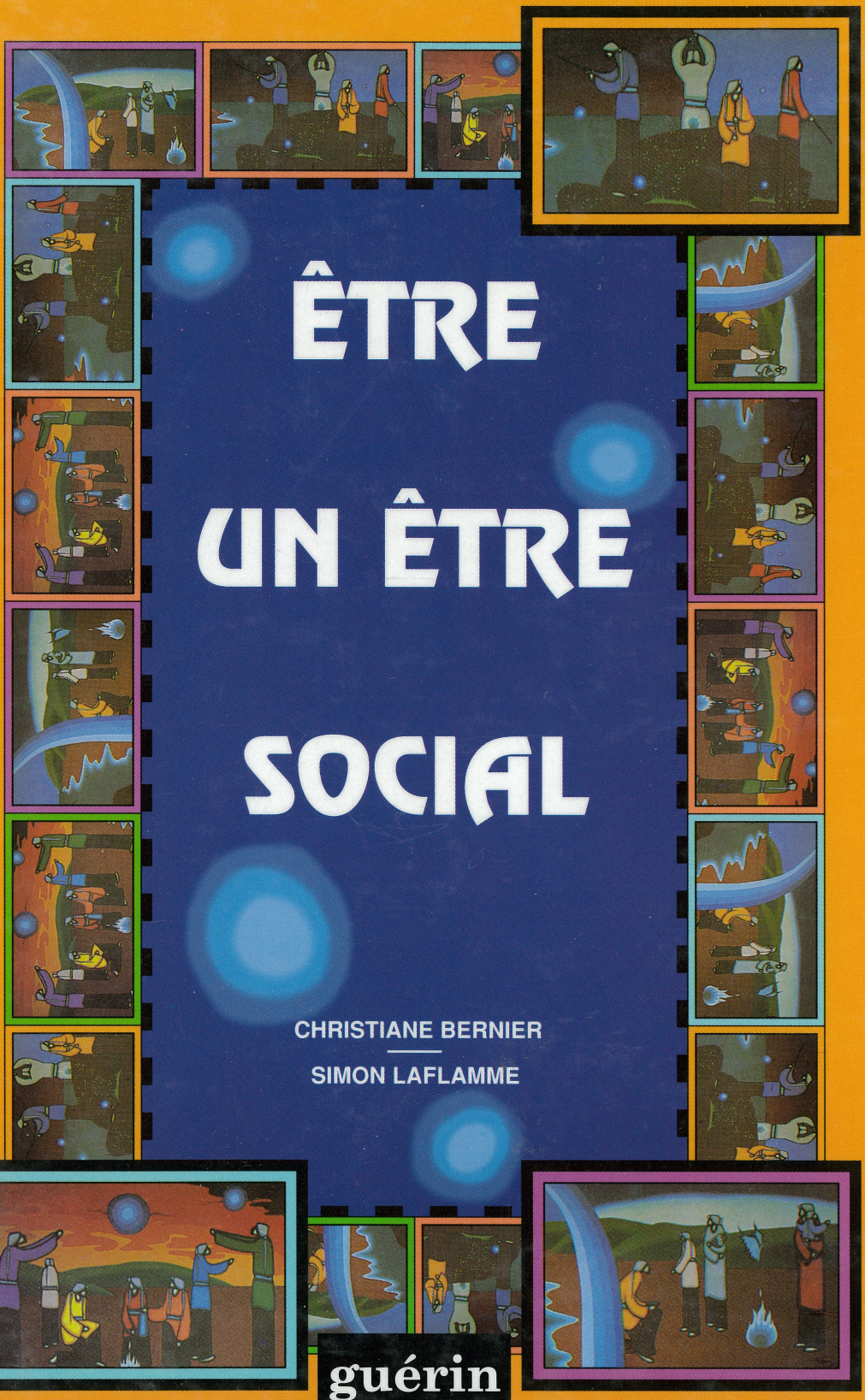

ÊTRE UN ÊTRE SOCIAL

CHRISTIANE BERNIER

SIMON LAFLAMME

guérin

ÊTRE UN ÊTRE SOCIAL

ÊTRE UN ÊTRE SOCIAL

CHRISTIANE BERNIER

SIMON LAFLAMME

guérin Montréal Toronto
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2 Canada
Tél.: (514) 842-3481
Téléc.: (514) 842-4923

© *Guérin, éditeur ltée, 1994*
Tous droits réservés.
Il est
interdit de
reproduire,
d'enregistrer ou
de diffuser, en tout
ou en partie, le
présent ouvrage par
quelque procédé que ce soit,
électronique, mécanique,
photographique, sonore, magnétique
ou autre, sans avoir obtenu au
préalable l'autorisation écrite de l'éditeur.
Dépôt légal, 2e trimestre 1994
ISBN 2-7601-3397-4
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
IMPRIMÉ AU CANADA

Révision linguistique: Bernard Sicotte
Maquette de la couverture: Josée Perreault

«Le ministre de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario a fourni une aide financière pour la réalisation de ce projet, et cette aide ne doit en rien constituer une approbation pour l'utilisation de quelque partie du matériel que ce soit à des fins éducationnelles ou autres. Au surplus, cette publication n'engage que l'opinion de ses auteures ou auteurs, laquelle ne représente pas nécessairement celle du ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario.»

Table des matières

Avant-propos XIII
Avertissement XVII

Première partie
Individu et société

Chapitre I
Être un être social

1 **Petite histoire ordinaire** 7
2 **La socialité: manifestations quotidiennes** 7
2.1 Aller à l'école 8
2.2 Faire partie de réseaux 10
2.3 Travailler à temps partiel 14
2.4 Utiliser la technologie 15
2.5 La personne humaine: un être socialisé 16
3 **La socialisation et les rôles dans la société** 17
3.1 La socialisation: un processus dynamique 17
3.2 Rôles sociaux et rôles sexuels 17
4 **La personne humaine: un carrefour** 20
En bref 21
Pour discuter ou explorer 22
Bibliographie 22

Chapitre II
Pas d'humains sans société

1 **La personne humaine: un être de relations** 25
2 **La personne humaine: un être de langage** 25
3 **La personne humaine: un être social** 27
4 **La société: éléments sociologiques de définition** 27
4.1 Compréhension intuitive de la société 27

4.2 Compréhension sociologique de la société 28
5 L'étude de la société 32
6 La société: un objet d'analyse complexe 33
7 La sociologie: une discipline scientifique 34
En bref 35
Pour discuter ou explorer 36
Bibliographie 36

Deuxième partie
Communication et culture

Chapitre III
Langage des humains et langue des peuples

1 L'obligation de communiquer 43
2 Le bébé, l'abeille, le prêtre 44
2.1 La communication sans code 44
2.2 La communication codée 46
2.3 Communication codée et société humaine 47
3 Caractéristiques de la langue 48
3.1 La langue se transforme 48
3.2 La langue comporte des significations 50
3.3 La langue est à tout moment un résultat historique 50
3.4 La langue: un lieu de partage 51
3.5 Significations communes et représentation du «nous» 51
3.6 La langue comme moyen de faire l'histoire 51
4 La langue: médiation individus-société 52
En bref 53
Pour discuter ou explorer 54
Bibliographie 54

Chapitre IV
Dimensions culturelles: diversité, normes, marginalité

1 L'individu comme langage et comme carrefour 57
2 Plus le social est varié, plus il y a de significations 57
3 Les visions sociales et individuelles du monde 58
4 Accord minimum des visions du monde 58
5 La culture: un rapport individu-société 59

5.1 Hétérogénéité et homogénéité de la culture 59
5.2 Culture et sous-cultures 60
6 Les mass media et la culture 61
7 Éléments de la culture franco-ontarienne 63
8 La marginalité: de la normalité à l'a-normalité 65
8.1 Les valeurs et les normes 65
8.2 La variation des normes selon les cultures 66
8.3 Les causes psychologiques et sociales de la marginalité 66
8.4 Les types de normes et leurs liens 67
8.5 La réaction des sociétés à l'écart de la norme 68
8.6 La délinquance juvénile 69
8.7 Les crimes et les peines au Canada 70
En bref 73
Pour discuter ou explorer 75
Bibliographie 75

Troisième partie
La population canadienne

Chapitre V
L'expression des opinions et la sociologie

1 La personne humaine: un être avec des opinions 83
2 Opinions, société et structures sociales 84
3 Mouvements sociaux et transformation des opinions 85
4 La sociologie comme critique des opinions populaires 86
5 Quelques éléments de sociologie quantitative 87
En bref 90
Pour discuter ou explorer 91
Bibliographie 91

Chapitre VI
Une radiographie de la population canadienne

1 Éléments de démographie canadienne 97
1.1 La fécondité 99
1.2 La mortalité 101
2 Quelques données spécifiques 106
2.1 Le cas amérindien 106

2.2 Le cas franco-ontarien 107
En bref 111
Pour discuter ou explorer 112
Référence 112
Bibliographie 113

Chapitre VII
Inégalités et discriminations au Canada

1 La division hiérarchique 117
2 Les classes sociales 117
2.1 La classe ouvrière et les capitalistes 117
2.2 Les classes de sexe 118
3 La stratification 118
3.1 La stratification selon le revenu 119
3.2 La stratification selon l'occupation 120
4 Plus riches ou plus pauvres, pourquoi? 123
4.1 L'ethnie 125
4.2 Le sexe 127
4.3 L'éducation 129
5 La mobilité sociale 138
En bref 140
Pour discuter ou explorer 141
Références 141
Bibliographie 142

Quatrième partie
Famille et sexualité

Chapitre VIII
Les structures familiales: chez nous et ailleurs

1 La famille: deux mythes trop connus 149
1.1 Une «vraie» famille 149
1.2 Faire mentir l'histoire 150
2 Les règles de la parenté 151
2.1 Famille, alliance, sexualité 151
2.2 Les règles de l'alliance 151
2.3 Les règles de la résidence 156

2.4 Les règles de la filiation 157
2.5 Caractéristiques dominantes au Canada 158
2.6 Le patriarcat 158
3 Les différents types de famille au Canada 158
3.1 Des situations nouvelles 159
3.2 Les familles canadiennes: une typologie 160
3.3 Diversité des familles 162
3.4 Mariages, divorces, remariages: quelques statistiques 163
En bref 165
Pour discuter ou explorer 166
Références 166
Bibliographie 167

Chapitre IX
La famille: modèles, conflits et nouveaux phénomènes

1 Les stéréotypes et les rôles selon le sexe dans la famille 171
1.1 Qu'est-ce qu'un stéréotype? 171
1.2 Le modèle pourvoyeur-ménagère 173
1.3 Le modèle double salaire 174
1.4 Le modèle double carrière 176
2 Quelques phénomènes actuels 176
2.1 Le divorce 177
2.2 La violence familiale 179
2.3 Les nouvelles technologies de reproduction 183
En bref 185
Pour discuter ou explorer 186
Références 187
Bibliographie 187

Chapitre X
Les relations sexuelles aujourd'hui

1 Libre, la sexualité au Canada? 191
2 Les interdictions juridiques 192
2.1 Les partenaires 192
2.2 L'âge du consentement 192
2.3 Un endroit privé 193
3 Les interdictions morales et religieuses 193
3.1 Le double standard social et religieux 193
3.2 L'âge du jugement 194

4 Les jeunes et la sexualité: la réalité 194
4.1 La sexualité adolescente: un profil 195
4.2 La non-prévention 195
4.3 L'éducation sexuelle 198
4.4 L'avortement 199
5 La sexualité et le troisième âge 200
6 Les modèles sexuels 202
6.1 Stéréotypes mass-médiatiques 202
6.2 Le prix de la beauté 202
6.3 Des femmes jeunes et des hommes de pouvoir 203
6.4 La pornographie 203
En bref 205
Pour discuter ou explorer 207
Références 207
Bibliographie 207

Cinquième partie
Théorie des groupes sociaux

Chapitre XI
Les groupes sociaux et la liberté d'action

1 Reproduction sociale et changement social 215
2 La dialectique des structures sociales et des individus 215
3 Le rôle des groupes 215
4 Les types de collectifs 216
4.1 Les collectifs au statut théorique 216
4.2 Les autres collectifs 217
5 L'existence sociale des collectifs 217
5.1 L'existence en intériorité 217
5.2 L'existence en extériorité 218
5.3 L'existence en intériorité et en extériorité 219
6 La durée des collectifs 220
7 Changement social et action collective 221
En bref 224
Pour discuter ou explorer 225
Bibliographie 225
Conclusion générale 227
Index 229

Avant-propos

ÊTRE UN ÊTRE SOCIAL: Introduction à la compréhension du social constitue une première approche de ce qu'est la société à travers l'étude de certains de ses éléments constitutifs. Cet ouvrage vise à mettre les élèves en contact avec la diversité du social, ses contradictions, ses structures, son organisation et avec la nécessité de se doter d'instruments conceptuels pour pouvoir les analyser.

Dans cette optique, nous avons adopté des positions pédagogiques définies.

Tout d'abord, il nous a semblé essentiel de faire participer les élèves à un processus réflexif continu; cela signifie que, plutôt que de ne donner qu'une série de résultats théoriques à apprendre, nous avons voulu faire progresser les élèves dans une démarche théorique allant d'un point à un autre, du connu de leur vie à l'ouverture sur d'autres réalités, d'une vision simpliste et individuelle à une compréhension permettant l'accès à la diversité des situations et des concepts. Aussi, nous avons évité le plus possible de faire intervenir des nomenclatures de théories ou d'auteurs, de même que nous n'avons pas souscrit à la tendance actuelle voulant qu'il faut éviter de mettre les jeunes face à des sujets abstraits ou compliqués. Bien que nécessitant une plus grande concentration au départ, cette façon de faire a l'immense avantage, croyons-nous, de faire naître progressivement chez les élèves une attitude de distanciation par rapport à leur vécu, leur permettant de développer une perspective sociologique. Comprendre, c'est pouvoir prendre du recul par rapport au réel, c'est s'extraire, ne serait-ce que partiellement, des contingences, en un mot, c'est s'abstraire du particularisme du soi pour accéder aux similitudes d'autres situations et d'autrui.

Par ailleurs, pour servir de support aux éléments théoriques présentés, nous avons choisi de donner le plus de définitions et d'informations possible venant de diverses sources; on trouvera ces définitions et ces informations, sous forme d'encadrés de couleurs différentes, au long du texte. Tout en apportant des précisions, des cas concrets, des tableaux et des points de vue différents, ces encadrés peuvent être utilisés comme point de départ d'un exercice pratique, d'un travail ou d'une discussion en classe.

Un plan détaillé du contenu est présenté au début de chacun des chapitres alors qu'à la fin, on trouve un «En bref» — synthétisant les principaux éléments vus dans le chapitre —, des sujets de réflexion et de discussion en classe et une bibliographie. Aux chapitres VI, VII, VIII, IX et X, la bibliographie est précédée d'une section intitulée «Référence(s)» où sont mentionnés les ouvrages dont se sont fortement inspirés les auteurs.

Même si, dans ce livre, plusieurs cas ethnographiques sont présentés, la société et la population canadiennes sont la toile de fond qui donne forme à l'ensemble.

Finalement, bien que cet ouvrage soit destiné aux élèves francophones, une attention particulière a été portée aux francophones de l'Ontario, pour qu'ils se voient inscrits, enfin, comme les autres groupes formant la population canadienne, dans des espaces sociaux, des modes d'être et des tendances.

ÊTRE UN ÊTRE SOCIAL est divisé en cinq parties:

I Individu et société

À partir du quotidien d'une jeune adolescente, cette première section aborde la relation d'interdépendance existant entre l'individu et la société; s'il n'y a pas de société sans individus, l'inverse est tout aussi vrai: il n'y a pas d'humains sans société. On y explique aussi la nécessité d'adopter une perspective sociologique pour l'analyse du social.

II Communication et culture

Cette partie touche les phénomènes du langage et de la culture: quelles sont les spécificités du langage humain? pourquoi parle-t-on d'obligation de communiquer? quelle est l'importance des significations et des symboles pour le développement de la culture? On y voit aussi comment ces différents concepts sont liés à la réalité de la diversité des cultures et à la naissance des notions de norme et de marginalité.

III La population canadienne

On s'interroge d'abord, ici, sur le pourquoi des opinions populaires dans une société et on tente de saisir comment la sociologie les aborde. Par la suite, on présente un profil de la population canadienne sous divers aspects: éléments démographiques, stratification, inégalités sociales et sexuelles, mobilité sociale. On y examine aussi deux cas de population spécifique: les Amérindiens et les Franco-Ontariens.

IV Famille et sexualité

Une importance particulière a été apportée à la section sur la famille, parce que c'est une structure sociale qui a subi de profonds changements au cours des dernières décennies et que les adolescentes et les adolescents sont au cœur de ces transformations: ils en subissent les effets dans leur vie de tous les jours.

Un premier chapitre donne un aperçu des structures familiales et des concepts nécessaires pour en faire l'analyse. Puis on regarde ce qu'il en est au Canada: différents types de familles, statistiques des mariages, divorces, unions de fait; conceptions des rôles dans la famille et conceptions des stéréotypes liés au sexe quant au travail domestique. On se penche aussi sur quelques phénomènes sociaux actuels: divorce, violence familiale, nouvelles technologies de reproduction.

Par la suite, la question des relations sexuelles d'aujourd'hui est abordée à travers les principales interdictions juridiques et morales, la sexualité des jeunes ainsi que celle des personnes du troisième âge. Finalement, sont identifiés les effets sociaux des modèles sexuels véhiculés par la publicité et la pornographie dans notre société.

V Théorie des groupes sociaux

Cette courte dernière section a un objectif plus spécifique: comprendre la reproduction sociale à travers la dynamique du changement par l'action collective. On présente ici une synthèse de la théorie des groupes sociaux et des collectifs. Le but est de montrer que l'action sociale de groupes ou de collectifs ne dépend pas seulement de leur simple vouloir ou de leur type d'organisation, mais aussi du développement et de la circulation des idées dans une société. Les mouvements sociaux n'ont qu'une autonomie relative dans la détermination de leurs actions, tout comme les individus. Cependant, l'action des groupes et des collectifs est essentielle à la dynamique sociale: il n'y a pas de société moderne sans changement et les transformations sociales sont toujours le fruit de facteurs conjugués auxquels les mouvements sociaux servent de carrefours et de catalyseurs.

On trouvera sans doute ce manuel sélectif, voire arbitraire; il l'est. Nous ne voulions certes pas tout dire; c'eût été une entreprise impossible. Mais notre motivation profonde, celle qui nous a inspirés tout au long de la rédaction de cet ouvrage, pourrait s'exprimer en ces termes: «que nous semble-t-il important, à nous, sociologues, que nos filles adolescentes sachent?» Ce sont elles qui nous ont guidés dans nos réflexions comme dans nos choix et c'est pour tous les autres adolescents et adolescentes, à travers elles, que nous voulions cet ouvrage spécifique.

Que Valérie, Catherine, Élise, auxquelles s'est joint François-Philippe, soient remerciées de leur appui et de leur travail tout au long de la rédaction de ce manuel.

Christiane Bernier
Simon Laflamme
Sudbury, Noël 1992

Avertissement

Une réflexion sur le sexisme de la langue française s'avère nécessaire avant d'aborder la lecture de cet ouvrage.

La question de la langue, en ce qui a trait au sexisme, est liée à une double problématique.

Tout d'abord, la langue est produit historique et système de significations: elle comprend à la fois un ensemble advenu de règles syntaxiques et grammaticales et un dispositif de relations de sens permettant, à un moment donné, de partager un médium commun, d'échanger des idées, des sentiments, bref, de se comprendre. C'est donc un instrument relationnel.

Cependant, en tant que système de représentations, elle renvoie à des référents symboliques. En ce qui a trait au sexisme, nous sommes là en présence du côté noir de la langue. La majorité des langues aujourd'hui connues se sont développées à travers le processus d'instauration et de développement du patriarcat, de la domination des hommes sur la planète. Elles en ont toutes la marque idéologique instituant une supériorité du sexe masculin. Dans la langue française, on retrouve cette manifestation idéologique dans des règles telles que «le genre masculin l'emporte sur le genre féminin dans tous les accords grammaticaux» ou encore dans l'usage de certains mots dits génériques («homme», par exemple) qui représentent à la fois l'espèce (les hommes et les femmes) et le genre masculin (les hommes et non les femmes).

Dans la société dans laquelle nous vivons, où l'égalité sexuelle est devenue une valeur démocratique fondamentale, non seulement dénonce-t-on le sexisme, mais en plus on tente de l'éliminer dans tous les aspects de la vie sociale. En écrivant ce manuel, nous faisons le choix de contribuer à cette élimination, en généralisant dans la pratique l'utilisation de libellés non sexistes. En ce sens, nous suivons les recommandations des commissions sur la féminisation de la langue.[1]

Comme le suggèrent ces commissions, nous mettrons systématiquement au masculin et au féminin les substantifs, les pronoms indéfinis, les pronoms démonstratifs et les pronoms possessifs. Toutefois, comme le suggèrent aussi ces commissions, dans l'accord des pronoms personnels, des participes passés et des adjectifs qualificatifs, nous conserverons la règle traditionnelle selon

[1] *Pour un genre à part entière: Guide pour la rédaction de textes non sexistes*, Les publications du Québec, Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, 1988. *La féminisation des titres et du discours au gouvernement de l'Ontario*, Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, Toronto.

laquelle le masculin l'emporte sur le féminin, à cause des difficultés grammaticales et stylistiques que poserait la féminisation. En effet, la transformer trop radicalement, en plus d'alourdir démesurément le texte, pourrait entraîner des difficultés de compréhension. La langue est d'abord utilisée pour que l'on puisse se comprendre.

Malgré ses lacunes, cette politique de féminisation permet quand même de repousser le moment où le masculin l'emporte sur le féminin. Elle permet d'intégrer davantage les femmes dans la langue comme personnes à part entière — empêchant ainsi qu'on les subsume sous des traits génériques — et elle élargit l'espace où elles peuvent exister réellement dans le champ linguistique et dans les représentations. Cette politique prend son importance tout particulièrement dans une discipline comme la sociologie où les relations sociales sont l'objet d'étude principal.

Ces considérations ne sont certes pas faciles et leur utilisation s'avère encore, sous plusieurs jours, problématique. Mais il faut bien commencer quelque part si l'on veut assister un jour à l'avènement d'une langue non sexiste.

Première partie

Individu et société

Individu et société

Catherine a seize ans. Elle habite dans une grande ville nord-américaine, va à l'école, travaille à temps partiel, fréquente les membres de son groupe d'amis et d'amies, vit dans une famille monoparentale.

Qu'y a-t-il de social dans sa façon de vivre? Comment peut-on déterminer ce qui est social chez une personne? Qui s'occupe de socialiser les individus pour qu'ils apprennent à vivre en société? Qu'apprend-on en société et comment l'apprend-on?

Il ne peut pas y avoir de production d'êtres humains sans relations entre les humains (ne serait-ce que pour les faire, déjà!). Ces relations sont donc essentielles à la production de toute société. En fait, les relations entre les personnes sont construites de plusieurs fils continus qui ne s'arrêtent jamais. Même lorsqu'une personne meurt, un parent, une amie, on continue à entretenir des relations avec d'autres personnes, au delà de sa mort. De la même manière, quand un enfant naît, il est aussitôt intégré dans un ensemble de relations déjà constituées, un déjà-là social, quel que soit l'endroit où cela se produit sur la planète. De ce point de vue, la société a donc toujours existé, elle n'a jamais eu d'origine.

Lorsque les parents, s'adressant à leurs enfants, tentent de répondre à leurs questions sur le monde, l'environnement, l'existence, ils le font nécessairement à partir de ce qu'ils connaissent, de ce qu'ils ont eux-mêmes appris, et dans leur langue; ainsi, il y a transmission du savoir, du langage et des valeurs sociales d'une génération à l'autre.

Comprendre la société, est-ce uniquement pouvoir rendre compte de ce qu'il y a autour de soi? Doit-on apprendre à analyser même ce qui nous apparaît évident? De quoi est constituée la société?

À quoi sert la sociologie? Est-ce une discipline scientifique? Qu'est-ce que la «scientificité»?

Plan

Chapitre I
Être un être social

1 Petite histoire ordinaire

2 La socialité: manifestations quotidiennes

2.1 Aller à l'école

2.2 Faire partie de réseaux

- L'existence de l'adolescence
- La non-ségrégation sexuelle
- L'expression des sentiments
- La diversité des échanges

2.3 Travailler à temps partiel

2.4 Utiliser la technologie

2.5 La personne humaine: un être socialisé

3 La socialisation et les rôles dans la société

3.1 La socialisation: un processus dynamique

3.2 Rôles sociaux et rôles sexuels

4 La personne humaine: un carrefour

En bref

Pour discuter ou explorer

Bibliographie

Chapitre I

Être un être social

1 Petite histoire ordinaire

7 h 15. Catherine, seize ans, se réveille: journée d'école, c'est jeudi. Son premier geste, comme tous les matins, avant même de sortir du lit: mettre une cassette de musique dans son appareil. Ce matin, c'est celle que lui a enregistrée Ahmed; il l'a glissée dans sa poche, hier, après le dernier cours; c'est une partie de l'intégrale de... Et Catherine songe:

«Il a toute la collection, Ahmed! Il peut se l'acheter, lui; ses parents lui donnent toujours de l'argent. C'est comme Nathalie; elle travaille chez un disquaire; c'est elle qui reçoit, en primeur, toutes les nouveautés. Quelle chance! Heureusement qu'elle et moi on peut faire des échanges: elle m'en enregistre et moi, là où je travaille, je lui obtiens des réductions sur le développement de ses photos.»

7 h 20. Elle sort de sa chambre, va prendre sa douche, salue sa mère qui prend son café. Invariablement, comme chaque matin, celle-ci passe un commentaire:

«Pourquoi mets-tu toujours ta musique alors que tu ne l'entends même pas dans la salle de bain, et que moi, je dois la supporter? Il me semble qu'on l'a déjà entendue des dizaines de fois, cette cassette!»

Haussement d'épaules de Catherine: sa mère n'a même pas remarqué qu'il s'agissait d'une nouvelle cassette! Et Catherine se dit à elle-même:

«Et puis, après tout, c'est mon appareil, c'est moi qui l'ai payé!

Qu'est-ce qu'il faut être patiente avec les parents, parfois! Hier soir, au téléphone, Mathilde était bien d'accord; mais elle, c'est surtout son père qui réagit! Il n'aime pas qu'elle travaille tant d'heures à l'extérieur en semaine; ça nuit aux études, paraît-il!»

2 La socialité: manifestations quotidiennes

Les habitudes et les réflexions de Catherine peuvent sembler anodines. On peut, en effet, ne voir dans la description de cette situation matinale qu'une série coutumière de gestes et de propos isolés, naturels, accidentels: une personne se réveille et va sa petite vie. Si l'on voyait cette scène au cinéma, on se demanderait: «quand est-ce que l'histoire commence?» tant on aurait l'impression de quelque séquence banale, montrant une histoire tout à fait

individuelle, une histoire sans événements. Pourtant, dans ce seul début de journée, on peut dégager une multitude d'implications d'ordre social qui indiquent bien à quel point l'explication de simples comportements déborde la subjectivité des personnes qui agissent.

Il n'est pas toujours facile d'identifier ou de reconnaître ce qui est «social», chez un individu, tant cela est intimement intégré à sa personnalité. Ainsi, dans le cas de Catherine, ne sont pas seulement sociales ses activités principales, comme aller à l'école ou travailler, mais aussi toutes ses relations avec les personnes — amies, amis, mère —, ou encore les choses qu'elle utilise quotidiennement — téléphone, magnétocassette, douche, etc. Même ses goûts, ses choix musicaux et ce qu'elle pense sont sociaux. C'est surtout, d'ailleurs, ce dernier aspect qui semble le plus étonnant. Comment accepter, en effet, que ce que l'on pense à l'intérieur de soi vient de la société et non de sa propre individualité? Comment admettre que nos goûts ne sont pas l'expression de notre spécificité, comme être individuel, mais bien le produit de la société dans laquelle nous vivons?

Une des façons d'identifier la socialité d'une pratique ou d'un comportement, c'est-à-dire ce qui est social en eux, est d'établir des comparaisons.

Il y a plusieurs types de comparaisons possibles, et certaines sont utilisées très fréquemment. Par exemple: les comparaisons ethnologiques entre sociétés, ou groupes sociaux, ayant des systèmes différents de production des biens (industrie, agriculture, chasse, pêche, etc.); ou les comparaisons historiques pour le même groupe social à deux époques différentes (les francophones au Canada au XIX^{e} siècle et aujourd'hui); ou encore les comparaisons sociologiques entre deux groupes sociaux dans la même société, à la même époque (les riches et les pauvres, ou les hommes et les femmes, en Ontario, dans les années 1990).

On peut regarder tout cela d'un peu plus près, en reprenant certains des éléments de la vie de Catherine (l'école, l'amitié, le travail, la famille, la technologie) et en faisant divers types de comparaisons.

2.1 Aller à l'école

Catherine va à l'école. L'école fait donc partie de la société dans laquelle elle vit. Cette institution régit les comportements à tel point qu'elle organise le réveil. Dans cette société, on ne sait pas si l'école est obligatoire pour une fille de son âge. Si tel est le cas, Catherine est contrainte de s'y rendre. Si elle ne le fait pas, elle vit en marge des comportements normaux et s'expose donc à des réprimandes, voire à des sanctions. Si tel n'est pas le cas, Catherine va à l'école parce que cela lui apparaît comme une voie prometteuse ou parce qu'elle n'envisage pas autre chose, ou encore parce que c'est une obligation parentale. Si Catherine va à l'école, c'est que l'école est là, comme élément du social. L'activité principale de Catherine, c'est d'aller à l'école; ce n'est pas de piloter un bombardier, activité qui n'est pas de son âge dans sa société; ce n'est pas d'aller à la guerre comme ce serait le cas si elle était une jeune Khmère rouge au Cambodge (maintenant le Kampuchéa) ou une militante du Sentier Lumineux au Pérou; ce n'est pas d'aller extraire quotidiennement le minerai dans des mines de diamants comme le font les jeunes garçons d'Afrique du Sud. Ces activités ne sont pas possibles puisque, là où elle habite, le pays n'est pas en

guerre, il n'existe pas de mines de diamants, et aucun jeune de seize ans, garçon ou fille, ne pilote de bombardier.

JEUNES KHMERS

Des adolescents khmers avec leurs armes, écoutant les instructions de leur chef militaire. Ces garçons ne vont pas à l'école: ils font la guerre.

Source: *UN Chronicle*, «Deep concern expressed over implementation of Paris agreements in Cambodia», vol. XXIX, n° 4, p. 31.
PHOTO: (591 85), P. Sudhakaran.

Les activités de Catherine sont donc déterminées non seulement par son âge et son milieu, mais aussi par ce qu'il est possible de faire dans la société dans laquelle elle évolue et par les conditions dans lesquelles se présente a priori cette société.

Ainsi, aller à l'école, c'est une activité sociale, c'est une activité qui témoigne de la socialité de son être.

Quelques articles de la loi ontarienne sur l'éducation

21 (1) À moins d'en être dispensé aux termes du présent article:

a) l'enfant qui a atteint six ans au premier jour de classe de septembre d'une année quelconque fréquente l'école élémentaire ou secondaire tous les jours de classe à compter de ce jour et de cette année, jusqu'à l'âge de seize ans;

b) l'enfant qui atteint six ans après le premier jour de classe de septembre d'une année quelconque fréquente l'école élémentaire ou secondaire tous les jours de classe à compter du premier jour de classe de septembre de l'année suivante jusqu'au dernier jour de classe du mois de juin de l'année où il atteint seize ans.

(2) L'enfant est dispensé de fréquenter l'école dans l'un des cas suivants:

a) il reçoit un enseignement satisfaisant au foyer ou ailleurs;

b) il lui est impossible de fréquenter l'école à cause de maladie ou d'une autre raison inévitable;

c) le conseil ne met pas à sa disposition un moyen de transport et il n'existe pas d'école qu'il a le droit de fréquenter et qui est située:

(i) dans un rayon de 1,6 kilomètre de son lieu de résidence, calculé à partir de la route la plus proche s'il n'a pas atteint sept ans au premier jour de classe de septembre de l'année visée,

(ii) dans un rayon de 3,2 kilomètres de son lieu de résidence, calculé à partir de la route la plus proche s'il a atteint sept ans mais n'a pas atteint dix ans au premier jour de classe de septembre de l'année visée,

(iii) dans un rayon de 4,8 kilomètres de son lieu de résidence, calculé à partir de la route la plus proche s'il a atteint dix ans au premier jour de classe de septembre de l'année visée;

d) il a obtenu le diplôme d'études secondaires ou a terminé un cours qui lui donne un niveau d'instruction équivalent;

e) il s'absente de l'école pour recevoir une formation musicale et la période d'absence ne dépasse pas une demi-journée par semaine;

f) il fait l'objet d'une suspension, d'un renvoi ou d'une exclusion aux termes d'une loi ou d'un règlement;

g) il est absent un jour considéré comme fête religieuse par l'Église ou la confession religieuse à laquelle il appartient;

h) il est absent ou il est dispensé de fréquenter l'école ainsi que la présente loi et les règlements l'y autorisent.

(3) Le fait qu'un enfant est aveugle, sourd ou déficient mental ne constitue pas en soi une raison inévitable aux termes de l'alinéa (2) b).

2.2 Faire partie de réseaux

Catherine a un groupe d'amies et d'amis, dont font partie Mathilde, Nathalie et Ahmed, des personnes avec lesquelles elle semble partager plusieurs choses: des intérêts communs, comme la musique; des idées communes, comme des opinions sur les relations avec les parents; des situations communes, comme vivre dans une famille, aller à l'école, travailler. C'est un groupe plutôt informel auquel elle se sent liée, avec lequel elle se construit une identité, tout en construisant son rapport à l'environnement et au monde. On ne sait pas toutefois si toutes ces personnes se connaissent entre elles, ni si elles vont à la même école, ni même si elles vont toutes à l'école, à l'exclusion de Catherine et d'Ahmed. Mais ce que l'on sait, c'est qu'elles sont toutes en relation avec Catherine, d'une façon ou d'une autre. On peut même penser que, si elles ne se sont jamais rencontrées, cela se produira un jour ou l'autre, puisqu'elles ont un lien commun: Catherine. Il est donc possible de parler d'un réseau dont Catherine est le centre, réseau de partage et réseau d'échanges. Mais Catherine fait aussi partie d'autres réseaux: ceux d'Ahmed, de Nathalie, de Mathilde, de sa mère, des personnes avec lesquelles elle travaille, etc. Établir des liens avec d'autres personnes implique que l'on vit en société. Ainsi, avoir des amis et des amies, c'est une réalité sociale.

Toutes les sociétés sont constituées de réseaux, plus ou moins organisés, plus ou moins institués, plus ou moins formels. Voici quelques particularités de la société de Catherine sur le plan des réseaux de camaraderie entre jeunes.

L'existence de l'adolescence

La première caractéristique de la société de Catherine tient au fait que l'adolescence y existe comme période déterminée de la vie d'une personne et donc comme catégorie sociale, ce qui rend possible la constitution de réseaux d'amitié basés sur des regroupements d'adolescents et d'adolescentes. Cela n'est pas le cas dans toutes les sociétés. Il y a en effet des cultures où le groupe constitué par les adolescents et les adolescentes n'existe tout simplement pas; on passe du monde de l'enfance au monde des adultes, sans période intermédiaire.

L'initiation

Dans certaines sociétés, la socialisation est telle que la personne passe brusquement de l'état d'enfant à celui d'adulte, sans période intermédiaire. S'il y a une adolescence biologique, il n'y a pas d'adolescence sociale. Le passage à l'âge adulte se fait alors par des cérémonies d'«initiation tribale» qui ont tendance à être d'autant plus violentes que la transition qui mène de l'enfance à l'âge adulte ne se fait pas progressivement.

«Nous pouvons nous dispenser de rappeler tous les détails concernant la préparation de la bora comme s'appelle la cérémonie chez les tribus de l'Australie orientale. Disons seulement que tout se fait en prenant le plus grand soin que les femmes ne s'en aperçoivent pas. Grosso modo, la cérémonie de l'initiation comporte les moments suivants: 1) la préparation d'un terrain sacré où s'isoleront les hommes pendant la durée de la fête; 2) la séparation des novices de leurs mères et, en général, des femmes; 3) leur ségrégation dans la brousse, ou dans un camp spécial, isolé, pour y être instruits dans les traditions religieuses de la tribu; 4) certaines opérations qu'ils subissent, dont les plus fréquentes sont la circoncision, l'extraction d'une dent, la subincision, mais aussi la scarification ou l'arrachage des cheveux. Pendant toute la durée de l'initiation, les novices sont tenus à suivre un comportement spécial, affrontent un certain nombre d'épreuves et sont soumis à de nombreux tabous et interdictions alimentaires. Chaque élément de ce scénario initiatique complexe a sa signification religieuse.»

Mircea Eliade, *Naissances mystiques: Essai sur quelques types d'initiation*, Paris, Gallimard, 1959, p. 26.

INITIATION

Les rites du «marquage du corps» d'un adolescent Jafun, dans une tribu peule, en Afrique de l'Ouest. Les cicatrices qu'il aura sur le corps seront la preuve qu'il est un adulte et qu'il fait désormais partie du groupe des hommes.

Source: *Géo*, «Récit d'un rite interdit», Frédéric Paris, nº 131, janvier 1990, p. 53.

En fait, l'adolescence, comme période spécifique de la vie des individus, est une création historique assez récente, même dans la société dans laquelle nous vivons.

GROUPE MIXTE DE JEUNES

Il apparaît normal, dans notre société, que des adolescents et des adolescentes se constituent en groupes, fréquentent les mêmes écoles, partagent des activités communes, sans distinction de sexe ou même de race.

Source: «The World of Teens», *Maclean's*, vol. 106, nº 8, 22 février 1993, p. 27-50.

La non-ségrégation sexuelle

Une deuxième caractéristique de notre société tient à la possibilité de créer des liens d'amitié avec des personnes du même groupe d'âges, quel que soit le sexe de ces personnes. Ce qui implique que les filles et les garçons peuvent constituer à la fois des groupes de même sexe et des groupes mixtes. C'est ce que l'on appelle la non-ségrégation sexuelle.

Il y a **ségrégation sexuelle** quand, dans une société, une règle exclut les femmes de certaines fonctions (travailler à l'extérieur ou occuper un poste réservé aux hommes), de certaines activités (circuler, voyager, avoir un compte en banque) et de certains lieux (bars, salles de danse, endroits sacrés).

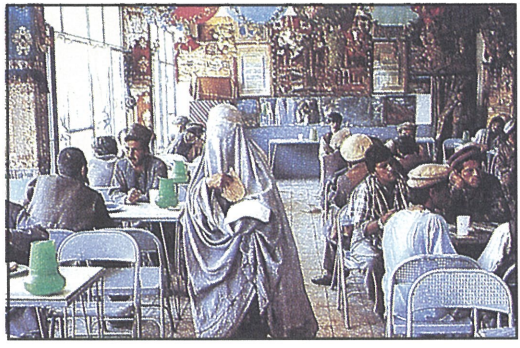

Source: *Géo*, «Kaboul déchiré», E. Transon, nº 165, novembre 1992, p. 150.
PHOTO: Pascal Maître.

SÉGRÉGATION SEXUELLE DANS LES PAYS MUSULMANS

Dans les pays arabes qui vivent selon une interprétation stricte de la religion musulmane (l'intégrisme), les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes droits. Les femmes sont constamment discriminées et ségréguées. Ainsi elles ne peuvent sortir sans être couvertes des pieds à la tête, ou tout au moins voilées; elles ne peuvent s'asseoir en compagnie des hommes dans des endroits publics, ou encore leur adresser la parole, et la plupart des fonctions officielles leur sont fermées.

Catherine vit dans une société où les garçons et les filles, les hommes et les femmes, non seulement vivent et sont autorisés à vivre ensemble des expériences communes — même éducation, mêmes loisirs, même travail —, mais encore dans une société où ils peuvent échanger des objets sans que cela prenne une valeur symbolique matrimoniale ritualisée — ce qui est le cas, par exemple, dans certaines sociétés africaines, amérindiennes ou indiennes. Le geste d'Ahmed donnant une cassette à Catherine et celui de Catherine l'acceptant ne sont perçus ni par l'un ni par l'autre comme un cadeau impliquant une dynamique de relation menant au mariage. Le don d'Ahmed est plutôt vu comme un simple geste d'amitié, un geste manifestant l'existence d'un lien commun d'affection entre les deux personnes, lien qui lui-même peut comprendre une grande diversité de sentiments.

L'expression des sentiments

La possibilité d'avoir accès à une grande variété d'expressions des sentiments est encore une caractéristique sociale particulière de la société de Catherine. En effet, Catherine peut très bien avoir des rapports différents avec chacune des personnes de ses réseaux: la relation Catherine-Mathilde est peut-être une relation de confidence, alors que le lien Catherine-Ahmed peut n'être que de solidarité, et le rapport Catherine-Nathalie, plus simplement, de service. Toutes les sociétés organisent l'étendue possible des types de relations d'amitié que peuvent se permettre les individus dans leurs réseaux. Historiquement, par exemple, plusieurs sociétés ont interdit les relations particulières entre deux femmes ou entre deux hommes, parce que l'on y voyait le danger de relations homosexuelles, ce que l'on considérait comme une perversion sexuelle.

La diversité des échanges

Catherine ne fait pas qu'échanger des cadeaux avec Ahmed et des services avec Nathalie. Elle s'inscrit aussi dans d'autres formes d'échanges. Ainsi elle parle avec sa mère et avec ses amies, en recourant parfois à un média comme le téléphone, ou encore, elle fournit un travail contre rémunération.

Dans ces trois situations, on retrouve une circulation d'idées, de services et de biens qui tisse des liens entre Catherine et son environnement et rend ses activités sociales. Du seul fait que Catherine communique avec sa mère, toutes deux sont inscrites dans une socialité qui apparaît, par exemple, dans le fait qu'elles parlent une langue commune, qu'elles discutent, qu'elles ont des habitudes quotidiennes.

On peut observer aussi des formes de comportements qui sont rendues possibles par la spécificité de la société. On pourrait relever, par exemple, l'attitude de Catherine envers sa mère: elle semble agir avec une certaine condescendance. Cela pourrait signifier que, dans cette société, les enfants ont une certaine liberté d'action dans leurs relations avec les parents, une attitude non complètement soumise à des formes hiérarchiques de respect et d'obéissance, comme cela est le cas dans d'autres types de liens parents-enfants, dans la famille chinoise, par exemple. L'attitude de Catherine, tout comme son opinion relativement aux parents, sont construites socialement.

Il y a certes d'autres caractéristiques des réseaux de jeunes dans la société de Catherine que l'on pourrait relever: importance accordée aux vedettes (rock ou athlétiques), aux vêtements, aux activités sportives. L'essentiel est de réaliser que les relations d'amitié, comme tous les autres types de relations dans la société, sont des relations sociales. Ce qui signifie qu'elles sont déterminées par ce qui est permis ou non dans cette société et aussi par ce qu'il est possible d'y vivre; on ne peut vivre une amitié d'adolescente dans une société où l'adolescence n'existe pas, pas plus que l'on pourrait téléphoner s'il n'y avait pas de téléphone.

2.3 Travailler à temps partiel

Catherine et ses amies, Nathalie et Mathilde, travaillent. Occuper un emploi fait donc partie des possibilités de l'existence des jeunes dans leur société. Catherine étudie et travaille en même temps. Cela lui donne une certaine perception du travail, perception qui constitue un élément de la mentalité créée par ce type d'organisation sociale.

Dans d'autres sociétés, cette imbrication peut se faire différemment, par exemple, étudier pendant la saison des pluies et travailler pendant celle des moissons. Il peut aussi n'y avoir aucun lien entre l'étude et le travail salarié; dans certaines sociétés, l'école n'existe que pour certaines catégories de personnes: les enfants des classes privilégiées qui ne sont pas astreints au travail, ou encore les garçons, ou les Blancs. Enfin, il y a aussi des sociétés où il n'y a pas d'école du tout.

L'enfance en Nouvelle-Guinée chez les Manus

L'enfant Manus ne va pas à l'école. Jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge adulte, il consacre presque tout son temps au jeu. Personne n'a pour fonction de l'instruire. Il apprend l'essentiel de ce qui doit être su dans sa société en imitant les autres, ses parents surtout mais aussi ses camarades de jeu. Pourtant, l'enfant saura très tôt blanchir les bords de sa pirogue avec des sucs d'algues, lier une tige de rotin pour qu'elle reste serrée, tailler un bâton de façon rudimentaire, refixer un flotteur de balancier simple s'il s'est détaché, durcir au feu les flancs de sa pirogue à l'aide de torche en palmes de cocotier, confectionner de grossières torches de bambou pour les expéditions nocturnes; il saura apprécier les distances, lancer droit, attraper ce qu'on lui lance, estimer les distances pour plonger et sauter, escalader n'importe quoi, se tenir en équilibre sur les prises les plus étroites, se conduire avec équilibre, calme et sûreté sur terre comme en mer; son corps sera exercé au pas de danse des adultes, son œil et sa main seront entraînés à percer le poisson, sa voix se sera faite aux chants...

Voir Margaret Mead, *Une éducation en Nouvelle-Guinée*, Paris, Payot, [1930] 1973.

Dans notre société, le travail permet aux jeunes de se procurer des biens, d'échanger des services entre eux et on peut même ajouter qu'il place les jeunes

dans une position particulière vis-à-vis de leurs parents. Jusqu'à un certain point, la vie de Catherine est encadrée par l'école et le travail, deux réalités sociales. Le travail lui confère un certain prestige grâce auquel, d'une part, elle obtient des choses socialement accessibles et valorisées, et d'autre part, elle jouit d'avoir un emploi dans une société où le travail est lui-même valorisé. Par ailleurs, l'école lui permet de penser qu'elle pourra accéder à un emploi qui la satisfera, tout en l'initiant aux différents savoirs de sa société.

2.4 Utiliser la technologie

Catherine vit dans une société qui rend aisées l'écoute de musique enregistrée et les conversations téléphoniques. Ces activités sont courantes parce que notre société a atteint un certain niveau de développement technologique. Il est entendu que Catherine peut se servir quotidiennement de son magnétocassette parce que cet appareil est largement répandu et parce que la musique enregistrée est accessible ou peut être reproduite. Elle peut téléphoner à Mathilde parce que toutes deux disposent d'un appareil. À ce niveau technologique et dans cette disponibilité des médias, on trouve les caractéristiques d'une société, caractéristiques qu'intériorise Catherine dans ses faits et gestes. On peut même faire certains constats à partir de la quantité de ces appareils; constats sur l'économie de marché qui y est développée, sur l'efficacité de la distribution des biens et services que l'on y trouve, sur la facilité avec laquelle les achats d'appareils électroniques peuvent être faits par les consommateurs et les consommatrices. En fait, on peut en déduire que Catherine vit dans une société postindustrielle complexe.

Société complexe
La société postindustrielle est complexe parce qu'elle présente une forte division du travail. Les personnes ont des occupations spécialisées: bûcheron, ouvrier dans une mine de nickel, administratrice d'une ferme laitière, avocate en droit de la famille, aiguilleur dans une station de télévision. Le travail d'une même personne lui permet de consommer des biens et des services qui sont produits et dispensés par une multitude d'autres personnes. Cette société est généralement populeuse et étendue; elle compte une diversité d'opinions politiques ou religieuses, une diversité de goûts artistiques, des divisions régionales, etc. Cette société est hétérogène.

Société simple
Une société a une structure simple quand on trouve en elle une faible division du travail. Dans sa plus simple expression, les personnes ont des activités semblables et elles s'y adonnent en même temps. Dans certaines sociétés archaïques, cette simplicité est telle que la plupart des activités de production nécessaires à la survie du groupe sont le fait d'entreprises collectives où seuls les sexes distinguent les tâches: tous les hommes adultes aptes au travail vont ensemble à la chasse, apprêtent la viande, fabriquent des armes; toutes les femmes adultes aptes au travail cueillent ou récoltent ensemble des aliments, cousent les peaux, fabriquent des

outils de cuisine. Cette société est généralement peu populeuse et habite un territoire limité. Les opinions religieuses ou politiques qui y circulent témoignent d'une faible variété, d'une grande unité. Les idées sur l'art y sont similaires. Cette société est homogène.

RECONSTITUTION ARTISTIQUE D'UNE SCÈNE DE LA VIE D'UNE SOCIÉTÉ SIMPLE

Division sexuelle du travail dans une société simple (archaïque). Les femmes cueillent des noix et des plantes aquatiques. Des hommes reviennent de la chasse pendant que d'autres hommes s'adonnent à la pêche.

Source: *The Archeology of Carrier Mills: 10,000 years in the Saline Valley of Illinois*, Richard W. Jefferies; illustration de Thomas W. Gatlin; copyright (c) 1987, The Board of Trustees, Southern Illinois University.

Tous ces exemples et toutes ces comparaisons nous permettent de voir que le comportement de Catherine est social.

Elle entretient différents rapports d'échanges avec d'autres personnes sur les plans affectifs, économiques, symboliques.

Elle vit certaines situations que sa société prescrit et d'autres qu'elle rend possibles.

Elle et plusieurs autres membres de sa société ont des vécus comparables.

2.5 La personne humaine: un être socialisé

Dans les exemples qui précèdent, on a pu voir que la plupart des actions, des habitudes et des opinions qui semblent naturelles à une personne, sont, en fait, sociales, c'est-à-dire qu'elles témoignent toutes d'une intégration des valeurs et d'une organisation socio-historique. La personne vit donc sa socialité comme être humain et comme être historique:

- comme être humain, parce que personne ne peut être produit en dehors de la société; en conséquence, la socialité ou l'intégration du social fait partie de ce qu'est une personne humaine;
- comme être historique, parce qu'une personne naît nécessairement dans un déjà-là social, et que, conséquemment, ses habitudes, ses pratiques et ses valeurs reflètent toujours la société dans laquelle elle est inscrite, en même temps que son propre développement.

On pourrait définir la **socialité** comme la manifestation, *chez l'être humain en général*, de sa nécessité relationnelle, c'est-à-dire de son besoin de relations pour vivre et, *chez les individus*, comme la manifestation de l'intégration des valeurs et des pratiques de leur société spécifique.

Le processus par lequel les individus réalisent cette intégration des valeurs et des pratiques de leur société s'appelle **socialisation**.

3 La socialisation et les rôles dans la société

3.1 La socialisation: un processus dynamique

Par la socialisation, l'individu assimile tout ce qui est utile à sa vie en société: le langage, diverses façons de faire les choses usuelles, par exemple, manger ou savoir se tenir en société, ce qui est permis ou interdit, les rapports avec les autres, les hiérarchies sociales. C'est en étant en interaction constante avec son environnement qu'une personne apprend les choses nécessaires à sa vie en société. Chez le bébé, cet apprentissage se fait principalement à l'intérieur de la famille, dont une des fonctions dans notre société est d'assurer le maternage et l'éducation des jeunes enfants. Les parents d'abord, puis les frères et soeurs, offrent, dans la plupart des cas, les premières possibilités d'interactions qu'aura un bébé. C'est pour cette raison que l'on dira de la famille qu'elle sert de premier **agent de socialisation** auprès du nouveau-né. Suivant la façon dont il sera éduqué, l'enfant développera tel type de liens avec son environnement, tel sentiment d'appartenance ou de rejet, en même temps qu'une certaine conscience de soi comme personne humaine.

Mais alors qu'il apprend, il faut savoir que l'enfant fait aussi apprendre. En interagissant avec son environnement proche, que ce soit pour l'heure des tétées ou du sommeil, l'entraînement à la propreté ou ses débuts à la garderie, l'enfant oblige le parent à être en continuel apprentissage dans la dynamique qu'ils entretiennent l'un par rapport à l'autre. Il oblige aussi les frères et sœurs, s'il en a, à composer avec lui dans la famille. C'est ce que Margaret Mead appelle la socialisation mutuelle. C'est ce qui fait de chaque expérience humaine quelque chose de particulier et de spécifique; les relations au sein desquelles une personne évolue étant toujours forcément différentes de l'une à l'autre, soit par le rang que la personne occupe dans la famille ou par son sexe, soit par le type de famille dans laquelle elle grandit, soit par la place qu'occupe cette famille dans son champ d'interactions sociales.

3.2 Rôles sociaux et rôles sexuels

En intégrant les façons de faire de ses parents, l'enfant intègre nécessairement les valeurs sociales, morales et religieuses du groupe social dont ses parents font partie. Ces valeurs sont reliées aux comportements qu'il doit adopter selon les situations, aux jugements qu'il peut porter sur les autres, sur lui-même et sur les aspirations qu'il peut avoir quant à son avenir. On appelle cela intégrer les **rôles sociaux**. En voici quelques exemples: apprendre qu'un enfant ne peut agir comme un parent; qu'une étudiante n'est pas une travailleuse salariée; qu'un plombier n'est pas un médecin; qu'un juge n'est pas un joueur de hockey; que certaines choses peuvent se faire en famille mais non à l'extérieur; que l'on doit se comporter avec une certaine déférence face à certaines personnes et non obligatoirement envers d'autres; qu'il y a des personnes de différentes races; que les riches et les pauvres n'ont pas toujours accès aux mêmes produits de la même façon. Et par-dessus toutes ces informations, apprendre les **rôles sexuels**.

Les rôles sexuels sont intrinsèquement liés aux rôles sociaux. Toute société a des prescriptions différentes en ce qui a trait aux comportements attendus des hommes et des femmes, aux qualités spécifiques qu'elle attribue à chacun des sexes, aux activités que l'un ou l'autre peut effectuer et conséquemment aux responsabilités sociales et familiales de l'un et l'autre.

Dans notre société, on valorise encore la force, la détermination et l'ambition chez les garçons, alors que l'on insiste sur la beauté, la finesse et l'affectueuse compréhension des filles. Dès les premières heures de sa vie, l'enfant est déterminé socialement par son sexe. Des études ont démontré que les adultes interagissent différemment, même avec un nouveau-né de quelques jours, selon qu'ils pensent qu'il est garçon ou fille, étant plus tendre avec la fillette et plus ferme avec le garçon dans la façon de les tenir dans leurs bras ou de leur adresser la parole[2]. Ces attitudes différentes des adultes à l'égard des enfants des deux sexes prédisposent déjà ces derniers à se sentir différents, à agir différemment.

L'autre facteur important qui intervient dans le développement de l'identité sexuelle de l'enfant est son identification aux individus de son propre sexe et, en premier lieu, à ses parents. En regardant interagir son père et sa mère, l'enfant a tendance à adopter les comportements du parent de son sexe, et cela d'autant plus que la société dans laquelle il vit sépare le monde en deux catégories nettement divisées selon le sexe, nettement sexualisées (par exemple: papa travaille, maman reste à la maison). C'est de cette façon que toute personne intériorise, en fonction de son sexe, les valeurs masculines et féminines véhiculées dans sa société et que celles-ci sont reproduites d'une génération à l'autre. Ainsi l'idée très répandue qui veut que les hommes soient forts et courageux et les femmes émotives et sensibles peut être comprise par l'enfant à travers le comportement du père ou de la mère autant qu'à partir de ce qu'ils disent l'un sur l'autre, de ce qu'ils affirment l'un et l'autre sur l'autre sexe, selon les situations.

Tableau 1

QUELQUES PRÉJUGÉS SEXISTES DANS NOTRE SOCIÉTÉ

Les femmes	Les hommes
ont de l'intuition	doivent être forts
sont compréhensives	doivent être courageux
conduisent mal	sont violents
sont dépensières	sont décidés
sont émotives	sont rationnels
s'occupent plus de leur apparence	sont directs
sont fragiles	s'occupent de questions importantes
sont moins intelligentes	aiment prendre un coup
doivent s'occuper des enfants	aiment plus le sport
doivent s'occuper de la maison	ne pensent qu'à ça
veulent davantage se marier	doivent gagner plus d'argent

[2] James A. Doyle, *The Male Experience*, Dubuque (Iowa), Wm C. Brown Compagny, 1983, p. 91.

Cet apprentissage par imitation et identification s'étend aussi à tout ce à quoi l'enfant est confronté dans le social: les frères et sœurs, les amis des deux sexes, les médias. Au delà de la famille, on considère que les groupes de «pairs», les médias (surtout la télévision) et l'école (les éducateurs et éducatrices) sont d'autres agents de socialisation très influents.

Par exemple, depuis une quinzaine d'années, on constate que les enfants sont de plus en plus gardés, le jour, par quelqu'un d'autre que leurs parents; depuis 1981, c'est le cas de plus de 52 % des enfants de moins de six ans[3]. C'est dire qu'ils se retrouvent souvent dans un endroit où ils sont en contact quotidien avec d'autres enfants et d'autres personnes que celles de leur famille proche. La socialisation primaire n'est plus l'apanage de la seule famille et l'on peut imaginer toute l'importance que prennent de ce fait les amis, les responsables des garderies ou les gardiennes et les gardiens.

Les médias jouent aussi un rôle extrêmement significatif dans la formation des valeurs. Les enfants passent en moyenne plus de temps devant leur téléviseur qu'à l'école. On observe qu'après la treizième année d'études, une ou

La télévision: principal loisir au Canada

«Les Canadiens consacrent plus de temps à regarder la télévision qu'à tout autre loisir. En 1989, ils ont passé en moyenne 23,4 heures par semaine devant leur téléviseur. Ce chiffre a très peu changé depuis 1984.

«Chez les adultes, les femmes regardent la télévision quatre heures de plus par semaine que les hommes. Dans l'ensemble du pays, les adolescents et les jeunes enfants (âgés de 2 à 11 ans) regardent moins la télévision que tous les autres groupes d'âge. Les résidents du Québec et de Terre-Neuve sont ceux qui regardent le plus la télévision, tandis que la Colombie-Britannique vient au dernier rang pour le nombre moyen d'heures d'écoute».

Statistique Canada, *Annuaire du Canada*, 1992, Ottawa, Catalogue 11-402F/1992, octobre 1991, p. 557.

un jeune franco-ontarien aura regardé plus de 17 000 heures de télévision[4], alors qu'il n'aura pas été plus de 10 000 heures en salle de classe[5]. Encore là, on imagine l'impact que cela peut avoir, surtout si l'on songe aux messages explicites ou implicites, de type violent ou sexiste, véhiculés dans les émissions les plus regardées.

---

[3] Mary Anne Burke, «Child Care», *Canadian Social Trends*, Toronto, Thompson Educational Publishing et ministère des Approvisionnements et Services, 1989, p. 167.

[4] Si l'on fait une estimation modérée où le ou la jeune n'écoute la télévision que vingt heures par semaines, de deux à dix-huit ans, on compte 17 680 heures.

[5] De la première année à la huitième, l'enfant est cinq heures et demie par jour en salle de classe et ce, 190 jours par année, ce qui donne un total de 8360; de la neuvième à la treizième année, c'est-à-dire pendant les cinq années du secondaire, il aura été en classe environ mille heures.

LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

Les jeunes regardent en moyenne de 14 à 20 heures de télévision par semaine. On est en droit de se demander s'ils peuvent être influencés par le contenu de plus en plus violent des émissions.

Source: *Maclean's*, Erin Elder/Maclean's, 21 décembre 1992, p. 4.

À la socialisation primaire, vécue par chaque enfant pendant les premières années de sa vie, s'ajoute la socialisation secondaire, produite par l'interaction continue avec les autres agents de socialisation. Ce deuxième type de socialisation se retrouve tout au long de la vie dans les apprentissages qui découlent des expériences qui se présentent: dans le milieu de travail ou dans les loisirs, à travers les nouvelles responsabilités — professionnelles ou familiales, par exemple —, à travers les rencontres et les amitiés.

4 La personne humaine: un carrefour

En conclusion, on peut dire que l'individu est une synthèse de sa société puisque l'on trouve en lui tout ce qui a présidé à son apprentissage, à sa formation comme individu autonome et que ces multiples éléments sont le produit de sa société. Cela ne signifie évidemment pas que l'on découvrira en lui tout ce qu'il y a dans cette société; cela implique que tout ce qu'il y a en lui comporte quelque chose de cette société.

On ne peut dire, dès lors, que l'individu n'est que le réceptacle de ce qui lui est enseigné. Si tel était le cas, en effet, tous les enfants d'une même société seraient conformes, tous les enfants d'une même famille auraient la même personnalité. En fait, ce qui produit l'individualité d'un être, c'est l'ajustement constant de lui-même qu'il fait, tout au long de son apprentissage, entre ce qu'il vit et ce qu'il apprend, autrement dit entre ses multiples expériences particulières et les interprétations qu'il peut en donner selon ce qui lui est enseigné. En fait, l'enfant ne fait pas qu'intégrer ce qu'on lui apprend; il en produit un savoir à partir duquel il peut agir. Il est un résultat social produisant ses propres significations à partir des situations vécues dans un contexte donné. Dans sa société, l'individu est donc plus qu'une synthèse: il est un *carrefour* de ce qui lui est enseigné, de ce qu'il interprète et de sa propre pensée produite à travers son action.

En bref

- La société dans laquelle nous vivons possède certaines caractéristiques liées à son développement historique; elle est complexe, postindustrielle, technologique et diversifiée.
- Tout être humain est un être social dont les activités, les choix, les possibilités et même les opinions sont déterminées en bonne partie par ce qui existe dans sa société.
- C'est à travers le processus de socialisation que tout enfant apprend le langage, les valeurs et les normes de sa société. Il intègre ainsi les rôles sociaux et les rôles sexuels qui lui sont propres.
- La famille est le premier agent de socialisation de l'enfant, mais elle n'est pas le seul; de nos jours, les médias de masse et les garderies ont un rôle presque aussi important.
- La socialisation est un processus continu tout au long de la vie; la personne doit constamment s'adapter à de nouvelles situations, à de nouvelles relations.
- L'individu est en quelque sorte une synthèse et un carrefour de sa société, non parce que l'on trouve en lui tout ce qu'il y a dans sa société, mais parce que tout ce qu'il y a en lui comporte quelque chose de cette société.

Pour discuter ou explorer

1) Identifie des gestes que tu poses le matin. Montre en quoi ils sont sociaux et en quoi ils sont individuels.

2) Quels sont les réseaux dont tu fais partie? Combien peux-tu en identifier? Quelle sorte de liens entretiens-tu à l'intérieur de ces réseaux?

3) Quelle sorte de lien s'est développé entre tes parents et toi? Trouve des amis qui entretiennent des liens différents avec leurs parents et indique en quoi ces liens sont différents.

4) Dans ton environnement proche, les hommes et les femmes sont-ils socialisés de façon différente? Explique ta réponse.

Bibliographie

BURKE, Mary Anne, «Child Care», *Canadian Social Trends*, Toronto, Thompson Educational Publishing et ministère des Approvisionnements et Services, 1989.

DOYLE, James A., *The Male Experience*, Wm C. Brown Company, Dubuque (Iowa), 1983.

MEAD, Margaret, *Une éducation en Nouvelle-Guinée*, Paris, Payot, [1930] 1973. Traduit de l'américain par Alain Gazio.

Statistique Canada, *Annuaire du Canada*, 1992, Ottawa, Catalogue 11-402F/1992, octobre 1991.

PLAN

Chapitre II
Pas d'humains sans société

1 La personne humaine: un être de relations

2 La personne humaine: un être de langage

3 La personne humaine: un être social

4 La société: éléments sociologiques de définition

4.1 Compréhension intuitive de la société

4.2 Compréhension sociologique de la société

- Historicité et changement social
- Univers symbolique et interprétation du monde
- Modes de connaissance

5 L'étude de la société

6 La société: un objet d'analyse complexe

7 La sociologie: une discipline scientifique

En bref

Pour discuter ou explorer

Bibliographie

Chapitre II

Pas d'humains sans société

1 La personne humaine: un être de relations

Vouloir imaginer un être humain tout seul tient du mythe; c'est une impossible réalité. En fait, l'être humain n'est jamais seul, quelle que soit son histoire. Tout d'abord, il ne naît pas comme un champignon, tout le monde le sait. Il a eu une mère pour le mettre au monde et l'élever. Dans cette première nécessité, il y a déjà un fait éminemment social. Cette socialité a pour corollaire une dimension culturelle: une société donnée se représente de façon particulière ce qu'est une «mère». Le concept de «mère» et la notion «d'amour maternel», si chers à notre culture, sont des créations absolument sociales; il y a des cultures qui en ont des définitions totalement différentes. Par exemple, dans certaines sociétés inuit, une «mère» qui a déjà un ou plusieurs enfants vivants peut donner son enfant naissant à une femme qui n'en a pas, comme cadeau, afin que celle-ci ait accès au plaisir d'être mère; elle ne se sent pas pour autant privée de quelque chose ni n'est blâmée par son entourage. Poussant plus loin la réflexion, on en arrive à devoir constater que, même dans le phénomène récent des bébés-éprouvette, où aucune femme ne participe de façon directe au développement du fœtus, il faut malgré tout des «mères-substituts», des humains, pour assurer la bonne croissance des fœtus et la survie des nouveau-nés.

La même analyse vaut aussi pour la notion sociale de «père» qui est en pleine transformation depuis que s'est répandu l'accès aux banques de sperme. Là encore, c'est un phénomène tout à fait nouveau qui fait éclater le concept de «père» que nous avions en généralisant la distinction entre «géniteur» et «père social»; un homme assume les deux fonctions lorsqu'il est présent pour élever l'enfant et lorsque son sperme a participé à la conception. Donc, parents biologiques ou parents substituts, l'humain a besoin des autres pour être, c'est-à-dire pour assurer sa conception et sa survie. Cette conception et cette survie ne sont possibles qu'à l'intérieur d'un ensemble de représentations, notamment des rôles sociaux (par exemple, l'idée que l'on se fait de ce que doit être le rôle d'une mère). Pour produire un être humain, il faut d'autres êtres humains, des êtres ayant déjà des idées, des conceptions à propos de ce qu'ils sont et de ce qu'ils doivent faire. Donc, il y a humanité à l'intérieur d'un ensemble de significations. Or, ces significations sont données à travers le langage.

2 La personne humaine: un être de langage

Au delà des nécessités biologiques qui sont les mêmes pour tout le monde animal (manger, dormir, se reproduire), ce qui fait de l'humain un être social,

c'est surtout le fait qu'en plus d'avoir nécessairement été nourri par quelqu'un, d'avoir appris à marcher à l'aide de quelqu'un, il a intégré le langage en entendant les autres s'exprimer. Le langage, c'est la société; toute société humaine est basée sur le langage. On peut affirmer en ce sens que la forme de langage importe peu puisque c'est la relation qui existe entre les humains à travers le langage qui crée la société. En reprenant l'exemple de la relation entre la mère et l'enfant, on peut voir que c'est le type de signification que l'on donne au mot «mère» dans une société donnée qui crée en grande partie le type de rapport entre les deux personnages. C'est pour cela que l'on dit de l'être humain qu'il est social; un être humain ne peut vivre sans être en relation avec d'autres humains et de cette relation émane le langage.

Pourtant, dans nos mythes d'humains, nous conservons toujours une petite place privilégiée pour un rêve de retraite sur une montagne élevée ou une île inconnue. Se retrancher du monde et des autres nous apparaît, à certaines périodes de notre vie, comme une solution paradisiaque à nos difficultés de vivre en société, aux contraintes que la société semble nous imposer; Robinson Crusoé a sa contrepartie légendaire dans presque toutes les cultures. Rarement, dans ces moments de rêve de solitude, nous nous souvenons que Robinson, seul sur son île — avant qu'il ne rencontre Vendredi — et en dehors de toute obligation sociale, se lavait et se rasait tous les matins, qu'il inscrivait le temps sur un arbre, qu'il construisait des outils pour travailler et des ustensiles pour manger tout à fait conformes à ceux qu'il avait l'habitude d'utiliser dans son Angleterre natale. Bref, dans ses gestes, son mode de vie et son organisation quotidienne, il reproduisait le plus possible tout ce qu'il avait appris et même jusqu'aux prières du soir et du matin. En fait, malgré son naufrage, Robinson a traîné sa société avec lui parce qu'il en avait intégré les coutumes; elles étaient en lui.

Ainsi parfois, et particulièrement à la période de l'adolescence, la tentation est grande de considérer que la société, c'est tout ce qui n'est pas nous, tout ce qui est autre que soi: les adultes, les parents, les professeurs ou les professeures, les contraintes — qu'elles soient familiales ou scolaires —, les exigences de toutes sortes, les coutumes et les traditions, les convenances, en gros, toutes les règles sociales qui nous semblent exagérées, inutiles, voire hypocrites. Dans ces moments-là, ces règles nous apparaissent comme l'antinomie de la liberté, nous empêchant d'être réellement «soi», nous obligeant à être comme «les autres». En opposant la société, entendue comme source de contraintes et d'obligations, à la liberté, entendue comme réalisation de tout ce dont on a envie, on imagine mal que même l'idée de liberté, tout comme les notions de «père» et de «mère» vues précédemment, soit un concept créé «socialement»; c'est-à-dire qu'il y a liberté, parce qu'il y a l'idée de liberté, ce qui implique qu'il faut des personnes pour la concevoir, des personnes contre qui l'activer. Il y a même des définitions différentes de la liberté, selon les sociétés, selon les époques, selon les groupes sociaux. La liberté, aux yeux des hippies, c'est la possibilité pour tous les humains, quelle que soit leur origine ethnique, de vivre en harmonie; aux yeux des néo-nazis, c'est le droit de vivre entre Blancs seulement. Ainsi, même dans notre rêve de «liberté», nous recréons notre société: une adolescente chinoise contemporaine ne rêve pas à la liberté de la même façon qu'une adolescente canadienne et encore moins qu'une jeune du Moyen Âge, quelle que soit la nationalité.

3 La personne humaine: un être social

Tout ce que l'on vient de voir nous démontre que l'humain est forcément un être social: sans humains pour le concevoir et sans famille pour assurer sa survie élémentaire, un bébé ne pourrait vivre. Plus encore, s'il n'était pas intégré dans un ensemble de relations, elles-mêmes basées sur le langage et l'échange, il ne pourrait devenir un humain. Mais être en relation avec d'autres humains veut aussi dire que l'on apprend d'eux ce qui est nécessaire pour vivre en société. Définir l'humain comme un être nécessairement social est donc lourd de conséquences; cela implique qu'un individu vit parmi d'autres et qu'on trouve en lui la marque d'une société, comme l'ont illustré les exemples pris dans la vie de Catherine.

Dès sa naissance, l'humain vit dans l'entourage des membres d'une famille. Cette famille, à son tour, évolue dans un ensemble plus vaste dans lequel on retrouve d'autres familles, dans lequel on trouve aussi différentes organisations, notamment d'ordre religieux, politique ou économique.

En ce sens, l'humain n'échappe pas à la société, il y est toujours intégré d'une façon ou d'une autre. Même si, par exemple, il choisit de vivre dans l'isolement, sa décision n'est compréhensible que comme réaction à l'égard de la société. Les ermites, ces personnes qui s'isolent dans une forêt, un monastère ou au haut d'une montagne pour être seules, refusent la société; pourtant, dans leur refus même, s'exprime une position à l'égard du social. S'il n'y avait pas de société, il n'y aurait pas d'ermitages.

Chaque personne porte en elle des caractéristiques sociales auxquelles elle ne peut se soustraire. Elle est influencée par les individus parmi lesquels elle évolue. Dans le seul fait de parler, elle présente déjà sa socialité, car la langue, comme nous venons de le voir, est foncièrement une réalité sociale. Le social se manifeste encore en elle à travers la religion. Même lorsqu'elle s'oppose à une quelconque tradition ou veut faire une révolution, sa réaction s'explique en fonction de l'idéal de société qui l'anime et qu'elle a développé à cause de la société où elle a grandi.

4 La société: éléments sociologiques de définition

Mais qu'est-ce que la société? À cette question, on doit répondre de deux façons. Tout membre de la société tente de s'expliquer le monde dans lequel il vit et peut donc en donner une définition individuelle. Mais pour établir une vision plus globale, plus analytique de ce qu'est une société, il faut se livrer à une étude scientifique, à une analyse de spécialiste en sciences sociales.

4.1 Compréhension intuitive de la société

Une première façon de définir la société est de décrire tout ce que l'on voit quand on s'attarde à y penser. Tout d'abord, on voit des individus. Mais, tout de suite, on se rend compte que la société n'est pas une simple addition d'individus. Si elle n'était que cela, chaque personne vivrait dans une parfaite autonomie. Cette autonomie serait la négation même de la société. L'individu n'entretiendrait aucun rapport avec les autres, ne partagerait rien, ne subirait

aucune influence ni ne pourrait agir sur les gens qui l'environnent. Il n'aurait rien de vraiment social. Or, nous avons vu que ce qui confère à un individu sa socialité, ce sont les relations dans lesquelles il évolue. C'est parce qu'il doit entretenir des relations avec les autres membres de sa société et, de façon plus générale, avec tous les éléments qui constituent cette société, que l'individu est social.

La société n'est donc pas composée seulement d'individus, mais de tout ce dans quoi ces individus sont inscrits. On trouve en elle des *familles,* des *entreprises,* des *écoles;* on trouve des *formations politiques*, des *religions*, des *traditions*, des *principes*, des *normes*, des *opinions*, des *arts;* on trouve des *forces de l'ordre*, des *moyens de communication*, des *groupes déviants*; on trouve des *villes* et des *villages* et bien d'autres choses encore. Tous ces éléments, aussi disparates qu'ils apparaissent, sont reliés les uns aux autres. Si les individus n'étaient pas liés entre eux et liés à ces éléments, liés dans, par et à travers ces éléments, si tous ces éléments n'étaient pas liés entre eux, il n'y aurait pas de société, il n'y aurait pas d'ensemble social. Pour qu'il y ait société, il faut non seulement que ces divers éléments entretiennent des liens, mais il faut en plus qu'ils forment une structure particulière. *Une société est ainsi un ensemble de multiples éléments interreliés formant une structure particulière.*

C'est donc dire qu'une société est plus que ce qu'un simple coup d'œil peut en révéler et qu'il ne suffit pas de l'observer ou d'avoir des intuitions sur elle pour en comprendre l'organisation. En fait, l'étude de la société requiert des instruments d'analyse qui nous sont donnés, entre autres, par la sociologie. Ce n'est qu'en étudiant la société de façon scientifique que l'on peut en comprendre les divers éléments, par delà les apparences.

4.2 Compréhension sociologique de la société

C'est cette deuxième perspective, l'analyse sociologique, qui nous permet de définir une société comme un ensemble d'éléments interreliés qui forment une structure particulière. Quelles sont les principales caractéristiques de la société du point de vue de l'analyse sociologique?

On a déjà mentionné la nécessité des relations sociales et l'importance du langage pour produire des humains dans une société. À cela s'ajoutent trois autres éléments qui expliquent comment les sociétés pensent et se transforment: l'historicité, l'univers symbolique et le mode de connaissance.

Historicité et changement social

Selon la définition précédente, s'il y a société, c'est que les éléments qui la constituent sont organisés entre eux. Mais, si organisés que soient ses éléments, une société ne se présente pas sous l'aspect d'une structure achevée. Un ensemble social n'est pas donné une fois pour toutes. Ce n'est pas parce que l'on peut en comprendre la structure que cette structure est invariable. Une société est toujours en train de se faire. Elle est un résultat historique en même temps qu'elle est une histoire en cours. C'est là son **historicité.**

Historicité: concept désignant l'ensemble des éléments qui caractérisent une société tels que la société les a produits et les reproduit à travers son histoire. Les manières de penser, les façons de fabriquer et de distribuer les biens, l'architecture, par exemple, participent de l'historicité.

À cause de sa dimension historique, la société se transforme dans le temps. Pour les membres d'une société donnée — que les sociologues appellent des acteurs sociaux —, le monde, les événements, les activités ont une signification particulière. Cette signification se définit à travers des échanges d'opinions et des partages de valeurs et de normes.

Les sociologues relèvent souvent deux éléments quand ils parlent de culture: les **valeurs** et les **normes**.

Les valeurs apparaissent comme les croyances, relativement répandues dans une société, indiquant aux membres ce qui est bien et ce qui ne l'est pas. Considérer comme inacceptable le viol ou juger l'opéra agaçant, c'est avoir adopté une valeur.

Les normes sont des règles assez précises qui signalent quels comportements sont autorisés ou interdits. Quand un individu transgresse une règle, il encourt habituellement les sanctions des autres membres de sa société. La plupart des lois constituent des normes: par exemple, les lois contre l'homicide ou le vol de même que le code de la route. Mais notre vie est aussi gouvernée par bon nombre de règles tacites, qui ne sont pas des lois: par exemple, des règles sur l'amitié, sur l'approche amoureuse, sur les bonnes manières.

Voir Michael P. Carroll, «Culture», *in* James J.Teevan (Editor), *Introduction to Sociology: A Canadian Focus*, Third Edition, Scarborough (Ontario), Prentice-Hall, 1989, p. 19-47.

Univers symbolique et interprétation du monde

Tout ce monde d'idées, de concepts, de représentations et de croyances forme ce qu'on appelle un univers symbolique. C'est lui qui relie les composantes sociales, qui rend possible la communication, qui renvoie à la société une image d'elle-même, qui guide les interventions sociales, qui confère à la société sa propre identité. L'existence même de la société est inconcevable sans cet univers symbolique. Cet univers symbolique nous est donné à travers le langage; il est le langage concrétisé à un moment particulier de l'histoire. Les personnes communiquent à l'aide de notions communes et il ne pourrait y avoir de société sans notions communes. Mais bien plus: les membres d'une société se reconnaissent à travers des symboles comme des idoles qu'ils adorent en commun, qu'ils s'expliquent, auxquelles ils confèrent une même signification, par exemple, un totem, une croix, un dieu, un pharaon.

TOTEM DE GITWANGAK

Ce totem domine le village de Gitwangak, sur la Côte du Pacifique, en Colombie-Britannique. Les totems peuvent être l'expression de différents aspects du rapport de l'humain à l'Univers. Ils peuvent exprimer des légendes, présenter des dieux, identifier des espaces. Ce sont des monuments symboliques.

Ici, le totem représente des figures de loups, symboles de la fratrie qui l'a sculpté.

Source: *The Totem Poles and Monuments of Gitwangak Village*, George F. MacDonald, Éd. Parcs Canada, 1984, p. 56.

Dans toutes les sociétés, les humains interprètent leur monde. Cette interprétation leur permet de donner une signification aux événements qu'ils vivent, à la vie qu'ils mènent, leur permet de partager une vision du monde et, partant, de consolider leur vie commune.

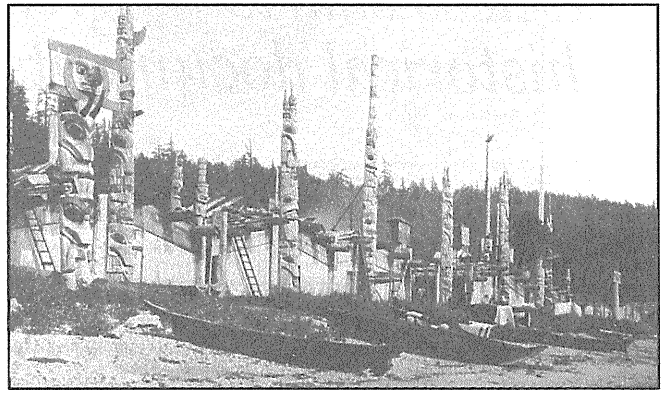

VILLAGE DE TOTEMS SUR LA CÔTE DU PACIFIQUE

Pendant des milliers d'années, des peuples amérindiens ont vécu le long de la Côte du Pacifique, entre l'océan et la forêt. Quand les Européens sont arrivés, en 1770, chaque région de la côte avait sa propre langue, sa littérature orale et le sentiment de son identité, souvent représentée dans ses totems. Ici, on voit un de ces villages, tel que les premières photos, au siècle dernier, ont pu nous en laisser le souvenir.

VILLAGE DE HAIDAS, Skidegate Inlet, Îles-de-la-Reine-Charlotte (C.-B.). Juillet 1878. Photographie de George M. Dawson (PA-37756).
Source: *The Archivist*, vol. 19, n° 3, 1992.

Il ne faut pas penser cependant que les humains ont décidé, un jour, d'interpréter le monde; cela s'est toujours fait, parce que l'on ne peut pas communiquer si les messages n'ont pas de sens; et donner un sens aux choses dont on parle, aux événements qui se produisent, c'est donner un sens au monde. Le langage est donc un système de significations et d'interprétation du monde, en plus d'être le produit des relations humaines.

Pensons à l'enfant qui grandit et qui ne cesse de poser des questions à ses proches pour avoir accès à une certaine compréhension du monde qui l'entoure (papa, maman, pourquoi est-ce que le soleil se couche? pourquoi vas-tu toujours travailler? pourquoi les abeilles piquent? pourquoi grand-papa est malade?); de la même manière, les humains, en se parlant, ont toujours produit une explication du monde, pour comprendre non seulement les phénomènes naturels auxquels ils étaient soumis, mais aussi les phénomènes sociaux qui se produisaient du seul fait qu'ils vivaient en société. Prenons encore l'exemple de l'enfant; si les parents peuvent répondre à ses questions, c'est que déjà existe pour eux une façon de voir et de comprendre le monde qu'ils connaissent et peuvent transmettre à l'enfant, ce qu'il fera à son tour si l'occasion se présente un jour. Un langage déjà constitué rend possibles ces communications, rend même possibles des reformulations, voire des créations de vision du monde.

En résumé, on peut dire que ***l'univers symbolique*** *de toute société est une interprétation ou une vision du monde.* Cette vision du monde s'effectue de façon continue tout au long de l'histoire, à travers le langage et la parole, instruments par lesquels les acteures et les acteurs sociaux entretiennent des relations entre eux. Vivre en société, c'est s'inscrire dans une vision du monde, de sorte que lorsque l'humain veut porter un regard sur le monde qui l'entoure pour l'expliquer, il s'intègre toujours aux idées qui le précèdent. Il n'y a pas de point zéro du social. Il n'y a pas de point zéro de la culture ou de l'interprétation du monde. Une société a toujours une historicité; elle est toujours un résultat historique en train de s'accomplir. Elle ne part jamais de rien ou de nulle part et, en s'accomplissant, soit elle se reproduit, soit elle se transforme.

Modes de connaissance

Le fait de l'historicité a pour conséquence la variation des cultures dans le *temps* et dans l'*espace* (ou lieu géographique). Une société qui vit au milieu de la forêt équatoriale ne se représente pas les choses de la même manière que celle qui vit dans les neiges de l'Arctique. Une société paysanne diffère d'une société postindustrielle.

On appelle **modes de connaissance**, les façons dont les sociétés créent leurs univers symboliques, leurs visions du monde. Ces modes sont de différents types. Certains font appel à la foi; ainsi, dans les sociétés religieuses, qu'elles soient polythéistes (totems, mythologie) ou monothéistes (judaïsme, christianisme), on explique le monde et les événements qui se produisent dans la société et dans la vie à partir de la volonté d'un ou de plusieurs dieux. D'autres modes de connaissance vont développer une spiritualité qui implique l'intégration de l'être à son environnement naturel et cosmique comme l'ont fait plusieurs cultures amérindiennes. D'autres encore font appel à la science, expliquant le monde et la société à partir d'analyses et de preuves vérifiables.

Ces modes de connaissance peuvent se succéder ou même cœxister selon divers agencements. Le mode de connaissance basé sur la méthode scientifique est important à notre époque, ce qui signifie que bon nombre de nos vérités sur le monde sont produites à partir d'hypothèses.

L'**hypothèse** est une supposition que formule la chercheuse ou le chercheur à propos d'un événement. S'il s'attend à ce qu'il y ait une relation entre le fait de fumer et le cancer ou entre le niveau d'éducation des parents et les aspirations professionnelles de leurs enfants, c'est qu'il en a soulevé l'hypothèse. Cette hypothèse devient scientifique à partir du moment où elle s'inscrit dans une problématique et que le ou la spécialiste utilise des moyens reconnus pour la vérifier; par exemple, des techniques d'observation.

Notre savoir évolue dans un monde qui exige des preuves et qui, à bien des égards, se fie moins aux intuitions ou aux explications religieuses qu'à la preuve scientifique. Les hypothèses vérifiées qui sont confirmées, c'est-à-dire qui accèdent aux mêmes résultats lorsque soumises aux mêmes conditions d'expérimentation, deviennent des lois scientifiques. Ces lois seront considérées comme des vérités universelles jusqu'à ce que d'autres hypothèses et d'autres vérifications ouvrent une nouvelle dimension de la question ou apportent une nouvelle perspective sur le phénomène observé. C'est de cette façon que procède le savoir scientifique.

5 L'étude de la société

Lorsqu'on étudie la société, comme on l'a vu, on analyse les interrelations entre humains en fonction de l'historicité de leur société et de leur univers symbolique. Ces interrelations produisent des phénomènes sociaux. *Un phénomène social est tout ce qui se manifeste dans la société et que le ou la sociologue transforme en hypothèse pour le soumettre à l'analyse sociologique.*

La société se transforme. Cette transformation rend difficile la découverte de lois. En sociologie, on ne peut pas répéter les expériences comme on le fera, par exemple, en biologie, en étudiant le foie ou, en physique, en observant la chute des corps, ni déterminer facilement des récurrences. Il est impossible, soit pour des raisons morales, soit pour des raisons historiques, de répéter un acte de violence ou de reproduire une révolution à de seules fins expérimentales.

Ainsi l'étude de la société doit prendre en considération la problématique du changement et de l'impossible reproductibilité de certains phénomènes sociaux. Non seulement la société se transforme mais, en plus, nous, les êtres humains, en pensant, en agissant, en vivant en elle et par elle, participons à ce changement, c'est-à-dire que nous sommes ce qui produit le changement, nous en sommes les instruments. En étudiant la société, c'est nous-mêmes que nous étudions, c'est nous-mêmes dans le changement et en tant qu'agents et agentes du changement. Autrement dit, nous ne sommes pas uniquement «intégrés» dans une société qui évolue, ou encore la société n'est pas seulement «intégrée» en nous qui vivons notre vie, nous sommes aussi des agents et des agentes de son développement.

Parce qu'elle est une réalité composite, on peut chercher à comprendre la société d'après les divers aspects qu'elle présente. Une société, par exemple,

comporte des dimensions politiques, historiques, économiques, culturelles. Chacune de ces dimensions peut constituer un terrain d'analyse. On étudiera alors les phénomènes politiques, historiques, économiques ou culturels d'une société donnée. Ces dimensions correspondent, pour la plupart, à des domaines d'études. L'ensemble de ces domaines à partir desquels on peut aborder l'étude des phénomènes sociaux s'appelle le champ des sciences sociales.

6 La société: un objet d'analyse complexe

La sociologie est l'une des sciences qui forment le champ des sciences sociales. Elle a pour voisines l'histoire, la psychologie, l'économie, l'anthropologie, les sciences politiques et les sciences des communications. Son objet, ce sont les phénomènes sociaux, c'est-à-dire les interrelations entre les divers éléments qui composent la société.

La division du champ des sciences sociales en domaines d'études peut donner l'impression qu'une société n'existe que dans la fragmentation et que chacune de ses constituantes est dissociable des autres: ce qui est psychologique dans la société est sans lien avec ce qui est, par exemple, économique. De la même manière, à l'intérieur de chacun de ces grands domaines, on trouve en plus des subdivisions qui parcellisent encore la société. En sociologie, par exemple, on trouve des secteurs de spécialisation comme la sociologie du travail, la sociologie des relations raciales, la sociologie des minorités, la sociologie des femmes, l'étude de la stratification, l'étude de la socialisation, la sociologie des communications. En réalité, une société n'est pas divisible, elle forme concrètement un tout. On ne saurait, par exemple, en extraire la dimension économique; cette dimension se révèle inexorablement attachée aux autres et au tout social: les relations économiques, par exemple, dépendent des relations politiques, de l'histoire de la société, et ainsi de suite.

C'est l'évolution du savoir occidental vers la **scientificité** qui est la cause principale de la division de la réflexion sur la société. En effet, cette réflexion s'est spécialisée au fur et à mesure que les questions sont devenues plus précises et les analyses plus complexes. Au début de la pensée occidentale, dans un discours qui parlait de la société, tout se confondait: le politique, le religieux, la nature, la psychologie. La société était de tel ordre parce que les humains étaient de telle nature, que Dieu voulait ceci, que le roi était cela. Dans ce discours, tout s'entremêlait un peu à l'image de ce qui se présentait dans la pensée de toute personne qui se faisait une opinion sur sa société du simple fait qu'elle vivait en elle. À cette époque, la pensée savante s'apparentait aux représentations populaires. La science occidentale a critiqué ces visions du monde, a pris ses distances par rapport à la pensée populaire, a développé des méthodes d'analyse et a précisé les questions et les problèmes. Ce faisant, elle a nettement circonscrit ses interrogations et rendu plus exigeantes ses interprétations du monde. La spécialisation du savoir répond ainsi beaucoup plus à des raisons théoriques qu'au fait que la société est un amalgame de parties distinctes. C'est d'ailleurs parce que la société n'est pas concrètement divisible et qu'elle est complexe que l'on assiste aujourd'hui à une profusion d'approches multidisciplinaires. Les spécialistes de diverses questions se regroupent pour réunir leurs analyses. L'économiste s'associe ainsi au spécialiste ou à la spécialiste des communications afin de comprendre des effets de marché; on

combine une analyse politique à une étude historique afin de comprendre une tendance électorale; on joint une sociologie du travail à une sociologie des femmes pour comprendre des phénomènes de division sexiste du travail.

7 La sociologie: une discipline scientifique

La sociologie est l'une des disciplines du champ des sciences sociales. En tant que science, elle est soumise à des techniques rigoureuses d'observation, à des modèles d'analyse (statistiques, par exemple) afin d'établir des faits sociaux, d'en trouver les causes et les effets, de découvrir les relations entre les phénomènes sociaux. Les sociologues, par exemple, mesurent des taux de divorce, en trouvent les raisons et les conséquences, ou encore découvrent comment certaines situations familiales déterminent des aspirations occupationnelles, comment le mouvement féministe agit sur l'organisation familiale ou sur d'autres constituantes de la société. En tant que science, la sociologie se distingue donc du savoir commun et de ses évidences et prend ses distances par rapport à lui en formulant des théories.

La société forme un tout. Mais la sociologie, pas plus qu'aucune autre science, n'a à tout dire, ni ne peut tout dire. Le but d'une étude scientifique n'est jamais d'épuiser le réel. Il est tout simplement de répondre à une question, d'expliquer un phénomène. Les questions sur le monde sont historiques, c'est-à-dire qu'elles varient en fonction des moments de l'histoire. Aujourd'hui, par exemple, notre société se préoccupe du sexisme, mais une autre société qui ne s'en préoccuperait pas ne pourrait s'interroger sur ce phénomène puisqu'elle ne disposerait pas des concepts pour l'analyser. On ne peut pas répondre à des questions qui ne sont pas posées. L'ensemble de ce que l'on étudiera existe donc en fonction des interrogations d'une population. Et ces interrogations, on l'a vu, sont elles-mêmes déterminées par ce qui se produit dans la société à un moment donné et par l'apparition de nouvelles façons de considérer les phénomènes sociaux.

C'est la suite sans fin de la continuelle interprétation du monde.

En bref

- La personne est le produit des relations humaines et produit des relations humaines. Toute personne a besoin des autres pour vivre. Les relations humaines sont donc des relations sociales. Ce sont les relations qui sont au fondement de la société.
- Les relations humaines et leur compréhension se produisent à travers le langage. C'est le langage qui permet non seulement de s'exprimer, de s'expliquer, mais aussi de nommer et d'expliquer tout ce qui nous entoure. Tout être de langage est nécessairement un être social, et inversement.
- Il n'y a pas de point zéro du social. Tout être humain naît dans un «déjà-là» social puisqu'il faut des relations sociales pour le produire.
- On peut comprendre la société de façon intuitive en partant de son expérience individuelle d'être social. Cela n'apporte cependant qu'une vision descriptive et limitée de ce qu'est la société.
- Pour comprendre la société de façon scientifique, on peut adopter une perspective sociologique.
- D'un point de vue sociologique, la société possède diverses caractéristiques:
    1. elle se produit dans des relations sociales;
    2. elle ne peut exister sans langage;
    3. elle est un résultat historique et elle est soumise au changement social;
    4. elle est constituée d'un ensemble d'éléments interreliés: des savoirs, des valeurs, des normes, qui forment un univers symbolique;
    5. son univers symbolique s'exprime à travers le langage et permet à ses membres d'interpréter le monde.
- Le mode de connaissance à l'intérieur duquel se développent les sciences sociales est le mode scientifique.
- La société est un objet d'analyse complexe parce que les phénomènes sociaux qui se produisent en elle sont changeants et non reproductibles.

Pour discuter ou explorer

1) Énumère différentes façons de voir le monde qui existaient avant ta naissance et que tu perçois dans ta vie de tous les jours.
2) Y a-t-il des façons de voir le monde qui circulaient dans ta société avant ta naissance avec lesquelles tu n'es pas d'accord? Si oui, lesquelles? Sinon, lesquelles? À quoi ont été utiles ces visions du monde avec lesquelles tu n'es pas d'accord?
3) Trouve des idées qui ont changé dans l'histoire de ta société.
4) Trouve des idées qui n'ont pas changé dans l'histoire de ta société.
5) Est-ce que ta façon de voir le monde a changé depuis ta naissance? Si oui, comment et pourquoi? Sinon, montre comment elle s'est maintenue et pourquoi.

Bibliographie

CARROLL, Michael P., «Culture», *in* James J.Teevan (Editor), *Introduction to Sociology: A Canadian Focus*, Third Edition, Scarborough (Ontario), Prentice-Hall, 1989, p. 19-47.

Deuxième partie

Communication et culture

Communication et culture

Le langage est la base des relations sociales. Qu'est-ce au juste que le langage? Remplit-il d'autres fonctions que celle de nous permettre de communiquer? Qu'y a-t-il de différent entre la communication développée par les humains et celle développée par d'autres espèces? L'abeille, le bébé, le prêtre utilisent tous les trois des codes de communication. En quoi ces codes diffèrent-ils?

Le langage humain permet de communiquer et de créer des significations et même des concepts qui représentent des choses que l'on ne voit pas, comme la liberté, par exemple, ou un dieu. Puisque ce sont les mots qui représentent les idées, les sociétés ayant des langues différentes produisent-elles des concepts différents? Et le fait de parler la même langue crée-t-il un sentiment d'appartenance plus grand entre les personnes? La notion d'identité de peuple vient-elle du fait que l'on partage certaines choses en commun que l'on retrouve justement dans une langue?

La langue d'un peuple est le véhicule de sa culture. Que comprend la culture d'un peuple? Si être Italien, ce n'est pas être Canadien, est-ce à dire que la culture détermine l'individu? Si cela est vrai, que dire actuellement de la culture de masse produite par les mass media? Est-ce que cela ne rend pas tout le monde un peu pareil, puisque la plupart des gens sont accrochés au petit écran sans cesse nourri par des émissions de télévision internationales dont la liaison est assurée par des satellites?

Comment, de son côté, la population franco-ontarienne vit-elle ces contradictions: faire partie d'une minorité linguistique, c'est-à-dire être soumise aux diverses pressions de la culture anglophone (qui, en plus d'être majoritaire au pays, l'est dans les mass media internationaux), et vouloir développer et conserver une identité, un sentiment d'appartenance à sa culture d'origine?

Partager une culture commune fait en sorte que l'on connaît, en général, ce qu'il est permis ou non de faire dans sa société; il y a donc un système de règles ou de normes que l'on suit sans souvent s'en rendre compte. Que se passe-t-il avec les personnes qui ne suivent pas ces règles, qui dévient de la norme?

La marginalité est punie dans toutes les cultures, de façon plus ou moins sévère, selon la gravité reconnue du délit. Comment cela se passe-t-il au Canada?

Plan

Chapitre III
Langage des humains et langue des peuples

1 L'obligation de communiquer

2 Le bébé, l'abeille, le prêtre

2.1 La communication sans code

2.2 La communication codée

2.3 Communication codée et société humaine

3 Caractéristiques de la langue

3.1 La langue se transforme

3.2 La langue comporte des significations

3.3 La langue est à tout moment un résultat historique

3.4 La langue: un lieu de partage

3.5 Significations communes et représentation du «nous»

3.6 La langue comme moyen de faire l'histoire

4 La langue: médiation individus-société

En bref

Pour discuter ou explorer

Bibliographie

Chapitre III

Langage des humains et langue des peuples

1 L'obligation de communiquer

Comme on vient de le voir, le fait de vivre en société inscrit de façon nécessaire la personne humaine dans un champ de relations; vivre en société, c'est avoir des rapports avec des gens. Être humain, c'est être en relation avec ses semblables. Comme il n'y a pas d'humanité sans relations, il n'y a pas d'humanité sans société.

Au niveau **microsociologique**, dans la plupart des cas, être en relation avec quelqu'un, c'est échanger avec lui ou avec elle des informations.

La **microsociologie** a pour objet principal l'individu. Elle cherche à comprendre comment le social — par exemple, la famille, la religion, l'école — agit sur lui et comment les individus agissent les uns sur les autres, comment l'individu vit ses relations. Elle se distingue de la **macrosociologie** qui étudie le social de façon globale, par exemple, en analysant les rapports entre les institutions, les liens entre le système juridique et le système économique, ou en examinant les tendances démographiques, par exemple, le vieillissement de la population.

«On ne peut pas ne pas communiquer», écrivent des spécialistes; choisir de ne pas communiquer, c'est communiquer son désir de ne pas communiquer. Par exemple, dire: «je ne répondrai pas à cette question», ou encore, détourner la tête quand quelqu'un nous adresse la parole, c'est répondre à son interlocuteur ou à son interlocutrice. Vivre en société, c'est forcément transmettre des informations et en recevoir.

L'impossibilité de ne pas communiquer

«[...] si l'on admet que, dans une interaction, tout comportement a la valeur d'un message, c'est-à-dire qu'il est une communication, il suit qu'on ne peut pas *ne pas* communiquer, qu'on le veuille ou non. Activité ou inactivité, parole ou silence, tout a valeur de message. De tels comportements influencent les autres, et les autres, en retour, ne peuvent pas *ne pas* réagir à ces communications, et de ce fait, eux-mêmes communiquer. Il faut bien

comprendre que le seul fait de ne pas parler ou de ne pas prêter attention à autrui ne constitue pas une exception à ce que nous venons de dire. Un homme attablé dans un bar rempli de monde et qui regarde droit devant lui, un passager qui dans un avion reste assis dans son fauteuil les yeux fermés communiquent tous deux un message: ils ne veulent parler à personne, et ne veulent pas qu'on leur adresse la parole; en général, leurs voisins "comprennent le message" et y réagissent normalement en les laissant tranquilles. Manifestement, il y a là un échange de communication, tout autant que dans une discussion animée.»

Paul Watzlawick, Janet Helmick Beavin et Don D. Jackson, *Une logique de la communication*, traduit de l'américain par Janine Morche, Seuil, Points, [1967] 1972, p. 46. Souligné dans le texte.

2 Le bébé, l'abeille, le prêtre

La circulation de l'information est à la base des relations humaines, mais elle n'est pas toujours la même. Entre l'information que le bébé donne quand il manifeste sa faim à pleurs et à cris et celle que livre le prêtre quand il décline tous les arguments qui devraient inciter à croire en l'existence de Dieu, il y a un écart. Cet écart est celui que le **médium** rend manifeste.

On entend par **médium** le support d'expression par lequel prend forme un message. Le médium est à distinguer du **média** qui constitue le moyen par lequel le message est véhiculé. La télévision, le téléphone, le tam-tam, l'imprimé sont des médias. Les pleurs, le langage, la danse sont des médiums.

Communiquer, c'est transmettre ou recevoir un message. Le message comporte en lui-même une matérialité, c'est-à-dire qu'on peut le percevoir, matérialité sans laquelle il ne pourrait exister. Le message est perceptible: on l'entend, on le voit...

Cette matérialité est l'élément premier de l'information, la caractéristique première du médium. Le bébé et le prêtre peuvent être entendus. La danse peut être vue.

Mais avec cette matérialité brute s'arrête l'ensemble des caractéristiques communes des médiums.

2.1 La communication sans code

Le message du bébé ne passe pas par un **code** dont les auditrices et les auditeurs détiendraient les clefs d'interprétation; sa signification n'est pas

On entend par **code** l'ensemble des éléments — signes et règles — qui servent à la formulation d'un message et rendent possible la circulation de l'information dans une population où ils sont connus.

produite par les éléments d'un code partagé. Le bébé n'a pas à maîtriser un langage pour transmettre une signification. Veut-il même, au sens propre, transmettre une signification? Le message n'a pas pour fin de faire comprendre quelque chose à quelqu'un. Il est l'expression, plutôt imprécise et informe, d'un trouble, d'un manque, d'une douleur. Les parents en devineront souvent le sens à force d'interventions scrutatrices, mais leur découverte reposera essentiellement sur leur expérience et sur leur intuition; elle n'aura pas pour fondement la connaissance des règles et des signes d'un médium. Le message du bébé, en lui-même, ne leur indiquera pas ce dont il est question. Avec le développement des liens entre les parents et l'enfant, le message prendra forme, après que plusieurs tentatives des parents auront fini par établir des liens entre tel son et telle cause, après que l'enfant aura appris à associer tel son à telle action des parents, mais surtout après que l'enfant aura appris le langage des parents.

Au point de départ, le message du bébé n'est médium que parce qu'il est expression. Mais il est moins message pour le bébé que pour les parents. Il est message beaucoup plus parce que les parents doivent intervenir et trouver une signification que parce que le bébé cherche à transmettre une information. Se rendre audible suffit à communiquer une information. L'information équivaut au médium lui-même; elle se confond avec l'être du bébé. En fait, le bébé ne communique pas; il se communique, et seulement parce que des personnes font attention à lui. Chez le bébé, cette information ne suppose même pas un destinataire à informer. Le bébé ne se dit pas: «Tiens! mes parents sont à portée de cris, je vais émettre le cri de la faim». Le bébé affamé pourrait crier sa faim n'importe où. Il ne veut pas faire comprendre un message à une personne; il dépose des informations dans le monde sans même avoir conscience qu'elles sont information, sans même pouvoir les utiliser en tant que telles.

Les sons du bébé sont information parce qu'ils sont traités comme telle par les parents et parce qu'il vit en relation avec ses parents. Mais il les fait entendre en l'absence de toute maîtrise d'un code. Le bébé naît dépourvu de tout code. Son langage est *immédiat* parce qu'il le porte en lui dès la naissance. Mais tout ce qu'il peut exprimer est porté par les sons qu'il fait entendre, les mimiques qu'il donne à voir et tout cela est expression de soi en dehors de tout code. L'être du bébé et le médium s'assimilent l'un à l'autre et ce qui s'exprime ne devient message que parce que le destinataire l'aménage en information.

Figure 1
Communication sans code (bébé)

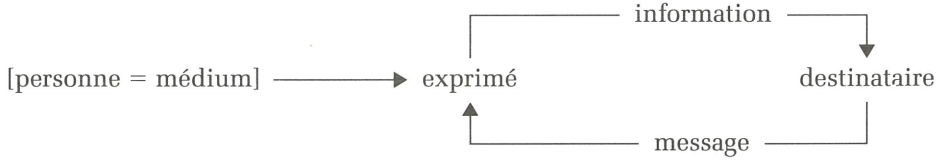

2.2 La communication codée

Chez beaucoup d'animaux aussi le langage est immédiat en tant que la nature le dépose en eux. La plupart ont des cris, posent des gestes, dégagent des odeurs qui informent leur environnement. Dans certaines sociétés animales toutefois — celles des fourmis, des abeilles, des dauphins et aussi celles de certaines familles de singes —, on trouve ceci de particulier que le langage suppose la maîtrise d'un code par les **agents communicants**.

> Les **agents communicants** sont des êtres qui échangent des informations à partir d'un code commun.

Donc, chez certaines espèces, le langage est immédiat, comme chez le bébé, mais de plus, le médium est partagé par plusieurs des membres: telle danse d'une abeille effectuée dans telle colonie indiquera l'endroit d'un approvisionnement à toutes celles auxquelles le message sera transmis. Dans ce type de communication, l'émettrice ou l'émetteur a effectivement un message à transmettre, en ce sens qu'il possède une information qu'il partagera avec d'autres. Il ne fait pas qu'exprimer une sensation; il apporte une information qui peut être révélée, parce que déjà présente dans un code commun et qui peut donc faire du message une information transmise effectivement à un destinataire, c'est-à-dire, une mise en forme d'une connaissance. À ce niveau, la communication n'est possible que parce que:

1. il y a une émettrice ou un émetteur;
2. l'émettrice ou l'émetteur détient une information;
3. l'émettrice ou l'émetteur tente de transmettre l'information qu'il détient;
4. l'information s'inscrit dans un code;
5. l'information s'adresse à une ou un destinataire particulier;
6. le code est commun à la ou au destinataire et à l'émettrice ou à l'émetteur.

Figure 2
Communication à l'aide d'un code (abeille)

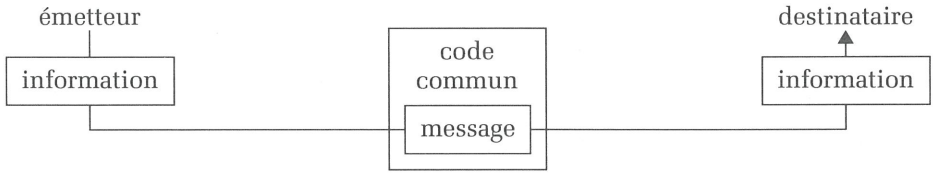

La rhétorique du prêtre n'est pas concevable en dehors de l'usage commun d'un code par le prêtre lui-même et par les personnes auxquelles il s'adresse.

2.3 Communication codée et société humaine

La seule référence à un code ne suffit cependant pas à expliquer tous les types de communication. Si une abeille peut émettre des informations et les faire comprendre à ses semblables, elle ne peut pas produire des informations à partir du code qu'elle utilise. C'est-à-dire que le code ne permet pas de créer de l'information; il ne permet que de reproduire des messages pour lesquels l'abeille est programmée, de transmettre les messages que, d'une certaine façon, il comporte déjà. *Le code est fermé. Il permet d'indiquer. Il ne permet pas de nuancer, de critiquer, de créer, d'inventer, de rêver. Il ne permet pas, non plus, de discuter, ni de refuser de transmettre l'information.*

Ces facultés diverses de jeu avec le code sont presque l'apanage des codes humains (les langues, les arts), mais elles sont moins celles des codes humains en eux-mêmes que du rapport que l'humain entretient avec eux. Si un code humain, comme tout code, fournit des significations aux personnes qui l'utilisent, il permet en plus d'en produire de nouvelles.

Tout le discours (c'est-à-dire tout ce qui est dit) n'est donc pas absolument attaché au code; il procède du jeu entre l'agente ou l'agent communicant et son code, jeu qui implique la totalité de son vécu.

Mais le code humain possède aussi des limites, comme tous les codes, ne serait-ce que parce qu'il constitue un champ de possibilités. Il ne permet pas de nommer immédiatement ce qui ne porte pas de nom; il ne permet pas de qualifier une situation ou une personne autrement qu'à partir des termes existants à ce moment précis dans la langue. Pourtant, en même temps, il permet d'organiser des signes, c'est-à-dire des éléments du code, de telle manière que se manifeste une pensée inédite, jamais encore conçue. Le code humain permet à l'utilisatrice ou à l'utilisateur de formuler des impressions, des sentiments, des idées; il ne sert pas qu'à transmettre. L'abeille ne produit pas une pensée; elle utilise le code préinscrit en elle pour formuler une information qui est nécessaire à la reproduction de la ruche, alors que l'agente ou l'agent communicant humain, de son côté, manipule des concepts, joue avec des idées grâce à son code, et, partant, agit sur le code lui-même. Il est défini par le code mais, à son tour, il le définit en produisant des agencements particuliers. Ces divers agencements procèdent moins du code lui-même, comme lorsque l'abeille y recourt pour indiquer une source de pollen, que des liens que l'agent ou l'agente peut établir entre son émotion, sa pensée et son code.

La différence entre un code humain et un code animal ne vient donc pas du seul fait que le code humain est plus complexe; la différence ne serait alors que d'ordre quantitatif: le code humain contiendrait plus de signes et plus de règles. Elle vient plutôt de la **dialectique** qu'entretiennent les locuteurs et les locutrices avec leur code.

Une **dialectique** est une relation existant entre les termes opposés d'une même réalité; par exemple, on pourrait dire que l'humain vit dans la dialectique de la vie et de la mort.

Ainsi la dialectique renvoie à une relation d'interdépendance entre deux éléments ou chacun est transformé par la relation qu'il entretient avec l'autre. Dans l'exemple précédent, on dirait que l'humain tient à la vie, mais que sa définition de la vie est liée au fait qu'il sait qu'il va mourir inévitablement. De même, en utilisant leurs codes, ou même, plus spécifiquement leur langage, les humains, tout en étant influencés par eux, agissent sur eux en retour.

En ce sens, la différence est beaucoup plus d'ordre qualitatif: le code humain permet plus que de simplement reproduire des informations, il permet aussi d'en produire. Il ne sert pas seulement à transmettre des connaissances, il sert aussi à exprimer, pour soi et pour d'autres, une pensée qui correspond à un vécu particulier dans une socialité particulière. Il ne sert pas seulement à informer, il permet aussi de débattre, de créer, d'inventer, de mentir.

Figure 3
Communication humaine

3 Caractéristiques de la langue

Jusqu'ici, nous avons parlé de code et de langage en nous intéressant aux divers codes et aux caractéristiques du langage humain. Nous avons vu que le code est un terme plus générique que le langage, puisque le langage est une des sortes de codes. Il en va de même pour la langue qui est un langage, mais plus spécifique, en tant que produit d'une société particulière. C'est pourquoi on peut parler du langage des animaux et du langage des humains, mais que l'on parle généralement de la langue allemande ou de la langue française. En ce sens, tout langage n'est pas langue, mais toute langue est rendue possible parce qu'existe le langage humain.

3.1 La langue se transforme

C'est la spécificité du code humain, c'est-à-dire la dialectique des agentes et des agents communicants et de leur code, qui fait de lui une ou plusieurs langues. Parce que l'humain peut intervenir sur sa langue, celle-ci varie dans l'histoire. Et elle le fait effectivement au gré de l'histoire des populations qui l'utilisent, et qui, par conséquent, interviennent sur elles-mêmes et sur leur langue. En ce sens, la langue d'un peuple est ouverte. Qui la possède ne possède pas simultanément toutes les informations qu'elle permet d'échanger. D'ailleurs, possède-t-on jamais une langue? D'une certaine façon, cette langue constitue un indice de l'évolution de la population.

Dans l'encadré ci-dessous, la difficile compréhension de la langue française et l'humour d'une autre époque nous font bien voir ce fait: on y assiste, à travers la description des activités matinales de Gargantua, à une critique de l'auteur, Rabelais, des méthodes d'éducation des précepteurs du Moyen Âge.

Illustration de l'évolution du français à partir d'un texte original de Rabelais et de sa transposition en langue moderne

L'estude de Gargantua selon la discipline de ses précepteurs sophistes. Chapitre 21

(...) Il dispensoit doncques son temps en telle façon que ordinairement il s'esveilloit entre huit et neuf heures, feust jour ou non; ainsi l'avoient ordonné ses régens antiques, alléguans ce que dict David: Vanum est vobis ante lucem surgere.

Puis se guambayoit, penadoit et paillardoit parmy le lict quelque temps pour mieulx esbaudir ses esperitz animaulx; et se habiloit selon la saison, mais voluntiers portoit-il une grande et longue robbe de grosse frize fourrée de renards; après se peignoit du peigne de Almain, c'estoit des quatre doigtz et le poulce, car ses précepteurs disoient que soy aultrement pigner, laver et nettoyer estoit perdre temps en ce monde.

Puis fiantoit, pissoyt, rendoyt sa gorge, rottoit, pettoyt, baisloyt, crachoyt, toussoyt, sangloutoyt, esternuoit et se morvoyt en archidiacre, et desjeunoyt pour abatre la rouzée et maulvais aer: belles tripes frites, belles charbonnades, beaulx jambons, belles cabirotades et forces souppes de prime.

L'étude de Gargantua selon les règles de ses précepteurs sophistes. Chapitre 21

(...) Il employait donc son temps de telle sorte qu'il s'éveillait d'ordinaire entre huit et neuf heures, qu'il fasse jour ou non. C'est ce qu'avaient ordonné ses anciens maîtres alléguant les paroles de David: Quelle vanité que de vous lever avant le jour.

Puis il gambadait, sautillait, se vautrait un moment sur la paillasse pour mieux regaillardir ses esprits animaux; et il s'habillait selon la saison, mais portait volontiers une grande robe longue de grosse laine frisée, fourrée de renard. Après, il se peignait avec le peigne d'Almain, c'est-à-dire avec les quatre doigts et le pouce, car ses précepteurs disaient que se peigner, se laver et se nettoyer de toute autre façon revenait à perdre son temps en ce monde.

Puis il fientait, pissait, se raclait la gorge, rotait, pétait, bâillait, crachait, toussait, sanglotait, éternuait, se mouchait comme un archidiacre et, pour abattre la rosée et le mauvais air, il déjeunait de belles tripes frites, de belles grillades, de beaux jambons, de belles pièces de chevreau et de force tartines matutinales.

François Rabelais, *Gargantua*, *in Oeuvres Complètes*, Paris, Seuil, [1534] 1973, p. 96.

3.2 La langue comporte des significations

La langue n'est pas simplement un outil de transmission d'informations. Elle comporte des significations. Les personnes qui l'utilisent ne font pas que construire des idées ou s'informer individu par individu pour ensuite transmettre cette information. Du seul fait qu'elles l'intériorisent, elles intègrent en même temps les significations que l'histoire a déposées dans la langue, significations qui sont en elle du fait que d'autres personnes, dans leur rapport avec la langue et le monde, les ont inscrites en elle. La langue n'est pas neutre, vide de significations. Elle contient toujours déjà des sens qui vont au-delà des mots utilisés. Ainsi, le mot «mort», en plus de signifier la fin de la vie, renvoie à: peine, douleur, cérémonie, maladie, accident, etc. Ou encore le mot «sexualité» ou le mot «famille», par exemple, renvoie à des réalités différentes aujourd'hui d'il y a 50 ou même 20 ans. De même, la ou le jeune franco-ontarien qui se familiarise avec l'usage du vocabulaire de sa langue ne fait pas qu'apprendre ce que les mots désignent; il appréhende aussi ce qu'ils représentent dans sa culture. Pour lui, un Anglais n'est pas simplement une personne qui parle anglais, c'est une personne qui occupe une position privilégiée, c'est une personne qui appartient à une culture immensément puissante, c'est le pouvoir économique, c'est aussi le pouvoir de la science.

3.3 La langue est à tout moment un résultat historique

Une langue est ainsi un constant résultat, quelque chose qui est toujours en devenir. Le propre d'une langue, c'est d'être toujours un résultat historique. En ce sens, elle n'est pas naturelle. Elle est apprise. En effet, les sens qu'elle comporte déjà et ceux que ses utilisatrices et ses utilisateurs impriment en elle en l'utilisant dans leurs interactions continuelles ne peuvent être qu'appris ou produits. De plus, dans la mesure où l'histoire et la langue sont communes, ce sont des sens communs qui sont partagés par les membres du groupe.

Contrairement à d'autres langages ou d'autres codes, la langue est donc apprise et elle ne peut l'être que dans les relations avec les autres. Une personne qui ne serait pas soumise à des relations avec ses semblables ne pourraient apprendre la langue ni donc l'utiliser, comme nous le démontre le cas du petit M.S., dans l'encadré ci-dessous.

L'impossibilité du langage chez un petit garçon isolé

«[...] M.S. (les initiales de l'enfant) arrive à la maison d'enfants à l'âge de trois ans et demi. Le père prétend que l'enfant n'est pas de lui; en conséquence, les parents le laissent seul dans une étable. Ils lui apportent de la nourriture mais ils ne lui parlent pas. Il est évident qu'ils veulent se débarrasser de l'enfant.

«Au moment de son admission à la maison d'enfants, M.S. est dans un état pitoyable. Sa taille est celle d'un enfant de vingt mois; il souffre de rachitisme et ses muscles sont faibles. Sa condition physique s'améliore rapidement. Le garçon ne parle pas et il ne comprend pas le langage. Il n'est pas entraîné à la toilette. Il ne mange pas avec une cuillère. Il est apathique, indifférent au contact humain; il est lent et n'a pas de réactions

émotionnelles; il ne pleure même pas quand on lui fait mal. Par ailleurs, il est assez inventif avec le matériel d'un test de psychométrie; son niveau est celui d'un enfant de deux ans et demi à trois ans».

Aimée Leduc, *L'histoire d'apprentissage d'une enfant «sauvage»*, Behaviora, Brossard (Québec), 1988. Ce cas est rapporté par J. Langmeier et Z. Matejecek dans *Psychological Deprivation in Childhood*, New York, Wiley, 1975. L'histoire dénombre plusieurs de ces «enfants sauvages». On prendra connaissance de quelques autres de ces drames dans le livre d'Aimée Leduc.

3.4 La langue: un lieu de partage

Les membres d'une communauté qui parlent une même langue possèdent donc plus qu'un simple moyen de communiquer entre eux; ils partagent également des significations communes. Les langues sont toujours des recueils de significations. Ces significations font exister les populations en tant qu'ensembles; elles sont les images qu'un peuple détient de lui-même et du monde qui l'environne. Et parce que la langue relève toujours d'une dialectique entre les agents communicants et la façon dont ils l'utilisent, elle leur permet d'évoluer de façon commune, comme groupe.

Ainsi la langue unit les êtres qui la parlent, d'une part, en leur fournissant un moyen d'échanger, et d'autre part, en leur donnant en partage des significations. Il suffit pour s'en convaincre de se référer à tout ce qui se passe lorsque, voyageant à l'étranger, on rencontre par hasard quelqu'un de son pays, voire de sa ville et qui parle la même langue; subitement, voilà que l'on est en pays connu!

3.5 Significations communes et représentation du «nous»

La langue est donc le moyen par lequel les populations peuvent parler, échanger, se constituer une identité de groupe. Ainsi elle permet aux individus non seulement de réfléchir, mais aussi de se réfléchir comme groupe. S'il y a pensée, c'est qu'il y a langue; s'il y a pensée, il y a réflexion. En leur donnant en partage des significations, la langue permet aux groupes qui l'utilisent de se représenter à eux-mêmes comme groupe, et de se représenter le monde de façon collective. Grâce aux langues, les populations élaborent des religions, des mythes, liés, par exemple, à une histoire, dans lesquels elles se reconnaissent et par lesquels le monde qui les environne prend un sens. Grâce à sa langue collective, une population peut développer la conscience d'un «nous» quand les personnes arrivent à se voir comme semblables aux autres. C'est cette conscience qui s'exprime à travers les symboles, les totems.

3.6 La langue comme moyen de faire l'histoire

Comme on l'a vu, la langue ne peut être innée comme le code des abeilles. En fait, si la langue était naturelle, c'est-à-dire innée, un peuple ne pourrait pas avoir d'histoire: en effet, c'est parce qu'elle permet au peuple de réfléchir à lui-même à tout moment de son histoire qu'elle lui ouvre la possibilité d'intervenir sur le cours de sa propre histoire. *C'est la langue qui permet à un peuple d'analyser son histoire, d'envisager ce que l'avenir devrait être, de persuader ses membres qu'il doit en être ainsi. C'est encore la langue qui permet de débattre de l'interprétation de cette histoire et de cet avenir.*

4 La langue: médiation individus-société

Une société humaine, quelle qu'elle soit, se pense elle-même à travers le langage; les instruments de représentation collective, qui lui sont toujours fournis à travers la langue, lui viennent du fait qu'elle s'est pensée. Bref, en rendant possible la communication, en fournissant des visions communes, la langue sert d'instrument de médiation entre les individus et la société et fait de la société un champ relationnel. En ce sens, elle favorise la relation entre les populations en même temps qu'elle est la manifestation de cette relation. Grâce à elle, les membres d'une collectivité, en rapport les uns avec les autres, vivent un rapport collectif en même temps qu'individuel avec la langue de la même façon qu'ils vivent dans une histoire collective et dans une histoire individuelle.

La langue n'est possible que parce que des individus l'utilisent en fonction de leur individualité, mais elle ne rend possible l'individualité que dans la socialité. Il n'y a de langue que sociale; *il n'y a de société humaine que là où il y a une dialectique de la langue et de ses utilisateurs et utilisatrices.*

En bref

- Les individus sont obligés de communiquer parce qu'ils sont obligés d'être en relation avec les autres.
- Il y a différents types de communication:
  - sans code (le médium est le message);
  - avec un code fermé, programmé et indépassable;
  - avec un code symbolique, c'est-à-dire ouvert, aux possibilités presque illimitées, et permettant de créer de nouvelles significations (le médium est un instrument du message).
- Le langage humain comporte des significations qui vont au-delà des mots utilisés pour représenter des choses, des sentiments ou des idées. Ces significations sont inscrites dans des ensembles de représentations.
- En se développant, une société développe aussi une langue commune; la langue est un lieu de partage pour un même peuple et pourtant un élément social en constante transformation.
- À travers une langue commune se construit la représentation qu'un peuple a de lui-même. La langue est à la base des sentiments d'appartenance et d'identité d'une nation.
- La langue est un élément de l'historicité d'un peuple: elle lui permet de se raconter son histoire, de la penser, de l'analyser et même de projeter des changements.

Pour discuter ou explorer

1) Que peux-tu communiquer aux autres que les abeilles ne peuvent pas communiquer?
2) Y a-t-il des pensées qui circulent dans ta société et qui ne passent pas par le langage?
3) Peux-tu imaginer une société dans laquelle on ne communiquerait pas?
4) Peux-tu imaginer une société dans laquelle on communiquerait sans langage?
5) Identifie des symboles qui unissent entre eux des individus dans ta société.

Bibliographie

LEDUC, Aimée, *L'histoire d'apprentissage d'une enfant «sauvage»*, Brossard (Québec), Behaviora, 1988.

WATZLAWICK, Paul, HELMICK BEAVIN, Janet et Don D. JACKSON, *Une logique de la communication,* traduit de l'américain par Janine Morche, Paris, Seuil, Points, [1967] 1972.

Plan

Chapitre IV

Dimensions culturelles: diversité, normes, marginalité

1 L'individu comme langage et comme carrefour

2 Plus le social est varié, plus il y a de significations

3 Les visions sociales et individuelles du monde

4 Accord minimum des visions du monde

5 La culture: un rapport individu-société

5.1 Hétérogénéité et homogénéité de la culture

5.2 Culture et sous-cultures

6 Les mass media et la culture

7 Éléments de la culture franco-ontarienne

8 La marginalité: de la normalité à l'a-normalité

8.1 Les valeurs et les normes

8.2 La variation des normes selon les cultures

8.3 Les causes psychologiques et sociales de la marginalité

8.4 Les types de normes et leurs liens

8.5 La réaction des sociétés à l'écart de la norme

8.6 La délinquance juvénile

8.7 Les crimes et les peines au Canada

En bref

Pour discuter ou explorer

Bibliographie

Chapitre IV

Dimensions culturelles: diversité, normes, marginalité

1 L'individu comme langage et comme carrefour

L'individu est carrefour parce que se combinent en lui une multitude d'informations nécessaires à la vie en société.

L'individu est langage parce qu'il vit en relation avec des personnes qui échangent avec lui maintes informations.

Parce qu'il est carrefour, maintes connaissances viennent à l'individu. Mais comme un carrefour est en même temps un point vers où l'on va et d'où l'on part, les connaissances ne font pas que venir à l'individu, elles partent aussi de lui. Et comme un carrefour n'est imaginable que dans la mesure où plusieurs voies se rencontrent, l'individu n'est concevable qu'au sein d'un réseau.

Parce qu'il est langage, l'individu ne possède les significations sociales qu'à travers son histoire. Mais comme le langage humain suppose non seulement la maîtrise d'un code extérieur, mais aussi l'aptitude à rendre signifiant le vécu d'une personne dans et par un code, l'individu n'est pas simplement instruit des images qui se trouvent dans sa langue, il anime en retour sa langue de ses propres représentations.

2 Plus le social est varié, plus il y a de significations

Les sociétés humaines livrent à leurs membres des significations. Les cultures des sociétés humaines se reproduisent grâce aux significations que produisent leurs membres.

La production des significations par les membres sera d'autant plus diversifiée que la société présentera une plus grande variété de situations. Plus la société sera homogène, moins on trouvera en elle de diversité des significations. Dans une société restreinte où, par exemple, le travail n'est divisé que selon le sexe, donc où les hommes ont des activités semblables et les femmes des activités communes mais distinctes de celles des hommes, où encore le destin des enfants du même sexe est identique et où, de surcroît, une mythologie universelle est enseignée à tous et à toutes, on n'observera qu'un faible éventail de significations. À l'opposé, dans une société moderne complexe où les individus ont des occupations spécialisées, habitent des régions spécifiques, pratiquent des religions dissemblables, vivent dans des familles aux structures diverses — voire changeantes —, adoptent des idées politiques antinomiques, parlent même des langues distinctes, les significations seront nombreuses.

Plus il y a de diversité sociale, plus il y a de significations.

3 Les visions sociales et individuelles du monde

Dans une société où elle est carrefour et langage, la personne perçoit le monde, développe une vision de celui-ci. Cette perception et ce développement s'effectuent en fonction de:

1. l'historicité individuelle ou de ce que la situation de la personne a de particulier;
2. l'historicité collective ou de ce que la situation de la personne a de commun avec celle d'autres personnes — avec d'autres femmes s'il s'agit d'une femme, avec d'autres jeunes s'il s'agit d'une jeune, avec d'autres Amérindiennes s'il s'agit d'une Amérindienne —;
3. l'historicité de la société globale ou de ce par quoi l'individu est socialisé: la langue partagée, des significations partagées, des traditions partagées.

> Les spécialistes des sciences sociales utilisent souvent le concept d'**idéologie** pour désigner certains ensembles de représentations. L'idéologie est, en effet, l'ensemble des idées, des croyances et des impressions à travers lesquelles un ou plusieurs groupes sociaux appréhendent les diverses facettes de leur environnement. Mais le mot idéologie a souvent une connotation péjorative: il arrive qu'il renvoie à un savoir faux que l'on opposerait à la connaissance scientifique ou à une vision du monde présumée plus éclairée. Le mot réfère parfois aussi aux seules représentations politiques: on parle alors d'idéologie communiste, libérale, conservatrice, fédéraliste, etc.

Toute vision du monde est ainsi nécessairement à la fois individuelle et sociale. Mais elle ne peut être ni absolument individuelle, ni absolument sociale. Elle ne pourrait être purement originale que si les représentations qu'une personne se donne du monde pouvaient être acquises en dehors de tout code et de toute socialisation, ce qui, on l'a vu, est impossible. Elle ne pourrait être purement sociale que si elle pouvait s'élaborer en dehors de la pensée d'une personne, en marge du rapport entre un individu et sa langue, entre un individu et son vécu, et alors ce ne pourrait pas être humain.

4 Accord minimum des visions du monde

Donc, au sein d'une société donnée et particulièrement dans une société complexe, toutes les visions du monde ne sont pas identiques, mais toutes ne sont pas non plus irréductibles. Tout le monde ne perçoit pas la société de la même manière, mais les perceptions d'une société par ses membres ne sont pas en tout inconciliables.

Prenons l'exemple d'une militante franco-ontarienne. Elle peut s'opposer radicalement à une membre du *Confederation of Regions (COR)* sur les politiques canadiennes à adopter en matière de langue, et avoir toutes les raisons du monde de livrer une lutte acharnée à son adversaire; celle-ci prônant l'unilinguisme, celle-là le bilinguisme. Cependant, si grave que soit leur différend, on pourra généralement trouver des traces de leur socialité commune:

elles auront probablement toutes deux le même respect du droit à la religion, toutes deux défendront le droit au travail, toutes deux pourront avoir le même point de vue sur la famille, pourront rire devant les mêmes comédies, pourront apprécier la même musique.

5 La culture: un rapport individu-société

La composition des significations qui sont déposées dans une langue constitue l'un des principaux facteurs de la culture d'une population. Cette culture consiste en l'agencement des images (familiales, politiques, mythiques, artistiques) qui présentent à elle-même une population ou avec lesquelles cette population se représente le monde.

Ces images s'expriment souvent à travers une langue, mais elles peuvent aussi se manifester dans d'autres médiums, comme la musique ou la peinture. Quoi qu'il en soit, elles ne peuvent prendre forme que dans le cadre de relations sociales et dans la possibilité de leur communication.

5.1 Hétérogénéité et homogénéité de la culture

La culture d'un peuple est plus ou moins homogène, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Plus la structure d'une société est simple, plus sa culture est uniforme. Plus elle est complexe, plus il en va autrement. Le principe de la diversité culturelle est ici identique à celui de la diversité des significations, la culture étant un composé de significations.

Une société purement hétérogène est impossible. Dans cette société, en effet, rien ne pourrait être partagé entre les membres, de sorte que rien ne pourrait les unir entre eux. L'harmonie d'une société est souvent à la mesure des significations que ses membres ont en commun. Une société peut exprimer sa culture d'une façon très diversifiée; on verra alors, par exemple, des sous-cultures ou une culture populaire opposée à une culture raffinée. Mais cette diversification ne peut être telle que ses composantes n'aient rien de semblable.

Une société purement homogène est pareillement inconcevable. Le rapport de chaque individu au monde serait alors absolument conforme; tout le monde vivrait exactement et toujours les mêmes expériences. Les membres y seraient tellement semblables qu'ils n'auraient rien à échanger les uns avec les autres. La communication humaine serait alors impossible puisqu'il ne saurait y avoir de particularité du rapport entre les agents linguistiques et leur langue.

Les images communes se construisent à travers ce qui est communiqué dans la population. La langue est ainsi un important instrument d'édification des cultures ou des identités culturelles, et elle l'est d'autant plus qu'elle est dépositaire de significations. Mais tout ce qui est culturel n'est pas langue, bien que ce soit souvent dans et par la langue que le culturel s'exprimera. Deux langues différentes peuvent partager des représentations communes: l'idée de démocratie ou encore les goûts musicaux, la religion. Des francophones comme des anglophones aiment Mozart, des Russes comme des Américains aiment le Rock, des Italiens comme des Canadiens louent la Vierge Marie. Elles peuvent aussi avoir des débats communs, par exemple, sur l'avortement, sur la santé publique,

sur l'aide internationale, sur l'éducation. Les frontières de la culture sont ainsi difficiles à dessiner. Au Canada, par exemple, on peut se demander en quoi les Canadiens français et les Canadiens anglais ont des cultures comparables ou incompatibles.

DANSES CHINOISES EN COSTUME TRADITIONNEL

La danse folklorique a souvent été un moyen utilisé pour faire vivre la tradition. C'est un élément important de la culture et de l'histoire des peuples.

Source: *National Geographic*, «China's youth wait for tomorrow», R. Terril, vol. 180, nº 1, juillet 1991, p. 135. PHOTO: Leong Ka Taï, Group Photo.

5.2 Culture et sous-cultures

Dans une société complexe, on trouve généralement des **sous-cultures**: des représentations qui distinguent un groupe particulier dans une société globale. Le concept de sous-culture est assez flou à cause de la variété des ensembles auxquels il renvoie: des classes sociales, des régions, des groupes d'âges, des groupes ethniques, des formations politiques. Il l'est aussi parce qu'il suppose l'existence d'une culture principale en deçà de laquelle se déploieraient des cultures de moindre importance — des sous-cultures; cette vision présente le danger de postuler qu'une société n'est pas le lieu où jouent les unes par rapport aux autres différentes représentations et que la pluralité ne peut pas être la caractéristique d'une culture globale. Cela dit, il existe effectivement des manifestations culturelles particulières au sein des sociétés complexes. Certains groupes se distinguent par leurs idées spécifiques; ils marquent souvent leur originalité en affichant des tenues qui permettent de les identifier. Une même sous-culture peut se manifester dans plusieurs sociétés différentes. Elle est ainsi sous-culture par référence à une culture moins nationale que multinationale: on trouve des «punks» ou des «rappers» dans diverses nations de l'Occident et même ailleurs. La diversité culturelle d'une société témoigne de la variété des situations possibles.

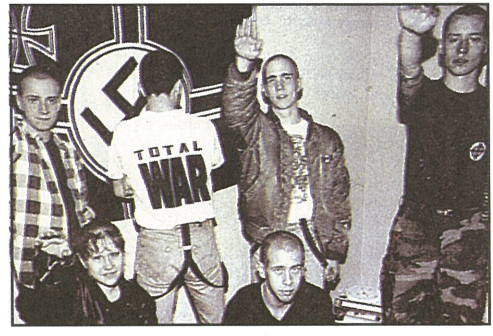

SKINHEADS DEVANT CROIX GAMMÉE

Les «Skins» forment une sous-culture que l'on trouve dans plusieurs pays occidentaux. Leur objectif est de faire revivre les idéaux racistes nazis.

Source: *Alberta Report*, «They Were Just Dogs», Mathew Ingram, vol. 17, nº 20, 30 avril 1990, p. 45.

6 Les mass media et la culture

Dans les sociétés complexes, certains facteurs concourent à unifier les composantes culturelles, notamment les moyens de communication de masse, ou mass media: la télévision, la radio, la presse, la musique enregistrée.

Un mass media a pour caractéristique de diffuser un même message à de larges couches d'une société. La diffusion de masse n'a ainsi rien à voir avec les échanges interindividuels. Un message télévisé peut informer simultanément des millions d'individus; sa puissance de diffusion est d'autant plus grande que la société est nombreuse, que les téléviseurs sont accessibles et écoutés, que le diffuseur n'a pas de compétition.

Puisque des informations peuvent circuler à la dimension de grandes sociétés grâce aux mass media, ces sociétés, malgré leur hétérogénéité, parviennent à se doter d'images communes. Les mass media donnent ainsi en partage des significations, des symboles. Ils relient de la sorte les destinataires entre eux. Parce qu'ils diffusent à une multitude d'individus, les mass media sont perçus comme puissants par les populations et les images qu'ils présentent prennent souvent valeur d'idoles, et elles le deviennent d'autant plus que seuls les moyens de communication de masse parviennent à généraliser les goûts, les idées à la dimension des sociétés modernes. C'est ainsi, par exemple, qu'en dépit du fait que la production musicale provienne de sources innombrables, la plupart des personnes écouteront les mêmes chansons.

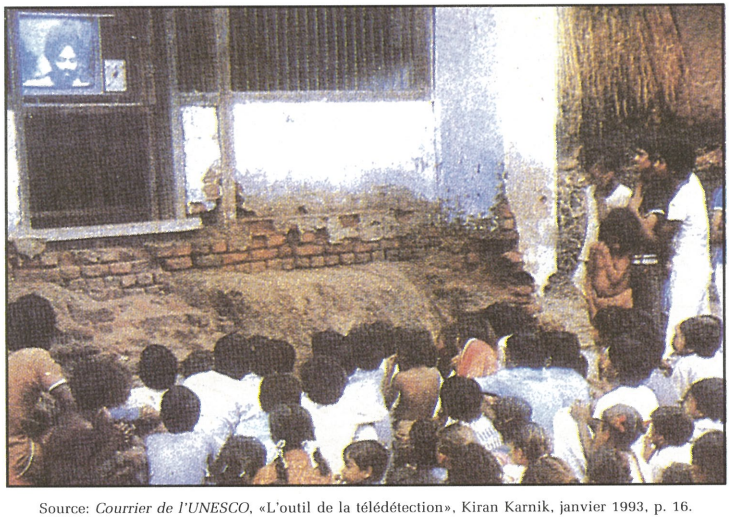

LES MASS MEDIA ET LA DIFFUSION DES IDÉOLOGIES

La télévision est un moyen de plus en plus utilisé pour diffuser des messages religieux et politiques. Elle peut rejoindre en même temps des millions d'individus, et dans les endroits les plus reculés; ce qui en fait un instrument extrêmement efficace de la propagation des idées.

Source: *Courrier de l'UNESCO*, «L'outil de la télédétection», Kiran Karnik, janvier 1993, p. 16.

La musique enregistrée et la radio

Durant une période donnée, l'ensemble des stations les plus écoutées tendent à présenter un nombre restreint de chansons et ce, de façon répétitive. Or, la radio constitue le principal média pour les auditeurs et les auditrices de musique.

«Notre enquête illustre que plus de la moitié des répondants (55,5 %) ont affirmé que lorsqu'ils écoutent attentivement la radio, c'est principalement pour les chansons et la musique. Le médium le plus utilisé pour l'écoute de la musique est la radio M.F. (61,7 %).»

Gilles Pronovost et Jacques Papillon, «Musique, culture de masse et culture de classe», *Loisir et société*, vol. 11, n° 2, automne 1988, p. 327.

La culture de masse

«La notion de "culture de masse" a été souvent utilisée de façon péjorative pour désigner des phénomènes de diffusion culturelle, de standardisation, voire de banalisation des contenus culturels principalement véhiculés par les moyens de communication de masse. Quoi qu'il en soit, la culture de masse réfère à un fait de société moderne: par delà les différences culturelles, on observe la participation de la majorité des groupes et des individus à des activités identiques ou du moins fortement apparentées, à un même univers de consommation culturelle: cinéma, musique, télévision, etc. Il n'est pas d'enquête [...] qui ne fasse état de la présence d'une sorte de culture commune à la majorité de la population, particulièrement en ce qui concerne les médias. En ce sens, les habitudes d'écoute de la musique, tout particulièrement, sont tributaires de ce phénomène de culture de masse: diffusion massive, consommation rapide, attrait auprès de la plupart des strates sociales».

Gilles Pronovost, «Musique et culture au Québec», *Chiffres à l'appui*, Ministère des affaires culturelles du Québec, vol. 5, n° 2, juin 1988, p. 10.

La consommation mass-médiatique en Ontario français

«Du côté de la télévision, le pourcentage de l'écoute consacrée aux stations francophones, ontariennes et québécoises et aux canaux spécialisés de langue française sont à la hausse: Ottawa 56 % (une hausse de 42 points par rapport à 1984), 16 % dans Glengarry (une hausse de 9 points), 16 % dans Cochrane Nord (une baisse de 7 points), 13 % dans Timiscaming (une hausse de 12 points), 8 % dans Nipissing (une hausse de 7 points), 8 % dans Cochrane Sud (une hausse de 5 points), 4 % dans Stormont (une hausse de 2 points), 2 % dans Algoma Est (une hausse de 2 points) et 0 % dans Algoma Ouest (une baisse de 1 point). Dans la plupart des comtés, l'écoute des stations québécoises est plus importante que celle des stations franco-ontariennes.

«[L']écoute des stations de langue française varie selon les groupes de téléspectateurs. À Ottawa, par exemple, l'écoute de la station CBOFT (Radio-Canada) est relativement homogène: 21 % de l'écoute chez les femmes, 23 % chez les hommes, 21 % chez les adolescents et 19 % chez les enfants. Par contre, l'écoute des stations québécoises indique certaines

préférences, surtout chez les adolescents: respectivement 32 % (femmes), 30 % (hommes), 41 % (adolescents) et 26 % (enfants). Dans Nipissing, l'écoute francophone varie légèrement. La station torontoise CBLFT recueille 8 % chez les femmes, 6 % chez les hommes et 5 % chez les enfants.»

Roger de la Garde et Denise Paré, «Les médias de communication et le développement des communautés francophones», *in* Fernand Harvey (dir.), *Médias francophones hors Québec et identité: analyses, essais et témoignages*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, p. 97.

C'est ainsi aussi que, nonobstant la complexité des situations politiques, l'opinion publique se regroupera autour d'un tout petit nombre de positions extrêmement simplifiées.

Le rapport des populations aux moyens de communication de masse n'est pas négligeable. Les messages de masse trouvent effectivement des publics. Ils jouent ainsi un rôle important, si important, en fait, qu'il est peu imaginable que les sociétés contemporaines puissent exister dans leur diversité et leur dimension sans leur apport. Ainsi, les moyens de communication de masse déterminent les sociétés, ne serait-ce que par l'effet des messages qu'ils diffusent. Mais il ne faut pas voir dans cette détermination que la manifestation d'un pouvoir extérieur à la société, voire d'une puissance mal intentionnée; les sociétés elles-mêmes, en effet, déterminent les médias qui agissent en elles. Pour cette raison, même s'il est important d'adopter une attitude critique envers tout message de masse – à l'égard de tout message, en fait –, il n'est pas moins nécessaire d'étendre cette attitude à sa société elle-même. Les sociétés contemporaines sont inexorablement traversées de moyens de communication de masse, mais elles ne sont pas condamnées à subir uniformément et passivement ces moyens de communication.

7 Éléments de la culture franco-ontarienne

Dans la mesure où les moyens de communication de masse constituent, dans les sociétés modernes, un instrument de consolidation de la culture, un ensemble social particulier aura de la difficulté à se reproduire s'il n'en est pas suffisamment pourvu. C'est le cas de plusieurs groupes minoritaires dont, notamment, la population franco-ontarienne. Cette population, pour présenter une comparaison, n'a pas accès, pour elle-même, à des messages mass-médiatiques dans les mêmes proportions que peut l'avoir l'Américain ou l'Américaine d'expression anglaise. Ce phénomène a régulièrement pour conséquence de tourner les minoritaires vers les messages qui proviennent d'autres groupes et, ainsi, de les détourner d'eux-mêmes; on trouve là une manifestation de l'assimilation.

Dans le cas franco-ontarien, il faut cependant ajouter que la population partage une multitude d'éléments culturels avec d'autres peuples, aussi bien d'expression anglophone que francophone, de sorte qu'en s'exposant aux

messages de masse produits par d'autres, elle ne découvre pas automatiquement une information totalement non signifiante, qui ne correspond à rien chez elle.[6]

Par ailleurs, si indispensables qu'ils soient, les moyens de communication de masse, ne s'imposent pas comme le seul instrument de reproduction culturelle. Les populations se reproduisent aussi à travers leur éducation, leur travail, leurs familles. Or, ces institutions, en contrepartie des mass media, contribuent fortement au développement d'une dynamique franco-ontarienne, ce qui permet aux francophones de l'Ontario de se reproduire comme groupe.

Quoi qu'il en soit, être en société, c'est être en relation avec d'autres et développer une vision du monde. Vivre en commun une position sociale, c'est partager des éléments d'une vision du monde. Les jeunes franco-ontariens ne font pas exception. Tous et toutes ont une image de ce qui est francophone et une autre de ce qui est anglophone. Vers l'âge de quinze ans, ou autour de la dixième année d'études, ils auront tendance à admirer ce qui est anglophone et à se dénigrer en tant que francophones. En s'instruisant, ils apprendront à se méfier de ce qui est anglophone et à se reconnaître en tant que francophones. Les jeunes les plus instruits s'avèrent moins communément éblouis par le fait anglophone que les autres, de même qu'ils inclinent moins à mépriser leur francité. Mais toute Franco-Ontarienne et tout Franco-Ontarien se situent quelque part entre un dénigrement et une reconnaissance de soi, d'une part, une admiration et une méfiance à l'égard de ce qui est anglophone, d'autre part, et ces deux tiraillements agissent l'un sur l'autre.[7]

Figure 4

Scéma d'un élément de la vision franco-ontarienne du monde

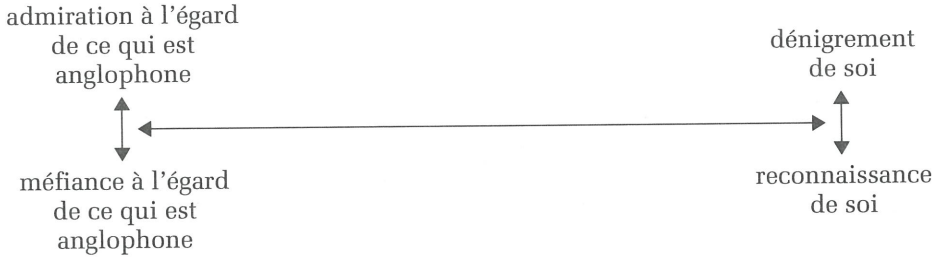

[6] Simon Laflamme, «Les médias en milieu minoritaire: les rapports entre l'économie et la culture», *in* Fernand Harvey (dir.), *Médias francophones hors Québec et identité*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, p. 25-35.

[7] Voir Simon Laflamme et Donald Dennie, *L'ambition démesurée: Enquête sur les aspirations et les représentations des étudiants et des étudiantes francophones du Nord-Est de l'Ontario*, Sudbury, Institut franco-ontarien/Prise de Parole, 1990, p. 143-148.

8 La marginalité: de la normalité à l'a-normalité

8.1 Les valeurs et les normes

Être dans une culture, c'est intérioriser des règles, c'est savoir ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas, ce qui a de l'importance et ce qui est banal. Toute culture comporte des valeurs et des normes grâce auxquelles les individus savent comment se comporter. Dans chaque culture, les individus apprennent, à travers la socialisation, que des choses sont importantes et d'autres ne le sont pas, que des actes sont normaux et que d'autres ne le sont pas.

L'identification des individus aux valeurs et aux normes qui caractérisent la culture dans laquelle ils naissent dépend de la complexité de la société. Dans une société simple, c'est-à-dire qui comprend peu de divisions et qui est peu populeuse, il est difficile pour les personnes de s'écarter des normes, de prendre leurs distances par rapport à ce qui est estimé et attendu par la société. Dans une société restreinte et simple, les individus vivent tellement les uns en présence des autres qu'ils tendent à se comporter de façon semblable et à porter des jugements comparables sur le monde. Dans la société restreinte, les individus partagent rigoureusement les mêmes principes, se comparent tellement les uns aux autres qu'ils assument communément une vision du monde. La vie de groupe uniformise ses membres. Plus la société s'y apparente, plus elle assimile ses membres les uns aux autres. Par contre la société complexe et étendue est plus hétérogène. Les valeurs y sont souvent fluides, les normes y sont moins strictes en ce sens que toutes les personnes ne font pas automatiquement corps avec elles, et diffèrent par là même entre elles. La société complexe comprend des divisions nombreuses, des situations multiples, une vie collective floue, autant de facteurs qui font en sorte que la personne a plus d'autonomie et que ses faits et gestes sont moins encadrés. D'une certaine façon, l'individu se libère ainsi de sa société: il ne peut s'identifier à elle comme le fait la personne dans une société restreinte. Moins captif de sa société, il peut plus facilement prendre ses distances par rapport aux normes et aux valeurs qui y sont véhiculées. Plus la société est complexe et étendue, plus il est possible pour ses membres de déroger aux valeurs et aux normes. Ce qui ne veut pas dire qu'il est possible de s'en abstraire. Avoir plus d'autonomie par rapport aux règles dans une société que dans une autre ne veut pas dire être moins social; c'est encore une façon d'être social. Dans un cas, la société soude moins ses individus à ses normes, mais dans chaque cas — strict ou relâché — elle produit des attitudes sociales, des façons collectives d'être par rapport aux modes normaux de comportement. Et l'individu, de toute manière, ne choisit pas une société simple ou complexe, un régime astreignant ou libertaire; il est socialisé là où il naît.

Toute société repose sur des normes. Mais dès lors qu'elle les établit, elle crée des comportements a-normaux, c'est-à-dire qui dérogent de la norme.

> Nous écrivons «**a-normaux**» et non «anormaux» pour que la personne qui lit ce texte comprenne bien que nous ne posons pas ici de jugement de valeur. Il est ainsi affirmé que les comportements sortent des normes; il n'est pas dit qu'ils sont incorrects.

Par exemple, en rendant normative l'hétérosexualité, elle rend a-normale l'homosexualité, elle la marginalise, elle la fait considérer comme déviante par rapport à la norme. S'il y a normes, il y a manquement aux normes. Ce sont d'ailleurs ces manquements qui aident la société à mieux cerner les valeurs qui sont attachées à ses normes. Mais dans toute société, s'il y a des comportements normaux et d'autres a-normaux, il reste que l'action a-normale est d'autant moins possible que la société est simple.

8.2 La variation des normes selon les cultures

Les normes varient selon les sociétés. S'il est vrai que dans toutes les sociétés on trouve des normes, toutes les normes ne sont pas partout pareilles. Même des interdits aussi universels que l'homicide connaissent leurs exceptions: dans les sociétés inuit traditionnelles par exemple, il n'était pas a-normal de tuer un vieillard ou un nourrisson quand la nourriture se faisait rare. Certaines sociétés répriment sévèrement l'homosexualité, d'autres la tolèrent, d'autres encore la louent.

8.3 Les causes psychologiques et sociales de la marginalité

Au sein de chacune des sociétés, la personne qui pose un geste a-normal en est généralement tenue responsable. C'est ainsi, par exemple, qu'on cherchera les raisons d'un crime dans la personnalité de la criminelle ou du criminel lui-même. Selon cette façon de voir, toute dérogation trouve son explication dans son auteur. Qu'une enfant manque à la politesse, cela sera dû à sa nature arrogante; qu'un adolescent vole à l'étalage, cela sera attribuable au fait qu'il veut attirer l'attention, qu'il se laisse entraîner, influençable qu'il est, par ses camarades délinquants et qu'il est par essence rebelle. Cette philosophie sert bien les sociétés. Grâce à elle, elles tentent d'éduquer les contrevenants et, si elles n'y parviennent pas ou si les actes déviants deviennent trop graves, elles les punissent. Si les sociétés se tenaient elles-mêmes responsables des crimes qui sont commis en elles, elles ne pourraient pas s'autoriser à punir les criminels.

Mais la sociologie ne s'en tient pas à cette philosophie. Elle observe que les comportements a-normaux ont des causes à l'extérieur de la pensée de leurs auteurs. Prenons le cas du suicide. Il est évident que la personne qui s'enlève la vie a eu des motifs pour le faire et que, par conséquent, on peut trouver en elle les causes de son geste: elle était incapable d'accepter le chômage, sa vie conjugale la rendait malheureuse, ses parents étaient vraiment méchants avec elle, etc. Mais si l'on observe que les taux de suicide varient selon les groupes sociaux, on peut se demander dans quelle mesure la personne est effectivement responsable de son geste. Les gens mariés ont tendance à moins se suicider que les célibataires, la jeunesse québécoise davantage que les autres jeunes au Canada. Ne doit-on voir là que des actes isolés ou ne faut-il pas aussi reconnaître des déterminations sociétales qui dépassent le cadre des gestes individuels? Et il en va du suicide comme de tous les actes dérogatoires. Faut-il voir dans chacun des malfaiteurs le fait que les hommes commettent la plupart des crimes violents ou ne faut-il pas s'interroger aussi sur la nature sexiste des sociétés dans lesquelles la violence est perpétrée? En d'autres mots, les femmes commettent-elles moins de crimes violents à cause de leur socialisation de «fille»?

Les femmes et les crimes violents

Les femmes adultes sont rarement accusées de crimes violents.
«De 1979 à 1988, les femmes ont représenté une très faible proportion des adultes accusés de crimes avec violence, soit en moyenne 9,6 % au cours de cette période».

Les adolescentes sont rarement accusées de crimes violents.
«Comme dans le cas des femmes adultes, les accusations portées contre les jeunes femmes sont généralement liées à des infractions de nature non violente. Du total des jeunes contrevenants accusés de crimes avec violence, une moyenne de 17,6 % étaient des jeunes femmes au cours de la décennie de 1979 à 1988».

Statistique Canada, *Portrait statistique des femmes au Canada*, deuxième édition, Ottawa, 1990, catalogue 89-503F, p. 163, 166-167.

8.4 Les types de normes et leurs liens

Les normes sont de différents types.

Certaines sont tacites, comme les règles de la fréquentation, par exemple. Il n'est écrit nulle part qu'un garçon ne doit pas aborder une fille en lui disant: «Salut, t'es à mon goût, veux-tu faire l'amour?» Pourtant, tout le monde sait, par le fait de la socialisation, que cela ne se fait pas. Et si un garçon s'aventure à recourir à une telle approche, espérant faire de l'effet, il le fait au risque d'insulter celle qui l'entendra et de subir ses foudres.

D'autres normes se retrouvent dans les idéologies politiques ou religieuses. Elles indiquent les devoirs envers les parents et les enfants, le respect du sacré. Elles cristallisent la morale des sociétés. Elles mettent en évidence ce qui, dans une culture donnée, est considéré comme bien ou comme mal.

D'autres encore sont proprement légales. Le système juridique les utilise pour punir les déviants.

Les lois du système juridique reflètent souvent les préceptes moraux qui sont véhiculés par les idéologies. Juridiquement et idéologiquement, par exemple, le meurtre, le viol et le vol seront condamnés. Si la morale proscrit la polygamie, la loi la condamnera. La morale invitera au respect de la propriété et la loi lui fera écho, punissant voleurs et vandales. S'il y a des conflits entre les préceptes moraux — quand, entre autres, on s'obstinera à savoir si les meurtriers doivent être condamnés à des peines capitales ou non, quand, encore on débattra de l'égalité des sexes —, les lois ne pourront satisfaire qu'une des parties au détriment de l'autre ou déplaire aux deux camps. Dans les régimes despotiques, il pourra arriver que les lois ne correspondent pas à la morale sociale: des dirigeants ou des dirigeantes feront taire par la force des personnes qui auront le sentiment de prôner la justice. Dans des démocraties populaires, (socialistes ou communistes), on pourra assister à des conflits entre des visions du monde quand les dirigeants ou les dirigeantes tenteront, par une loi agraire, de retirer aux riches leurs terres pour les distribuer aux pauvres. Quand la morale est divisée, la loi ne peut y correspondre intégralement sinon en prenant la forme d'un quelconque compromis.

8.5 La réaction des sociétés à l'écart de la norme

Toutes les sociétés ne traitent pas de la même façon les manquements aux normes. Leur attitude dépend de la valeur que prend une dérogation. Là où l'homosexualité est tolérée, l'homosexuel n'est pas condamné comme il l'est dans les sociétés où elle est juridiquement punissable et dénoncée comme crime de perversion.

À l'intérieur d'une même société, les auteurs de délits semblables ne sont pas nécessairement tous jugés pareillement. On sait, par exemple, que les jeunes des milieux défavorisés sont davantage surveillés par les forces policières que ceux et celles qui habitent les beaux quartiers; on note aussi chez eux de plus hauts taux de délinquance. Dans ces quartiers désavantagés, il est vrai, les jeunes commettent plus de délits que dans les autres, mais il n'en demeure pas moins que la proportion de contrevenants et de contrevenantes qui sont repérés par le système juridique est plus grande là qu'ailleurs. On sait aussi que les personnes qui ont les moyens de se payer les services d'avocats chevronnés sont moins souvent condamnées que les autres et que, si elles le sont, elles écopent de peines inférieures à celles infligées aux plus pauvres.

La dérogation aux normes est de différents types comme les normes sont de différents genres. Commettre un homicide constitue une déviance grave parce que la norme est nette et le geste idéologiquement et juridiquement condamnable. Mais il y a d'autres formes de dérogation, plus subtiles, qui ne témoignent pas moins des valeurs qui circulent dans une société.

La chômeuse ou le chômeur est déviant parce que la norme est de travailler. Une personne qui a un travail est socialement valorisée. La personne qui n'en a pas le sait, comme tout le monde. Elle souffre d'être sans emploi, même si elle sait que cela tient à une conjoncture économique. Et la société lui fait bien sentir qu'elle a un statut de non-travailleur ou de non-travailleuse: pour le constater, cette personne n'a qu'à observer autour d'elle les biens et la considération que procure le travail; elle n'a qu'à demander une marge de crédit à la caisse populaire, à la banque ou dans un magasin; elle n'a qu'à se rappeler ce qu'elle pense elle-même des personnes en chômage, car elle véhicule, elle aussi, ne serait-ce qu'en les dénonçant, les opinions de sa société; elle n'a qu'à constater le privilège des personnes qui travaillent, des personnes qui connaissent le moins le chômage, notamment les plus instruites; et si elle persiste à ne pas travailler pour tirer profit d'un système d'assistance sociale, ce n'est que rarement sans être consciente que son statut n'est pas celui de la personne qui occupe une fonction valorisée, sans subir la réprobation de l'opinion publique.

Le décrocheur et la décrocheuse scolaire sortent de la norme eux aussi. La société ne les punit pas comme elle le fait pour les criminels. Il n'y a pas de loi qui interdise nommément de décrocher. Mais la norme, c'est d'aller à l'école quand on a quatorze, quinze, seize, dix-sept ou même dix-huit ans. La décrocheuse et le décrocheur le savent. Ils se retirent néanmoins de l'école. Ils sont rarement heureux de leur décision, car ils auraient voulu étudier, si la vie avait été autre, ils savent que l'école, c'est important, car ils savent que les personnes qui étudient longuement ont plus de possibilités qu'eux et ils ne parviennent à se détourner de ces pensées qu'à force de se persuader d'autre chose, à quoi ils croient rarement tout à fait. La plupart du temps, ils décrochent

en sachant que tout le monde le leur déconseille: leurs parents, leurs enseignants et leurs enseignantes, et ils vivent en subissant ces désapprobations dont ils reconnaissent, ne serait-ce que partiellement, le bien-fondé.

8.6 La délinquance juvénile

Toute dérogation aux normes n'est pas un crime. Porter un complet trois pièces dans une école secondaire où tous les garçons privilégient le jean, c'est déroger; ce n'est pas commettre un crime. Se teindre les cheveux en rose quand la plupart se contentent de brun, de noir, de châtain, de blond ou de roux naturel, c'est déroger; ce n'est pas commettre un crime. Mais il y a des dérogations qui sont criminelles, et le ou la jeune qui persiste dans ces dérogations glisse dans la délinquance.

Les voies qui conduisent à la délinquance sont variées. Le ou la jeune peut commettre deux ou trois actes bénins mais néanmoins criminels, par exemple, un vol à l'étalage. Mais à partir du moment où il se fait prendre, il entre dans un cercle vicieux. Il se fait prendre, se fait étiqueter comme délinquant; il a de

On **étiquette** un individu quand on se le représente dans une catégorie étroite qui empêche de le considérer autrement. L'étiquette est une espèce de stéréotype qui tend à marginaliser la personne à qui on la donne, c'est-à-dire à la tenir à l'écart. «Délinquant» et «homosexuel» sont des étiquettes.

la difficulté à projeter une autre image de lui-même, ce qui a pour effet que sa dénomination de délinquant renforce sa délinquance et l'empêche de changer, le poussant finalement à ne pas pouvoir agir autrement que selon ce que l'on dit de lui. Le jeune qui a la réputation d'être délinquant est traité en tant que tel et ce traitement rend difficile, voire impossible, un changement d'attitude ou de sort. Cet étiquetage a pu commencer très tôt quand, tout jeune, dans le voisinage, des personnes ont vu l'enfant s'emparer du jouet d'un autre ou frapper un camarade. L'étiquetage produit souvent une réaction en spirale où la personne se voit contrainte de déroger aux normes de plus en plus fréquemment et de plus en plus gravement.

Quelques statistiques sur la délinquance

«Les jeunes âgés de 12 à 17 ans (les jeunes contrevenants) ont représenté 22 % de tous les contrevenants au Code criminel en 1989. [...]

«Un total de 57 764 cas, comportant en moyenne 2,0 accusations par cas, ont été entendus par les cours de la jeunesse en 1989-1990. Plus de 80 % des jeunes contrevenants traduits en justice étaient de sexe masculin et environ 75 %, âgés de 15 à 17 ans. Ces tendances correspondent aux données enregistrées en 1986-1987. L'accusation la plus grave était, dans 62 % des cas, le crime contre la propriété et dans 18 % des cas, le crime

avec violence. Les autres genres d'infractions au Code criminel commises par des jeunes représentaient environ 10 % du nombre total d'accusations, c'est-à-dire 6 % pour des infractions à la Loi sur les jeunes contrevenants et 4 % pour des accusations liées aux stupéfiants.»

Statistique Canada, *Annuaire du Canada*, 1992, Ottawa, Catalogue 11-402F/1992, octobre 1991, p. 273-275.

Le ou la jeune peut vivre dans un quartier où les actes délinquants sont communs. Il apprendra alors la déviance comme il aurait pu apprendre autre chose. Ses comportements l'empêcheront d'évoluer dans les institutions où la déviance (consommation de drogue, insulte aux autorités) n'est pas valorisée, de s'implanter dans l'école, par exemple, aussi bien parce qu'il ne pourra agir autrement que comme il l'a appris, que parce que l'école ne lui rendra pas la partie facile. Or, ce sont principalement ces institutions qui mènent à des statuts de non-déviants. Le ou la jeune qui se conforme aux règlements de l'école et qui fait les travaux que l'on attend de lui sera moins perméable aux problèmes de la marginalité.

8.7 Les crimes et les peines au Canada

La grande majorité de tous les délits au Canada est constituée de crimes contre la propriété. Les crimes avec violence ne représentent qu'une faible proportion des infractions au Code criminel. Il faut toutefois noter que cette proportion tend à augmenter et que les femmes en font souvent les frais (de 1988 à 1989, les agressions sexuelles ont augmenté de 6 %). Les autres crimes, relatifs notamment aux stupéfiants et à la conduite en état d'ébriété, augmentent en nombre absolu et leur proportion s'accroît depuis 1980.

Figure 5

Taux d'infractions au *Code criminel* selon la catégorie, 1980 et 1989

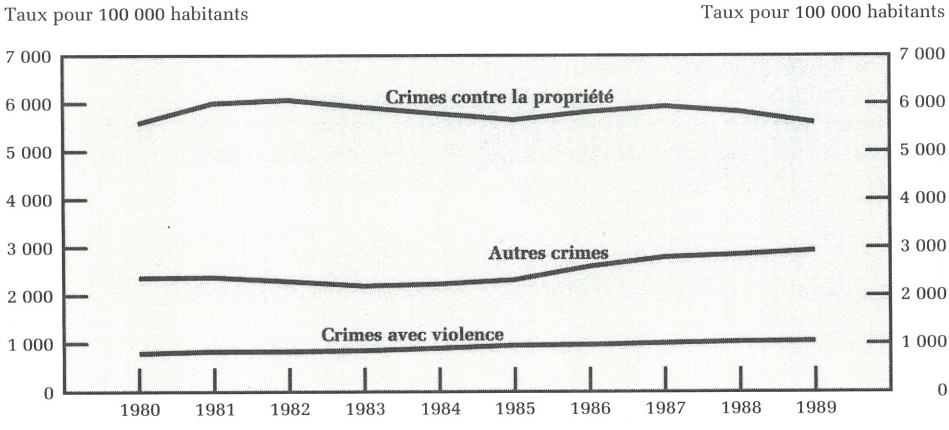

Statistique Canada, *Annuaire du Canada*, 1992, Ottawa, Catalogue 11-402F/1992, 1991, p. 275.

Les services correctionnels canadiens accueillent surtout des hommes, qu'il s'agisse de détention ou de probation. La plupart des peines d'emprisonnement sont de courte durée, d'un an ou moins.

Tableau 2

CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION DES SERVICES CORRECTIONNELS PROVINCIAUX ET FÉDÉRAUX, 1988-1989

Autorité	Admissions de personnes condamnées				
	Nombre total	Femmes %	Hommes %	Âge médian[1]	Peine médiane
Services correctionnels provinciaux					
Détention	116 092	7	93	27 ans	30 jours
Probation	53 823	17	83	26 ans	12 mois
Services correctionnels fédéraux[2]	4 011	3	97	30 ans	46,9 mois
Population adulte du Canada[3]	19 337 800	51	49	40 ans	...

1. Dans le cas des services correctionnels fédéraux, il s'agit de «l'âge moyen».
2. Ne comprend pas les personnes libérées sous condition et sous surveillance obligatoire.
3. D'après les estimations postcensitaires établies en juin 1988.

Source: Statistique Canada

Les jeunes contrevenants sont rarement condamnés à des peines d'incarcération, de garde en milieu ouvert (10 %) ou fermé (11 %); la majorité d'entre eux sont mis en probation (50 %). Les autres font l'objet d'amendes, sont forcés de fournir des services à la communauté ou reçoivent d'autres types de peines.

Loi sur les Jeunes Contrevenants
Quelques articles

2 (1) Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi.
«Adolescent» toute personne qui:

a) étant âgée d'au moins douze ans,

b) n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans ou, dans les provinces qui ont fait l'objet, avant le 1er avril 1985, d'une proclamation visée au paragraphe (2), l'âge de seize ou dix-sept ans qui y est fixé.

9 (1) Sous réserve des paragraphes (3) et (4), lorsqu'un adolescent est arrêté et détenu sous garde en attendant sa comparution devant le tribunal, le fonctionnaire responsable lors de sa mise en détention doit, dans les meilleurs délais, donner ou faire donner au père ou à la mère de l'adolescent un avis, oral ou écrit, de l'arrestation, de ses motifs et du lieu de détention.

11 (1) L'adolescent a le droit d'obtenir sans retard les services d'un avocat à toute phase des poursuites intentées contre lui sous le régime de la présente loi, ainsi qu'avant et pendant l'analyse de l'opportunité

de recourir aux mesures de rechange au lieu d'intenter ou de continuer des poursuites dans le cadre de la présente loi.

20 (1) Dans les cas où il trouve l'adolescent coupable d'une infraction, le tribunal doit tenir compte de tout rapport prédécisionnel qu'il aura exigé, des observations faites à l'instance par les parties, leurs représentants ou avocats et par les père et mère de l'adolescent et de tous éléments d'information pertinents qui lui ont été soumis; ensuite le tribunal prononce, parmi les décisions suivantes, une ou plusieurs compatibles entre elles:

a) la libération inconditionnelle, décrétée par ordonnance, s'il estime que cette mesure est préférable pour l'adolescent et non contraire à l'intérêt public;

b) l'imposition à l'adolescent d'une amende ne dépassant pas mille dollars dont il fixe éventuellement les dates et les modalités de paiement;

c) le versement par l'adolescent d'une somme au profit d'une personne, aux dates et selon les modalités éventuellement fixées par le tribunal, à titre d'indemnité soit pour perte de biens ou dommages causés à ceux-ci, soit pour perte de revenu ou de soutien, soit pour dommages spéciaux afférents à des lésions corporelles résultant de l'infraction et dont le montant peut être aisément déterminé, les dommages-intérêts généraux étant exclus dans le cadre de la décision;

d) la restitution soit à leur propriétaire soit à leur possesseur légitime au moment de l'infraction, dans les délais qui peuvent être fixés par le tribunal, des biens obtenus à la suite de l'infraction;

i) sous réserve de l'article 22, la détention de l'adolescent pour traitement, décrétée par ordonnance, aux conditions qu'il estime appropriées, dans un hôpital ou un autre endroit en mesure de le traiter, dans les cas où le rapport établi conformément au paragraphe 13(1) recommande qu'il suive un traitement pour une des affections visées à l'alinéa 13(1)e);

j) une période déterminée de probation ne dépassant pas deux ans, en conformité avec l'article 23;

k) sous réserve de l'article 24, l'envoi de l'adolescent sous garde, cette mesure pouvant être exécutée de façon continue ou discontinue, pour une période déterminée ne dépassant pas, selon le cas,

(i) deux ans à compter de sa mise à exécution,

(ii) trois ans à compter de sa mise à exécution lorsque l'adolescent est reconnu coupable d'une infraction passible de l'emprisonnement à vie prévue par le Code criminel ou par toute autre loi du Parlement;

[...]

En bref

- Les sociétes modernes sont complexes et diversifiées. Cela a pour conséquence de produire en elles de nombreuses significations qui peuvent même être contradictoires ou donner naissance à des sous-cultures.

- Au sein d'une société complexe, même lorsque les visions du monde ne sont pas identiques, elles ont certains points communs; sinon, elles ne pourraient cohabiter. Il faut un minimum de significations communes dans une culture pour qu'elles forment précisément une culture.

- La culture consiste en un agencement d'images (familiales, politiques, artistiques, etc.) et en un certain consensus sur les valeurs et les normes, permettant à une population de se représenter le monde à partir d'un point de vue commun, d'une même position sociale.

- Les images communes se construisent à travers ce qui est communiqué dans la population, d'où l'importance non seulement de la langue mais aussi des moyens de communication.

- Les mass media s'adressent à des millions d'individus. Ils peuvent créer ainsi des représentations communes entre de larges couches de population, malgré les différences qui existent. On peut à la fois être Franco-Ontarienne, Canadienne et Nord-Américaine quant aux représentations, selon les situations où l'on se trouve.

- Les moyens de communication de masse ne sont pas le seul instrument de reproduction culturelle. Les populations se reproduisent aussi à travers leur éducation, leur travail, leurs arts, leurs familles, etc.

- Les Franco-Ontariens et les Franco-Ontariennes sont dans une situation de minorité linguistique. Cela les porte à vivre continuellement dans un tiraillement entre dénigrement et reconnaissance de soi, entre admiration et méfiance à l'égard de ce qui est anglophone.

- Toute société repose sur des normes. Les normes varient selon les sociétés. S'il y a normes, il y a nécessairement manquement aux normes, il y a marginalité, il y a a-normalité. Les normes sont de divers types: il y a des normes tacites ou informelles sur ce qui se fait et ne se fait pas dans la société. Il y a des normes religieuses, politiques ou morales. Il y a des normes légales.

- Les écarts par rapport à la norme ont des causes sociales. Ils sont punis dans toutes les sociétés. Mais les sanctions varient dans la société selon la gravité que l'on reconnaît au délit.

- La délinquance est un écart par rapport à la norme. Les voies qui y mènent sont variées. Mais une fois étiqueté comme délinquant, le ou la jeune peut éprouver de la difficulté à s'en sortir, tant il s'identifie à l'image que l'on se fait de lui.

- La grande majorité de tous les délits au Canada est constituée de crimes contre la propriété.

- Les crimes avec violence ne constituent qu'une faible proportion des infractions au *Code criminel*, mais cette proportion tend à augmenter.

- Les femmes sont dans une très grande proportion les victimes des crimes sexuels. En une seule année (de 1988 à 1989), les agresssions sexuelles ont augmenté de 6 % au Canada.

Pour discuter ou explorer

1) Énumère cinq caractéristiques de la culture à laquelle tu appartiens.
2) Trouve des idées que tu véhicules parce que tu appartiens à une culture spécifique.
3) Trouve des idées que tu as et qui t'appartiennent exclusivement.
4) Sondage à effectuer auprès des élèves de ta classe:
   a) Combien de temps par semaine chaque élève consacre-t-il aux émissions télévisées?
   b) Quelles sont les émissions les plus écoutées?
   c) Quels messages sont véhiculés par ces émissions selon chacun et chacune?
   d) Quelles sont les publicités télévisées les plus populaires?
   e) Quels messages véhiculent ces publicités?
   f) Combien de temps par semaine passent chacun et chacune à écouter la radio?
   g) Quelles chaînes de radio sont les plus écoutées?
   h) À quelle période de la journée ces chaînes sont-elles écoutées?
   i) Quelles sont les dix chansons les plus populaires pour chacune des personnes?
   j) Quelles sont les dix chansons les plus populaires pour l'ensemble des personnes?
   k) Y a-t-il des groupes d'individus qui privilégient des genres musicaux?
5) Identifie cinq normes dans ta société.
6) Identifie des comportements jugés a-normaux dans ta société.

Bibliographie

GARDE, Roger de la et Denise PARÉ, «Les médias de communication et le développement des communautés francophones», *in* Fernand Harvey (dir.), *Médias francophones hors Québec et identité: analyses, essais et témoignages,* Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, p. 83-131.

LAFLAMME, Simon, «Les médias en milieu minoritaire: les rapports entre l'économie et la culture», *in* Fernand Harvey (dir.), *Médias francophones hors Québec et identité,* Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, p. 25-35.

LAFLAMME, Simon et Donald DENNIE, *L'ambition démesurée: Enquête sur les aspirations et les représentations des étudiants et des étudiantes francophones du Nord-Est de l'Ontario,* Sudbury, Institut franco-ontarien/Prise de parole, 1990.

PRONOVOST, Gilles, «Musique et culture au Québec», *Chiffres à l'appui,* ministère des Affaires culturelles du Québec, vol. 5, n° 2, juin 1988.

PRONOVOST, Gilles et Jacques PAPILLON, «Musique, culture de masse et culture de classe», *Loisir et société*, vol. 11, n° 2, automne 1988, p. 325-349.

Statistique Canada, *Portrait statistique des femmes au Canada*, deuxième édition, Ottawa, 1990, catalogue 89-503F.

Statistique Canada, *Annuaire du Canada*, 1992, Ottawa, Catalogue 11-402F/1992, octobre 1991.

Troisième partie

La population canadienne

La population canadienne

On vit dans une société et on pense; donc, on s'exprime. On s'exprime sur soi, sur les autres, sur les événements qui se produisent, sur ceux attendus, sur des possibilités d'actions et de comportements, bref, sur tout ce qui construit notre monde. Mais, même si l'on croit généralement que l'on s'exprime sur tout, tout le temps, en fait, on ne parle que d'un nombre très limité de sujets, sur lesquels l'on n'a qu'un nombre encore plus restreint d'opinions. Nos jugements, nos avis sont en effet déterminés par l'historicité de nos existences et des sociétés dans lesquelles nous évoluons.

Mais ce n'est pas parce que l'on croit fermement, en toute bonne foi, que son opinion est conforme à la réalité, qu'elle l'est effectivement. *Une des tâches de la sociologie est précisément de rendre visibles les diverses opinions, aussi contradictoires soient-elles, circulant dans la société.* Elle procède à l'aide d'enquêtes et de sondages sur des populations diverses ou encore sur des échantillons de population. Mais peut-on se fier aux sondages? Est-ce vrai que l'on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres?

La sociologie cherche aussi à associer les opinions des gens avec ce qu'ils sont. Y a-t-il plus de catholiques que de protestants, au Canada, qui votent pour le parti conservateur? Ou plus de femmes dans les emplois mal rémunérés? Ou plus de Canadiens d'origine britannique dans des postes de direction? Pour répondre à des questions de ce type, il faut posséder une banque générale de données sur toute la population qui permette de prendre des espèces de radiographies de ce qu'elle est, ce qui permet de calculer des proportions.

La sociologie dessine ainsi les configurations des populations, leur profil: données démographiques; répartitions des personnes selon le sexe dans les emplois; proportion de personnes au chômage, à l'école, à l'université; variations des revenus; et ainsi de suite. Une fois établies, ces données soulèvent la question des inégalités dans la société; en établissant les diverses tendances sociales à un moment donné, elles font état des discriminations vécues par certains groupes sociaux, tels les Amérindiens, par exemple; elles permettent aussi d'établir le profil de groupes spécifiques, comme les Franco-Ontariens et les Franco-Ontariennes.

Plan

Chapitre V
L'expression des opinions et la sociologie

1 La personne humaine: un être avec des opinions

2 Opinions, société et structures sociales

3 Mouvements sociaux et transformation des opinions

4 La sociologie comme critique des opinions populaires

5 Quelques éléments de sociologie quantitative

En bref

Pour discuter ou explorer

Bibliographie

Chapitre V

L'expression des opinions et la sociologie

1 La personne humaine: un être avec des opinions

Par les seuls faits qu'elle vive parmi d'autres, qu'elle soit un être relationnel dans un univers humain, qu'elle agisse sur une langue qui agit sur elle, chaque personne acquiert et développe, dans sa vie de tous les jours, des opinions sur les autres individus et sur les divers aspects de l'organisation sociale. À la lumière de ses opinions, elle peut expliquer sa situation et les phénomènes sociaux qui prennent un sens pour elle.

On entend souvent dire qu'il faut respecter les opinions d'autrui et que chaque personne a droit à son avis, même si on ne le partage pas. Cette idée voulant qu'il y ait autant d'opinions que de personnes qui s'expriment sur un sujet est très répandue, même si elle est fausse; elle a pour conséquence de nous faire voir les opinions comme tellement relatives qu'elles en perdent leur importance. En fait, comme il a été mentionné au chapitre précédent, dans une société, *il y a un certain consensus culturel de base sans lequel une organisation sociale est impossible.* Les possibilités d'opinions n'y sont donc pas illimitées.

Cela étant dit, dans une société, même si elles ne sont pas toujours justes, les opinions ne sont pas vaines, elles ne sont pas des avis inutiles qui n'auraient rien à voir avec la réalité, loin de là. Elles ont un rôle à jouer: elles guident les actions humaines. Elles les guident en motivant et en justifiant les attitudes des personnes. Elles les guident aussi parce qu'elles constituent des éléments de la pensée d'une population globale qui se présentent à tous les membres: à la société collectivement, et par là, à tous les individus.

Une opinion commence en général par: «moi, je pense que» ou «selon moi» ou «il me semble que». Les opinions les plus courantes expriment des jugements de valeur sur des personnes, des activités, des événements ou sur certains rapports entre ces divers éléments. En manifestant, à travers des opinions, leurs convictions, les personnes donnent un sens à leurs actions. Prenons quelques exemples.

Telle jeune franco-ontarienne du secondaire que la société persuade ou qui se convainc que l'avenir d'une fille consiste à se faire entretenir par un conjoint n'aura pas de fortes aspirations occupationnelles et, par conséquent, ne s'acharnera pas à étudier. Elle pourrait exprimer son opinion de la manière suivante: «Moi, je pense que ça ne me sert à rien d'étudier longtemps parce que je sais que, lorsque je serai mariée, je voudrai rester à la maison pour m'occuper de nos enfants».

Tel jeune franco-ontarien qui vient à croire qu'il ne sert à rien d'étudier puisque le rapport entre le niveau d'éducation et le statut occupationnel s'est avéré presque nul dans la génération précédente, comme le prouvent certains exemples autour de lui, pourrait dire: «Moi, mon père n'a même pas terminé son secondaire et aujourd'hui il est entrepreneur, avec sa propre compagnie et un gros revenu. Je vais faire comme lui». En se répétant cela, il ne restera pas à l'école.

Telle francophone qui imagine que tout ce qui est important en ce monde est anglophone tendra à passer dans l'univers anglophone en disant: «Il me semble que la langue anglaise est plus facile. D'ailleurs, la culture anglaise, c'est celle qui est la plus répandue dans le monde entier».

Une société est remplie de ces opinions et de ces attitudes. Elles sont ce à travers quoi une population comprend le monde. Elles sont ce qui permet de comprendre le monde social et de se comprendre en société. Claude Javeau a parlé de ces opinions puisées dans l'expérience quotidienne comme d'une «sociologie portative».

La sociologie portative

«Le savoir du social a, comme tous les autres savoirs, une finalité éthique. Il s'agit de résoudre les problèmes que posent à l'homme la dimension sociale de sa condition, en termes plus simples: les problèmes qui naissent du fait qu'il est un animal grégaire, qui vit en "colonies", et qui est obligé d'instaurer, au sein de ces colonies, des règles et des normes de comportement. Tout individu utilise, dans sa vie de tous les jours, un savoir de cet ordre, sociologie de "sens commun", "spontanée" (Bourdieu), que j'appelle "sociologie portative". Elle est constituée de cette multiplicité de jugements de valeur, d'opinions bien ou mal reçues, de principes et de préceptes moraux dont nous nous servons couramment pour établir et maintenir avec les autres, à commencer par ceux que nous fréquentons habituellement, des relations sereines, sinon agréables.»

Claude Javeau, *Leçons de sociologie*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1986, p. 29.

2 Opinions, société et structures sociales

Ces opinions sont intrinsèquement liées à l'organisation sociale: le fonctionnement d'une société dépend des idées qui circulent en elle, et inversement. S'il est entendu que les idées sociales déterminent les structures sociales, il n'est pas moins évident que les structures sociales modifient les idées. En France, par exemple, il fallut les idées de la démocratie libérale pour faire la Révolution de 1789 et renverser la monarchie; mais une fois cela accompli, il devenait extrêmement difficile pour une personne d'afficher des positions royalistes. Plus encore, la démocratie libérale a changé à ce point les mentalités qu'aujourd'hui une position royaliste n'est concevable qu'exceptionnellement et ne peut plus être sérieusement défendue sur la place publique.

Mais si articulées que soient les opinions à la structure d'une société, elles ne peuvent être tenues pour des vérités absolues. Les idées et les opinions changent et les sociétés dans lesquelles elles sont véhiculées changent également. C'est le lien entre les visions du monde et les structures sociales qui est nécessaire et non telle vision du monde en particulier. C'est ce lien qui produit des sociétés spécifiques. Une idéologie raciste, par exemple, est inséparable d'un régime ségrégationniste, comme celui de l'Apartheid en Afrique du Sud; pareillement, la notion de l'égalité des sexes est indispensable à une société qui cherche à abolir la discrimination envers les femmes, comme c'est le cas au Canada. Dans toute société, on trouve des visions du monde, c'est-à-dire des ensembles d'idées expliquant le social et les divers rapports constitués par ses éléments. Mais un ensemble spécifique d'idées n'est essentiel ni à toute société, ni à tous les moments de l'histoire d'une société.

3 Mouvements sociaux et transformation des opinions

Ces opinions changent souvent avec l'influence des mouvements sociaux; ainsi vient-on à trouver dans la société tout un ensemble d'idées qui s'élèvent

Mouvement social: tendance qu'ont, dans une ou plusieurs sociétés, les personnes à se regrouper autour d'une cause particulière. Le mouvement antinucléaire est un mouvement social.

contre une idéologie, la trouvant menaçante d'une manière ou d'une autre. C'est ainsi que le mouvement abolitionniste (pour abolir l'esclavage) aux États-Unis a modifié les idées esclavagistes, qui constituaient un péril pour les Noirs et a changé l'organisation de la société américaine ou que le mouvement écologique transforme les visions d'utilisation irresponsable de l'environnement et les sociétés où ces visions ont cours.

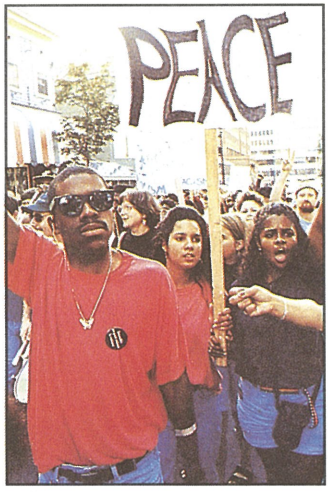

MANIFESTATION CONTRE LA PAUVRETÉ ET LE RACISME

Marcher dans la rue, dans une manifestation, est une façon d'exprimer son opinion. Cela permet aux manifestants de se sentir solidaires; cela permet aussi au reste de la société de mesurer l'étendue des opinions ainsi exprimées. Ici, un groupe pacifiste, à Halifax, en juillet 1991, dénonce la pauvreté et le racisme.

Source: *Canadian Geographic*, «Taking Back the Neighbourhood», Stephen Kimmer, vol. 112, n° 4, p. 33.
PHOTO: Michael Creagen.

4 La sociologie comme critique des opinions populaires

Les luttes sociales sont donc souvent responsables des mutations des opinions collectives. Mais si intéressantes et utiles que soient les opinions populaires collectives, elles ne sont pas toujours fondées et la sociologie, en les analysant à partir de techniques comme les sondages d'opinion, leur donne fréquemment un éclairage nouveau. La sociologie, en effet, fournit des données qui contredisent couramment les croyances qui circulent dans une société parce que l'une de ses tâches consiste à soumettre les idées populaires à l'expérience des faits.

Ainsi, on croit généralement que les femmes sont plus conservatrices que les hommes; la sociologie montre qu'il s'agit d'une illusion, d'un effet social dû à d'autres variables que le sexe comme l'âge, le niveau d'éducation et le revenu.

Les femmes et le conservatisme

Les femmes en effet ont, plus que les hommes, tendance à adhérer à des idées conservatrices. Mais le conservatisme est moins une résultante du sexe qu'un effet de l'âge, du revenu et de l'éducation combinés. Les personnes âgées sont plus conservatrices que les plus jeunes; les personnes dont les revenus sont faibles tendent à être moins libérales que celles dont les revenus sont plus importants; les personnes au faible niveau d'éducation témoignent d'une plus grande crainte devant le changement que celles qui sont plus instruites. Or, c'est dans les populations de femmes que se concentrent ces caractéristiques; les femmes sont, en moyenne, plus âgées que les hommes, plus pauvres que les hommes, et, dans la plupart des sociétés, moins instruites. L'inclination au conservatisme s'explique donc moins par le sexe, comme tel, que par ce que la société fait des femmes.

De même, on pense souvent qu'en Ontario, les francophones ont une plus faible compétence linguistique en français que les anglophones en anglais: la sociologie démontre que c'est faux, les deux groupes linguistiques éprouvant également des difficultés dans leur propre langue.

Francophonie et compétence linguistique

«Francophones et anglophones ont autant de difficulté les uns ou les unes que les autres à produire des idées dans des tests de compétence écrite: environ 75 % des individus appartenant à chacun des groupes ne parviennent pas à rédiger une réflexion compréhensible. La compétence linguistique est moins déterminée par la langue de l'utilisateur ou de l'utilisatrice que par ce que la société dans son ensemble attend de la part des personnes qui s'expriment en elle, que par la compétence que la société développe en chacun ou chacune de ses membres: une société qui ne réclame pas une grande maîtrise des outils langagiers de la part des

personnes qui communiquent en elle ne produit pas des locuteurs et des locutrices aux aptitudes élevées.»

Voir Simon Laflamme et Jacques Berger, «Compétence linguistique et environnement social», *Revue canadienne de langues vivantes*, vol. 44, n° 4, mai 1988, p. 619-638.

On s'imagine enfin couramment que les textes de loi sont incompréhensibles pour les citoyennes et citoyens ordinaires; la sociologie découvre dans ce discours plus de préjugés que de vérités.

La compréhension populaire des textes de loi

Au Canada, à peu près toute personne qui a terminé ses études secondaires et qui est âgée d'au moins seize ans est en mesure de comprendre les textes de loi. Les difficultés d'interprétation n'ont pas pour cause l'incompétence du lecteur ou de la lectrice, mais la pluralité des significations du texte, pluralité, d'ailleurs, qui conduira les avocates et les avocats devant les tribunaux afin d'y défendre leur position face au texte.

François-Xavier Ribordy, Simon Laflamme et Benoît Cazabon, *L'éducation et l'information juridiques dans un contexte bilingue: Étude exploratrice sur la compréhension populaire des lois*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, B-162, 1987; François-Xavier Ribordy et Simon Laflamme, «La compréhension populaire des textes de loi», *Revue canadienne de droit et société*, vol. 4, 1989, p. 139-155.

La sociologie ne prend pas pour argent comptant tous les propos qui circulent dans une société. L'une des façons par lesquelles elle les critique consiste à les confronter à l'évidence statistique. Présume-t-on que les immigrants et les immigrantes consacrent plus de temps à leur travail que les Canadiens et les Canadiennes de souche? La sociologie observera le cas en calculant le nombre d'heures de travail de chaque personne et en associant ce résultat au groupe auquel elle appartient selon qu'il est immigrant ou non. (Et elle découvrira qu'en effet, dans bien des cas, ils travaillent davantage.)

5 Quelques éléments de sociologie quantitative

La sociologie effectue ainsi des sondages, des enquêtes sur des populations entières ou des groupes représentatifs de la population.

Idéalement, il est souhaitable que les données qu'elle recueille proviennent de toute la population sur laquelle porte l'étude, c'est-à-dire que chaque individu de l'ensemble concerné soit interrogé. Par exemple, dans une enquête voulant savoir si, à l'intérieur de l'École X, les élèves de onzième année sont plus ambitieux que ceux et celles de douzième, la population entière est alors constituée de tous les élèves de onzième et de douzième années. En questionnant tous ces élèves et en comparant leurs réponses en fonction de leur niveau, la conclusion de l'analyse révélera parfaitement l'image de la population.

Mais dans bon nombre de circonstances, il est trop compliqué, voire impossible, de s'informer auprès de tous les individus d'une population. Ainsi, avec une question du type: «Comment les Canadiennes et les Canadiens

conçoivent-ils l'aide aux pays en voie de développement?», il est impossible de recueillir les informations auprès de toute la population. Ne serait-ce que parce que, d'une part, ce type de question suppose qu'on laisse les individus formuler eux-mêmes leur réponse, ce qui sous-entend qu'on leur consacre des entrevues avec suffisamment de temps pour la concevoir et parce que, d'autre part, l'ensemble des individus avec lesquels il faudrait avoir des entrevues est trop grand — plus de vingt-sept millions de personnes. De plus, il faut savoir qu'il est nécessaire, en sciences sociales, de recueillir les données à l'intérieur d'une courte période de temps pour réduire autant que possible les variations et qu'il est difficile de compiler des données qui ne sont pas déjà classées. On comprendra alors que tout le monde ne pourra être inclus dans l'étude.

Dans le cas où tous les individus d'une population ne peuvent être pris en considération, les chercheuses et les chercheurs se donnent des **échantillons** représentatifs. Ce sont des calculs des probabilités qui permettent de déterminer la représentativité d'un échantillon, c'est-à-dire qui indiquent dans quelle mesure les résultats qu'il permet d'obtenir sont «**inférables**». Quand une analyse prend en compte toute la population, ses résultats s'avèrent forcément adéquats à l'ensemble étudié. Quand, par contre, elle repose sur un échantillon, il importe toujours de démontrer si les résultats peuvent être étendus à l'ensemble de la population.

Chaque étude qui s'appuie sur un échantillon comporte une marge d'erreur ou une «inférabilité». La marge d'erreur est directement liée aux résultats révélés par une étude; elle permet de juger de leur valeur. Si la marge d'erreur est de 2 % et que l'enquête révèle que 51 % des personnes interrogées ont l'intention de voter, entre deux candidates, pour madame A, cela signifie que de 53 % (51 + 2) à 49 % (51 - 2) des électeurs et des électrices appuieront madame A. L'enquête ne permet donc pas de prédire l'élection de madame A puisqu'elle prédit aussi son échec, 49 % des votes ne suffisant pas à faire élire un candidat ou une candidate lorsque deux personnes seulement briguent les suffrages. Si la marge d'erreur avait été nulle, l'enquête aurait prévu l'élection de madame A, 51 % constituant une proportion suffisante pour accorder la victoire s'il n'y a que deux aspirants.

L'«inférabilité» des résultats d'une enquête est mesurée par la probabilité d'erreur. Normalement, en sciences sociales, on admet une probabilité de moins de 0,05 % ($p < 0,05$). Cela signifie qu'il y a moins de 5 % de risque que les résultats obtenus soient dus à une erreur d'échantillonnage. Ces résultats peuvent donc être jugés significatifs, c'est-à-dire que l'on peut se fier à ce qu'ils nous apprennent. Tout résultat statistique qui a pour base un échantillon n'est valable qu'en fonction de sa marge d'erreur ou de son «inférabilité»; l'une ou l'autre doit toujours être indiquée dans le rapport qui fait état de ce résultat.

Les données statistiques se présentent le plus souvent sous forme de nombres absolus ou de proportions, celles-ci étant toujours calculées à partir de ceux-là. Si un rapport de recherche avance que 45 678 conductrices et conducteurs ontariens ont telle attitude au volant, il offre un nombre absolu; s'il signale que 4,5 % des conductrices et des conducteurs ontariens se comportent de telle manière sur la route, il affiche une proportion. S'il s'agit de pourcentages, il importe toujours de se demander à partir de quels nombres absolus ils sont calculés. Dans le cas d'un tableau, il est pareillement essentiel

de vérifier dans quel sens sont additionnés les pourcentages et de s'assurer que leur somme est bien égale à 100 %. Sauf exceptions, toutes ces informations peuvent être obtenues. Si elles ne sont pas clairement inscrites dans le tableau, elles doivent pouvoir être déduites.

Le tableau ci-dessous, tiré d'une enquête effectuée auprès d'étudiantes et d'étudiants franco-ontariens[8] du Nord-Est, montre que plus on est instruit, moins on a tendance à être obnubilé par la télévision anglaise.

Tableau 3

OPINION SUR L'ÉNONCÉ:
«LA TÉLÉVISION EST BIEN PLUS INTÉRESSANTE EN ANGLAIS QU'EN FRANÇAIS»
selon le niveau de scolarité
(résultats en pourcentages dans le sens vertical)

opinion sur l'énoncé	niveau de scolarité			
	primaire	secondaire	collégial	universitaire
tout à fait d'accord 1	60,2	50,9	30,6	19,0
moyen-supérieur 2	13,3	18,2	26,5	25,0
moyen 3	9,6	14,8	16,3	23,8
moyen-inférieur 4	7,5	6,5	7,2	14,9
pas du tout d'accord 5	9,4	9,6	19,4	17,3
totaux	100,0	100,0	100,0	100,0
n	332	890	98	248

$r = 0{,}22$; $p < 0{,}001$

Ce tableau donne à lire des proportions (pourcentages) et non des nombres absolus: on y lit, par exemple, que *60,2 %* des élèves du primaire sont «tout à fait d'accord» pour affirmer que «la télévision est bien plus intéressante en anglais qu'en français». Ces pourcentages s'additionnent dans le sens vertical; au bas de chacune des colonnes, la somme des pourcentages équivaut à *100 %*. Les nombres absolus à partir desquels sont calculés les pourcentages sont indiqués au bas de chacune des colonnes; on voit que 60,2 % des *332* élèves du primaire qui ont été interrogés se disent «tout à fait d'accord» avec l'énoncé. Les résultats de cette enquête ont pour fondement un échantillon; ils ne se calquent pas sur la population elle-même. Ils n'en demeurent pas moins «inférables» à toute la population, c'est-à-dire qu'il est permis de prétendre qu'ils reflètent les opinions de l'ensemble des étudiants et des étudiantes francophones du Nord-Est de l'Ontario puisque la probabilité qu'ils soient attribuables à une erreur d'échantillonnage est inférieure à *0,001*.

[8] Simon Laflamme et Donald Dennie, *L'ambition démesurée: Enquête sur les aspirations et les représentations des étudiants et des étudiantes francophones du Nord-Est de l'Ontario*, Sudbury, Institut franco-ontarien/Prise de parole, 1990.

En bref

- Toute personne a des opinions. Dans la société, on trouve un certain nombre de groupes d'opinion, dont les mouvements sociaux sont souvent les supports. Ces opinions sont liées à l'organisation sociale. Mais on ne peut avoir que les opinions que la société rend productibles.

- Les opinions populaires ne sont pas des vérités absolues. La sociologie les critique en fournissant des données qui les contredisent souvent.

- Lorsque les populations sont trop grandes pour être interrogées en entier, on utilise un échantillon représentatif pour obtenir des données. On parle alors d'«inférabilité» ou de marge d'erreur dans l'application des résultats à toute la population.

- Les données statistiques se présentent en général sous forme de nombres absolus ou de proportions. Tout résultat statistique qui a pour base un échantillon n'est valable qu'en fonction de sa marge d'erreur ou de son «inférabilité».

- Pour être en mesure d'établir des proportions entre les résultats obtenus à partir d'échantillons et les populations, il faut avoir des banques de données préalables sur toute la population générale. Cumuler ces données est le rôle rempli, entre autres, par le recensement au Canada.

Pour discuter ou explorer

1) Quelles sont, dans ta classe, les personnes qui se sentent
   a) plus compétentes en français?
   b) plus compétentes en anglais?
   c) plus compétentes dans une langue autre que le français et l'anglais?
   d) aussi compétentes en anglais qu'en français?
   e) aussi compétentes en français que dans une langue autre que l'anglais?
2) Y a-t-il des moyens de vérifier si ces appréciations de la compétence sont justes ou non? Justifie ta réponse.
3) Comment peut-on vérifier si les garçons sont plus compétitifs que les filles?
4) Comment peut-on vérifier si les personnes plus jeunes ont l'esprit plus ouvert que les plus âgées?
5) En groupe, faites une enquête dans votre école pour vérifier une hypothèse que les membres de votre classe auront soulevée.

Bibliographie

JAVEAU, Claude, *Leçons de sociologie,* Paris, Méridiens Klincksieck, 1986, p. 29.

LAFLAMME, Simon et Jacques BERGER, «Compétence linguistique et environnement social», *Revue canadienne de langues vivantes,* vol. 44, n° 4, mai 1988, p. 619-638.

LAFLAMME, Simon et Donald DENNIE, *L'ambition démesurée: Enquête sur les aspirations et les représentations des étudiants et des étudiantes francophones du Nord-Est de l'Ontario,* Sudbury, Institut franco-ontarien/Prise de parole, 1990.

RIBORDY, François-Xavier, Simon LAFLAMME et Benoît CAZABON, *L'éducation et l'information juridiques dans un contexte bilingue: Étude exploratrice sur la compréhension populaire des lois,* Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, B-162, 1987.

RIBORDY, François-Xavier et Simon LAFLAMME, «La compréhension populaire des textes de loi», *Revue canadienne de droit et société,* vol. 4, 1989, p. 139-155.

Plan

Chapitre VI
Une radiographie de la population canadienne

1 Éléments de démographie canadienne

1.1 La fécondité

1.2 La mortalité

2 Quelques données spécifiques

2.1 Le cas amérindien

2.2 Le cas franco-ontarien

En bref

Pour discuter ou explorer

Référence

Bibliographie

Chapitre VI

Une radiographie de la population canadienne

La société dans laquelle chacun et chacune pensent, agissent et communiquent comporte des tendances **démographiques**: par exemple, l'âge moyen

> La **démographie** est la science qui étudie les populations et leurs variations en les mettant en chiffres.

tend à s'élever, la proportion de femmes tend à augmenter, le nombre moyen d'enfants par famille tend à diminuer; elle présente aussi une configuration statistique: telle proportion de francophones et telle autre d'anglophones, tel taux de chômage, etc. Ces tendances et cette configuration s'imposent aux personnes et conditionnent leurs attitudes. Dans une société où la durée moyenne de la vie est de quarante ans et dans une autre où elle est de soixante-quinze ans, les jeunes n'envisagent pas leur avenir de la même manière; dans une société où le nombre moyen d'enfants par famille est inférieur à deux, les rapports familiaux ne sont pas les mêmes que dans celle où l'on compte huit enfants par foyer[9].

Pour bien comprendre le milieu à l'intérieur duquel évoluent les individus d'une société, il importe donc de le mettre en perspective en en soulevant les tendances démographiques.

[9] Les analyses démographiques ont débuté avec Malthus (1766-1834). Il voyait une contradiction entre l'évolution des populations et celle de la production des ressources alimentaires: celles-ci semblaient s'accroître moins rapidement que celles-là. Il préconisa donc le recours aux techniques de contrôle des naissances. Sa crainte venait, entre autres, de sa vision de l'instinct sexuel. Il voyait en lui un facteur qui empêcherait de réduire les naissances. Malthus ne pouvait prévoir l'évolution de la condition féminine, notamment le développement des moyens contraceptifs. Il n'a pas prévu, non plus, que le développement de la richesse, loin de contribuer à l'augmentation des naissances, entraîne leur diminution. Sa contradiction de base, toutefois, entre nourriture et population demeure encore aujourd'hui une préoccupation majeure. Malthus est l'auteur de *An Essay on the Principle of Population as It Affects the Future Improvement of Society* (1798) et de *Principles of Political Economy Considered with a View to Their Practical Application* (1820).

Statistique Canada

Canada

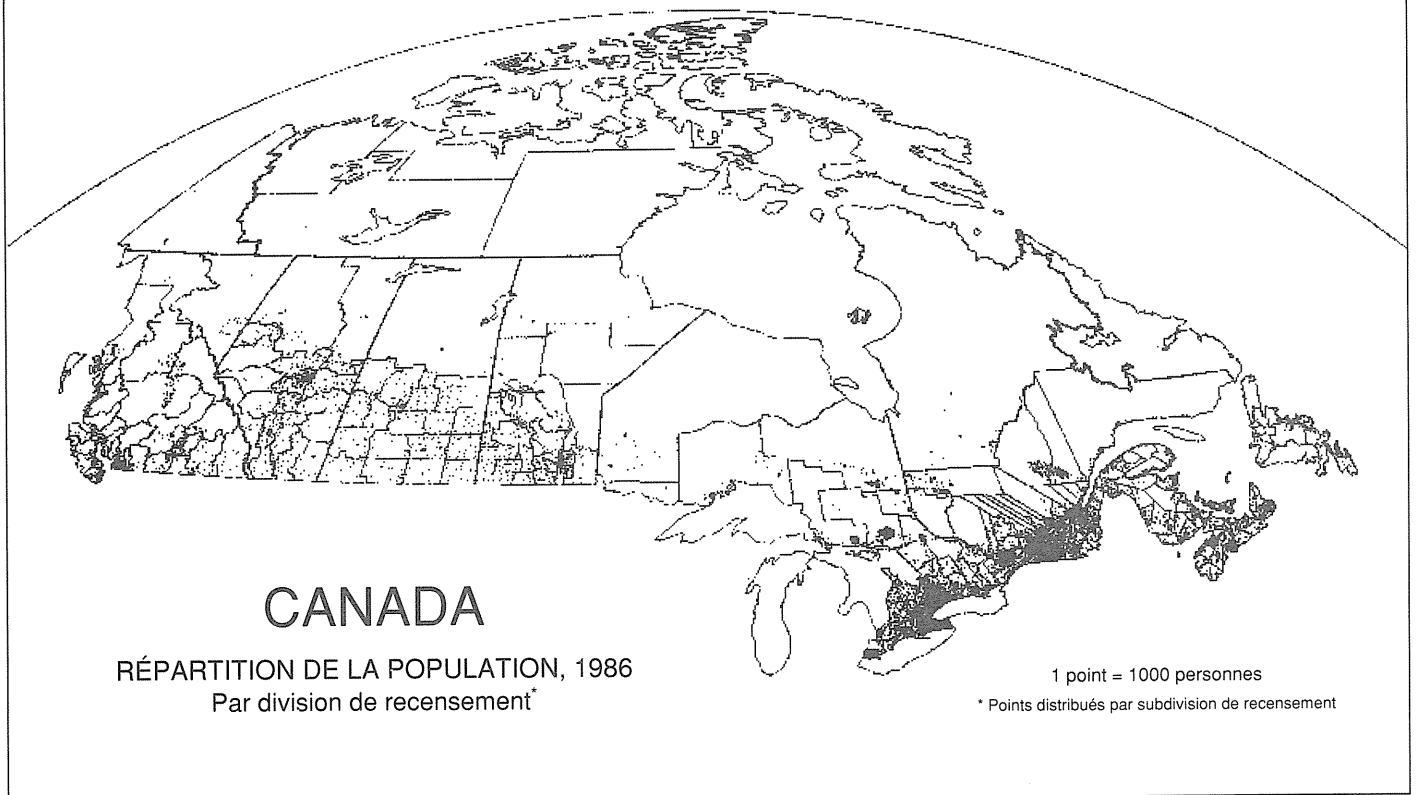

Carte 1 - 1R

Source: Recensement du Canada, Division de la géocartographie, Statistique Canada.

1 Éléments de démographie canadienne

En 1986, le Canada était le deuxième plus grand pays au monde; il ne venait pourtant qu'au trente et unième rang en ce qui a trait à la population[10]: 25 309 330 habitants dont 12 485 650 hommes et 12 823 675 femmes[11]. Le territoire canadien est sous-peuplé. Il est formé de vastes régions inhabitées, notamment au centre; il présente une forte concentration de la population au sud, particulièrement dans le sud du Québec et de l'Ontario et le sud-ouest de la Colombie-Britannique.

Depuis 1851, la population s'est constamment accrue. Mais cette croissance a été inégale. Elle a connu des temps forts au début du XX^{e} siècle et durant les années 1950: un taux annuel moyen de croissance de 3,0 pour la période de 1901 à 1911, de 2,8 de 1951 à 1956 et de 2,5 de 1956 à 1961. Elle a connu des temps faibles à la fin du siècle dernier et depuis le début des années 1970 jusqu'à maintenant: un taux de croissance moyen de 1,1 de 1881 à 1901, de 1,3 de 1971 à 1976 et de 0,8 de 1981 à 1986.

Figure 6

Croissance démographique totale, Canada, décennies de 1851 à 1991

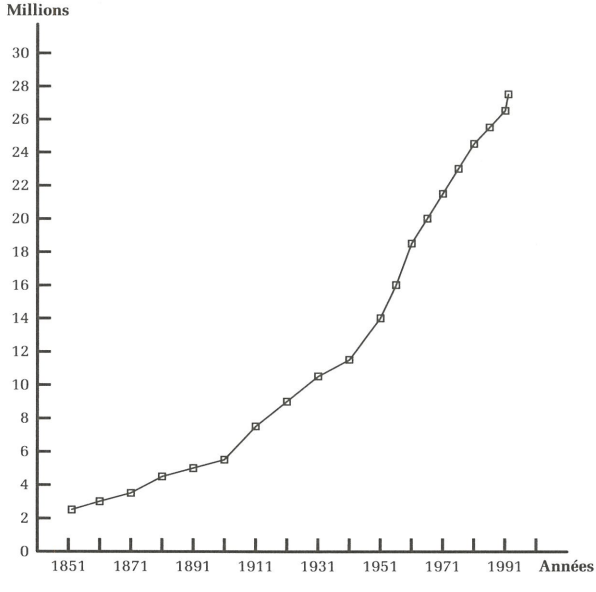

Polygone de fréquence dessiné à partir des données de Statistique Canada, *Annuaire du Canada*, 1992, Ottawa, Catalogue 11-402F/1992, p. 88, tableau 3.1. Pour 1991, le total de 27 296 859 est tiré du Catalogue 93-304, de Statistique canada, *Divisions de recensement et subdivisions de recensement*, ***Chiffres de population et des logements***, avril 1992. À partir de 1951, les résultats comprennent Terre-Neuve.

[10] Ces rangs varieront probablement avec le démembrement de l'URSS.

[11] Satistique Canada, *Âge, sexe et état matrimonial*, Ottawa, 1992, Catalogue 93-310, p. 6, tableau 1.

Figure 7

Taux de croissance annuels moyens au Canada, décennies de 1851 à 1991

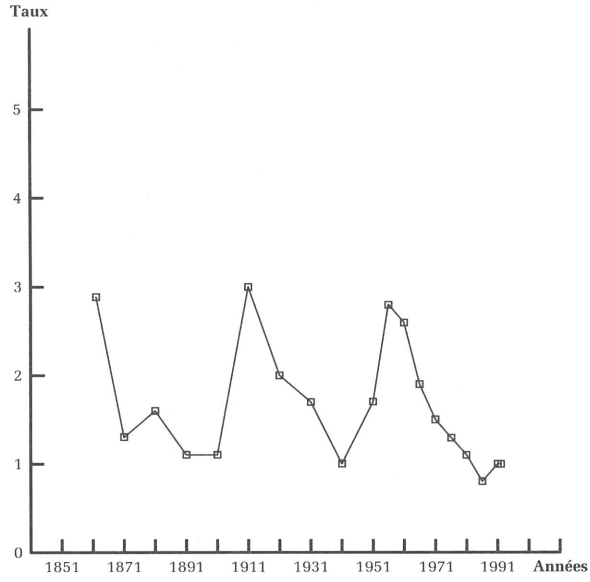

Polygone de fréquence dessiné à partir des données de Statistique Canada, *Annuaire du Canada*, 1992, Ottawa, Catalogue 11-402F/1992, p. 88, tableau 3.1. Le taux de croissance pour 1981-1991 est calculé à partir des données du recensement de 1991 (Statistique Canada, *Divisions de recensement et subdivisions de recensement*, ***Chiffres de population et des logements,*** Catalogue 93-304, avril 1992). À partir de 1951, les résultats comprennent Terre-Neuve.

Ce sont principalement les naissances qui expliquent cette augmentation, mais l'immigration y a aussi fortement contribué: depuis 1851, plus de 12 000 000 de personnes sont entrées au Canada.

Les démographes expliquent normalement les variations de population en recourant à quatre variables principales. Deux d'entre elles sont liées à la vie humaine proprement dite: la fécondité (ou les naissances) et la mortalité. Les deux autres concernent les mouvements de populations: l'**immigration**, l'entrée dans un pays d'individus qui proviennent de l'étranger, et l'**émigration**, les départs vers d'autres pays.

L'émigration a joué un rôle important, au Québec notamment, au début du siècle. Plusieurs familles se sont expatriées vers les États-Unis pour y chercher le travail dont les privait la crise économique au Canada. Mais l'immigration, dans l'ensemble, a été plus importante: des millions d'individus sont venus s'installer au Canada depuis le milieu du XIX^{e} siècle. On peut affirmer que les politiques d'immigration au Canada ont fortement contribué à dessiner la configuration de la population. Le Canada a longuement favorisé l'immigration de personnes provenant de l'Europe. Il faut cependant constater qu'il accueille maintenant des individus d'autres provenances.

Mais ce sont la fécondité et la mortalité sur lesquelles il importe d'insister.

1.1 La fécondité

Au Canada, le nombre de naissances est passé de 112 400, en 1851, à 375 710, en 1986. L'augmentation n'a pas été constante, mais elle a été relativement soutenue: ainsi le nombre a diminué à partir de 1921, recommencé à s'accroître à compter de 1936, connu son point culminant en 1961, baissé à partir de là, puis recommencé à s'élever un peu plus tard. Bien que les naissances aient augmenté en nombre, leur taux brut a assez régulièrement diminué: de 48,6, en 1851, à 14,7, en 1986. Il y a à cela une explication toute simple: le nombre de mères augmente au rythme de la croissance de la population — lequel est soutenu —, mais les mères ont de moins en moins d'enfants.

Tableau 4

VARIATIONS DU TAUX DE NAISSANCE BRUT AU CANADA

année du recensement	nombre de naissances	taux de naissance brut (par 1 000)
1851	112 400	48,6
1861	145 100	46,9
1871	166 200	45,0
1881	169 800	39,3
1891	172 700	35,7
1901	193 200	35,9
1911	248 200	34,4
1921	264 879	29,3
1926	240 015	24,7
1931	247 205	23,2
1936	227 980	20,3
1941	263 993	22,4
1946	343 504	27,2
1951	381 092	27,2
1956	450 739	28,0
1961	475 700	26,1
1966	387 710	19,4
1971	362 187	16,8
1976	359 987	15,7
1981	371 346	15,3
1986	375 710	14,7

Le taux de naissance brut est calculé en divisant le nombre des naissances par le nombre de citoyens et de citoyennes. En 1851, on dénombrait 2 312 919 habitants au Canada. Le quotient de 112 400 (nombre de naissances) par 2 312 919 (nombre d'habitants) égale 0,0486 ou 48,6 pour 1 000.

Données tirées de Carl F. Grindstaff, «Demography and Population Study», *in* James J. Teevan (Editor), *Introduction to Sociology: A Canadian Focus*, Third Edition, Scarborough (Ontario), 1989, p. 434. Les données de Grindstaff ont été prises chez J. Henripin (*Trends and Factors of Fertility in Canada, Ottawa*, Statistics Canada, 1972), Warren E. Kalbach et Wayne McVey (*The Demographic Bases of Canadian Society*, 2nd ed., Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1979) et dans diverses publications de Statistique Canada.

Divers facteurs expliquent ce phénomène de dénatalité.

On remarque, premièrement, que *plus la société éprouve de difficultés économiques, moins les ménages ont tendance à compter d'enfants*: durant la crise des années 1930 et pendant celle des années 1980, on constate, en effet, une baisse du taux de natalité. À l'inverse, les périodes de prospérité favorisent les naissances: on le voit bien pour les années 1950, celles du «baby boom». Mais il ne s'agit pas là d'une loi indéfectible; on ne peut affirmer que plus l'économie d'une société est florissante, plus le nombre d'enfants par foyer est élevé. De fait, la croissance économique des années 1960 n'a pas entraîné d'augmentation du taux de naissance. Et c'est souvent dans les nations les plus pauvres que l'on trouve les taux de fécondité les plus impressionnants, ce qui a permis de répliquer ironiquement aux personnes qui souhaiteraient que l'on contrôle davantage les naissances dans les pays du tiers monde que le meilleur moyen de contraception, c'est le développement économique.

La généralisation de l'utilisation de moyens contraceptifs constitue un second facteur. *De plus en plus de femmes ont recours à des méthodes qui permettent de contrôler les naissances et elles en font des usages coutumiers.* Il faut mettre en parallèle à ce recours l'accession à des cliniques d'avortement.

Un troisième facteur: l'augmentation de l'âge du mariage. *Plus on se marie vieux, plus est courte la période au cours de laquelle on peut faire des enfants en accord avec les normes sociales.* Mais il ne s'agit pas là d'une explication ultime. À des périodes où l'âge du mariage est comparable, les taux de naissance peuvent varier. En 1851, l'âge moyen du mariage pour les femmes était de 23,8; il était à peu près égal, à 23,1, en 1981; or, le taux de naissance de ces deux millésimes n'est nullement comparable: 48,6 en 1851 et 15,3 en 1981.

Tableau 5

MESURES DU CYCLE MARITAL

	1851	1931	1981
âge moyen au premier mariage			
pour la femme	23,8	24,6	23,1
pour l'homme	26,8	27,7	25,2
âge moyen de la mère			
à la naissance du premier enfant	25,4	26,6	24,8
à la naissance du dernier enfant	35,9	34,9	31,1
au mariage du dernier enfant	63,0	58,3	55,3

Roderic Beaujot and Kevin McQuillan, «The Social Effects of Demographic Change: Canada, 1851-1981», *Journal of Canadian Studies*, vol. 21, n° 1, 1986, p. 57-69.

Mais le principal facteur réside dans la transformation du rôle de la femme. *Progressivement, à partir surtout du milieu du XX^e siècle, les femmes ont eu accès au monde du travail, à des tâches rémunérées.* Cette mutation de leur rôle, d'essentiellement ménagères à ménagères-travailleuses, fait qu'elles ont de moins en moins de temps à consacrer aux tâches domestiques et au maternage. Le travail extra-domestique leur apparaît d'autant plus important qu'il devient

objectivement nécessaire à l'économie familiale et qu'il leur permet de gagner en autonomie à une époque de luttes contre la discrimination sexuelle.

Dans le fait que les femmes soient venues occuper communément des emplois dans le monde du travail, il faut effectivement voir une cause déterminante de la baisse du niveau de fécondité des Canadiennes. Mais d'autres éléments conditionnent cette fécondité:

a) le milieu de vie: les femmes de la campagne ont plus d'enfants que les femmes de la ville;
b) le niveau d'éducation: les femmes instruites ont moins d'enfants que celles qui le sont moins;
c) l'origine ethnique: les Amérindiennes ont plus d'enfants que les Françaises et les Anglaises et encore plus que les Asiatiques;
d) l'âge: plus la femme est âgée, moins elle a tendance à avoir d'enfants — variable importante dans une société où la proportion de vieillards tend à s'accroître.

La dénatalité représente une certaine menace pour la population canadienne. On a, en effet, calculé que si le nombre d'enfants par couple canadien, compte tenu du taux de mortalité, est inférieur à 2,1 (*le niveau de remplacement pour notre société*), le nombre même des individus ne parvient pas à se maintenir, et, par conséquent, la population décroît, à moins que l'immigration ne vienne compenser le nombre insuffisant des naissances. Or, au Canada, le nombre d'enfants par famille reste stable à 1,7 depuis le milieu des années 1970. Et il est à peu près certain qu'il se maintiendra à ce niveau tant que la société ne créera pas des conditions qui feront que les femmes puissent avoir des enfants sans que cela nuise à l'évolution de leur carrière et tant que les pères ne partageront pas le rôle de maternage.

1.2 La mortalité

Le taux de mortalité est relativement élevé au cours de la première année de la vie. Puis il diminue et atteint son point le plus bas vers la fin de l'enfance et le début de l'adolescence. Il croît ensuite continûment.

Tableau 6

TAUX DE DÉCÈS POUR 1 000 HABITANTS, SELON LE SEXE ET L'ÂGE; CANADA

	hommes	femmes
moins d'un an	7,5	6,1
1-4 ans	0,4	0,3
5-9 ans	0,2	0,2
10-14 ans	0,3	0,2
15-19 ans	1,0	0,3
20-24 ans	1,2	0,4
25-29 ans	1,2	0,4
30-34 ans	1,5	0,6
35-39 ans	1,8	0,8
40-44 ans	2,3	1,2
45-49 ans	3,6	2,1
50-54 ans	5,9	3,4
55-59 ans	9,9	5,4
60-64 ans	16,6	8,4
65-69 ans	26,0	13,4
70-74 ans	41,2	21,5
75-79 ans	64,1	35,7
80-84 ans	102,0	62,3
85 ans et plus	182,8	139,5
total	7,9	6,5

Statistique Canada, ***Rapport sur la santé***, Supplément n° 15, *Décès, 1990*, vol. 4, n° 1, 1992, catalogue 82-003S15, p. 14-15.

Le sexe constitue l'un des principaux facteurs de la variation des taux de mortalité. Dans presque toutes les sociétés du monde, les femmes enterrent leur conjoint et vivent en moyenne plus longtemps que les hommes. Au Canada, au début de la vingtaine, le taux de mortalité des hommes est de trois fois supérieur à celui des femmes; il est encore deux fois plus élevé au début de la soixantaine. Depuis le début des années 1980, les femmes canadiennes peuvent espérer vivre, en moyenne, sept années de plus que les hommes.

D'autres éléments font varier le taux de mortalité. Le *statut matrimonial*, notamment: les gens mariés des deux sexes ont un taux de mortalité inférieur à celui des célibataires, des divorcés ou des veufs. Les *classes sociales* aussi: l'espérance de vie est plus élevée pour les professionnels ou les professionnelles que pour les personnes qui occupent des emplois socialement moins valorisés.

L'**espérance de vie** est le nombre moyen d'années que n'importe quel individu d'une catégorie spécifiée peut espérer vivre.

Toutefois, la donnée la plus importante relative à la mortalité au Canada est certainement *l'allongement généralisé de l'espérance de vie*: en 1850, elle était d'environ quarante-cinq ans; en 1921, elle passait à soixante et un ans; en

1981, elle grimpait à soixante-quinze ans. Or, cette prolongation de la vie, jointe à la réduction du taux des naissances, a provoqué un accroissement de la moyenne d'âge. Plus de 10 % de la population canadienne a maintenant plus de soixante-cinq ans; c'est le double de ce que c'était il y a un demi-siècle. La distribution pyramidale des âges tend ainsi à se modifier: la structure devient plus étroite à la base et plus rectangulaire dans l'ensemble, ce qui signifie que le nombre de jeunes diminue en proportion de l'ensemble. Les prédictions de Statistique Canada laisse même entrevoir des formes arrondies pour les années 2000.

Figure 8

Population selon le groupe d'âge et le sexe, Canada 1986 (recensement), 2011 et 2036 (projection)

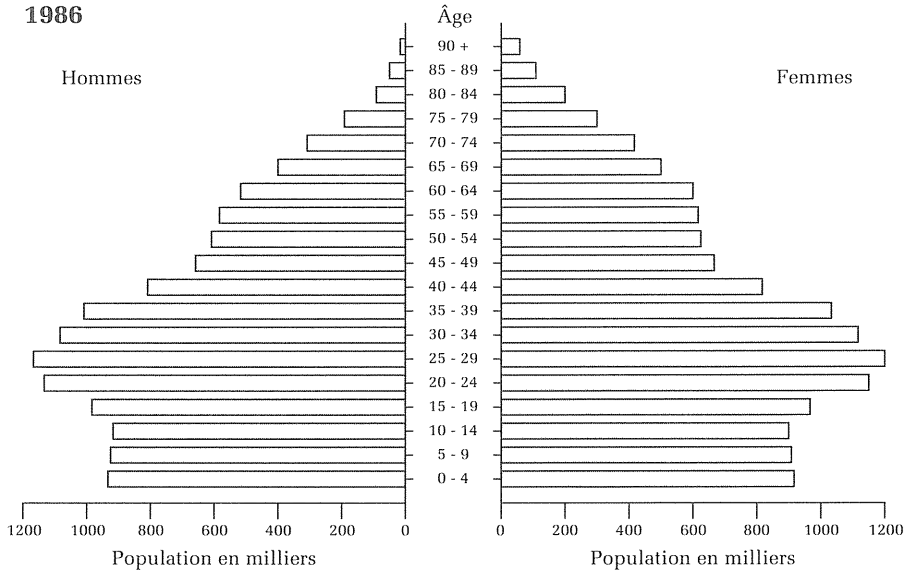

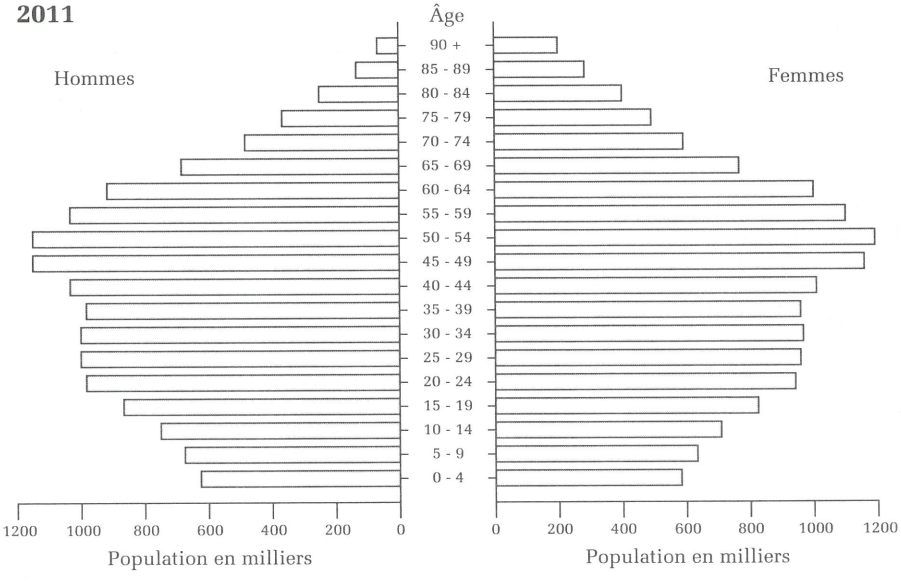

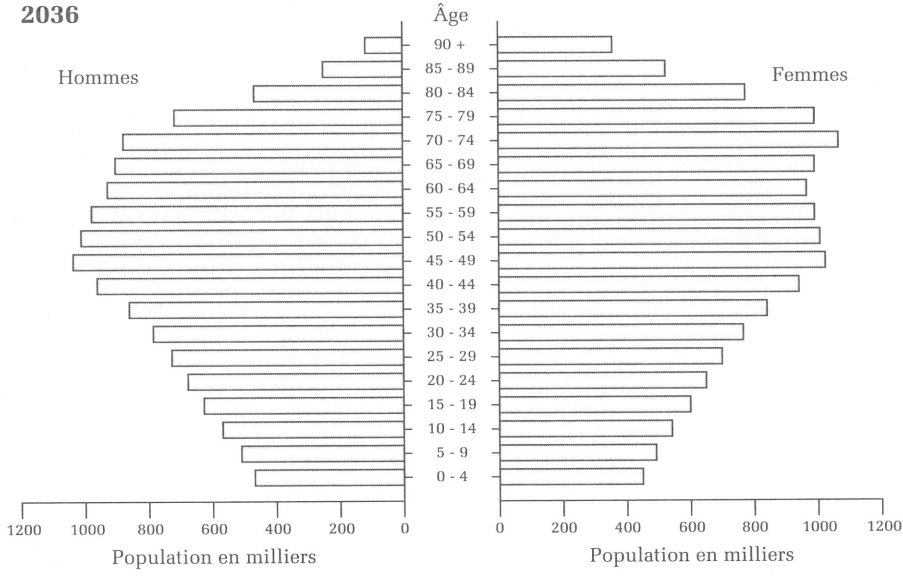

Statistique Canada, *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 1989-2011*, Ottawa, Catalogue 91-520, Hors série, 1990, p. 35.

Ce phénomène de vieillissement de la population n'est pas propre au Canada; on le retrouve dans la plupart des pays industrialisés. Il n'en est pas moins cause de soucis.

Il y a d'abord le seul fait que, si la tendance se maintient, la proportion de personnes âgées s'accroîtra démesurément et que le pourcentage de femmes dans l'ensemble de la population âgée prendra des proportions inquiétantes.

Mais ces considérations sont préoccupantes surtout parce qu'elles ont pour corollaire la pauvreté et un déséquilibre dans les rapports économiques.

Ce vieillissement comporte effectivement des risques de pauvreté. On trouve une proportion importante de familles pauvres quand les personnes qui les ont à leur charge ont plus de soixante-cinq ans et cette proportion s'accroît quand ces familles sont sous la responsabilité d'une femme. Dans 1,7 % des familles où le chef âgé de soixante-dix ans ou plus est un homme, le revenu est inférieur à 15 000 $; cette statistique grimpe à 6,1 % quand le chef est une femme du même âge. Il faut dire toutefois que si l'on compare les familles où le chef reçoit moins de 20 000 $, le pourcentage est de 23,6 % pour les hommes et de 21,1 % pour les femmes, toujours quand ils ont plus de soixante-dix ans.[12] Mais il reste que les revenus féminins sont en moyenne nettement moins élevés que ceux des hommes parmi les personnes âgées, comme d'ailleurs dans les autres groupes d'âges.

Figure 9

Chiffres réels et prévus[1] de la population des personnes âgées par rapport à l'ensemble de la population canadienne, 1921-2011

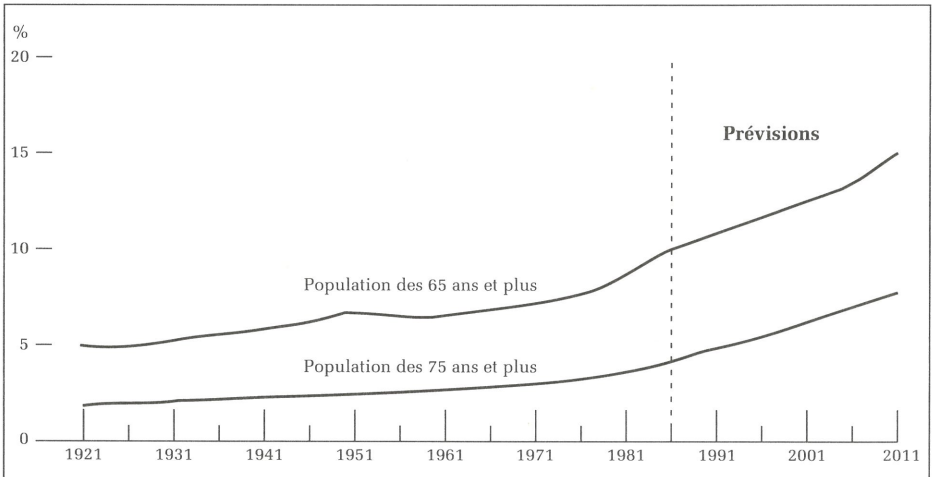

1. En supposant un indice synthétique de fécondité de 1,7, une migration nette de 64 000 personnes et un taux de mortalité constant.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES — ÉTÉ 1990

Statistique Canada, *Tendances sociales canadiennes*, n° 17, été 1990, p. 7.

[12] Résultats compilés à partir des données de Statistique Canada (*Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, Catalogue 13-207, Ottawa, 1991, tableau 7, p. 56).

Figure 10

Revenu total moyen[1] en 1985 selon le groupe d'âge et le sexe, Canada

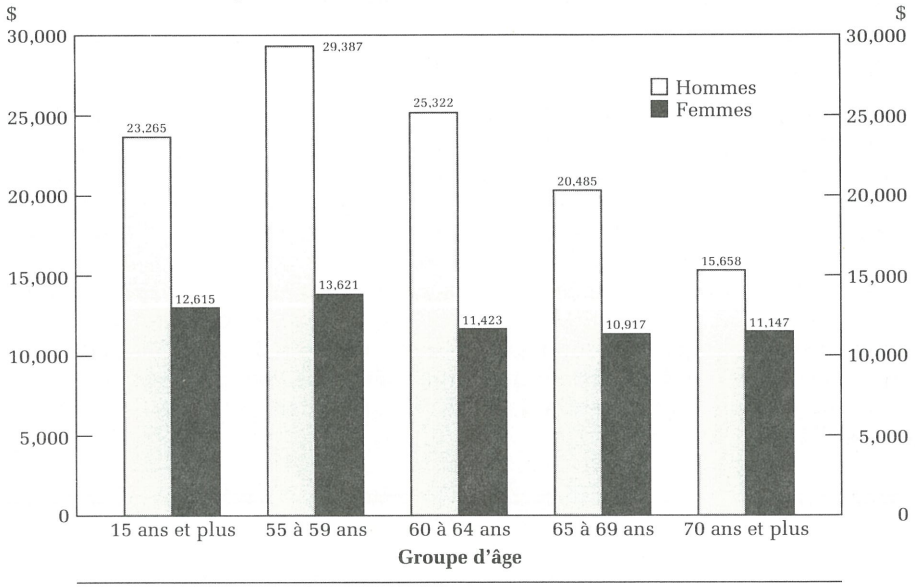

[1] Les moyennes sont calculées excluant les personnes n'ayant aucun revenu.

Statistique Canada, ***Un portrait des aînés au Canada***, *Projets des groupes cibles*, Catalogue 89-519, Ottawa, 1990, graphique 13, p. 26.

Le mythe qui voudrait qu'avec le vieillissement s'accroît la richesse est en grande partie erroné. Il s'agit là beaucoup plus d'une éventualité que d'un inéluctable événement. Dans bien des cas, vieillir, c'est s'appauvrir. C'est vrai pour bien des personnes âgées qui vivent dans des couples ou dans des familles. C'est vrai pour une plus grande proportion de celles qui vivent seules. La moitié d'entre elles vivent sous le seuil de la pauvreté. Si l'on fait une distinction entre les sexes, on se rend compte que 60 % des femmes âgées connaissent la pauvreté.

Cela amène un autre souci. Les plus jeunes, dans la plupart des sociétés, contribuent au bien-être des plus vieux. Ils le font directement, par exemple, par des soins; ils le font aussi indirectement, notamment par des contributions financières. Or, le rétrécissement à la base des pyramides d'âges implique que de moins en moins de jeunes seront en mesure de soutenir le nombre croissant de personnes âgées. Dans une logique économique, le nombre des bénéficiaires ne peut que difficilement être supérieur à celui des contribuables.

2 Quelques données spécifiques

2.1 Le cas amérindien

Vers 1600, il y avait entre 200 000 et 1 000 000 d'Amérindiens et d'Amérindiennes au Canada. Vers 1760, on évalue à environ 100 000 le nombre de

citoyennes et de citoyens non amérindiens. Aujourd'hui, la population autochtone est évaluée à environ 750 000 personnes (voir le Tableau 7) et elle compte pour environ 3 % de la population canadienne. En outre, elle est inégalement distribuée dans l'ensemble des provinces et territoires canadiens.[13]

Tableau 7
POPULATIONS AUTOCHTONES, CANADA, RECENSEMENT DE 1986*

Indiens d'Amérique du Nord	286 225
Métis seulement	59 745
Inuit seulement	27 290
Indiens d'Amérique du Nord et non autochtones	239 400
Métis et origines non autochtones	68 895
Inuit et origines non autochtones	6 175
Autres origines autochtones multiples**	23 995
Total origines autochtones	711 720

* Les données ne tiennent pas compte d'une population estimée à environ 45 000 personnes vivant dans 136 réserves et établissements indiens partiellement dénombrés.

** Personnes qui ont indiqué deux origines autochtones ou plus et, s'il y a lieu, une origine non autochtone.

Données tirées du tableau 3.16 de Statistique Canada, *Annuaire du Canada*, 1992, Ottawa, Catalogue 11-402F/1992, 1991, p. 96.

La plupart des Amérindiens et des Amérindiennes parlent anglais.

2.2 Le cas franco-ontarien

Environ six millions de Canadiens et de Canadiennes se disent d'origine britannique; il y en a autant qui se disent d'origine française. Mais les francophones représentent environ 25 % de toute la population; la plupart des autres Canadiens et des autres Canadiennes parlent anglais. Cinq millions de francophones vivent dans la province de Québec. Le million qui reste est dispersé un peu partout au pays mais avec de plus grandes concentrations au Nouveau-Brunswick et en Ontario.

En 1986, en Ontario, on dénombrait 422 770 personnes dont la langue maternelle était le français seulement. Si on leur ajoute les personnes qui déclarent avoir pour langues maternelles l'anglais et le français, le nombre s'élève à 519 680.

C'est en Ontario que se trouve la plus grande concentration de francophones à l'extérieur du Québec. Les Acadiens du Nouveau-Brunswick sont au nombre de 225 590.[14]

[13] Roderic P. Beaujot, «Canada's Population: Growth and Dualism», *Population Bulletin*, n° 33, 1978, p. 1-48.

[14] Statistique Canada, ***Recensement Canada: 1986***, *Le pays*, **Langue: Partie 1**, Ottawa, 1987.

On divise normalement l'Ontario en cinq régions: le Nord-Ouest, le Nord-Est, l'Est, le Centre et le Sud-Ouest. Les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens ne sont pas également distribués dans toutes ces régions. C'est dans l'Est qu'ils se trouvent en plus grand nombre. Ils sont aussi très nombreux dans le Nord-Est. Ils sont aussi en nombre appréciable dans le Centre mais on en trouve peu dans le Sud-Ouest et encore moins dans le Nord-Ouest. Par rapport à l'ensemble de la population, ils sont partout en minorité, sans l'être toujours dans des proportions comparables. Dans le Nord-Est, ils composent plus de 20 % de l'ensemble; dans le Centre, ils forment moins de 2 % de la population totale.

Du recensement de 1981 à celui de 1986, on constate partout une diminution du nombre de francophones de même que de leur proportion relative à la totalité de la population. Cette décroissance s'explique par l'**assimilation**: les gens de la culture minoritaire glissent progressivement dans la culture de la majorité.

Comme la plupart des phénomènes d'assimilation, ce phénomène se produit surtout à partir des jeunes. La culture du minoritaire trouve habituellement des difficultés à se transmettre d'une génération à l'autre. Les plus jeunes tendent à se détourner de leur culture d'origine.

CINQ RÉGIONS DE L'ONTARIO

Tableau 8

POPULATION ONTARIENNE SELON LA LANGUE MATERNELLE ET LA RÉGION

région	langue maternelle: français seulement	langues maternelles: anglais et français	langue maternelle: anglais seulement	langue maternelle: autre	total
Est	175 270 (14,0 %)	29 240 (2,3 %)	944 825 (75,5 %)	102 075 (8,2 %)	1 251 410 (100,0 %)
Nord-Est	127 750 (22,7 %)	26 170 (4,7 %)	357 605 (63,7 %)	50 035 (8,0 %)	561 560 (100,0 %)
Centre	84 740 (1,5 %)	28 625 (0,5 %)	4 292 930 (75,5 %)	1 278 955 (22,5 %)	5 685 250 (100,0 %)
Sud-Ouest	26 065 (2,0 %)	10 510 (0,8 %)	1 084 980 (85,2 %)	152 420 (12,0 %)	1 273 975 (100,0 %)
Nord-Ouest	8 945 (3,9 %)	2 365 (1,0 %)	176 900 (77,3 %)	40 780 (17,8 %)	228 990 (100,0 %)
Ontario	422 770 (4,7 %)	96 910 (1,1 %)	6 857 240 (76,2 %)	1 624 265 (18,0 %)	9 001 185 (100,0 %)

Données tirées du «Recueil statistique», *Les Francophones tels qu'ils sont en 1986*, publié par L'Association canadienne-française de l'Ontario (Vanier, Ontario, octobre 1988, p. 2). Les données y sont puisées à même les chiffres du recensement de Statistique Canada.

Une des causes profondes de l'assimilation se trouve dans ce que Roger Bernard a appelé «le choc des nombres». Moins nombreux que les anglophones, les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens ont peine à évoluer dans un milieu où ils peuvent vivre dans leur propre langue. La proportion de la population anglophone s'avère tellement grande qu'elle contraint le ou la francophone à entrer en contact avec elle. Au sortir de son foyer, le ou la francophone la côtoie, au travail, au magasin, lors des événements culturels. Plus nombreux qu'eux, les anglophones s'imposent aux francophones. Et cette position n'est pas sans fondement. De fait, on constate que presque partout au Canada, la population francophone manifeste d'autant plus de difficulté à se reproduire qu'elle est minoritaire. Mais si importante que soit cette variable démographique, elle n'explique pas tout. On connaît, en effet, des cas de populations majoritaires qui glissent dans des cultures minoritaires. (Au Maghreb, par exemple, des Arabes ont adopté la culture française). Une étude[15] démontre que, *dans le cas franco-ontarien, une cause majeure de l'assimilation réside dans le niveau d'éducation*: moins on est instruit, plus on admire ce qui est anglophone. Bien sûr, cette admiration s'explique elle-même par les possibilités d'exposition à la culture minoritaire et donc renvoie en partie à la démographie: moins on peut lire de journaux dans sa langue, regarder d'émissions de télévision dans sa langue, échanger dans la rue, dans les magasins et au travail dans sa langue, plus il y a de raisons de se tourner vers

[15] Simon Laflamme et Donald Dennie, *L'ambition démesurée: Enquête sur les aspirations et les représentations des étudiants et des étudiantes francophones du Nord-Est de l'Ontario*, Sudbury, Institut franco-ontarien / Prise de parole, 1990.

la langue de l'autre; plus il y a de monde qui parle l'autre langue, plus sont faibles les possibilités de parler sa langue. Mais cette explication est loin d'être complète. On peut très bien être exposé aux hauts faits de sa culture et passer malgré tout à la culture majoritaire. Dans les faits, la Franco-Ontarienne et le Franco-Ontarien ne sont que très peu exposés à la culture francophone à moins qu'ils n'étudient relativement longtemps. Le plus souvent, leur milieu les coupe de leur culture. Comme ils ont l'impression que leur culture à eux est absente du monde de la culture, il leur devient tout naturel de s'identifier à la culture majoritaire. L'exposition à la langue, connue à travers l'éducation, freine l'assimilation non seulement parce qu'elle met en contact avec la culture francophone, mais encore parce qu'avec sa connaissance se révèle en même temps l'importance de la culture française dans l'univers de la culture et, par conséquent, la non-absoluité de la culture anglophone; les jeunes franco-ontariens sont d'autant plus absorbés par la culture anglophone qu'ils vivent dans l'illusion qu'il n'y en a pas d'autre.

En bref

- Depuis 1851, la population canadienne s'est constamment accrue. Cette croissance est principalement attribuable aux naissances.

- Depuis 1851, le nombre des naissances augmente parce que la population augmente, mais le taux brut de naissances diminue parce que les familles ont de moins en moins d'enfants.

- La diminution des naissances s'explique principalement par:
  - les situations économiques;
  - l'usage répandu de moyens contraceptifs;
  - l'augmentation de la moyenne d'âge au mariage;
  - la transformation du rôle de la femme.

- La dénatalité constitue un problème pour le remplacement de la population.

- Le taux de mortalité varie, entre autres, selon l'âge et le sexe: à certains âges, les personnes meurent dans une plus grande proportion qu'à d'autres; les femmes ont des taux de mortalité inférieurs à ceux des hommes.

- L'espérance de vie augmente au Canada depuis 1850.

- La moyenne d'âge de la société canadienne augmente à cause de l'allongement de l'espérance de vie et de la dénatalité.

- Le vieillissement de la population a pour corollaire le développement de problèmes reliés à la pauvreté.

- La population autochtone constitue environ 3 % de la population canadienne.

- Au Canada, la population franco-ontarienne représente la plus grande concentration de francophones hors Québec. Mais cette population connaît un fort taux d'assimilation.

Pour discuter ou explorer

1) Quelle est la proportion approximative de jeunes et de moins jeunes dans ta rue ou dans ton quartier?
2) Veux-tu avoir des enfants? Si oui, combien et pourquoi? Si non, pourquoi? En groupe, faites la moyenne du nombre d'enfants désirés par les personnes de ta classe.
3) À quel âge considérerais-tu comme normal de cohabiter avec la personne que tu aimes?
4) Pense aux personnes de ton entourage qui sont mortes au cours des dernières années. À quel âge sont-elles décédées?
5) Quelle est la proportion approximative d'anglophones et de francophones dans le milieu où tu habites?
6) Quelle est la proportion approximative des personnes qui ne sont ni d'origine anglaise ni d'origine française autour de toi?
7) Quelle(s) langue(s) parlent ces personnes?
8) As-tu déjà été témoin d'un fait de discrimination à l'endroit d'un étranger, d'une étrangère ou d'une personne d'une ethnie minoritaire?

Référence

GRINDSTAFF, Carl F., «Demography and Population Study», *in* James J. Teevan (Editor), *Introduction to Sociology: A Canadian Focus*, Third Edition, Scarborough (Ontario), 1989, p. 415-449.

Bibliographie

Association canadienne-française de l'Ontario, *Les Francophones tels qu'ils sont en 1986*, «Recueil statistique», Vanier, Ontario, octobre 1988.

BEAUJOT, Roderic P., «Canada's Population: Growth and Dualism», *Population Bulletin*, n° 33, 1978, p. 1-48.

BEAUJOT, Roderic and Kevin McQUILLAN, «The Social Effects of Demographic Change: Canada, 1851-1981», *Journal of Canadian Studies*, vol. 21, n° 1, 1986, p. 57-69.

HENRIPIN, J., *Trends and Factors of Fertility in Canada, Ottawa*, Statistics Canada, 1972.

KALBACH, Warren E. et Wayne McVEY, *The Demographic Bases of Canadian Society*, Second edition, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1979.

LAFLAMME, Simon et Donald DENNIE, *L'ambition démesurée: Enquête sur les aspirations et les représentations des étudiants et des étudiantes francophones du Nord-Est de l'Ontario*, Sudbury, Institut franco-ontarien/Prise de parole, 1990.

Statistique Canada, *Âge, sexe et état matrimonial*, Ottawa, Catalogue 93-310, 1992.

Statistique Canada, *Annuaire du Canada*, 1992, Ottawa, Catalogue 11-402F/1992, 1991.

Statistique Canada, ***Un portrait des aînés au Canada***, *Projets des groupes cibles*, Catalogue 89-519, Ottawa, 1990.

Statistique Canada, *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 1989-2011*, Ottawa, Catalogue 91-520, Hors série, 1990.

Statistique Canada, ***Rapport sur la santé***, Supplément n° 15, *Décès, 1990*, vol. 4, n° 1, 1992, catalogue 82-003S15.

Statistique Canada, ***Recensement Canada: 1986***, *Le pays*, **Langue: Partie 1**, Ottawa, 1987.

Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, Catalogue 13-207, Ottawa, 1991.

Statistique Canada, *Tendances sociales canadiennes*, n° 17, été 1990.

Plan

Chapitre VII
Inégalités et discriminations au Canada

1 La division hiérarchique

2 Les classes sociales

2.1 La classe ouvrière et les capitalistes

2.2 Les classes de sexe

3 La stratification

3.1 La stratification selon le revenu

3.2 La stratification selon l'occupation

4 Plus riches ou plus pauvres, pourquoi?

4.1 L'ethnie

4.2 Le sexe

4.3 L'éducation

- ❑ L'éducation: socialisation et instruction
- ❑ Le développement du système d'éducation au Canada
  - Des tendances démographiques
  - L'école socialise; l'école instruit
  - La spécialisation et la nécessité des études
- ❑ Facteurs de discrimination scolaire
  - L'origine familiale
  - Garçon ou fille
- ❑ Un cas particulier: l'éducation franco-ontarienne
  - Une population sous-éduquée
  - De fortes aspirations
  - Ambition et détermination

5 La mobilité sociale

En bref

Pour discuter ou explorer

Références

Bibliographie

Chapitre VII

Inégalités et discriminations au Canada

1 La division hiérarchique

Les rapports sociaux ont toujours pour arrière-fond une démographie. Or, cette démographie et les tendances qu'elle comporte ne sont pas sans rapport avec les diverses manifestations des relations sociales dans l'ensemble social global. Ces manifestations prennent souvent l'aspect d'éléments spécifiques dans une structure inégale. *Toute société, et notamment la société contemporaine, constitue un système complexe de divisions hiérarchiques, c'est-à-dire que, dans une société donnée, certaines personnes ou certains groupes de personnes se trouvent, en comparaison avec les autres, dans une situation privilégiée.* Ce système est toujours un résultat historique. Il est le produit des relations sociales en même temps qu'il produit lui-même les relations sociales: en agissant et en communiquant dans la société, les individus témoignent de sa constitution, ne peuvent pas échanger entre eux en en faisant abstraction, qu'ils luttent pour sa transformation ou qu'ils la reproduisent plus ou moins consciemment. Un Amérindien ne peut pas vivre au Canada sans éprouver d'une façon ou d'une autre la situation amérindienne, celle, entre autres, d'une population qui connaît plus communément la pauvreté que la majorité des autres ethnies canadiennes. Les relations qu'une femme entretient avec tout individu sont empreintes de la position qu'occupent les femmes dans sa société: une moins grande diversité d'occupations s'offre généralement aux femmes qu'aux hommes; dans le même ordre d'idées, les femmes ont en moyenne des revenus inférieurs à ceux des hommes.

2 Les classes sociales

Quand la sociologie étudie cette division hiérarchique, elle recourt couramment au concept de **classe sociale**.

Sont normalement compris dans une classe sociale les individus dont les formes d'occupations sont comparables et qui se distinguent collectivement d'un autre ensemble d'individus.

2.1 La classe ouvrière et les capitalistes

Dans cet esprit, Karl Marx a observé que la société industrielle pouvait être divisée en deux classes principales: celle formée des ouvriers (ou prolétaires) et celle qui se compose des capitalistes (ou bourgeois). La classe capitaliste, la

mieux nantie des deux, a pour caractéristique d'être propriétaire des **moyens de production**, des usines où travaillent les ouvriers et les ouvrières et des machines et outils qu'utilisent ceux-ci et celles-ci dans la production des biens. La classe prolétarienne ne possède, elle, que sa **force de travail**; elle vend cette force à la classe capitaliste, qui s'organise pour ne jamais la payer à sa réelle valeur, et lui abandonne ainsi, contre un salaire, le produit de son travail, la marchandise. Ce rapport entre les deux classes est tel qu'il privilégie les propriétaires de moyens de production, leur accordant les faveurs du système capitaliste; la richesse n'est pas le lot des ouvriers et des ouvrières.

2.2 Les classes de sexe

Reprenant la notion marxiste de classe sociale, les féministes et notamment Colette Guillaumin[16] a constaté que les femmes se trouvent dans une position inférieure par rapport aux hommes: elles sont dominées. Cette domination se manifeste partout dans les structures sociales. Le fait le plus courant est que le travail domestique leur échoit et qu'elles n'en retirent aucune rémunération. Mais les hommes exploitent aussi les femmes sur la base de leur corps, à travers la violence sexuelle. Les femmes forment ainsi une classe et leur position sociale est collectivement inférieure à celle des hommes, qui forment aussi une classe. Guillaumin appelle **sexage** le système qui reproduit cette division selon le sexe.

3 La stratification

La société n'est pas divisée seulement en ouvriers et en bourgeois, en hommes et en femmes. Elle compte d'autres divisions. Ainsi, un médecin n'a pas le même revenu qu'une caissière. Pour rendre compte de ce genre de distinctions, on utilise souvent le concept de **stratification**. L'inégalité sociale se manifeste alors à travers la notion de stratification. La société apparaît comme une structure formée de couches superposées. Des individus possédant des caractéristiques communes figurent dans une couche. Ces caractéristiques les favorisent ou non. S'ils sont favorisés, ils se situent dans les strates supérieures, et inversement. C'est dans cette optique que l'on aperçoit des classes échelonnées et que l'on parle, par exemple, de la classe moyenne ou des classes inférieure et supérieure.

La sociologie stratifie les populations selon, entre autres, le revenu et l'occupation. Cette stratification distingue communément cinq classes:

- supérieure
- moyenne-supérieure
- moyenne
- moyenne-inférieure
- inférieure

[16] «**Pratique du pouvoir et idée de Nature**», «(1) L'appropriation des femmes», *Questions féministes*, n° 2, 1978A, p. 5-30, «(2) Le discours de la Nature», n° 3, 1978B, p. 5-27.

3.1 La stratification selon le revenu

Depuis le début du siècle, on peut affirmer sans l'ombre d'un doute que la richesse s'est accrue au Canada comme, d'ailleurs, dans la plupart des pays industrialisés. Cette croissance a donné lieu à une augmentation du revenu *per capita*. Mais elle n'a pas coïncidé avec une généralisation de la richesse. En effet, il semble que la distribution des revenus demeure inchangée, favorisant ou défavorisant constamment les mêmes proportions d'individus. C'est bien ce que l'on observe quand on divise la population par tranches de 20 % (par «quintiles») selon les revenus, et que l'on compare ces quintiles au cours des années selon la proportion qui leur revient de tous les revenus disponibles dans l'État. En 1951, les Canadiennes et les Canadiens les mieux nantis (quintile supérieur) se partageaient 43 % des revenus; les plus pauvres (quintile inférieur) n'avaient pour eux que 4 %; en 1981, le quintile supérieur jouissait d'une proportion des revenus presque équivalente (42 %) à celle de 1951 et les individus du quintile inférieur ne pouvaient encore se partager que 4 % de tous les revenus. Ces données montrent bien à quel point la richesse, bien qu'elle croisse dans la nation, tend à se répartir invariablement dans les différentes strates au cours des années et ne réduit pas automatiquement le déséquilibre social.

LES SANS-ABRI

Depuis le début du siècle, la richesse s'est accrue au Canada, mais cette augmentation n'a pas coïncidé avec une généralisation de sa répartition: les pauvres restent pauvres. Toutes les grandes villes ont leur sous-culture de pauvreté. Ici, des clochards vivant dans la rue, souffrant du froid et de la faim et soumis aux risques constants de maladies.

Source: *Science et vie*, «La nouvelle menace bactérienne», J. M. Bader et A. Dorozynski, n° 904, janvier 1993, p. 51.

Figure 11
Répartition en pourcentage des revenus canadiens selon la classe de la famille

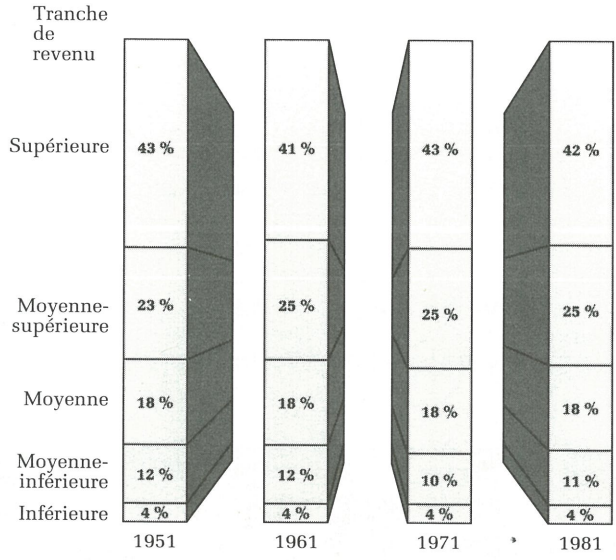

Statistique Canada, *Coup d'œil sur les revenus des Canadiens, de 1951 à 1981*, Ottawa, mars 1984, p. 6.

3.2 La stratification selon l'occupation

On distingue souvent le monde du travail en deux catégories: cols blancs et cols bleus. Les premiers sont des travailleurs ou des travailleuses de bureau: des secrétaires, des cadres. Les seconds sont des ouvrières ou des ouvriers: ils évoluent sur une chaîne de montage, ils extraient du minerai.[17]

Pour bien comprendre la place de ces catégories, il importe de tracer les grands traits de la structure de travail d'une société. Cette structure se divise normalement en trois secteurs: primaire, secondaire et tertiaire. L'extraction d'un minerai, la coupe du bois, la pêche et l'agriculture constituent des tâches du secteur primaire parce qu'elles relèvent de l'exploitation directe du sol ou du sous-sol. Dans le secteur secondaire, on trouve les emplois reliés à la manufacturation ou à la fabrication de biens, ceux, par exemple, des industries de l'automobile, de l'aéronautique, de l'informatique et du vêtement. Le secteur tertiaire comprend tous les emplois de service, par exemple, dans les domaines de l'enseignement, de l'administration et de la santé.

[17] Francine Descarries-Bélanger (*L'école rose... et les Cols roses*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin/Centrale de l'enseignement du Québec, 1980) parle aussi de cols roses pour bien marquer certaines catégories de travail dans lesquelles on trouve principalement des femmes: les services dans les hôpitaux, les services dans les restaurants, les fonctions de secrétariat, etc.

Le développement de la société canadienne s'est manifesté par une extraordinaire expansion du secteur tertiaire. Le Canada, société originairement composée essentiellement de fermiers, de fermières, d'ouvriers et d'ouvrières, s'est ainsi transformé en une société formée principalement de prolétaires et de cols blancs.

Évolution de la structure d'occupations au Canada

«À l'époque de la Confédération, près de 50 % de la population active au Canada travaillait sur une terre. En 1989, ce chiffre avait chuté à moins de 4 %.»

«La structure de l'emploi dans le secteur de l'industrie a changé radicalement au cours des vingt dernières années. Au début des années 1970, 37 % des emplois se trouvaient dans le secteur de la production de biens; en 1989, ce chiffre avait chuté à 29 %. L'agriculture perdait du terrain tandis que toutes les autres industries de production (sauf la construction) connaissaient une croissance générale. Dans le secteur de la fabrication, l'emploi n'a crû que de 3 % au cours des années 1980; la part de l'emploi fournie par ce secteur est aujourd'hui passée à 17 %, comparativement à 22 % en 1970. Pour ce qui est du secteur de la construction, la proportion de l'emploi qu'on lui attribue a augmenté de 38 % dans les années 1970, pour finalement redescendre dans les années 1980.

Entre 1970 et 1979, l'industrie des services avait contribué à 79 % de l'accroissement total de l'emploi, cette proportion atteignait même 94 % entre 1979 et 1989.»

Statistique Canada, *Annuaire du Canada*, 1992, Ottawa, Catalogue 11-402F/1992, 1991, p. 155, 156.

L'augmentation des emplois de service n'a pas nécessairement contribué à étendre les dimensions de la classe moyenne. Certes, les postes prestigieux, ceux dont les bénéfices sont normalement les plus élevés, appartiennent aux cols blancs. Mais tous les emplois des cols blancs ne sont pas bien payés; certains postes de commis, de secrétaire, de vendeur ou de vendeuse, entre autres, parviennent à peine à faire vivre au-dessus du seuil de pauvreté les personnes qui les occupent.

En 1931, les revenus des cols blancs se situaient dans l'ensemble à 209 % du revenu moyen de toute la population — ils étaient donc plus de deux fois plus élevés; en 1981, ils n'atteignaient que 109 %. Un poste de commis procurait un revenu à 125 % du revenu moyen en 1931; en 1981, le pourcentage diminuait à 72 %. Les revenus des cols bleus se sont généralement maintenus autour de 90 % de 1931 à 1981.

On entend par **revenu moyen** l'ensemble de tous les revenus dans une population donnée divisé par le nombre de personnes qui ont un revenu.

Tableau 9

REVENU MOYEN DE QUELQUES GROUPES OCCUPATIONNELS PAR RAPPORT AU REVENU MOYEN DE TOUTES LES OCCUPATIONS (RAMENÉ À 100)

	1931	1941	1951*	1961	1971**	1981
toutes les occupations	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
cols blancs	**209**	**172**	**134**	**120**	**130**	**109**
administration	314	253	169	184	204	179
professionnel/ technique	214	176	141	150	144	127
commis	125	112	102	92	89	72
vente	140	122	107	106	108	90
cols bleus	**86**	**90**	**93**	**87**	**91**	**90**
manufacture/ mécanique/ construction	101	102	106	99		
journalier	53	61	73	60	97***	105
transport/ communication	115	104	100	94		
service	97	85	84	76	80	60
pêche/forêt/ mine	63	69	90	71	79	107
agriculture	**35**	**30**	**37**	**38**	**51**	**68**

* Revenu moyen pour 1951.

** Les données pour 1971 et 1981 ne prennent pas en considération les revenus qui ne sont pas tirés d'un emploi ni ceux qui proviennent d'occupations qui ne se classent pas dans les principaux ensembles d'occupations.

*** Il y a ici regroupement parce que les catégories de cols bleus diffèrent de celles des années précédentes.

Ce tableau est tiré du chapitre de Edward G. Grabb, «Social Stratification» (*in* James J. Teevan (Editor), *Introduction to Sociology: A Canadian Focus*, Third Edition, Scarborough (Ontario), Prentice-Hall, 1989, p. 159). Le tableau est construit à partir des ouvrages suivants: N.M. Meltz, *Changes in the Occupational Composition of the Canadian Labour Force: 1931-1961*, Queen's Printer, 1965, p. 64-65; Statistique Canada, *Recensement du Canada*, Catalogue 94-765; Statistique Canada, *Recensement du Canada*, Catalogue 92-930.

La détermination du seuil de pauvreté est toujours quelque peu arbitraire. Il varie toujours en fonction du nombre de personnes par famille: plus la famille compte de membres, plus il est élevé; il faut davantage de revenus pour faire vivre cinq personnes que pour en faire vivre une seule. Il est toujours nettement inférieur au revenu moyen. Mais pourquoi le situe-t-on à telle distance du revenu moyen ou médian plutôt qu'à telle autre? Cela n'est pas évident. C'est pour cette raison, d'ailleurs, qu'il n'est pas toujours identique et qu'il varie en fonction des organismes qui le fixent. En 1988, Statistique Canada le déterminait à 11 569,00 $ annuellement pour une personne et à 32 960,00 $ pour sept personnes et plus, cela pour les régions urbaines de 500 000 habitants et plus, car il en coûte légèrement plus cher de vivre dans les grandes villes que dans les campagnes: le coût du logement y est, en effet, normalement plus élevé.

Malgré le fait, donc, que les occupations du secteur tertiaire se soient développées en grand nombre, l'inégalité de la distribution des revenus canadiens s'est généralement perpétuée et cela, même au cours des années 1980.

Tableau 10

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES FAMILLES, AVEC INDICATION DU REVENU MOYEN ET DU REVENU MÉDIAN[1], EN DOLLARS CONSTANTS (1989), SELON CERTAINES ANNÉES

Tranche de revenu	**1981**	**1983**	**1984**	**1985**	**1986**	**1987**	**1988**	**1989**
Moins de 10 000 $	3,4	3,9	4,1	3,4	3,1	3,1	2,7	2,4
De 10 000 $ à 19 999 $	12,1	14,4	14,4	13,7	13,4	12,8	12,3	11,9
De 20 000 $ à 29 999 $	13,9	15,0	14,6	15,0	14,7	14,8	14,4	13,4
De 30 000 $ à 39 999 $	16,0	17,0	16,1	15,8	15,6	15,6	15,8	15,4
De 40 000 $ à 49 999 $	16,2	15,0	15,9	15,3	15,3	15,1	14,1	15,2
De 50 000 $ à 59 999 $	13,5	11,7	12,0	12,2	12,4	12,3	13,1	12,6
De 60 000 $ à 74 999 $	12,1	11,5	11,3	12,0	12,3	12,0	12,5	13,0
75 000 $ et plus	12,8	11,5	11,6	12,5	13,2	14,3	14,9	16,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenu moyen $	46 769	44 915	44 923	46 036	47 033	47 642	48 498	50 083
Revenu médian $	42 757	39 850	40 455	41 201	42 049	42 445	43 241	44 460
Erreur type du revenu moyen $	264	291	289	321	405	375	348	368

1. Le revenu médian représente la valeur centrale lorsque les revenus sont classés par ordre de grandeur. Il est inférieur au revenu moyen dans ces tableaux parce qu'il n'est pas influencé par quelques valeurs anormalement élevées dans la ventilation.

Statistique Canada, *Annuaire du Canada*, 1992, Ottawa, Catalogue 11-402F/1992, octobre 1991, p. 179.

4 Plus riches ou plus pauvres, pourquoi?

Plusieurs facteurs déterminent le revenu ou l'occupation et, par conséquent, la stratification de la société: l'origine familiale et le milieu de résidence, entre autres.

L'origine familiale permet généralement de prédire l'occupation. Au Canada, comme ailleurs dans le monde, l'enfant issu d'une famille dont le statut socio-économique est élevé aura plus de chances de faire des études universitaires ou d'occuper un emploi prestigieux que celui dont les parents vivent dans des conditions inférieures.

Au Canada, le lieu d'habitation est fortement déterminant de l'occupation et du revenu. Si c'est dans les grands centres urbains que l'on trouve les emplois prestigieux, c'est aussi là que l'on trouve le plus grand nombre de familles à faible revenu. Les probabilités d'y trouver des professions enviables sont donc plus grandes, mais c'est aussi là que les risques de pauvreté sont plus grands.

Tableau 11

INCIDENCE ESTIMÉE ET RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES FAMILLES À FAIBLE REVENU ET DES AUTRES FAMILLES SELON LA TAILLE DE LA RÉGION DE RÉSIDENCE

taille de la région de résidence	familles		
		pourcentage	
	incidence du faible revenu	faible revenu	toutes les autres
régions urbaines de 500 000 habitants et plus	10,0	46,1	44,3
régions urbaines de 100 000 à 499 999 habitants	10,0	14,8	14,2
régions urbaines de 30 000 à 99 9999 habitants	10,0	9,8	9,3
régions urbaines de moins de 30 000 habitants	9,3	12,5	13,0
régions rurales	8,5	16,8	19,1
total		100,0	100,0

Statistique Canada, *Annuaire du Canada*, 1992, Ottawa, Catalogue 11-402F/1992, octobre 1991, p. 180.

De la même façon, la province de résidence permet d'établir une distinction appréciable entre les moyennes de revenus. En Ontario, en 1989, le revenu moyen d'une famille se situait à 57 330,00 $; sur l'Île-du-Prince-Édouard, il n'était que de 38 726,00 $. Dans les provinces maritimes, on voit une forte concentration de familles à faible revenu; en Ontario, les chiffres indiquent un fort pourcentage de revenus très élevés.

Tableau 12

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES FAMILLES, SELON LA TRANCHE DE REVENU ET LA PROVINCE, 1989

Tranche de revenu	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Moins de 10 000 $	3,8	3,2	2,8	3,7	2,5	1,6	2,0	4,0	3,3	2,6	2,4
De 10 000 $ à 14 999 $	6,1	6,5	7,2	6,9	6,1	2,8	4,6	5,4	4,1	4,7	4,5
De 15 000 $ à 19 999 $	11,5	11,2	9,3	8,6	8,5	5,7	8,6	9,5	7,5	7,4	7,4
De 20 000 $ à 24 999 $	8,8	10,6	7,9	8,8	6,9	5,7	7,6	9,1	6,0	5,2	6,4
De 25 000 $ à 29 999 $	9,0	10,9	9,5	9,7	7,8	5,9	8,8	7,2	6,0	6,5	7,0
De 30 000 $ à 34 999 $	9,6	8,4	8,5	9,9	8,4	5,9	8,0	9,4	7,0	7,3	7,3
De 35 000 $ à 39 999 $	9,3	8,9	8,9	8,9	9,4	6,8	8,8	8,7	8,3	7,7	8,1
De 40 000 $ à 44 999 $	8,7	8,7	7,1	8,3	8,8	7,4	6,2	6,3	8,0	7,0	7,7
De 45 000 $ à 49 999 $	7,2	6,9	6,9	6,9	7,7	7,6	7,1	6,5	6,9	7,7	7,5
De 50 000 $ à 54 999 $	6,5	5,7	5,4	6,0	6,8	6,4	6,8	6,4	6,2	7,1	6,6
De 55 000 $ à 59 999 $	4,5	5,2	4,6	4,0	5,6	6,6	5,5	5,8	6,0	6,7	6,0
De 60 000 $ à 64 999 $	2,6	4,2	4,2	4,3	4,1	5,9	5,1	4,1	5,3	5,5	5,1
De 65 000 $ à 69 999 $	3,0	1,5	3,4	2,8	3,9	4,8	4,9	3,7	5,1	5,2	4,4
De 70 000 $ à 74 999 $	2,3	2,6	2,6	2,6	2,7	4,1	3,1	3,0	3,4	4,7	3,5
De 75 000 $ à 79 999 $	1,1	0,6	2,3	2,3	2,0	3,5	2,0	2,1	3,1	3,0	2,8
De 80 000 $ à 89 999 $	2,8	2,1	3,4	3,1	3,3	6,0	4,2	2,9	4,2	4,1	4,5
De 90 000 $ à 99 999 $	1,2	1,0	2,5	0,9	1,7	3,9	2,0	2,3	3,4	2,9	2,8
100 000 $ et plus	2,2	1,8	3,4	2,2	3,8	9,3	4,6	3,4	6,1	4,7	6,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenu moyen $	39 648	38 726	43 123	40 670	44 860	57 330	46 551	42 978	49 734	49 442	50 083
Revenu médian $	35 652	34 548	37 649	36 344	40 187	50 464	42 257	38 068	44 867	46 028	44 460
Nombres d'observations[1]	1 752	694	2 067	1 841	5 671	8 121	1 956	2 174	2 704	2 563	29 543
Nombre estimatif de familles (milliers)	149	34	235	195	1 880	2 596	279	259	648	813	7 089
Erreur type du revenu moyen $	778	886	959	622	638	837	764	731	653	697	368

1. Taille de l'échantillon.

Statistique Canada, *Annuaire du Canada*, 1992, Ottawa, Catalogue 11-402F/1992, octobre 1991, p. 179.

D'autres facteurs de détermination sociale demandent une certaine attention: l'ethnie, le sexe et l'éducation.

4.1 L'ethnie

Jusqu'à un certain point, l'inégalité sociale peut se traduire en une différenciation ethnique. En 1971, par exemple, le revenu moyen des Juifs était deux fois et demie plus élevé que celui des autochtones; il dépassait aussi celui des Britanniques, lequel était plus grand que celui des Français. La même année, la proportion de cols blancs de nationalité juive était supérieure à celle de toutes les autres ethnies: plus de deux fois plus élevée que celle des Français, près de six fois plus grande que celle des autochtones. En 1971 toujours, le pourcentage dans chaque groupe ethnique de détenteurs et de détentrices d'un diplôme universitaire témoignait encore de la division hiérarchique de la population canadienne: 28,9 % des Asiatiques en détenaient un, 28,2 % des Juifs; 7,7 % seulement des Français avaient achevé des études universitaires; chez les autochtones, on ne comptait que 2,1 % de diplômés des institutions de haut savoir.

Figure 12

Origine ethnique des Canadiens, 1986

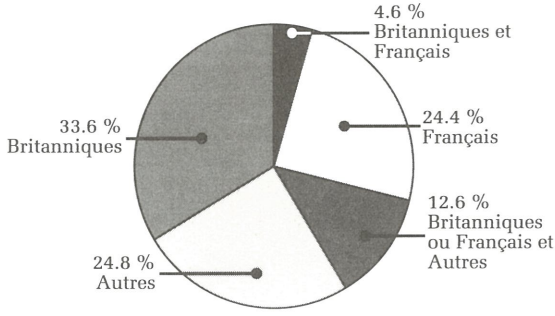

Origine ethnique autre que britannique et française au Canada, 1986

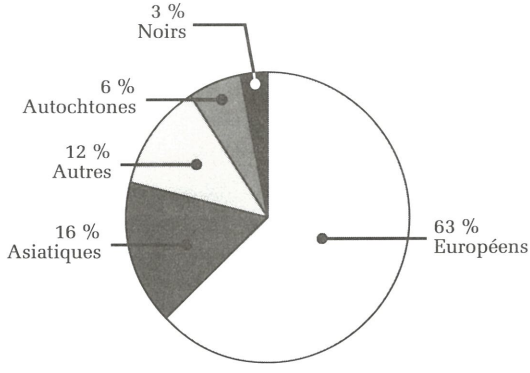

Pamela M. White, *«Ethnic Origins of the Canadian Population»in Canadian Social Trends*, Toronto, Thompson Educational Publishing, summer 1989, p. 14.

Ces données, cependant, sont compilées à partir de toute la population canadienne. Leur grande étendue empêche de voir que l'essentiel de l'économie canadienne est contrôlé par les Britanniques. En effet, les élites économiques canadiennes, celles de Toronto, de Vancouver et de Montréal, sont traditionnellement d'origine anglaise. Il faut toutefois remarquer que, depuis quelques années, cette domination n'est plus absolue. La grande bourgeoisie canadienne comprend maintenant, en particulier, une proportion non négligeable de Français et de Juifs.

Lorsqu'on compare de façon générale les Franco-Ontariens et les Franco-Ontariennes aux autres citoyens et citoyennes de l'Ontario, il est intéressant de noter qu'on ne relève pas de différence majeure en ce qui a trait aux occupations et aux revenus moyens. Dans l'ensemble, leur taux de participation au marché du travail est comparable à celui des autres: pour tout l'Ontario, en 1986, 65,8 % des personnes âgées de plus de quinze ans, qui avaient pour langue maternelle seulement le français, travaillaient; la proportion de travailleuses et de travailleurs était de 62,9 % chez les individus qui se disaient de langue maternelle anglaise et de 66,9 % chez ceux et celles qui déclaraient une langue autre que le français et l'anglais comme langue maternelle. On notera toutefois que c'est chez les personnes qui indiquaient avoir et l'anglais et le français comme langues maternelles que l'on trouve le plus faible pourcentage de travailleurs et de travailleuses: 62,1 %. C'est aussi chez elles que le taux de chômage est le plus élevé: 7,2 %. Pour les francophones, le taux de chômage se situe à 5,4 %; pour les anglophones et les **allophones**, il se situe respectivement à 4,8 % et à 4,1 %.

Tableau 13

TAUX DE PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL
POPULATION DE PLUS DE 15 ANS
GRANDES RÉGIONS DE L'ONTARIO, 1986

région	**langue maternelle: français seulement**	**langues maternelles: anglais et français**	**langue maternelle: anglais seulement**	**langue maternelle: autre**
Est	67,8	61,9	68,8	68,0
Nord-Est	60,2	58,5	64,3	55,2
Centre	71,1	67,2	71,0	68,0
Sud-Ouest	60,4	57,6	68,1	64,8
Nord-Ouest	66,9	62,6	70,7	54,3
Ontario	65,8	62,1	62,9	66,9

Les pourcentages de ce tableau sont calculés à partir de toute la population de l'Ontario âgée de plus de 15 ans. Pour chaque ensemble linguistique indiqué, le tableau présente le pourcentage de personnes qui participent au marché du travail. Si l'on soustrait chacun de ces pourcentages de 100 %, on obtient la proportion des personnes qui ne participent pas au marché du travail.

Données tirées du «Recueil statistique», *Les Francophones tels qu'ils sont en 1986*, publié par l'Association canadienne-française de l'Ontario (Vanier, Ontario, octobre 1988, p. 14). Les données sont puisées à même les chiffres du recensement de Statistique Canada.

Au Canada, on classe parmi les **allophones** l'ensemble des personnes qui ont pour langue maternelle des langues autres que le français et l'anglais.

Les taux d'activité dans le monde du travail et le taux de chômage varient quelque peu selon la région. Dans l'ensemble, et pour toute la population, ils sont à l'avantage du Centre et de l'Est ontarien. Le Nord tend à être un peu défavorisé, et cela pour la plupart des ethnies. Les secteurs dans lesquels travaillent les Franco-Ontariens et les Franco-Ontariennes s'apparentent à ceux dans lesquel œuvrent les autres groupes linguistiques. En 1986, par exemple, on observait que 2,4 % des personnes d'origine francophone travaillaient dans l'agriculture. Chez les bilingues — c'est-à-dire les individus dont les langues maternelles sont l'anglais et le français —, les travailleuses et les travailleurs agricoles comptaient pour 1,7 % de l'ensemble des personnes actives sur le marché du travail. Chez les anglophones et les allophones, on calculait dans ces secteurs d'activité des pourcentages de 3,1 % et de 2,9 %. Dans le commerce, on remarquait encore des pourcentages similaires: Français et Françaises, 15,1 %; bilingues, 16,7 %; Anglais et Anglaises, 17,7 %; allophones, 16,0 %. On note toutefois certains écarts dans l'industrie manufacturière: Français et Françaises, 15,8 %; bilingues, 19,2 %; Anglais et Anglaises, 20,2 %; allophones, 27,9 %. Ces chiffres sont largement attribuables aux caractéristiques des régions. Le Sud est plus industrialisé que le Nord et l'on dénombre plus de francophones dans le Nord que dans le Sud. Les régions, par ailleurs, font sensiblement varier d'autres pourcentages. On trouve plus de travailleuses et de travailleurs agricoles dans le Sud-Ouest (7,2 %) que dans le Nord-Ouest (0,5 %), car il y a plus de terres cultivables dans la première région que dans la seconde. Il y a plus de personnes employées dans les services socio-culturels, commerciaux et personnels dans l'Est (48,8 %) que dans le Sud-Ouest (26,1 %), car dans la région de la capitale nationale, il n'est pas étonnant qu'un grand nombre d'emplois soient consacrés aux services. L'examen des revenus ne montre pas non plus de grande différence entre les francophones et les autres. Si l'on prend en considération tout l'Ontario, on observe qu'en 1986, le revenu moyen du Français et de la Française de plus de quinze ans était de 16 702 $; les bilingues gagnaient 13 840 $ alors que les anglophones et les allophones montraient des revenus de 17 586 $ et 16 791 $ respectivement.[18]

4.2 Le sexe

La société canadienne, comme toutes les sociétés du monde, est divisée selon le sexe, les femmes ayant, dans l'ensemble, comparativement aux hommes, un statut inférieur. Il faut signaler cependant que cette discrimination selon le sexe diminue au Canada depuis l'après-guerre, depuis les années 1970 surtout. Mais le Canada en garde encore la trace. En voici quelques exemples. Les femmes ne représentaient que 33 % de la population active sur le marché du

[18] Association canadienne-française de l'Ontario, *Les Francophones tels qu'ils sont en 1986*, «Recueil statistique», Vanier, Ontario, octobre 1988. Les données que publie l'ACFO sont tirées du recensement de 1986.

travail en 1970, alors qu'elles forment 44 % de la main-d'œuvre en 1988. Bien qu'elles occupent en plus grand nombre des postes de cols blancs, elles se répartissent principalement dans les services dont les salaires sont les moins élevés. En 1971, elles n'occupaient encore que 15 % des postes de direction alors qu'elles en détiennent 30 % en 1988. Le revenu moyen des femmes travaillant à plein temps à l'extérieur du foyer ne représentait que 58 % de celui des hommes en 1971, mais il n'en est encore qu'à 66 % en 1988.[19]

Comme on le voit, la société canadienne est moins discriminatoire à l'égard des femmes qu'elle ne l'était auparavant. Mais cette évolution n'est pas conforme à tous points de vue. Si l'on analyse cette évolution en fonction de l'âge, on constate que l'inégalité des revenus tend manifestement à diminuer; chez les plus âgées, la discrimination est plus grave que chez les plus jeunes. Chez les personnes qui, en 1990, avaient plus de quarante-cinq ans, l'écart entre les rémunérations des hommes et celles des femmes se maintient: les femmes les plus vieilles gagnaient un peu plus de 60 % de ce que gagnaient les hommes les plus vieux en 1980; elles sont encore à un peu plus de 60 % en 1990. Chez les individus les plus jeunes, ceux et celles qui ont entre quinze et vingt-quatre ans, la discrimination est moins forte et le progrès est net: les rémunérations des femmes étaient à 79,0 % de celles des hommes en 1980; en 1990, elles passaient à 87,6 %. Cependant, quand on tient compte du niveau d'éducation, on ne peut que constater que les femmes les moins instruites continuent de subir fortement les méfaits du sexisme dans l'emploi et le revenu: en effet, dans l'ensemble des personnes qui ont huit années de scolarité ou moins, elles gagnaient 57,4 % de ce que gagnaient les hommes en 1980; elles n'ont encore droit qu'à 62,4 % de ce qui est attribué aux hommes aussi peu instruits qu'elles en 1990. La situation est bien différente parmi les personnes qui ont obtenu un diplôme universitaire: le ratio était de 65,3 % en 1980; il est de 72,8 % en 1990. La conclusion est ici évidente: les femmes sont d'autant moins discriminées quant au salaire qu'elles sont jeunes et instruites.[20]

Même si l'écart entre le revenu des hommes et celui des femmes tend à rétrécir, il subsiste encore une ségrégation certaine dans le type de travail. En fait, la structure d'occupation des hommes et celle des femmes sont loin d'être identiques. Au milieu des années 1980, la moitié des femmes qui travaillent à l'extérieur du foyer sont employées dans une quinzaine d'occupations. Dans ces quinze occupations, au moins les deux tiers de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses sont des femmes. C'est dire que le travail des femmes se concentre fortement à l'intérieur de quelques métiers. Treize des quinze occupations au sein desquelles on trouve une grande concentration de femmes sont dans le secteur tertiaire: les femmes se font en grand nombre secrétaires, vendeuses, caissières, institutrices, serveuses, infirmières, et ainsi de suite. Les hommes se répartissent dans les centaines d'autres occupations que l'on trouve dans une société moderne. On peut affirmer que, dans une large mesure, le travail des femmes apparaît comme une extension des tâches qu'elles accomplissent à la maison, et moins elles sont jeunes, plus cette inclination est marquée: elles servaient les repas et soignaient à la maison; elles le font encore sur le marché du travail.

---

[19] Statistique canada, *Annuaire du Canada*, 1992, Catalogue 11-402F/1992, Ottawa, 1991, p. 158.

[20] Statistiques Canada, *Gains des hommes et des femmes*, Catalogue 13-217, annuel, 1990.

4.3 L'éducation

Les personnes les moins instruites tendent à obtenir les emplois les moins bien rémunérés et les occupations les moins valorisées. La grande majorité des postes de direction au Canada est occupée par des personnes détenant un diplôme universitaire et cette proportion s'accroît avec les années, au fur et à mesure que sont remplacés les dirigeants et les dirigeantes canadiens qui ne possédaient pas de formation universitaire. À cause de l'importance du rôle que joue l'éducation dans les structures sociales modernes, il est nécessaire d'examiner cela plus en profondeur.

❑ L'éducation: socialisation et instruction

Dans toutes les sociétés du monde, les individus doivent acquérir une multitude d'informations nécessaires aux activités de la vie collective. Ils apprennent comment se compose la société; ils sont instruits des manières de se comporter dans diverses circonstances; ils s'éveillent aux valeurs qui circulent dans leur peuple et qui l'unifient malgré ses divisions d'âge, de sexe, de statut économique ou politique; ils s'initient au monde; ils trouvent un sens à la vie. En outre, ils se familiarisent avec des moyens d'extraire telle ou telle matière, de fabriquer tel ou tel objet. C'est grâce à cet apprentissage de traditions, de normes, de rites, de sciences, de techniques qu'ils assurent leur survie et que la collectivité assure sa reproduction.

L'éducation a deux fonctions: socialiser et instruire. À travers l'éducation qu'il reçoit, l'individu apprend comment agir et réagir dans ses relations avec les autres et acquiert des compétences.

Dans la plupart des sociétés archaïques, de même que dans maintes sociétés préindustrielles, tout ce savoir est principalement transmis par la famille. Les grands-parents et les parents retransmettent à leurs enfants un savoir acquis antérieurement, perpétuant ainsi, en même temps qu'une culture, des méthodes pour agir sur la nature. C'est ainsi que des parents, paysans ou artisans, veillent au développement moral de leur progéniture et lui enseignent leur savoir-faire. Dans certaines sociétés primitives, la famille élargie, voire la société entière, prend la responsabilité de cette éducation des enfants, formant les jeunes à travers les activités de la vie quotidienne.

Sans jamais éliminer la famille comme agent de socialisation, d'autres sociétés, toutefois, confèrent à des enseignantes et à des enseignants le rôle d'instruire les enfants. Ces personnes attitrées transmettent un savoir assez spécialisé à un certain nombre de jeunes.

Cette pratique est attribuable entre autres à la spécialisation des connaissances et au besoin relativement étendu que des sociétés manifestent pour ces spécialisations. Comme le savoir à transmettre est complexe et que le nombre des personnes qui doivent acquérir ce savoir est grand, les sociétés se dotent d'écoles. Mais dans les sociétés industrielles, comme, par ailleurs, dans la plupart des autres sociétés, toutes les personnes n'ont pas également accès à ces écoles, c'est-à-dire que plusieurs d'entre elles ne passeront pas par ces écoles qui dispensent un savoir important pour la société, ou si elles y passent quelque temps, elles n'y resteront pas suffisamment longtemps pour maîtriser les connaissances qui garantissent des fonctions distinguées.

❑ Le développement du système d'éducation au Canada

Ce qui frappe lorsqu'on examine les statistiques de la fréquentation des écoles dans les sociétés industrielles, c'est la grande croissance des nombres.

Le Canada ne fait pas exception. *De 1951 à 1991, à peu près à tous les niveaux d'éducation, les inscriptions ont constamment augmenté.*

Tableau 14

EFFECTIFS ÉTUDIANTS PAR NIVEAU DE SCOLARITÉ, CANADA, 1951-1991

NOMBRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS

année	pré-élémentaire	élémentaire*	secondaire	collégial	universitaire
1951	84	2 147	395	28	64
1961	157	3 357	895	53	129
1971	377	3 763	1 723	174	323
1981	398	2 313	2 393	261	383
1991	473	2 376	2 290	324	532

* De 1951 à 1971, l'élémentaire comprend les classes qui vont de la première à la huitième année. À partir de 1981, l'élémentaire n'est composé que des classes qui vont de la première à la sixième année. C'est cette transformation qui explique, à l'élémentaire, la diminution importante de 1981 par comparaison à 1971.

Pour 1951 à 1971: Statistique Canada, *Statistiques historiques du Canada*, deuxième édition, catalogue CS11-516F, Ottawa, 1983, Séries W1-9; pour 1981 à 1991: Statistique Canada, *L'éducation au Canada*, Revue statistique pour 1990-1991, Catalogue 81-229, Ottawa, octobre 1992, p. 57, tableau 4.

Des tendances démographiques

Des tendances démographiques expliquent cette augmentation: les taux de naissance bruts pour les années 1950 sont particulièrement élevés. La croissance du nombre d'élèves a pour corollaire la multiplication des enfants, et la diminution des inscriptions en 1981-1982 ou en 1987-1988 trouve une cause dans le fléchissement des taux de naissances. Mais cette explication ne peut être que partielle. Car la question subsiste de savoir pourquoi ces enfants vont à l'école. On connaît des sociétés aux taux de naissances élevés dont les enfants ne se rendent pas massivement à l'école. La croissance de la population ne peut, en outre, jeter quelque lumière que sur le fait que des personnes fréquentent l'école en plus grand nombre; elle n'éclaire nullement le fait que les personnes fréquentent plus longuement le système d'éducation: les inscriptions aux études postsecondaires ne cessent de s'accroître même après les années 1970.

L'école socialise; l'école instruit

Parce que l'école a une fonction de socialisation, certains ont affirmé que la démocratisation de l'éducation — c'est-à-dire le fait que l'école soit gratuite et obligatoire pour tous jusqu'à seize ans — avait pour fin la conformation à des standards d'une population de plus en plus vaste et diversifiée. En se complexifiant et en s'étendant, les individus se différencient de plus en plus. L'individu qui habite telle région se distingue de celui qui habite telle autre; celui dont les parents ont telle origine ethnique et tel statut socio-économique n'a pas la même expérience que celui dont les parents ont une origine et un

statut dissemblables. L'école servirait à uniformiser, transmettant à tous des savoirs équivalents. C'est à l'école que s'acquerraient, par exemple, les valeurs nationales. Et dans la mesure où les populations comportent des divisions importantes — de classes, de sexes, de races —, c'est l'école qui servirait à maintenir la cohésion sociale. Il faut toutefois apporter ici une nuance: d'une école à l'autre, il est vrai, des valeurs communes peuvent être diffusées; mais toutes les écoles ne sont pas identiques. Au Canada, par exemple, les écoles francophones n'enseignent pas en tout et pour tout la même histoire que les écoles anglophones, les écoles religieuses, le même rapport au monde que les écoles publiques, les écoles privées, les mêmes attitudes, voire les mêmes savoirs que les écoles publiques, l'école d'une région minière, les mêmes valeurs que celle d'une région administrative. L'école est diversifiée. Et au sommet des sociétés complexes contemporaines, il n'y a pas d'esprits malfaisants qui visent à contrôler les pensées ou empêcher que les esprits s'expriment librement. Y en aurait-il qu'il leur faudrait contourner tous les militants, aux idées et aux intérêts variés, qui animent les sociétés, qui veillent à ce que l'éducation se donne tel ou tel visage. Si l'école unifie, c'est moins par planification des technocrates que parce que circulent dans une société des valeurs communes et que la société réclame partout certaines compétences équivalentes. *Mais l'école est aussi le reflet de l'hétérogénéité de la société.* Diverses régions, diverses ethnies, diverses religions luttent pour leurs écoles et leur donnent des caractéristiques particulières. De sorte que l'école ne fait pas que conformer tout le monde à un modèle unique, elle consolide aussi des spécificités. Ce n'est pas un être ou un groupe d'êtres au sommet de la société qui décide de la configuration de l'école; ce sont les nombreuses composantes de la société — groupes ethniques, linguistiques, religieux — qui, en font entendre leurs besoins respectifs et leur souhait de s'exposer à des connaissances générales aux administrations publiques, lesquelles font aussi entendre leurs idées sur l'éducation, dévoilant, elles aussi, par là des intérêts et des principes, développent un système d'éducation à plusieurs dimensions. C'est grâce à leurs écoles que les Franco-Ontariens et les Franco-Ontariennes se reproduisent dans leur francité. C'est aussi grâce à ces écoles qu'ils prennent leur place dans la société canadienne comme entité et, dans la mesure de leur instruction, comme ensemble de personnes compétentes. Par ailleurs, si l'école s'avère un facteur de massification de la socialisation, elle n'en est pas le seul. Les moyens de communication de masse, à cet égard, ont une fonction peut-être plus manifeste. Quoi qu'il en soit, si l'école socialise, ce n'est pas sans instruire et son rôle d'instruction n'est pas moins grand que sa tâche de socialisation. L'école ne fait pas que montrer comment se comporter et ne fait pas qu'inculquer des valeurs communes; elle communique des savoirs grâce auxquels les individus acquièrent des compétences et des expertises.

La spécialisation et la nécessité des études

Dans les sociétés industrialisées, le travail est divisé. Une personne ne peut qu'exceptionnellement produire tout ce qui est nécessaire à sa survie. Son travail lui permet d'obtenir ce qu'elle consomme parce qu'il lui procure un revenu qui lui permettra d'acheter chez différents producteurs ou commerçants. Souvent, l'objet qu'elle produit directement par son travail n'a rien à voir avec les biens qu'elle consomme ou avec les services qu'elle achète. Cette division du travail

se traduit en une diversité d'occupations qui tend à s'intensifier, provoquant des spécialisations de plus en plus nombreuses, qui réclament en outre des compétences administratives de plus en plus sophistiquées pour assurer l'évolution de ces processus et la cohésion de leurs manifestations. Les tâches ouvrières ou administratives les plus simples de la société contemporaine supposent des compétences minimales en lecture ou en arithmétique. Le ou la secrétaire dans l'emploi le plus simple, au bas de l'échelle, doit savoir lire — quand ce n'est pas écrire — et manipuler un logiciel. Une infinité de tâches quotidiennes, parmi les plus banales, supposent des compétences en lecture: lire les directives sur une boîte de conserve, lire les prix sur une étiquette. Et que dire de la démocratie qui attend de la citoyenne ou du citoyen qu'ils soient en mesure de lire, outre leur bulletin de vote, les programmes des partis qui sollicitent leur vote et les journaux qui les informent sur l'évolution des campagnes électorales? Que dire encore de l'obligation de remplir une déclaration de revenu? Que dire du principe selon lequel «nul n'est censé ignorer la loi»? Et par delà ces métiers communs et cette quotidienneté, il y a un grand nombre d'occupations pour lesquelles les compétences ne peuvent s'acquérir que si la personne persiste dans ses études. Ces occupations confèrent communément un statut privilégié à la personne qui les obtient. *L'école a ainsi, en plus de sa fonction d'uniformisation de la socialisation, celle de la généralisation de la compétence: elle doit instruire selon des critères minimaux tout le monde et au maximum un certain nombre.* Le problème dans l'éducation, c'est qu'au fur et à mesure que s'élèvent les niveaux, des individus sont exclus et, par conséquent, n'accèdent pas aux fonctions qui sont valorisées. Dans les sociétés contemporaines, les personnes qui fréquentent l'école plus longtemps que les autres sont privilégiées, car c'est à elles qu'on accordera les occupations qui correspondent aux statuts socio-économiques les plus élevés. Le nombre de personnes qui parviennent aux niveaux postsecondaires est inférieur au nombre de celles qui atteignent les niveaux secondaires, lui-même inférieur à celui des individus qui s'inscrivent au cours primaire.

❑ Facteurs de discrimination scolaire

La discrimination n'est pas tout à fait aléatoire.

Plus on va vers les études supérieures, moins il y a d'inscriptions dans les institutions d'enseignement. À quoi cela est-il dû? Une question d'intelligence? Une question d'argent? Comment se fait la sélection? Y a-t-il des enfants qui ont plus de chances de faire des études avancées que d'autres? Répondre oui à cette question équivaut à dire qu'il y a une certaine forme de discrimination à la base du système d'éducation.

L'origine familiale

L'origine familiale — c'est-à-dire la famille dans laquelle on grandit — est un facteur déterminant du niveau d'éducation. On trouve, en effet, que les chances d'un enfant d'accéder aux études postsecondaires sont d'autant plus grandes que les parents ont eux-mêmes étudié au-delà du cours secondaire. Au Canada, seulement 31 % des enfants dont le père n'a pas fait d'études secondaires s'inscrivent au collège ou à l'université; lorsque le père détient un diplôme d'études postsecondaires, cette proportion grimpe à 68 %.

Figure 13
Influence du père sur les performances éducationnelles

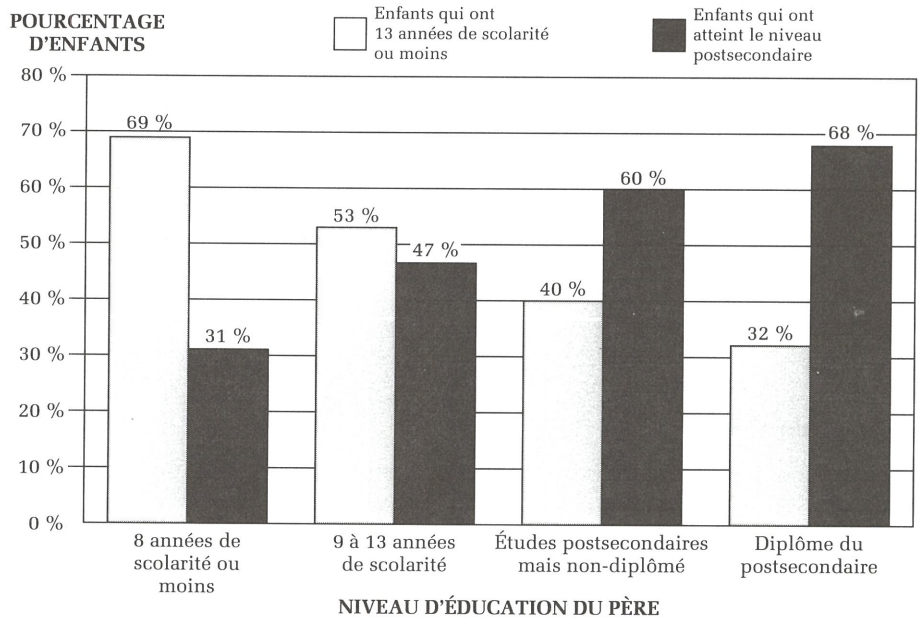

Neil Guppy, «Education and Schooling», *in* Lorne Tepperman et R. Jack Richardson (Editors), *An Introduction to Sociology: The Social World*, Second Edition, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, [1986] 1991, p. 396.

La détermination, on le voit, n'est pas absolue: il y a des jeunes dont le père ou la mère sont peu instruits qui persisteront dans leurs études de même que des enfants dont les parents sont allés longtemps à l'école qui abandonneront rapidement l'école. (Cela explique pourquoi le système de stratification canadien est semi-ouvert, ainsi qu'on le verra à la section 5.) Si le niveau d'éducation des parents déterminait totalement le niveau d'éducation des enfants, le niveau d'éducation d'une société ne pourrait jamais s'élever. Il n'empêche que la durée des études de l'enfant est reliée, jusqu'à un certain point, à l'éducation des parents. À cause de cette détermination, les classes sociales tendent à se reproduire, c'est-à-dire que le statut socio-économique de l'occupation des parents influence celui de l'occupation des enfants, parce que cette occupation a pour facteur un niveau d'éducation (on ne devient pas informaticien avec un simple diplôme d'études secondaires). C'est dans les milieux les plus pauvres que cette influence est la plus prononcée. Les enfants des familles les plus démunies ne réussissent qu'exceptionnellement à atteindre de hauts niveaux de scolarité.

Au sein même de la salle de classe, dans les toutes premières années, on trouve souvent l'annonce de cette discrimination. D'abord, les enfants des familles privilégiées sont généralement davantage encouragés par leurs parents à étudier et il arrive qu'ils fassent preuve d'une plus grande stimulation que les

autres. Ensuite, ils s'expriment souvent mieux que ceux et celles qui proviennent des familles moins bien pourvues, parce que leurs parents les exposent à une langue plus recherchée, langue qui leur confère leur statut, langue qu'ils ont développée au cours de leurs années d'études. Ces enfants disposent normalement, à la maison même, de plusieurs ressources qui font défaut aux autres enfants; dans leur foyer, ils trouvent les livres qui sont utiles à la réalisation des travaux, les logiciels qui permettent de se perfectionner ou de parfaire les travaux demandés par l'instituteur ou l'institutrice; ils ont recours à maints outils qui permettent de développer l'intelligence et de satisfaire aux attentes de l'école. Ces éléments rendent plus aisées les études et encouragent les jeunes à persister dans le système scolaire.

Quand la salle de classe ne témoigne pas de l'inégalité sociale, c'est en général parce que l'école se situe dans un quartier où les individus ont des origines de classe semblables: dans l'école d'un quartier ouvrier, on trouve les enfants des familles ouvrières. On trouvera dans les beaux quartiers de la ville des enfants fortunés appelés communément à de hautes études.

Garçon ou fille

Pendant longtemps, les études postsecondaires ont été, pour ainsi dire, réservées aux hommes. La stratification des occupations selon le sexe se préparait au collège et à l'université. Mais cette situation s'est fortement améliorée avec la montée du féminisme. Depuis le milieu des années 1970, les femmes obtiennent, dans une proportion supérieure à celle des hommes, un diplôme d'études collégiales. À l'université aussi, on perçoit cette tendance: depuis le milieu des années 1980, plus de femmes que d'hommes reçoivent un diplôme d'études de premier cycle.

Figure 14
Diplômes d'études de premier cycle*
attribués aux femmes et aux hommes, 1970-1986

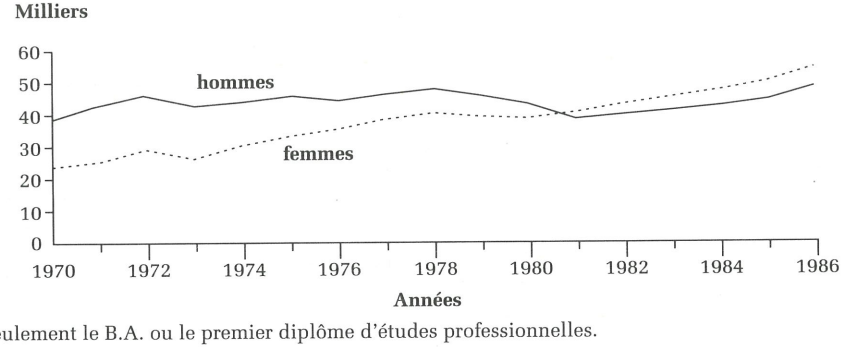

* Seulement le B.A. ou le premier diplôme d'études professionnelles.

Neil Guppy, «Education and Schooling», *in* Lorne Tepperman et R. Jack Richardson (directeurs), *An Introduction to Sociology: The Social World*, Second Edition, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, [1986] 1991, p. 392. Ce tableau a été établi à partir des données de Statistique Canada (*L'éducation au Canada*, Ottawa, Catalogue 81-229).

Il faut cependant noter que le nombre de femmes qui étudient dans certains secteurs des sciences naturelles ou d'ingénierie reste inférieur à celui des hommes. (Si les filles semblent bouder les sciences et les mathématiques, cela est encore dû à la socialisation stéréotypée et au fait que certaines de ces disciplines sont encore sexistes à l'endroit des femmes.) Il faut aussi remarquer que les femmes sont moins enclines que les hommes à s'engager dans des études supérieures, c'est-à-dire à poursuivre au-delà du baccalauréat.

❑ Un cas particulier: l'éducation franco-ontarienne

L'école permet aux populations des sociétés contemporaines de se reproduire. Une population qui n'a pas d'école peut difficilement, d'une part, socialiser ses individus dans la modernité et éveiller en eux un sentiment d'appartenance. Dans le cas franco-ontarien, l'école confirme son rôle de socialisation. (On l'a vu au Chapitre IV, paragraphe 7.) Si la culture franco-ontarienne arrive à se reproduire, c'est parce que des jeunes vont à l'école, mais surtout parce qu'ils restent à l'école après la dixième année d'études. Il semble que, pour cette population minoritaire, seule l'instruction parvienne à démystifier la réalité anglophone, à révéler la réalité francophone et, partant, à animer la société francophone. *Une population qui ne repose pas sur des écoles ne peut, d'autre part, instruire ses membres de telle manière qu'ils acquièrent les compétences que réclame la société postmoderne, notamment le travail dans cette société.*

Une population sous-éduquée

Ce n'est que depuis 1967 que les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens disposent d'écoles secondaires. Pendant longtemps, donc, ils n'ont pu développer l'expertise que confèrent les études au-delà du cours primaire autrement qu'en s'instruisant dans une autre langue. Cette situation a découragé un grand nombre de jeunes. Elle a aussi forcé d'autres jeunes à s'éduquer en anglais. Ces deux phénomènes ont fortement contribué à l'assimilation franco-ontarienne. Non instruits, maints Franco-Ontariens et maintes Franco-Ontariennes n'ont pu accéder aux postes de direction par où la société s'oriente. Moins instruits que les autres, ils ont dû se soumettre aux autorités de la population anglophone, ne pouvant eux-mêmes se doter d'élites. Instruits dans une langue autre que la leur, ils ont fréquemment délaissé leur culture d'origine et contribué au rayonnement de la culture anglophone. La société franco-ontarienne conserve la trace de cette époque où elle ne disposait pas d'écoles secondaires: elle compte actuellement parmi les populations dont le taux d'alphabétisation et le niveau moyen d'éducation sont les plus bas. La proportion de Franco-Ontariens et de Franco-Ontariennes qui détiennent un diplôme d'études postsecondaires est inférieure à celle des Anglo-Ontariens et des Anglo-Ontariennes.

De fortes aspirations

Cette sous-éducation de la population franco-ontarienne ne s'explique pas par de trop faibles aspirations. Déjà au milieu des années 1970, une recherche

observait dans les écoles françaises de l'Ontario «des aspirations professionnelles beaucoup plus élevées que les étudiants (sic) français des autres types d'écoles, mais aussi de tout autre groupe ethnique»[21]. Cette observation a été confirmée à plusieurs reprises au cours des années subséquentes. Elle l'a été encore dans une enquête effectuée sur les étudiantes et les étudiants francophones du Nord-Est de l'Ontario[22]. En outre, cette enquête a mis en évidence certaines caractéristiques ethniques et sociétales qui apportent quelque éclaircissement sur ce cas original.

Ambition et détermination

Si les jeunes franco-ontariens s'avèrent particulièrement ambitieux, cela ne se traduit étonnamment pas par une détermination. Tant qu'il est à l'école, la ou le jeune franco-ontarien du niveau primaire ou secondaire envisage de faire des études postsecondaires et cela dans une proportion constante de plus de 90 %. Cependant, ses aspirations ne le maintiennent pas automatiquement à l'école: si la proportion d'aspiration reste élevée, le nombre de personnes qui se destinent aux études postsecondaires diminue, c'est-à-dire que, d'un niveau à l'autre, on trouve de moins en moins d'étudiantes et d'étudiants dans les salles de classe. Être à l'école, c'est être ambitieux; mais être ambitieux, ce n'est pas rester à l'école. Annoncer que l'on fera des études postsecondaires, ce n'est pas les faire.

La question se pose alors de savoir pourquoi une population aussi ambitieuse se retire tant des programmes d'enseignement.

Une première réponse se trouve dans les motifs des aspirations franco-ontariennes. La Franco-Ontarienne et le Franco-Ontarien vivent dans une situation de minoritaires. Cette situation les conduit souvent à sous-évaluer ce qui est français et à surapprécier ce qui est anglais. Honteux de leur condition, ils veulent devenir ce qui est universellement admiré dans la société. Ils se disent: que je sois francophone ou non, si je deviens quelque chose de prestigieux, tout le monde me respectera, autant les anglophones que les francophones. Anglophones et francophones admirent ensemble les médecins et les avocats. En fait, bon nombre de jeunes franco-ontariens ne découvrent pas leur destin à travers leurs études, comme d'autres jeunes: c'est plus leur désir de s'extraire de la «minoritude» que leurs aptitudes et leurs goûts intellectuels qui animent leurs projets d'études. Ils rêvent de devenir grands aux yeux du monde. Mais souvent ce rêve ne correspond pas au travail qui est investi dans les études; aussi devient-il inaccessible. Il faudrait alors modifier le rêve. Mais l'importance des raisons qui l'animent empêche de le modifier; le faire, ce serait accepter d'être citoyen de seconde classe, ainsi que l'on voit les choses. Aussi, plutôt que d'ajuster ces rêves à ce qu'ils accomplissent à l'école, la Franco-Ontarienne et surtout le Franco-Ontarien préfèrent se retirer de l'école.

---

[21] Louise Laforce, Pierre W. Bélanger, Pierre Roberge et Guy Rocher, *Les aspirations scolaires au Québec et en Ontario: Des observations des enquêtes A.S.O.P.E. et S.O.S.A.*, **Les cahiers d'A.S.O.P.E.**, vol. 6, 1979, p. 120.

[22] Simon Laflamme et Donald Dennie, *L'ambition démesurée: Enquête sur les aspirations et les représentations des étudiants et des étudiantes francophones du Nord-Est de l'Ontario*, Sudbury, Institut franco-ontarien / Prise de parole, 1990.

Ils décrochent. Ils décrochent et se font anglophones. Ils ne se sentent plus alors citoyenne et citoyen de deuxième ordre parce qu'ils sont dorénavant anglophones, mais ils gardent le sentiment qu'ils ne seront jamais grands. Leurs rêves les font glisser dans l'autre culture parce qu'ils sont nés du contact avec l'autre culture. Ils n'abdiquent alors leurs idéaux qu'en partie. Le rêve de devenir grand aux yeux du monde se mute en une renonciation à soi. Il n'est plus besoin de devenir grand aux yeux du monde; il n'y a qu'à être de la majorité, qui est grande. Et puis ils trouvent progressivement plusieurs autres justifications de leur décision d'abandonner l'école, ainsi que le font toutes les décrocheuses et tous les décrocheurs. Les jeunes franco-ontariens ne sont pas les seuls décrocheurs et les seules décrocheuses du monde. Le phénomène est courant en Amérique. Mais le taux est particulièrement élevé chez eux et il a pour corollaire une philosophie toute particulière, philosophie qui affecte beaucoup plus les garçons que les filles.

Une deuxième réponse se trouve dans le rapport avec les parents et dans la variation de ce rapport selon le sexe. Le jeune franco-ontarien côtoie souvent un père ouvrier. Ce père est peu instruit. Il a néanmoins un bon revenu et possède maison, voiture, motoneige et autres jouets coûteux qui font l'envie des jeunes. Son confort, il le doit souvent à une époque où les syndicats avaient permis à leurs membres d'élever leur revenu, à une époque où le travail était relativement facile à trouver, où l'on pouvait entrer jeune dans une compagnie et en sortir à l'âge de la retraite. Du moins, ainsi le voyait-on. Ce père encourage rarement son fils à persister dans ses études, se présentant lui-même comme modèle. Peu stimulés, les jeunes garçons quittent l'école autour de la dixième année de scolarité, au moment où ils haïssent le plus leur francité, où l'école devient inutile à leurs rêves, où les rêves deviennent des illusions. Et, de fait, le décrochage franco-ontarien est avant tout masculin et il est tout spécialement le lot des jeunes âgés de quatorze à seize ans, sans bien sûr leur être exclusif. Plus elles avancent dans le système d'éducation, moins les étudiantes côtoient d'étudiants. Généralement, la jeune franco-ontarienne persiste plus que ses confrères: elle ajuste ses rêves à la baisse en fonction des obstacles qu'elle rencontre dans ses études, mais ne cesse d'être ambitieuse. Sa mère l'encourage à poursuivre. Si elle a elle-même réussi dans la vie, c'est parce qu'elle a étudié et elle l'indique à sa fille; si elle n'a pas réussi, c'est parce qu'elle n'a pas étudié et elle l'indique pareillement à sa fille. Les mères poussent leurs filles à étudier. Grâce à cet encouragement, les filles réussissent mieux que les garçons à adapter leurs rêves à la réalité. À l'Université Laurentienne, pour l'année scolaire 1991-1992, chez les francophones, les femmes représentent 64 % de la clientèle étudiante à plein temps et 76 % de la clientèle à temps partiel. Cette sous-représentation des hommes à l'université est typique de la situation francophone. Chez les anglophones, toujours à l'université, on trouve des proportions égales d'hommes et de femmes.[23]

[23] Dyane Adam et Institut franco-ontarien, *Statistiques sur les inscriptions de la clientèle étudiante francophone à l'Université Laurentienne et aux autres universités ontariennes*, 1991-1992, Sudbury, Figure 3, p. 16.

5 La mobilité sociale

La question de la stratification a pour corollaire celle de la mobilité sociale.

Dans une société donnée, il y a mobilité dans la mesure où il y a variation de l'occupation. Si une personne change d'occupation au cours de sa vie, on parle alors de mobilité **intragénérationnelle** (dans la même génération). C'est le cas d'une femme qui, au début de sa carrière, est ouvrière, et qui, plus tard, devient cadre ou chef d'entreprise. Si le statut socio-économique de l'occupation d'un enfant est supérieur à celui de l'occupation de ses parents, on parle alors de mobilité **intergénérationnelle** (d'une génération à l'autre); par exemple, quand des parents ouvriers voient leur enfant devenir professionnel. La mobilité peut être **ascendante** ou **descendante**. Elle est ascendante quand le statut socio-économique s'élève, quand une personne évolue d'une fonction donnée à un poste plus prestigieux. On parlera, à l'opposé, de mobilité descendante lorsque le statut socio-économique diminue, lorsqu'un homme, par exemple, de vedette sportive, se fait ouvrier. Ascendante ou descendante, la mobilité est verticale. Mais la mobilité peut aussi être **horizontale**. Elle désigne alors les déplacements d'une personne à l'intérieur d'une même strate socio-économique: un avocat devient cadre; un charpentier se fait ébéniste ou mécanicien. Dans le cas où une fille est médecin alors que ses parents étaient ouvriers, on parlera de mobilité ascendante (donc verticale) intergénérationnelle. Un système de stratification peut être **ouvert** ou **fermé**. Il est ouvert dans la mesure où les enfant ont la possibilité d'élever le statut socio-économique de l'occupation de leurs parents, c'est-à-dire si le poste dans lequel ils œuvrent est supérieur à celui que détiennent leurs parents. Il est fermé si l'occupation des enfants d'une nation correspond à celle de leurs parents.

Le principal facteur de mobilité ascendante est l'éducation. C'est elle qui permet, principalement dans un système de stratification le moindrement ouvert, de passer à un statut socio-économique supérieur. Rares sont les cas où une personne moins instruite que ses parents occupe un poste de niveau supérieur à celui de ceux-ci. D'autres facteurs, toutefois, interviennent, dont le sexe et l'ethnie. Le prestige d'une occupation est fonction du revenu qu'elle procure, du niveau d'éducation auquel elle correspond. Chacune de ces occupations et les facteurs qui lui sont attribuables définissent un statut et présentent une probabilité. Entre ces fonctions et ces facteurs, une multitude de possibilités peuvent être envisagées. Si une ethnie est plus valorisée qu'une autre, la personne qui en fait partie connaîtra un sort plus enviable que celui de la personne qui appartient à une ethnie moins privilégiée. S'il est plus gratifiant d'être citadin que d'habiter les régions rurales, à occupation comparable, le sort de la personne qui habite la ville sera plus prisé que celui de la personne qui habite la campagne. Plus l'emploi réclame d'instruction et plus il est rémunéré, plus il est valorisé; et dans la mesure où la société exerce quelque discrimination à l'égard des femmes, le poste rempli par une femme sera moins prestigieux que le même tenu par un homme. Dans la mesure où le statut d'une ethnie est inférieur à celui d'une autre, les personnes qui en font partie atteindront probablement moins les postes valorisés par toute la société. Pour toutes ces raisons, le statut socio-économique de l'homme médecin, pratiquant dans une ville, dont les parents sont blancs et anglophones, aura tendance à être supérieur à celui de l'Amérindienne qui se dévoue dans la réserve d'une région

éloignée, indépendamment de l'effort dont elle aura dû faire preuve pour devenir médecin et de la noblesse de son travail.

Le système de stratification canadien est à peu près semblable à celui des autres sociétés industrielles occidentales: mi-ouvert, mi-fermé. Il montre une certaine correspondance entre l'occupation des parents et celle des enfants, c'est-à-dire que le statut socio-économique de l'occupation des parents détermine le statut de l'occupation des enfants. Mais cette corrélation n'est pas absolue. Le système canadien donne à observer des phénomènes de mobilité ascendante intergénérationnelle où des enfants ont amélioré leur condition par rapport à celle qu'ils ont connue dans leur famille d'origine. Il importe toutefois de signaler que cette mobilité ascendante ne vaut vraiment que pour les classes moyennes. Au Canada comme ailleurs, les familles très pauvres ont tendance à produire des enfants qui vivront dans des familles très pauvres et peu de personnes deviendront très riches, la grande richesse se transmettant principalement d'une génération à l'autre au sein d'une même famille.

En bref

- Toute société forme un système complexe de divisions hiérarchiques. Ces divisions constituent des classes. Il y a la ou les classes privilégiées et la ou les autres classes qui se trouvent dans des positions sociales inférieures quant à la répartition des richesses, des revenus et du prestige.

- Karl Marx a identifié deux classes principales dans le système capitaliste: les bourgeois ou capitalistes, qui possèdent les moyens de produire la marchandise, et les prolétaires, qui sont les ouvriers travaillant pour un salaire. Selon Marx, la classe prolétaire se fait exploiter par la classe capitaliste.

- Selon le même principe, Colette Guillaumin a identifié deux classes de sexe: celle des hommes et celle des femmes. Les hommes font partie de la classe privilégiée: ils exploitent les femmes sur la base de leur corps et du travail domestique.

- La stratification est le principe décrivant l'inégalité, notamment des revenus, dans une société. La sociologie, en découpant les populations selon le revenu ou l'occupation, distingue des classes.

- Une étude de stratification selon le revenu au Canada démontre qu'entre 1951 et 1981, bien qu'il y ait eu accroissement de la richesse générale, cette richesse se répartit toujours dans les mêmes proportions: les plus riches continuant d'être riches et les plus pauvres ne s'enrichissant pas.

- Il y a trois grands secteurs d'occupation dans la structure du travail d'une société: primaire, secondaire, tertiaire. Une étude de stratification selon l'occupation démontre qu'au Canada, dans les cinquante dernières années, il y a eu une extraordinaire expansion du secteur tertiaire.

- Différents facteurs déterminent le revenu ou l'occupation dans la société canadienne: l'origine familiale, le lieu de résidence, l'ethnie, le sexe et l'éducation. Tous ces facteurs contribuent à créer les inégalités sociales.

- L'éducation joue un rôle primordial dans les structures sociales modernes. Elle remplit deux fonctions: socialiser et transmettre un savoir de plus en plus complexe à mesure que se développent les secteurs de spécialisation.

- Au Canada, de 1951 à 1981, il y a eu une grande expansion du système d'éducation. Ce phénomène s'explique en partie à cause de tendances démographiques, en partie à cause de la plus grande diversité d'occupations nécessitées par la division du travail.

- Il y a une forme de discrimination à la base du système d'éducation au Canada. La culture de la famille d'origine et le sexe sont des facteurs d'inégalité de départ.

- Les jeunes franco-ontariens ont de fortes aspirations éducationnelles et occupationnelles. Ils connaissent néanmoins un haut taux de décrochage. Dans l'ensemble, la population franco-ontarienne est sous-éduquée.

Pour discuter ou explorer

1) Pense à dix personnes que tu connais et qui sont dans le monde du travail. Indique dans lequel des trois secteurs elles travaillent.
2) Les hommes et les femmes qui travaillent dans ton milieu ont-ils des occupations semblables? Justifie ta réponse.
3) Les occupations de tes parents sont-elles comparables à celles de tes grands-parents? Que semblent vouloir devenir la plupart de tes amies et amis?
4) Enquête. Vérifie si, dans ton école, la proportion des filles est comparable à celle des garçons d'un niveau à l'autre.
5) Peut-on hiérarchiser les diverses occupations que l'on trouve dans une société? Si oui, selon quels critères? Sinon, pourquoi?

Références

GRABB, Edward G., «Social Stratification», *in* James J. Teevan (Editor), *Introduction to Sociology: A Canadian Focus*, Third Edition, Scarborough (Ontario), Prentice-Hall, p. 141-177.

GUPPY, Neil, «Education and Schooling», *in* Lorne Tepperman et R. Jack Richardson (Editors), *An Introduction to Sociology: The Social World,* Second Edition, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, [1986] 1991.

Bibliographie

ADAM, Dyane et Institut franco-ontarien, *Statistiques sur les inscriptions de la clientèle étudiante francophone à l'Université Laurentienne et aux autres universités ontariennes,* 1991-1992, Sudbury.

Association canadienne-française de l'Ontario, *Les Francophones tels qu'ils sont en 1986*, «Recueil statistique», Vanier, Ontario, octobre 1988.

DESCARRIES-BÉLANGER, Francine, *L'école rose... et les Cols roses*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin/Centrale de l'enseignement du Québec, 1980.

GUILLAUMIN, Colette, «**Pratique du pouvoir et idée de Nature**», «(1) L'appropriation des femmes», *Questions féministes*, n° 2, 1978A, p. 5-30, «(2) Le discours de la Nature», n° 3, 1978B, p. 5-27.

LAFLAMME, Simon et Donald DENNIE, *L'ambition démesurée: Enquête sur les aspirations et les représentations des étudiants et des étudiantes francophones du Nord-Est de l'Ontario*, Sudbury, Institut franco-ontarien/Prise de parole, 1990.

LAFORCE, Louise, BÉLANGER, Pierre W., ROBERGE, Pierre et Guy ROCHER, *Les aspirations scolaires au Québec et en Ontario: Des observations des enquêtes A.S.O.P.E. et S.O.S.A.*, **Les cahiers d'A.S.O.P.E.**, vol. 6, 1979.

MELTZ, N. M., *Changes in the Occupational Composition of the Canadian Labour Force:* 1931-1961, Queen's Printer, 1965.

Statistique Canada, *Annuaire du Canada*, 1992, Ottawa, Catalogue 11-402F/1992, 1991.

Statistique Canada, *Coup d'œil sur les revenus des Canadiens, de 1951 à 1981,* Ottawa, mars 1984.

Statistique Canada, *L'éducation au Canada, Revue statistique pour 1990-1991,* Catalogue 81-229, Ottawa, octobre 1992.

Statistiques Canada, *Gains des hommes et des femmes*, Catalogue 13-217, annuel, 1990.

Statistique Canada, *Statistiques historiques du Canada*, deuxième édition, catalogue CS11-516F, Ottawa, 1983.

WHITE, Pamela M., *«Ethnic Origins of the Canadian Population», in Canadian Social Trends*, Toronto, Thompson Educational Publishing, summer 1989, p. 13-16.

Quatrième partie

Famille et sexualité

Famille et sexualité

Tous et toutes nous vivons dans une famille. Nous savons donc ce que c'est. Pourtant, quand les autres nous parlent de leur famille, elle ne ressemble pas toujours à la nôtre. Et que dire des familles des autres pays qui ne fonctionnent pas à partir des mêmes obligations que les nôtres?

Dans les familles, les relations forment un ensemble de règles codifiées qui structurent les sociétés. Qui peut-on épouser? À quel âge? Où un jeune couple doit-il habiter? Tous les enfants d'un couple peuvent-ils être reconnus comme légitimes? Les filles ont-elles partout leur mot à dire, autant que les garçons, dans le choix de leur partenaire? Les mariages «arrangés», est-ce encore une réalité de nos jours?

Quelles sont les caractéristiques dominantes des familles au Canada? Est-ce vrai qu'un mariage sur deux se termine par un divorce en moins de dix ans? Est-ce vrai que tous les enfants de parents divorcés sont malheureux et échouent à l'école?

Et que dire de la violence dans la famille? Qu'est-ce que l'inceste? Les femmes sont-elles davantage victimes de violence que les hommes dans le cadre de leurs relations familiales? Est-ce encore à elles que reviennent majoritairement les tâches domestiques et le soin des enfants?

Qu'est-ce que les nouvelles techniques de reproduction? Sont-elles dangereuses pour les femmes? Quels problèmes ces nouvelles découvertes apportent-elles à l'idée que l'on a de la famille et à la société en général?

Les jeunes sont actifs sexuellement de plus en plus tôt. Quelles sont les conséquences sociales d'un tel phénomène? Qu'en pensent les parents et les autres adultes? Les jeunes sont-ils préparés à vivre pleinement leur sexualité? Se protègent-ils? Quelle part de responsabilité sont-ils prêts à prendre en cas de grossesse non désirée?

Les personnes âgées n'ont pas de relations sexuelles: c'est du moins ce que beaucoup de personnes croient. Pourtant la réalité est bien différente.

Qu'est-ce qui fait que l'on trouve un garçon séduisant ou une fille attirante? Où prend-on l'idée des modèles sexuels que l'on recherche et dont on rêve? La publicité, la télévision, la littérature, la pornographie nous influencent-elles plus qu'on le croit?

Plan

Chapitre VIII
Les structures familiales: chez nous et ailleurs

1 La famille: deux mythes trop connus

1.1 Une «vraie» famille

1.2 Faire mentir l'histoire

2 Les règles de la parenté

2.1 Famille, alliance, sexualité

2.2 Les règles de l'alliance

2.3 Les règles de la résidence

2.4 Les règles de la filiation

2.5 Caractéristiques dominantes au Canada

2.6 Le patriarcat

3 Les différents types de famille au Canada

3.1 Des situations nouvelles

3.2 Les familles canadiennes: une typologie

3.3 Diversité des familles

3.4 Mariages, divorces, remariages: quelques statistiques

En bref

Pour discuter ou explorer

Références

Bibliographie

Chapitre VIII

Les structures familiales: chez nous et ailleurs

«Moi, je ne vis pas dans une vraie famille.
Mes parents sont divorcés.»
Marie, 17 ans

1 La famille: deux mythes trop connus

À la seule évocation du mot famille, chacun et chacune, dans notre société, voient une multitude d'images surgir automatiquement dans leur tête. Elles représentent les individus qui composent la famille: mère, père, frères, sœurs, d'autres adultes amies ou amis de la famille, oncles, tantes et grands-parents. Ces images peuvent aussi révéler des situations associées à des sentiments précis: plaisir, frustration, colère, espoir, bien-être, rejet, etc. Il n'y a pas un individu qui n'ait une idée de ce qu'est — ou devrait être — une famille. Nous provenons tous et toutes d'une famille d'orientation, la famille dans laquelle nous avons grandi, et la plupart d'entre nous voulons ou rêvons de créer notre propre famille, une *famille de procréation.*

C'est dire que toute personne humaine a une expérience de ce qu'est une famille, quels que soient le sens et l'extension donnés à ce concept, quels que soient aussi les types d'expériences vécues. Mais au lieu de nous aider à bien comprendre les divers éléments qui entrent dans l'étude de la famille comme institution sociale, cela est au contraire un handicap: non seulement nous avons souvent l'impression de tout savoir sur la famille, mais en plus nous avons beaucoup de mal à nous dégager de «notre idée» culturelle de la famille, qui nous apparaît la seule «vraie», pour accéder à d'autres conceptions tout à fait opposées à la nôtre.

1.1 Une «vraie» famille

Quelle est donc cette idée de la famille, qu'en tant que société, la société canadienne véhicule comme modèle? Pour le savoir, c'est simple: il suffit de regarder quelques émissions de télévision, de lire quelques romans ou de s'intéresser à certaine publicité où l'image idyllique de la famille moderne ressemble à peu près à ceci: un foyer où un homme et une femme sont mariés, heureux et entourés de leurs enfants qu'ils adorent. Pourtant, les données que nous possédons actuellement ne permettent pas de penser que ce type de famille, appelé famille nucléaire ou conjugale, est le seul, ni au Canada, où ce modèle est en régression depuis les années 60, ni dans le monde entier, où existe une grande variété d'organisations familiales.

1.2 Faire mentir l'histoire

Le deuxième mythe le plus entretenu dans notre société quant à notre conception de la famille est surtout développé par les personnes qu'inquiètent les diverses transformations que la structure de la famille subit depuis deux décennies. Ce que ces personnes expriment renvoie toujours au fait «qu'avant, c'était bien mieux», nous dépeignant la famille traditionnelle sous un jour très flatteur: plusieurs générations d'une même famille vivant dans la résidence familiale — la famille-souche —, où la distribution des tâches et l'assignation

FAMILLE ÉTENDUE AU CANADA

Cette illustation d'une famille comprenant, sous un même toit, les grands parents, leurs enfants mariés et leurs petits enfants, représente bien l'idée que l'on se fait généralement des familles de nos ancêtres. Pourtant, il n'y a eu qu'un petit nombre de familles au Canada qui vivaient selon cette structure, même aux débuts de la colonie.

Source: Page couverture de la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 39, n° 2, automne 1985.

des rôles se faisaient avec aisance, sans heurt, pour le plus grand bonheur de tous et de toutes. Là encore, l'analyse socio-historique dément cette interprétation; au Canada, la famille-souche n'a existé qu'à de rares endroits, et pendant de brèves périodes, les jeunes mariés allant presque toujours habiter dans leur propre foyer, et ce, pour diverses raisons: manque d'espace dans la maison familiale où résident encore d'autres enfants, désir de s'éloigner des parents et d'avoir sa propre terre ou concession ou encore, parce que le garçon avait déjà quitté son foyer d'origine depuis plusieurs années pour aller travailler ailleurs, soit en ville, soit dans des chantiers. En fait, il y a toujours eu plusieurs types de famille au Canada. On peut dire cependant que la famille conjugale ou nucléaire, comme type d'organisation familiale, a largement dominé.

À quoi peut ressembler la famille au Canada à l'heure actuelle et quelles en sont les particularités?

Pour répondre à cette question, il faut se donner des instruments d'analyse qui permettent de dissocier les sentiments que l'on entretient au sujet de la famille et des diverses fonctions qu'elle remplit dans une société, c'est-à-dire son rôle comme institution sociale. Cela ne peut se faire qu'à l'aide d'une double démarche: premièrement, en comparant, à l'aide de données ethnographiques, les sortes de famille existant dans le monde et les règles sociales qui les structurent; deuxièmement, en comparant, dans notre société, à l'aide de statistiques, les différents types de famille qui coexistent aujourd'hui.

2 Les règles de la parenté

2.1 Famille, alliance, sexualité

C'est à l'anthropologie que l'on doit les concepts nécessaires à l'analyse de l'organisation sociale de la famille. En effet, en se penchant sur l'étude des autres sociétés, cette science a dû développer des notions d'ordre général permettant des comparaisons interculturelles; ainsi, elle a été amenée à préférer le terme plus vaste de parenté à celui de famille dans sa description des structures familiales, parce qu'il recouvre une plus grande variété de ce que l'on trouve dans le monde et qu'il permet de mieux se distancier de la conception occidentale de la famille.

Selon l'anthropologie, il y a diverses règles sociales qui président à l'organisation de la parenté, c'est-à-dire qu'il y a des obligations et des interdits régissant les mariages et la sexualité dans toutes les sociétés. Ces règles se concentrent autour de trois pivots importants.

1 L'**alliance**: qui doit-on ou peut-on épouser?

2 La **résidence**: où le nouveau couple doit-il ou peut-il s'installer après le mariage?

3 La **filiation**: qui est apparenté à qui? Cela suppose l'ascendance (venir du même ancêtre) et la descendance (être les parents de...)

Bien qu'à première vue aucun de ces éléments ne nous semble problématique — dans notre société, on pense que l'on peut épouser qui l'on veut, aller vivre où l'on veut, et que l'on connaît ses parents —; il n'en va pas aussi simplement que cela ailleurs au monde, ni même dans notre propre société. En fait, cela ne nous paraît «évident» que parce que nous avons intégré les règles de parenté de notre culture: par exemple, on sait que l'on ne peut pas épouser un cousin ou une cousine. Mais dans la pratique de toute société, ces règles sont extrêmement intriquées, déterminantes et complexes, aucune société ne laissant au hasard le soin d'assurer sa reproduction.

2.2 Les règles de l'alliance

Parler d'alliance, c'est parler de mariage. Le mariage est au cœur de la famille en ce que c'est lui qui en est le point de départ et aussi la courroie de transmission: en effet, si, du point de vue des époux, le mariage permet de commencer une nouvelle famille, du point de vue des familles des époux, il est le relais assurant la continuité de leur sang. En ce sens, le mariage permet

plus qu'instituer ou que rendre sociaux les liens de descendance entre les personnes, ce que l'on appelle la **consanguinité**, il établit aussi l'**affinité**, c'est-à-dire la parenté par alliance.

> La parenté «se compose de familles distinctes unies entre elles par les rapports de consanguinité (le sang) et d'alliance (le mariage)».
>
> Andrée Roberge, «Familles, mariage et parenté», *in* Jean Lafontant (dir.), *Initiation thématique à la sociologie*, Saint-Boniface (Manitoba), Éditions des Plaines, 1990, p. 66.

Du point de vue des personnes qui vivent en société, le mariage est ainsi un acte public qui répond à diverses fonctions:

- permettre l'union de deux groupes sociaux (familles, parentés, clans, tribus) à travers l'union des époux;
- légitimer la sexualité entre deux personnes;
- légitimer de ce fait les enfants à naître et donc s'assurer d'une reproduction socialement contrôlée et identifiée;
- créer une coopération économique entre les époux.

Il y a encore d'autres caractéristiques fondamentales qui nous permettent de voir que le mariage est un acte éminemment social. Dans plusieurs sociétés, par exemple, *le choix du partenaire* ne relève pas de la décision des époux, mais des intérêts et des stratégies des groupes en présence. Il y a des règles qui président à ce choix et auxquelles les parentés organisant le mariage doivent se conformer; par exemple, le fait de savoir dans quel groupe de parenté prendre l'époux, l'épouse. Dans certaines sociétés, on ne peut épouser que les cousins croisés soit du côté paternel (les enfants du frère du père) et, dans ce cas, les cousins du côté maternel sont interdits, étant considérés comme des frères et sœurs, soit du côté maternel (les enfants des sœurs ou des frères de la mère), et c'est alors l'inverse qui se produit; ou encore, on peut épouser les cousins des deux côtés (bilatéraux), mais l'interdiction vient de l'obligation d'alterner, d'une génération à l'autre, d'un côté de la parenté à l'autre. Dans d'autres sociétés, c'est le niveau social qui détermine le choix: dans les anciens systèmes de castes, par exemple aux Indes, il était interdit de se marier en dehors de sa caste. Il existe plusieurs modèles encore plus complexes.

Claude Levi-Strauss est un anthropologue qui a beaucoup étudié les règles de la parenté dans les sociétés non industrielles. Ses recherches ont permis de mettre au jour plusieurs modèles de parenté et de règles d'alliance.

Le système murgin

«[On a] découvert, à la pointe nord de l'Australie, dans la terre d'Arnhem qui borde, à l'ouest, le Golfe de Carpentaria, des tribus qui pratiquent [une] dichotomie des cousins croisés. Ainsi, les Murgin [...] prescrivent le

mariage avec la fille du frère de la mère, et l'interdisent avec l'autre cousine croisée, fille de la sœur du père.»

Claude Lévi-Strauss, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris et La Haye, Mouton, Collection des rééditions II, 1973, p. 194.

De ces différences répertoriées entre les cultures, on a créé certains concepts. Ainsi, on appelle **exogamie** l'obligation de se marier à l'extérieur du groupe dont on fait partie, quel que soit le type de ce groupe (famille, parenté, tribu, clan), et **endogamie** l'obligation de se marier à l'intérieur d'un groupe donné dont on est membre (par exemple, l'obligation d'épouser une personne de même religion que soi, ou du même canton).

Ces contraintes peuvent sembler étranges et même archaïques aux jeunes d'ici qui pensent être totalement libres de leurs choix amoureux. Pourtant, comme dans les autres sociétés, certaines règles sociales s'appliquent aussi au Canada dans la sélection d'un conjoint ou d'une conjointe, et cela au delà même de l'idéologie romanesque voulant qu'un cœur qui s'émeut pour l'autre est la condition essentielle de la réussite d'un mariage. Malgré l'immense liberté dont les partenaires amoureux jouissent au Canada, il semble que nous ne «tombions en amour» qu'avec quelqu'un ou quelqu'une qui nous ressemble. En effet, la grande majorité des couples est constituée de conjoints qui répondent à des catégories sociales similaires: même génération, même éducation, même langue, même religion, même ethnie et, souvent, même classe socio-économique. On appelle ce phénomène l'**homogamie**.

En découpant les groupes sociaux en personnes mariables et non mariables la société établit simultanément une réglementation quant aux rapports sexuels: les non mariables sont évidemment les personnes avec lesquelles les relations sexuelles sont interdites et cela touche principalement les membres d'une même famille. On retrouve cette interdiction de base, à quelques exceptions près, dans toutes les sociétés connues: c'est ce que l'on appelle la **prohibition de l'inceste**. Il faut cependant se souvenir que toutes les sociétés ne définissent pas la famille de la même manière, comme le démontre l'exemple mentionné plus haut des sociétés où certains cousins sont considérés comme des frères, alors que d'autres ne font même pas partie du clan.

Inceste: relations sexuelles entre un homme et une femme liés par un certain degré de parenté. Les relations sexuelles entre un parent et un enfant d'une même famille sont incestueuses.

Au Canada, il est interdit de se marier, non seulement entre consanguins, mais aussi avec quelque membre que ce soit de la parenté par alliance au premier degré, même si cette relation n'est marquée d'aucun lien génétique.

Tableau 15

LOI SUR LA FAMILLE

DEGRÉ DE CONSANGUINITÉ

Les degrés de consanguinité prohibés ont été établis par l'archevêque Parker dans une table datant de 1563, imprimée dans le livre du *Common Prayer of the Church of England* et introduite au Canada avec le droit anglais. Cette table est la suivante, mais tient compte des modifications adaptées par le parlement canadien.

Un homme ne peut épouser	*Une femme ne peut épouser*
sa mère	son père
sa fille	son fils
la mère de son père	le père de son père
la mère de sa mère	le père de sa mère
la fille de son fils	le fils de son fils
la fille de sa fille	le fils de sa fille
sa sœur	son frère
la mère de son épouse	le père de son époux
la fille de son épouse	le fils de son époux
l'épouse de son père	l'époux de sa mère
l'épouse de son fils	l'époux de sa fille
l'épouse du père de son père	l'époux de la mère de son père
l'épouse du père de sa mère	l'époux de la mère de sa mère
la mère du père de son épouse	le père du père de son époux
la mère de la mère de son épouse	le père de la mère de son époux
la fille du fils de son épouse	le fils du fils de son époux
la fille de la fille de son épouse	le fils de la fille de son époux
l'épouse du fils de son fils	l'époux de la fille de son fils
l'épouse du fils de sa fille	l'époux de la fille de sa fille
la sœur de son père	le frère de son père
la sœur de sa mère	le frère de sa mère
la fille de son frère	le fils de son frère
la fille de sa sœur	le fils de sa sœur

Texte et liste tirés de Huguette Clavette et Donald Poirier, *Familles, droit et société*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1990, p. 64-65.

Plusieurs de ces interdictions datent évidemment d'un autre âge et on peut se rappeler que l'Église catholique, à une certaine époque, a interdit les mariages entre consanguins jusqu'au quatrième degré de parenté.

La prohibition de l'inceste et l'Église catholique

«Au nom de la prohibition de l'inceste, l'Église interdit le mariage entre parents trop proches. Sans entrer dans le détail de la réglementation depuis le Moyen Âge, il faut savoir qu'il était interdit d'épouser ses parents par le sang jusqu'au 4^{e} degré, c'est-à-dire jusqu'aux cousins issus de germains inclus. La doctrine des empêchements est liée à la conception catholique

du mariage: si l'Église prohibait l'inceste, "c'était pour renforcer sa cohésion en multipliant les liens de parenté entre chrétiens", écrit Jean-Louis Flandrin [...]. Il en allait de même pour les remariages qui étaient interdits en principe avec les parents au 2e degré de l'époux décédé».

Martine Segalen, *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 1981, p. 128.

À travers la règle de la prohibition de l'inceste, on voit encore comment les mécanismes sociaux sont à l'œuvre. En effet, si actuellement notre esprit scientifique comprend bien l'interdiction de mariages entre consanguins — la nécessité d'éviter des tares génétiques —, il peut difficilement voir sur quelles bases refuser un mariage entre personnes qui ne seraient parentes que par alliance, par exemple. Cela nous indique à quel point les mariages ont constitué, et constituent encore pour les sociétés, davantage des transactions économiques, voire politiques, entre groupes, que des actes individuels n'impliquant que les seuls concernés.

Un cas démographique de transmission de maladies génétiques grâce à un *effet de parenté*

«Par un jeu de circonstances historiques et démographiques hors du commun, le Saguenay-Lac-Saint-Jean est affligé d'un problème de santé peu banal. Sur 4 000 enfants qui voient le jour chaque année dans la région, une vingtaine sont atteints d'une maladie génétique.
[...]

«La plupart de ces maladies ne sont pas "dominantes" mais "*récessives*": elles ne s'expriment que si l'enfant hérite *de chacun de ses parents*, d'une copie du porteur d'un gène sain défectueux (les parents sont chacun porteur d'un gène sain et d'un gène défectueux, et ne sont donc aucunement malades; leur enfant risque à 25 % de recevoir à la fois le mauvais gène du père et celui de la mère, à 25 % de recevoir leurs bons gènes, et à 50 % de recevoir un bon et un mauvais gène, et d'être à son tour un "porteur sain".
[...]

«Exceptionnelle, une telle concentration de maladies génétiques? Pas nécessairement. En Finlande, aux États-Unis, en Afrique du Sud, on trouve de telles situations. "Mais il s'agit de populations de quelques dizaines de milliers de personnes tout au plus, note le Dr Marc de Braekeleer, directeur de la maîtrise en génétique humaine à l'Université du Québec à Chicoutimi. Ici, c'est de 300 000 personnes qu'il s'agit."
[...]

«...Gérard Bouchard a décortiqué ce fait rarissime d'une rencontre de deux phénomènes démographiques en soi banals, une poignée d'ancêtres plus une fécondité galopante. Les gènes (les bons comme les mauvais) de quelques centaines de personnes ont été copiés à des dizaines de milliers d'exemplaires. C'est ce que les historiens généticiens appellent l'"effet fondateur".

«"Une sorte d'effet de parenté qu'il ne faut surtout pas confondre avec la consanguinité. Les mariages consanguins (un parent commun dans les six générations précédentes) n'ont pas été plus fréquents ici qu'ailleurs au Québec", insiste le chercheur...»

Yanick Villedieu, «Le jeu des gènes et du hasard», *L'actualité*, vol. 16, n° 19, 1er décembre 1991, p. 56-62. Souligné dans le texte.

Une autre caractéristique sociale de l'alliance relève du *nombre de conjoints ou de conjointes* permis. Si au Canada il semble aller de soi que l'on ne peut être marié qu'à une seule personne à la fois, c'est-à-dire que l'on ne peut contracter qu'un *mariage monogamique*, dans d'autres sociétés la pluralité des conjoints ou des conjointes est une règle admise, les personnes pouvant vivre en **mariage polygamique**. La **polygamie**, bien qu'on l'oublie souvent, comprend deux modalités: la **polygynie**, c'est-à-dire, le mariage d'un homme avec deux femmes ou plus à la fois et la **polyandrie**, le mariage d'une femme avec deux hommes ou plus à la fois.

À partir de données recueillies sur les sociétés connues, on a estimé que 24 % (135 sociétés) étaient monogames, que 33 % (184 sociétés) pratiquaient un mélange de monogamie et de polygynie, que 44 % (231 sociétés) étaient polygyniques et que moins de 1 % (quatre sociétés) étaient polyandriques.[24] Un certain niveau de prudence s'impose cependant relativement à ces données: elles sont établies à partir d'échantillons variables sur les peuples de la terre, et elles réfèrent à des pourcentages de sociétés, non de populations. Ainsi, dire que plus de 75 % des peuples du monde privilégient un modèle polygynique ne signifie pas que 75 % de la population mondiale vit sous ce système. Actuellement, la polygynie est assez répandue en Afrique et dans la plupart des pays d'allégeance musulmane, bien que certains d'entre eux, telle la Tunisie, l'interdisent désormais.

2.3 Les règles de la résidence

Le lieu d'habitation d'un jeune couple est aussi codifié socialement. Les époux n'ont pas, dans toutes les sociétés, *le choix de la résidence*. Parmi les modes les plus connus, on recense trois types d'organisation: patrilocale, matrilocale et néolocale. Le premier mode indique que le couple doit s'installer chez les parents du marié et le second chez les parents de l'épousée. La résidence néolocale signifie que le couple ne s'établit pas chez l'un des parents mais dans un lieu qu'il choisit. C'est le mode qui prévaut actuellement au Canada.

Mais comme toute autre règle sociale, ces dispositions se transforment avec la société, ce qui peut faire que deux modes en viennent à cœxister. Par exemple, au début de la colonie, au Canada, en certains endroits, on pouvait pratiquer la résidence patrilocale, l'héritier de la ferme paternelle s'installant chez ses parents avec son épouse, alors que les autres garçons, lorsqu'ils se mariaient, s'établissaient en résidence néolocale.

[24] George Peter Murdock, «World Ethnographic Sample», *American Anthropologist*, n° 59, 1957, p. 669-687.

2.4 Les règles de la filiation

On peut définir la filiation comme un «principe gouvernant la transmission de la parenté»[25]. Cependant, il ne faut pas voir la filiation comme identique à la consanguinité, ainsi que le prouve le cas de l'adoption légale. En fait, la filiation est une règle sociale qui, d'une part, détermine le droit d'appartenance à une famille et qui, d'autre part, est fréquemment utilisée comme principal critère opérant dans la transmission des biens, c'est-à-dire dans l'attribution de l'héritage.

Certaines sociétés ont établi des règles de filiation dites *unilinéaires*. Les enfants ne peuvent appartenir qu'à un seul groupe de parenté. Si c'est celui du père, il s'agit d'une filiation *patrilinéaire* et les enfants sont considérés comme descendants du même ancêtre masculin dans la famille du père. S'ils appartiennent au groupe de parenté de la mère, selon la filiation *matrilinéaire*, ils sont considérés comme descendants d'une même aïeule dans l'ascendance de la mère. En Amérique du Nord, un exemple connu de matrilinéarité se trouve chez les Iroquois dont le lignage s'est traditionnellement établi par filiation matrilinéaire; on pourrait par ailleurs citer comme exemples de patrilinéarité les sociétés traditionnelles du Japon et de la Chine, et même de la plupart des pays occidentaux. Au Canada, actuellement, le système lignager est *bilatéral*, c'est-à-dire que les enfants sont considérés comme descendants des deux côtés de la parenté et peuvent, de ce fait, hériter autant de la famille de leur père que de celle de leur mère. Cela même si la tradition du patronyme (le fait de recevoir le nom de son père et non de sa mère) est encore usuelle dans la majorité des provinces.

L'attribution du nom de famille

«Au Québec, en Ontario, au Manitoba et en Alberta, il est maintenant possible pour les parents, mariés ou non, d'attribuer un nom composé à l'enfant. Le choix n'est pas totalement libre puisque le nom doit reprendre les noms des parents et que, en Ontario, la loi exige que le même nom soit attribué à tous les enfants subséquents de l'union. Heureusement, l'exigence arbitraire de la loi ontarienne qui dictait que le nom du père devait paraître le premier a été supprimée. [...]

«Enfin, seuls le Québec et le Manitoba permettent de choisir le nom de la mère. La disposition québécoise indique que la décision, le cas échéant, entre le nom du père et celui de la mère est prise conjointement par les parents. Au Manitoba, la loi ne précise pas clairement qui exerce le choix et il semble que la personne qui remplit la déclaration ait toute liberté en ce sens.»

Suzanne P. Boivin, «Le nom de la femme mariée et des enfants», *Le droit de la famille au Canada: Nouvelles orientations*, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, Ottawa, 1985, p. 214.

[25] Marc Augé, *Les domaines de la parenté*, Paris, Maspéro, 1975, p. 17.

2.5 Caractéristiques dominantes au Canada

Si l'on tente d'appliquer tous les concepts vus dans les règles de la parenté à la situation canadienne, on obtient la description suivante: la famille au Canada est monogamique et pratique la prohibition de l'inceste. Les alliances s'y constituent majoritairement à partir du principe de l'homogamie, la plupart des jeunes époux s'installent après le mariage en résidence néolocale et leurs enfants ont accès à une filiation et une transmission des biens bilatérales, bien que majoritairement ce soit le patronyme et non le matronyme qui soit l'usage dans la transmission du nom.

2.6 Le patriarcat

Toutefois, il ne faut pas confondre les notions de patrilinéarité et de matrilinéarité déterminant les modèles de filiation avec celles de patriarcat et de matriarcat qui renvoient à l'exercice de l'autorité, soit par le père, soit par la mère, dans une société ou un groupe social. En fait, toutes les sociétés historiques connues ont été et sont patriarcales, en ce sens qu'elles ont toutes développé des institutions sociales, religieuses, juridiques et politiques dans une structure hiérarchique octroyant au père la place prépondérante, à tous les niveaux; cela peut s'étendre à tous ceux qui peuvent être considérés comme les substituts du père (dieu-le-père, le roi, le juge, le prêtre, le sorcier, le directeur d'école, etc.) et, par voie de conséquence, à tous les hommes sur toutes les femmes et les enfants. Cette structure hiérarchique est basée sur la croyance selon laquelle les hommes sont biologiquement, par nature, supérieurs aux femmes, de sorte qu'ils doivent légitimement les dominer. Selon les sociétés, cette supériorité de l'homme peut être plus ou moins affirmée: lorsqu'elle est totale, elle n'accorde aux femmes qu'un statut très inférieur qui les oblige à une attitude de respect et d'obéissance absolue envers l'homme, quel qu'il soit: père, mari, frère, fils, beau-père, beau-frère, beau-fils, etc., faisant de la femme la servante de l'homme; par contre, dans certaines sociétés, les femmes se sont vu reconnaître quelques secteurs de compétence (maternité, soins des enfants, potager, nourriture, commerce). Mais ne nous y trompons pas: il n'y a jamais eu de sociétés matriarcales à proprement parler: un matriarcat, qui serait le système inversé d'autorité, c'est-à-dire où la mère aurait toute autorité et tout pouvoir, n'a existé dans aucune société historique connue à ce jour, même si chez certains peuples les femmes ont eu quelques pouvoirs.

Le sexisme des hommes envers les femmes est une expression de l'idéologie patriarcale et il est encore largement présent dans la société canadienne à plusieurs niveaux.

3 Les différents types de famille au Canada

Voici quelques exemples de situations qu'il n'est pas rare de rencontrer dans le vécu quotidien de jeunes adolescents d'aujourd'hui.

Situation 1

«Bonsoir, puis-je parler à Valérie, s'il vous plaît?

– Un instant...

– Valérie? Salut, c'est Karl... désolé d'avoir dérangé ta mère; elle avait pas l'air contente...
– T'occupe pas, c'est pas ma mère, c'est juste l'amie de mon père. Et elle est jamais contente, de toute façon! Depuis qu'elle habite avec nous, c'est l'enfer...
– Ah bon? Ben, je dois être plus chanceux que toi, parce que c'est pas comme ça ici: l'ami de ma mère, il m'énerve pas. Il essaye même de me comprendre. Par exemple, l'autre jour, c'est lui qui...»

Situation 2

«Olivier, viens-tu au party, samedi soir, chez Vanessa?
– Peux pas! Je suis chez mon père, en fin de semaine!
– Et alors?
– Ben.. déjà que j'y vais que tous les quinze jours... S'il fallait que j'y aille pas, ça ferait des histoires entre lui et ma mère. Et puis, il m'attend... Non, une autre fois...»

Situation 3

– «T'as bien l'air déprimée? Qu'est-ce qui t'arrive?
– Le drame. Imagine-toi que ma mère a décidé de se remarier! Quelle bêtise! Je la comprends pas! On n'avait pas besoin de ça!
– Pourquoi ça te bouleverse tant? C'est sa vie après tout!
– Et nous alors? Nous, ses enfants, notre avis ne compte pas? Elle aurait bien pu nous consulter! Déjà qu'on n'a rien su quand elle et mon père se sont séparés... et ça a été dur après!
– Je te comprends... mais moi, je vois plus ça comme toi... Tu sais que mon père s'est remarié, voici deux ans? Moi aussi, j'étais contre. J'étais fâché, je me sentais trahi. Ben, laisse-moi te dire que ça se passe très bien maintenant. En fait, je crois que je n'ai pas vu mon père si heureux depuis longtemps... Et là, ils attendent un enfant.
– Ouais, tu dis ça parce que t'habites pas avec eux. C'est pas pareil...
– Peut-être, mais je croirais pas... même que je pense à aller vivre avec eux l'année prochaine.»

3.1 Des situations nouvelles

Ces exemples, courants aujourd'hui, n'étaient pas fréquents avant 1960 dans la société canadienne. Il y a donc eu changement. Plusieurs analystes de la famille parlaient même de crise, dans les années 1960 et 1970, lorsqu'il apparut évident que le modèle de la famille conjugale volait en éclats. Qu'ont apporté ces changements et qu'en est-il de la famille, au Canada, à l'heure actuelle?

Une première constatation s'impose: il y a plusieurs *types de familles* au Canada aujourd'hui. En effet, trois modifications importantes ont marqué la structure familiale depuis la fin des années 1960.

1 L'augmentation du nombre de couples vivant en union libre, ou union de fait. Statistique Canada estime qu'en 1986, environ 8 % des familles conjugales étaient constituées de couples vivant en union libre.[26]

2 La généralisation du modèle de la famille composée (voir un peu plus bas), due essentiellement à l'entrée en vigueur, en 1968, de la première loi complète sur le divorce.

3 L'accroissement remarquable du nombre de familles monoparentales en vingt ans. En 1986, plus d'une famille sur dix était une famille monoparentale dirigée par un parent de sexe féminin. Pourtant, contrairement à ce que l'on croit généralement, ce n'est pas le phénomène en soi qui est nouveau au Canada; en 1931, on recensait 13 % de familles monoparentales, soit le même pourcentage qu'en 1986. Ce qui est nouveau, c'est que les femmes qui dirigeaient les familles auparavant étaient principalement des veuves alors que maintenant ce sont surtout des divorcées.

3.2 Les familles canadiennes: une typologie

À la lumière des constatations précédentes, on pourrait définir de la façon suivante les principaux types de famille que l'on retrouve actuellement au Canada.

1 Famille nucléaire ou conjugale:

appelée aussi de type époux-épouse; elle comprend un homme et une femme mariés, ou en union de fait, avec un ou plusieurs enfants, vivant dans une résidence commune.

2 Couple sans enfant, marié ou en union de fait :

considéré comme une famille s'apparentant à celle du type précédent par Recensement-Canada, bien qu'il n'y ait pas d'enfant habitant avec le couple.

3 Famille monoparentale:

a) où le parent est de sexe féminin, avec son ou ses enfants;
b) où le parent est de sexe masculin avec son ou ses enfants.

4 Famille composée ou reconstituée[27]:

couple hétérosexuel ou homosexuel, où l'un des conjoints ou les deux ont un ou plusieurs enfants provenant d'une union antérieure et dont au moins l'un d'entre eux vit avec le couple.

5 Famille étendue:

où des membres apparentés, autres que des enfants de moins de dix-huit ans, habitent dans une famille, en général de type époux-épouse, mais pas obligatoirement.

---

[26] Statistique Canada, *Portrait statistique des femmes au Canada*, deuxième édition, Ottawa, catalogue 89-503, février 1990, p. 7.

[27] Plusieurs terminologies ont été proposées pour nommer ce type de famille: recomposée, composée, reconstituée, et plus récemment «retissée». En fait, les auteurs cherchent surtout à être le plus près possible de la réalité sans discriminer d'autres types de famille.

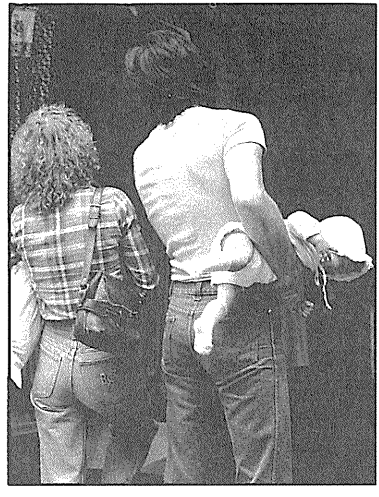

La famille de type nucléaire ou conjugal, comprenant un père, une mère, mariés ou en union de fait, avec un ou plusieurs enfants, est encore le modèle le plus répandu au Canada. Et comme nous le fait voir cette photo d'un jeune couple de parents, de plus en plus, dans la société actuelle, le père assume les responsabilités des soins aux jeunes enfants.

Source: «Repères pour une société en mutation», *Forces*, Revue de documentation économique, sociale et culturelle, n° 100, hiver 1992-1993, p. 15-21.

Cette nomenclature des types de famille n'est évidemment pas exhaustive et ne peut être que variable: il n'y a pas encore d'unanimité dans les diverses définitions de la famille et du couple, au Canada. Ainsi, à des fins juridiques, statistiques, sociologiques, ou même administratives, on ne s'entend pas sur des cas de ce genre: qu'est-ce qui peut constituer une famille ou un couple? un couple en union de fait est-il soumis aux mêmes obligations et responsabilités juridiques que celui légalement marié, et ce, dans toutes les provinces au Canada? cela change-t-il lorsqu'il y a des enfants nés de l'union? l'orientation sexuelle doit-elle être prise en compte dans la définition de ce qu'est un couple, voire une famille? comment traiter les cas de plus en plus nombreux de familles où il y a des enfants nés à l'aide des techniques de procréation assistées, qu'il y ait litige ou non?

L'exemple le plus courant de cet état de fait est présenté par Recensement-Canada dans les changements apportés à sa définition de la famille en une décennie. En effet, dans sa définition actuelle, un homme et une femme forment une famille, qu'ils soient mariés ou cohabitants, qu'ils aient ou non des enfants; par contre, un couple homosexuel n'en constitue pas une, même lorsqu'un ou une enfant de l'un ou l'une des partenaires vit dans la même résidence, ni même lorsqu'un couple de lesbiennes a eu recours à l'insémination artificielle pour avoir des enfants. Lorsque l'on s'étonne de ces variations, il faut se rappeler que les couples en union de fait ne faisaient pas partie de la définition de la famille de Recensement-Canada avant 1981, même lorsqu'ils avaient des enfants. À l'heure actuelle, les tribunaux canadiens commençant à accorder le statut de famille aux couples homosexuels, on peut présumer que ces derniers obtiendront bientôt ce statut dans toutes les instances.[28]

[28] Huguette Clavette et Donald Poirier, *Familles, droit et société*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1990, p. 23.

Les relations entre lesbiennes

«Jusqu'à maintenant, les lesbiennes n'ont tiré aucun bénéfice de la Charte. Dans l'affaire Anderson c. Luoma, une mère lesbienne séparée de sa partenaire a présenté une requête d'allocations pour les enfants en vertu de la *Family Relations Act* de la Colombie-Britannique, et dans un second temps a contesté la loi en s'appuyant sur l'article 15 de la Charte. Le couple avait vécu ensemble pendant dix ans et avait eu deux enfants par insémination artificielle. Le juge Dohm de la Cour suprême de la Colombie-Britannique a rejeté la requête d'entretien en se fondant sur son interprétation, à savoir:

> L'expression "vivant ensemble comme mari et femme" [...] ne peut avoir qu'une seule signification, soit un homme et une femme vivant ensemble sans être mariés. Deux personnes du même sexe vivant ensemble ne répondent qu'à la moitié de cette définition. À mon avis, la défenderesse ne peut jamais être un "parent" et il est très peu probable qu'elle devienne jamais le "beau-parent" des enfants.»

Gwen Brodsky et Shelagh Day, *La Charte canadienne et les droits des femmes: Progrès ou recul?*, Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, septembre 1989, p. 50-51.

3.3 Diversité des familles

Ce qui ressort de ce panorama des structures de vie familiales au Canada, c'est tout d'abord qu'il n'existe pas ce que l'usage tend à appeler *une vraie famille*. En fait, si l'on voulait actuellement donner une définition générale de la famille, il faudrait tenir compte du sentiment d'appartenance des personnes qui y vivent et non de sa structure; vivre dans une famille, c'est avoir le sentiment de participer à un ensemble de liens basés sur l'affection et la reconnaissance de chacune des personnes, c'est se sentir appartenir à un réseau d'échanges, d'obligations mutuelles et de rituels sociaux, dans le cadre de son milieu de vie. Dans notre société, ces valeurs, basées sur la reconnaissance des besoins émotifs et affectifs des personnes, surpassent celles qui sont basées sur la consanguinité et l'affinité.

Une deuxième constatation s'impose: même si la famille nucléaire n'a cessé de diminuer en importance au cours des vingt dernières années pour faire place à d'autres types d'arrangements familiaux, cela ne signifie pas pour autant que les Canadiennes et les Canadiens rejettent l'idée de famille; la majorité d'entre eux vivent toujours dans un *contexte familial* quelconque et le mariage demeure le type d'union le plus courant.

Cependant, une dernière remarque peut être formulée à cet égard: le mariage, ou l'union de deux individus, bien qu'encore majoritairement prisé, n'a plus le caractère définitif qu'il avait jadis. Au cours de sa vie, une personne est en effet susceptible de participer à plusieurs types de familles: après la constitution d'une famille de type nucléaire, en union de fait ou en mariage, elle peut se retrouver à la rupture du couple en situation de famille monoparentale, créer par la suite une famille composée et finalement, une famille étendue, si un ou plusieurs membres de sa parenté, y compris un de ses enfants majeurs, viennent cohabiter avec elle.

3.4 Mariages, divorces, remariages: quelques statistiques

Quelques données nous permettront de mieux concevoir l'évolution des profils en matière de famille au Canada, au cours du dernier siècle.

À l'époque de la Confédération, les gens avaient tendance à se marier assez tard. Par exemple, pour les gens qui se sont mariés vers 1867, l'âge moyen au mariage était de 28,1 ans pour les hommes et de 25,4 ans pour les femmes. De plus, à cette époque, beaucoup de personnes restaient célibataires, autant chez les hommes (10,0 %) que chez les femmes (10,5 %), et ce taux ira même en augmentant vers la fin du siècle (par exemple, en 1875: 13,6 % chez les hommes et 11,0 % chez les femmes). Par la suite, on a pu remarquer que le taux de nuptialité au Canada (pourcentage établi à partir du nombre de mariages enregistrés pour 1 000 personnes, dans une année donnée) était fortement influencé par la situation économique, voire politique. Ainsi durant la crise des années 1930, les difficultés économiques ont entraîné le retard ou l'annulation de beaucoup de mariages alors que, dix ans plus tard, au début de la Deuxième Guerre mondiale, il y eut, au contraire, une hausse impressionnante d'unions pour éviter la conscription. Par la suite le nombre des mariages n'a cessé d'augmenter pour atteindre un niveau record en 1972, alors que l'âge moyen au mariage, d'un autre côté, n'a cessé de décroître, jusqu'à 22,5 ans pour les femmes et 25 ans pour les hommes. Au cours de cette période, pas plus de 5 % de la population canadienne était encore célibataire à l'âge de cinquante ans: le mariage semblait donc être la situation de vie la plus recherchée.

Nous assistons actuellement au phénomène inverse; depuis 1972, non seulement l'indice de nuptialité n'a cessé de décliner, mais l'âge moyen au premier mariage atteint presque les moyennes du siècle passé. Ceci peut s'expliquer par la tendance qui se développe de plus en plus selon laquelle les jeunes couples cohabitent quelques années avant de se marier; cela a pour effet de retarder le premier mariage. C'est à tout le moins ce que démontrent les résultats d'une enquête menée en 1990 auprès des Canadiennes et des Canadiens mariés. Avant de se marier, 37 % des personnes du groupe des 18-29 ans, 28 % des 30-39 ans et 12 % des 40-49 ans avaient vécu en union libre. De 1984 à 1990, la proportion de Canadiennes et de Canadiens âgés de 18 à 64 ans ayant vécu en union libre est passée de 17 % à 28 %, ce qui est significatif quant au choix d'une variation dans la structure familiale, au cours de la vie d'une personne.[29]

Une autre constatation mérite d'être faite: alors que moins de jeunes se marient et le font plus tardivement, on assiste à une augmentation du pourcentage de remariages; cela est principalement dû au fait qu'il y a plus de personnes divorcées que dans les décennies précédentes. Actuellement, on estime qu'environ six ou sept personnes divorcées sur dix se remarient à un moment quelconque.

---

[29] Statistique Canada, *Annuaire du Canada*, 1992, Ottawa, Catalogue 11-402F / 1992, 1991, p. 79-81.

Au Canada, jusqu'aux années 1960, il était assez difficile d'obtenir un divorce. L'adultère constituait presque le seul motif à l'appui de la demande. C'est probablement pour cette raison que le Canada présentait l'un des taux de divorce les plus faibles de tout l'Occident.

Le 2 juillet 1968, le Parlement canadien libéralise le divorce en adoptant une nouvelle loi beaucoup plus souple: désormais, il y a plusieurs motifs valables, autres que l'adultère, donnant droit au divorce, dont l'abandon et la cruauté physique ou mentale. Les répercussions ont été de taille: l'année suivante, en 1969, le taux de divorce avait plus que doublé, passant de 54,7 à 137,0 pour 1 000 mariages. Et la tendance se poursuit: en 1984, on en enregistre 331,0 pour 1 000. De plus, de nouveaux amendements apportés à la loi en 1985 font que les taux de divorce demeurent particulièrement élevés. Désormais, on peut divorcer par consentement mutuel en alléguant une impossibilité de s'entendre ou encore après un an de séparation, plutôt que trois comme précédemment; c'est d'ailleurs cette dernière raison qui est invoquée le plus fréquemment (dans neuf cas sur dix) à l'appui des demandes.[30]

Durant les années 1970 et les années 1980, au moins un mariage sur deux se terminant en divorce a mis en cause des enfants. Dans la majorité des cas (trois sur quatre), les femmes ont obtenu la garde des enfants. Il faut toutefois ajouter que la garde des enfants revient le plus souvent au parent qui a déposé la requête en divorce.

En 1986, 13 % des familles étaient dirigées par un seul parent et 1,4 million d'enfants vivaient dans ce type de foyer, ce qui représentait globalement 16 % de tous les enfants vivant dans un foyer.

Par ailleurs, de 1971 à 1986, le nombre de personnes vivant seules a doublé dans le groupe d'âge des 25 à 44 ans quoique ce soit toujours les femmes de 60 ans et plus qui constituent la majorité des Canadiens et des Canadiennes vivant seuls.

Pour conclure ce profil établi à l'aide des chiffres, on peut dire que la majorité des Canadiens et des Canadiennes vivent dans une famille (quatre sur cinq). Toutefois ces familles reflètent certaines caractéristiques nouvelles: elles comptent en moyenne moins de membres, elles ont une structure plus changeante et elles traduisent le vieillissement progressif de la population.

[30] Statistique Canada, *Portrait statistique des femmes au Canada*, deuxième édition, Ottawa, Catalogue 89-503, février 1990, p. 9-10.

En bref

- Il y a deux mythes que l'on entretient quant à notre idée de la famille canadienne:
  1 elle comprend nécessairement un père, une mère et un ou plusieurs enfants, vivant tous dans une même résidence;
  2 il y a eu, jusqu'au début du siècle, au Canada, une large distribution de la famille-souche.

- Toutes les sociétés ont établi des règles de parenté pour codifier les obligations et les interdits régissant les mariages, la sexualité et l'hérédité.

- Les règles de la parenté comprennent les règles concernant l'alliance, le lieu de résidence et la filiation.

- Le mariage est un acte social qui institue les liens de descendance par le sang (la consanguinité) et les liens de parenté par alliance (l'affinité).

- Toute société identifie des mariables et des non-mariables, qui sont déterminés par les lois de l'exogamie et de l'endogamie. Au Canada, cette loi tend à s'organiser autour du principe de l'homogamie.

- Toutes les sociétés connues pratiquent une certaine prohibition de l'inceste, c'est-à-dire une interdiction d'épouser des partenaires définis comme apparentés. Mais toutes les sociétés ne définissent pas de la même manière les apparentés: frère, oncle, cousine, etc.

- Au Canada, la famille est monogamique et pratique la prohibition de l'inceste. Les conjoints se choisissent majoritairement de façon homogamique; ils s'installent en résidence néolocale et leurs enfants sont inscrits dans une filiation et une transmission des biens bilatérales.

- Le patriarcat est un système d'idées et de croyances affirmant que les hommes sont, par nature, supérieurs aux femmes, ce qui leur donne le droit de les dominer. Toutes les sociétés historiques connues ont été et sont patriarcales à divers dégrés. Au Canada, on trouve encore des éléments de cette idéologie dans toutes les structures sociales — juridiques, politiques et religieuses. Le sexisme envers les femmes est une expression de cette idéologie.

- Aujourd'hui, la famille se définit davantage par le sentiment d'appartenance à une entité commune que vivent les individus que par une structure spécifique. Au Canada, la majorité des personnes vivent dans un contexte familial.

- Les tendances actuelles quant au mariage signalent que: de plus en plus de jeunes couples cohabitent quelques années avant de se marier; il y a une proportion croissante des remariages, à cause principalement de l'augmentation du nombre des personnes divorcées; le mariage n'a plus le caractère définitif qu'il avait autrefois.

- Les principales caractéristiques de la famille postmoderne pourraient se résumer ainsi: elle compte en moyenne moins de membres, elle a une structure plus changeante et elle traduit le vieillissement de la population.

Pour discuter ou explorer

1) Pourquoi considère-t-on l'inceste comme un acte si grave et si sérieux?
2) Crois-tu qu'une société doit nécessairement avoir des règles qui interdisent l'inceste? Justifie ton opinion.
3) Observe la liste des personnes avec lesquelles la société canadienne interdit que tu te maries. Toutes ces interdictions te semblent-elles justifiables? Justifie ta réponse.
4) La monogamie te semble-t-elle un système bien adapté à la société canadienne? Explique ton opinion.
5) Repère cinq manifestations du patriarcat dans ton environnement.
6) Quel est le type de famille au sein duquel tu vis? Est-ce que tous tes amis et toutes tes amies vivent dans une famille du même type? À quoi reconnais-tu leur similitude ou leur différence?
7) Combien y a-t-il d'enfants dans chacune des familles que tu connais? Fais-en la moyenne. Y a-t-il parmi elles des familles nombreuses?

Références

ROBERGE, Andrée, «Familles, mariage et parenté», *in* Jean Lafontant (dir.), *Initiation thématique à la sociologie,* Saint-Boniface (Manitoba), Éditions des Plaines, 1990, p. 63-168.

Statistique Canada, *Portrait statistique des femmes au Canada*, deuxième édition, Ottawa, catalogue 89-503, février 1990.

Bibliographie

AUGÉ, Marc, *Les domaines de la parenté*, Paris, Maspéro, 1975, p. 17.

BRODSKY, Gwen et Shelagh DAY, *La Charte canadienne et les droits des femmes: Progrès ou recul?*, Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, septembre 1989.

BOIVIN, Suzanne P., «Le nom de la femme mariée et des enfants», *Le droit de la famille au Canada: Nouvelles orientations*, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, Ottawa, 1985, p. 205-220.

CLAVETTE, Huguette et Donald POIRIER, *Familles, droit et société*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1990.

MURDOCK, George Peter, «World Ethnographic Sample», *American Anthropologist*, n° 59, 1957, p. 669-687.

SEGALEN, Martine, *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 1981.

Statistique Canada, *Annuaire du Canada,* 1992, Ottawa, Catalogue 11-402F/1992, 1991.

VILLEDIEU, Yanick, «Le jeu des gènes et du hasard», *L'actualité*, vol. 16, n° 19, 1er décembre 1991, p. 56-62.

Plan

Chapitre IX
La famille: modèles, conflits et nouveaux phénomènes

1 Les stéréotypes et les rôles selon le sexe dans la famille

1.1 Qu'est-ce qu'un stéréotype?

1.2 Le modèle pourvoyeur-ménagère

1.3 Le modèle double salaire

1.4 Le modèle double carrière

2 Quelques phénomènes actuels

2.1 Le divorce

2.2 La violence familiale

2.3 Les nouvelles technologies de reproduction

En bref

Pour discuter ou explorer

Références

Bibliographie

Chapitre IX

La famille: modèles, conflits et nouveaux phénomènes

1 Les stéréotypes et les rôles selon le sexe dans la famille

1.1 Qu'est-ce qu'un stéréotype?

Un **stéréotype** est une croyance que l'on entretient à propos d'un groupe donné de personnes, établie à partir d'une caractéristique ou d'une attitude que l'on généralise à l'extrême, en en faisant l'apanage exclusif du groupe. Par exemple, définir les Italiens comme des mangeurs d'ail aux cheveux noirs et frisés, les Québécois comme des buveurs de bière ou les Américains comme des personnes ne connaissant pas la bonne cuisine, c'est donner une image de ces personnes à partir d'un stéréotype, en faisant croire non seulement que tous les membres composant ce groupe possèdent cette caractéristique, mais aussi qu'ils la détiennent à l'exclusion des autres groupes; ainsi, pour reprendre l'exemple, un Américain ne peut être un mangeur d'ail aux cheveux noirs et frisés, un Québécois ne peut être une personne ne connaissant pas la bonne chère et un Italien n'est pas un buveur de bière.

Un stéréotype est rarement vrai, parce qu'il ne peut se justifier dans tous les cas. La plupart des préjugés sur des catégories de population sont basés sur les stéréotypes que l'on entretient sur ces groupes. Les stéréotypes sexuels, par ailleurs, sont du même type de croyance, mais accordés au sexe des personnes. Dans notre société, il y a des stéréotypes sexuels puisque l'on croit encore qu'il y a des caractéristiques particulières, des attitudes, des comportements, des rôles, des tâches, qui sont spécifiquement liés à un sexe, au détriment de l'autre sexe; ce sont les stéréotypes sexuels qui font croire, par exemple, que les femmes et non les hommes doivent s'occuper des enfants, que les hommes ont des besoins sexuels plus pressants que ceux des femmes, que les petites filles ont moins de goût pour l'exploration que les petits garçons, que ceux-ci ont moins peur qu'elles, etc. On parle de stéréotypes sexistes lorsque toutes les caractéristiques négatives relatives à un comportement ou à une action se retrouvent du côté du même sexe. En voici quelques exemples: les femmes conduisent mal parce qu'elles manquent de coordination et d'assurance; les femmes ne peuvent diriger des entreprises parce qu'elles n'ont pas la santé pour le faire, ou parce qu'elles ont des enfants; les femmes ne peuvent devenir pilotes parce que chaque mois leurs menstruations les rendent inaptes à faire leur travail; elles ne peuvent travailler sur les chaînes de montage, c'est trop dur pour elles; ni être policières ou militaires, c'est trop dangereux, etc.

Il ne faut pas confondre les différences primaires entre les sexes, qui sont d'ordre biologique, et les différences sociales, c'est-à-dire créées par la société[31]. Pour les différences anatomiques, à part les systèmes reproducteurs qui sont spécifiques — les femmes portent les enfants, peuvent allaiter, ont des menstruations et les hommes produisent du sperme —, toutes les autres différences connues sont variables. Les hommes sont réputés être plus grands et plus forts, les femmes, plus petites et plus rondes. En réalité, les deux groupes se chevauchent plus qu'il n'y paraît, tant pour la taille que pour le poids et même pour les compétences physiques. Un regard sur la courbe présentée ci-dessous permettra de comprendre ce que l'on appelle le chevauchement des distributions.

Figure 15
Chevauchement des distributions
des attributs des hommes et des femmes

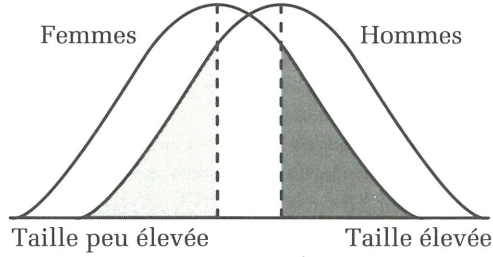

Si nous traçons deux courbes de taille pour les hommes et les femmes, nous découvrons que l'homme moyen est plus grand que la femme moyenne. Il faut toutefois observer qu'il y a beaucoup de femmes qui sont plus grandes que l'homme moyen (voir la partie en gris foncé) et beaucoup d'hommes qui sont moins grands que la femme moyenne (voir la partie en gris pâle). Les distributions de la plupart des caractéristiques sociales et physiques des hommes et des femmes se chevauchent de la même façon.

Texte et graphique tirés de Albert Richard Allgeier et Elizabeth Rice Allgeier, *Sexualité humaine: dimensions et interactions*, Montréal, Centre éducatif et culturel, 1989, p. 151.

Pourtant, même si les différences réelles entre les sexes ne sont pas si nombreuses, la plupart des sociétés ont construit leurs systèmes sociaux sur des rôles devant être accomplis spécifiquement par un sexe ou par l'autre. Ce sont les rôles sexuels. C'est autour de la constitution de ces rôles que les sociétés organisent la division sexuelle du travail de façon générale, et plus spécifiquement, la répartition des rôles selon le sexe dans la famille. Théoriquement, la division sexuelle du travail a probablement toujours existé. Selon les anthropologues, cependant, dans les sociétés préhistoriques, cette division n'entraînait pas de discrimination sexuelle, c'est-à-dire que le travail des femmes était considéré aussi important que celui des hommes. Ce n'est qu'avec

[31] Les féministes ont développé les concepts de sexe biologique et sexe social ("gender") pour rendre compte de cette différence.

l'avènement du patriarcat comme système d'organisation sociale, que le travail et le rôle des femmes ont été de plus en plus systématiquement dévalorisés. Aujourd'hui, l'on remet en cause cette conception patriarcale, et l'on reconnaît de plus en plus l'apport des femmes, non seulement dans la famille, mais dans toute la société.

Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur la façon dont les rôles sexuels sont répartis dans les couples au Canada et sur les différents modèles auxquels l'éclatement de la famille nucléaire a donné lieu.

1.2 Le modèle pourvoyeur-ménagère

Peu de personnes ont de la difficulté à imaginer ce qu'étaient les rôles traditionnels de l'homme et de la femme dans la famille, tellement elles sont à peu près toutes convaincues de les connaître: la femme restait à la maison, s'occupant des enfants et des travaux ménagers, alors que l'homme allait travailler à l'extérieur, aux champs, aux chantiers, à l'usine ou au bureau. Pourtant, ce modèle de division sexuelle du travail, le modèle pourvoyeur-ménagère, n'est «traditionnel» que depuis un siècle et demi. Avant la fin du XVIII^{e} siècle, la famille n'était pas du tout basée sur le critère voulant que «l'homme fasse vivre sa famille»; bien au contraire, les femmes et les hommes partageaient les travaux (fermiers, tisserands, aubergistes, artisans, commerçants, etc.) et toutes les tâches, bien que de façon moins égalitaire (préparation des aliments, de soins élémentaires aux enfants, etc.). Comme les entreprises étaient de type familial, tout se faisait à la maison. Pendant longtemps, la survie de la famille a exigé la coopération économique de tous ses membres.

Plusieurs facteurs ont produit la transformation de cette coopération économique des époux en modèle de pourvoyeur-ménagère, c'est-à-dire en un modèle qui se construit à partir d'une ségrégation des tâches: les hommes et les femmes ont chacun et chacune leurs domaines d'action respectifs, les femmes régissent la maison, les hommes travaillent à l'extérieur du foyer. C'est ce que l'on a appelé le principe de la complémentarité des sexes. Un premier facteur fut l'expansion du capitalisme depuis la fin du XVI^{e} siècle, qui amena la révolution industrielle au XIX^{e} siècle. Cette transformation générale a eu pour effet de transporter la production des biens, autrefois assurée dans la famille, à l'usine où elle allait devoir devenir compétitive. Ce faisant, on a créé une sphère publique, celle du travail et une sphère privée, celle du foyer, désormais bien distinctes. Mais bien que l'on croie généralement qu'il fut naturel et aisé de faire en sorte que les femmes et les enfants restent à la maison alors que les hommes vont à l'usine, ce ne fut pas du tout le cas. Il a fallu que toute une idéologie se mette en place. Les syndicats ouvriers en furent de vifs promoteurs, contribuant à la discrimination des femmes au travail, les sous-estimant par rapport à leurs homologues masculins quand il s'agissait des échelles de salaire et ridiculisant les hommes qui n'arrivaient pas à «faire vivre leur famille». Un deuxième facteur apparaît dans l'expansion des discours de la médecine et de l'hygiène à la même époque; ces nouveaux savoirs tentent de convaincre les gens de la nécessité de s'occuper des enfants et d'avoir une maison propre pour faire diminuer la mortalité chez les tout jeunes enfants. Il faut dire que le taux de mortalité infantile était très élevé et que les soins aux enfants n'étaient pas considérés

comme une priorité familiale. Or, cette mise en évidence de l'hygiène domestique tend à confiner les femmes au foyer en faisant d'elles les responsables de la santé publique[32].

Ces nouvelles idées sur la famille ont eu différentes conséquences. Comme il devenait impératif que la femme reste à la maison pour accomplir ces diverses tâches, il s'est développé une nouvelle norme voulant que la femme ne travaille à l'extérieur que dans l'attente du mariage. D'autre part, l'enfant, jadis négligé, prit soudain une importance qu'il n'avait jamais eu comme centre de la famille, comme bien précieux qu'il faut aimer et entourer.

À partir de la fin du XIX^{e} siècle, la famille, d'unité de production et de survie qu'elle avait été pendant des siècles, deviendra donc un lieu d'expression émotionnelle où les enfants s'épanouissent et où l'homme vient se reposer après ses longues heures de travail. Cette famille nucléaire avec son modèle d'homme pourvoyeur et de femme ménagère sera remise en question dans les années 1960, ouvrant l'espace à d'autres types d'arrangements familiaux.

1.3 Le modèle double salaire

Un des facteurs qui ont provoqué l'éclatement du modèle pourvoyeur-ménagère fut assurément le retour massif des femmes sur le marché du travail. Ce retour à l'emploi obligeait à diverses transformations dans la conception que l'on avait non seulement de la famille, mais aussi des capacités des femmes. Oubliant que les femmes avaient longtemps été des partenaires économiques, le XIX^{e} siècle avait fait d'elles des incapables à l'extérieur de la maison. Il fallut l'obligation de l'effort de guerre en 1940 pour que devienne acceptable le fait que des femmes mariées soient à l'emploi. Depuis, le taux de femmes, mariées ou non, mères ou non, n'a cessé d'augmenter dans toutes les catégories d'occupations sur le marché du travail.

S'implantant dans le marché du travail, les femmes ont étudié de plus en plus. Leur niveau d'éducation s'est donc amélioré. En étant salariées, elles pouvaient se libérer de l'emprise économique du mari. Mais par contre, en travaillant, elles devenaient moins disponibles pour les tâches domestiques et le soin des enfants. Deux attitudes se sont alors développées pour faire face aux nouvelles obligations:

– soit les femmes ont tenté de tout faire; c'est le cas des *superwomen* qui veulent démontrer leur capacité au travail tout en s'arrangeant pour que leur famille «n'en souffre pas». Elles s'astreignent donc à une *double journée* de travail, faisant tout ce qui est réclamé par les enfants, le mari, la maison, en rentrant du travail, le soir. Dans les années 1960 et 1970, elles ont souvent réagi de cette façon parce qu'elles craignaient que leur mari leur interdise l'accès au marché du travail. Aujourd'hui, grâce aux différentes chartes des droits et aussi parce que les mentalités ont sensiblement évolué à ce sujet, cette interdiction

[32] Diane Bélisle, «Un peu d'histoire: une histoire de ménagères», *in* Louise Vandelac (dir.), *Du travail et de l'amour: les dessous de la production domestique*, Montréal, Saint-Martin, 1985, p. 69-97.

ne serait plus possible. Mais il y a encore des hommes et des femmes qui croient que la place de la femme est à la maison et que, si elles veulent travailler, cela ne doit pas interférer dans leurs «obligations de femme»;

– soit les femmes ont commencé à négocier le partage des tâches domestiques au sein du couple. Mais comme le démontre le tableau ci-dessous, ce partage est encore loin d'être égalitaire, beaucoup d'hommes considérant encore que le travail domestique est un «travail de femme». Même dans les couples qui semblent avoir une structure de partage des tâches et des rôles au début de leur union, dès l'arrivée du premier enfant, la tendance s'inverse pour revenir au modèle traditionnel. De plus, parce qu'elles ont des enfants, plusieurs femmes n'acceptent que du travail à mi-temps et à des heures les laissant disponibles pour répondre aux besoins de leur famille. Peu d'hommes adoptent ce mode, même s'ils ont des enfants et que leur conjointe ou leur épouse travaille à l'extérieur du foyer.

Dans un cas comme dans l'autre, on peut constater que, dans ce modèle, le travail des femmes n'est encore considéré que dans sa dimension de revenu d'appoint et non comme l'élément principal de la vie d'une femme, au même titre que ce l'est pour un homme. Le travail salarié des femmes est encore perçu comme ayant une valeur moindre, comme n'étant pas nécessaire à la valorisation et à la réalisation de la femme comme personne, sa véritable occupation demeurant, envers et contre tous, les soins qu'elle doit apporter à sa famille. Parce que, si tel n'était pas le cas, aucun conjoint ou mari n'hésiterait à partager également les tâches domestiques. On peut voir dans ce fait tous les relents de sexisme, implicites ou non, qui traversent encore les conceptions entretenues dans la société quant à la division sexuelle du travail et quant aux rôles sexuels dans la famille.

Tableau 16

TEMPS CONSACRÉ PAR JOUR À CERTAINES ACTIVITÉS CHOISIES SELON LE STATUT PROFESSIONNEL ET LE SEXE, CANADA, 1986

Activités choisies	Femmes qui travaillent	Femmes à la maison	Hommes qui travaillent	Population totale
	Heures/minutes par jour (moyenne de sept jours)			
Travail rémunéré	**5:49**	**0:22**	**7:04**	**3:35**
Soins à la famille — total	**3:14**	**6:02**	**1:47**	**3:03**
Travaux ménagers et préparation des repas	1:53	3:44	0:53	1:45
Soins des enfants	0:27	1:03	0:15	0:25
Emplettes	0:54	1:15	0:39	0:53
Soins personnels — total	**10:37**	**11:25**	**10:14**	**11:01**
Dormir	8:06	8:37	7:53	8:25
Manger	1:15	1:39	1:21	1:25
Se laver/s'habiller	0:51	0:38	0:35	0:40
Autres soins personnels	0:25	0:31	0:25	0:31
Loisirs				
Médias et communication (télévisions, films loués, lecture, autres)	2:10	3:23	2:46	3:10

Visites (être reçu chez parents ou amis)	1:13	1:18	1:13	1:17
École et éducation	0:10	0:05	0:08	0:49
Sports et passe-temps (participation)	0:29	0:58	0:35	0:45
Activités (organisations, bénévolats, activités religieuses)	0:16	0:22	0:10	0:15
Non déclaré	0:02	0:05	0:03	0:05
Total	24:00	24:00	24:00	24:00

Statistique Canada, *Portrait statistique des femmes au Canada*, deuxième édition, Ottawa, Catalogue 89-503, février 1990, p. 30.

1.4 Le modèle double carrière

Depuis les années 1980, un nouveau modèle se fait jour, au Canada, au sein de couples où les deux partenaires ont entrepris de mener de front carrière et famille. Bien que ce modèle ne touche qu'un très petit nombre de couples, il a l'avantage de montrer que plus le niveau de scolarité des deux partenaires est élevé, moins se manifestent les tendances sexistes dans l'organisation des tâches ménagères.

Ainsi plus les femmes éduquées ont accès à une profession valorisée et à un bon salaire au même titre que leur conjoint, plus elles sont susceptibles de vivre dans un couple de type égalitaire quant à la répartition des tâches domestiques et à la prise en charge des besoins des enfants[33]. Selon une étude réalisée sur ce type de couple[34], c'est ce modèle de partage des tâches et des rôles tant au niveau des responsabilités domestiques que du pouvoir dans le couple qui semble se rapprocher le plus de l'idéal égalitaire entre les sexes et qui semble générer un plus haut degré de satisfaction de vie chez les deux partenaires.

2 Quelques phénomènes actuels[35]

Les transformations auxquelles a été sujette l'institution de la famille au cours du XX^{e} siècle ne se sont pas accomplies sans bouleversements. Les valeurs changent, mais elles ne changent pas partout dans la société en même temps, ni même à tous les niveaux à la fois. Ainsi, des changements de législations ou de nouvelles découvertes médicales, tout en permettant de résoudre certains problèmes, soulèvent cependant de nouvelles interrogations ou font voir différemment une réalité jusque-là imperméable. Trois de ces phénomènes seront abordés ici: le cas du divorce et de ses corollaires (la garde partagée et les familles monoparentales), le cas des nouvelles techniques de reproduction et le cas de la violence familiale, dont l'inceste.

[33] Emily M. Nett rappelle que le nombre de femmes dans les carrières professionnelles n'est que de 8 % au Canada (*Canadian Families: Past and Present*, Toronto et Vancouver, Butterworths, 1988, chapitre 8).

[34] K. Melville, *Marriage and Family Today*, troisième édition, New York, Random House, 1983.

[35] Cette section et la suivante se sont en partie inspirées des chapitres 3, 11 et 12 du livre *Famille, droit et société* de Huguette Clavette et Donald Poirier, Moncton, Éd. d'Acadie, 1990.

2.1 Le divorce

Comme il a déjà été signalé, le nombre de divorces n'a cessé d'augmenter au Canada depuis les années 1970 (87 000 en 1987). Qu'est-ce que cela signifie pour les partenaires d'une famille impliqués dans ce type de transformation de leur cadre de vie privée? Les effets du divorce varient considérablement selon le statut de la personne dans la famille, selon que l'on est enfant, père ou mère. En 1985, plus de 50 % des divorces ont impliqué des enfants, et c'est spécifiquement ce phénomène qui sera discuté dans cette section.

Bien que l'on croie généralement que les enfants sont toujours victimes du divorce de leurs parents et que ce sont eux qui vivent le plus mal cette transformation, des études ont démontré que ce n'est pas toujours le cas et que le divorce peut leur être salutaire. En effet, en comparant les perturbations vécues par des enfants de parents divorcés et celles vécues par des enfants vivant toujours avec leurs deux parents mais dans un contexte de discorde, il semble que certains enfants éprouvent davantage de confusion, de troubles émotionnels et de désordres affectifs dans des situations de discorde, lorsque les parents se font la guerre; cela s'aggrave lorsque les parents, dans des disputes quotidiennes, utilisent certaines violences verbales ou physiques. Par voie de conséquence, lorsqu'une famille vit dans ce type de contexte perturbé, le divorce peut apporter un relâchement de la tension et une nouvelle organisation qui sera bénéfique aux enfants.

Cela n'enlève rien au fait que les transformations familiales apportées par le divorce sont presque toujours vécues comme une expérience traumatisante. Aux États-Unis, deux recherches longitudinales ont été menées depuis le début des années 1970 au sujet des réactions des enfants pendant et après la séparation de leurs parents. Il en ressort que les réactions des enfants varient énormément selon leur âge, leur sexe, leur personnalité, la qualité de la relation entre les deux parents séparés et leurs conditions de vie.

Les enfants et adolescents de parents séparés, interrogés à ce sujet, ont tous et toutes dit avoir ressenti beaucoup de colère, de peur et de culpabilité pendant toute la période du divorce.

Mais le temps écoulé depuis la rupture est un facteur important dans leurs déclarations: ainsi les très jeunes enfants (de deux à six ans) sont troublés au moment de la rupture, mais leur état de bouleversement n'excède pas deux ans pour la plupart d'entre eux. Il semblerait aussi qu'à court terme, le divorce, d'une part, affecte plus les garçons que les filles, surtout lorsqu'ils sont jeunes et que, d'autre part, il produit plus d'insécurité chez les enfants uniques que sur ceux et celles pouvant partager leurs émotions avec leurs frères et sœurs.[36] Cependant, on ne croit pas pour l'instant que ces effets nocifs perdurent, les recherches n'ayant pu démontrer une conséquence négative récurrente dans tous les cas étudiés. De plus, malgré la diversité des réactions, une constante ressort: après la séparation, l'enfant tente généralement de maintenir une bonne relation avec les deux parents.

---

[36] Cf.: Margrit Eichler, *Families in Canada Today: Recent Changes and their Policy Consequences*, Second Edition, Toronto, Gage, 1988, p. 245; Huguette Clavette et Donald Poirier, *Familles, droit et société*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1990, p. 343.

Les transformations dans la structure de la famille ont aussi d'autres conséquences marquantes pour les enfants. Premièrement, ils sont plus susceptibles d'aller vivre dans une famille monoparentale dirigée par leur mère et deuxièmement, ils doivent faire face à une situation de garde partagée, c'est-à-dire qu'ils entrent dans une organisation familiale où beaucoup devront se partager entre deux familles et deux résidences, selon diverses modalités.

Vivre dans une famille monoparentale dirigée par une femme (cela touche près de 13 % des familles au Canada) a certaines conséquences économiques dans la vie des enfants. En effet, dans la majorité des cas, on assiste à une baisse du revenu familial entraînant un changement dans les conditions de vie. Les femmes ne gagnent encore en moyenne que 66 % du revenu des hommes et sont souvent inscrites dans une structure de travail à temps partiel, sans sécurité d'emploi. Lors du recensement de 1986, 56 % des familles monoparentales dirigées par une femme vivaient sous le seuil de pauvreté. De plus, la pension alimentaire qui doit être versée par le père, pour contribuer en partie aux frais d'entretien des enfants, n'est pas toujours versée. On estime que plus de la moitié des pères ne versent pas régulièrement la pension alimentaire à leurs enfants, même s'ils y sont soumis par une ordonnance de la cour, et que le quart d'entre eux ne la versent pas du tout. La séparation ou le divorce dans une famille a pour conséquence une augmentation de la pauvreté chez les femmes et chez les enfants dont elles ont la charge. C'est pourquoi l'on parle de **féminisation de la pauvreté**, exprimant par là que les femmes représentent une proportion de plus en plus grande de la population à faible revenu.[37]

Figure 16

Proportion des familles sous le seuil de pauvreté selon le genre de famille, Canada, 1986

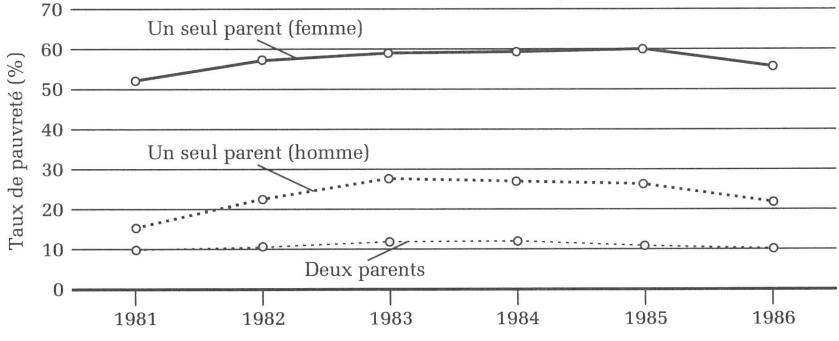

Tiré de *Profil de la pauvreté* (Conseil national du bien-être social, Ottawa, avril 1988, tableau M, p. 32, et graphiques 35, 36 et 37, p. 33-34) et reproduit par Huguette Clavette et Donald Poirier dans *Familles, droit et société*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1990, p. 348.

[37] Morley Gunderson et Leon Muszynski, *Vivre ou Survivre? Les femmes, le travail et la pauvreté*, Ottawa, CCCSF, 1990, p. 34. Huguette Clavette et Donald Poirier, *Familles, droit et société*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1990. p. 347.

En ce qui a trait à la garde des enfants, on sait qu'elle a été traditionnellement accordée à la mère, avec droit de visite au père (plus de 85 % des cas), non seulement parce que, comme on l'a déjà mentionné, la mère la demande plus fréquemment que le père, mais aussi parce que subsiste, dans la société, une certaine croyance à la théorie «des jeunes années» voulant que, psychologiquement, l'enfant ait plus besoin de sa mère que de son père pour son développement. Des recherches partielles ont aussi démontré que, dans la majorité des cas et particulièrement dans la classe populaire, le père délaisse de plus en plus ses enfants à mesure qu'il reconstruit sa vie et se crée un nouveau foyer.

Cependant, une nouvelle tendance semble émerger dans notre société relativement à un nouveau modèle de partage des responsabilités parentales: c'est la garde partagée ou conjointe des enfants individuellement par les deux parents. Ce modèle implique que l'enfant passe beaucoup de temps avec chacun de ses deux parents, en changeant régulièrement de domicile; il a donc deux foyers. Mais bien que ce nouveau modèle ait été grandement salué par les médias et souvent encouragé par les professionnels et les professionnelles dans les médiations lors de la séparation, il suscite certaines critiques: ne pas avoir de foyer unique ni de parent principalement responsable de lui nuit au développement de la stabilité de l'enfant; le fait que la garde partagée oblige les anciens conjoints à se côtoyer peut avoir des effets négatifs sur les parents ou sur l'enfant si les parents restent amers l'un envers l'autre; si les parents n'ont pas des situations financières ressemblantes, l'enfant vit dans deux mondes trop différents. En fait, la garde partagée n'est à peu près réalisable que dans les milieux aisés où les deux parents ont des revenus à peu près équivalents, résident à proximité l'un de l'autre et ont conservé une bonne entente. Ce qui est loin d'être habituel.

Finalement, il y a de fortes probabilités que les enfants, après s'être adaptés à une nouvelle structure familiale avec un seul parent, aient à s'adapter à nouveau, dans les années qui suivent le divorce ou la séparation, à un autre cadre de vie familial, celui de la famille composée. En effet, selon les données de 1985 de Statistique Canada, 53,1 % des hommes divorcés et 48,8 % des femmes dans le même cas sont susceptibles de se remarier. En général les hommes se remarient plus vite que les femmes et en plus grand nombre; ils sont susceptibles de le faire avec une partenaire plus jeune qu'eux et célibataire. Bien que l'on pense que le fait d'avoir des enfants soit un handicap au remariage des femmes, il semble que l'âge de la femme soit tout aussi déterminant: les femmes dans la quarantaine se remarient moins que les femmes plus jeunes, qu'elles aient ou non des enfants.

2.2 La violence familiale

Par violence familiale, on entend tout type de violence se produisant à l'intérieur du foyer: violence entre conjoints, entre parents et enfants, frères et sœurs, beaux-parents et enfants, etc. Même si cette expression recouvre plusieurs possibilités existantes, en réalité, la violence familiale fait surtout référence à la violence entre conjoints et, dans ce cas, à la violence des hommes envers les femmes et aux sévices contre les jeunes enfants, particulièrement les abus sexuels.

Avant les années 80, il était assez difficile de parler de violence conjugale au Canada; cela restait un sujet tabou. De plus, il était comme entendu que si un homme battait sa femme, il avait ses raisons et qu'il était plus ou moins en droit de le faire s'il ne dépassait pas certaines limites. Encore aujourd'hui, bien que ce type de comportement soit de plus en plus dénoncé, il existe une grande tolérance dans notre société envers la violence masculine, comme si elle allait de soi. En 1980 et en 1987, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme (CCCSF) publiait deux rapports attirant l'attention du gouvernement et de la population sur la question des femmes victimes de violence. Linda McLeod, l'auteure des études, estime qu'au Canada, environ une femme sur dix est victime de violence.

> «La violence faite aux femmes est un problème complexe qui comprend la violence physique, sexuelle, psychologique et économique contre les femmes et qui est tributaire des structures, des valeurs et des mesures sociales, économiques et politiques qui musèlent (sic) les femmes dans notre société, favorisent la discrimination fondée sur le sexe et maintiennent l'inégalité des femmes.»
>
> Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, *La violence faite aux femmes par les hommes: la brutalité de l'inégalité*, Ottawa, 1991, p. 5.

On sait que la violence conjugale est présente dans toutes les classes sociales et dans tous les types d'union, mais il semble que les femmes les plus pauvres et les plus démunies sont les plus affectées par ce phénomène.

Les enquêtes menées auprès de femmes violentées ayant trouvé refuge dans les maisons d'hébergement indiquent que la plupart des actes de violence conjugale qu'elles subissent sont commis entre 19 h et 7 h, que huit femmes sur dix cherchant refuge dans un foyer d'accueil ont été battues pendant leur grossesse et qu'une femme hébergée sur trois a été violentée régulièrement, chaque semaine, pendant plusieurs années, avant de sortir de son foyer. De plus, les services hospitaliers estiment qu'environ 20 % des femmes admises dans les services d'urgence des hôpitaux canadiens seraient des femmes battues. À cela s'ajoutent des données statistiques alarmantes sur les homicides au Canada: 20 % de tous les homicides sont commis par le conjoint ou l'ex-conjoint de la victime et, dans 83 % de ces cas, la personne tuée est une femme[38].

Ainsi les hommes sont violents. Et ils ne le sont pas seulement au foyer mais partout, comme en font foi tous les crimes d'agressions sexuelles commis sur les femmes et les enfants dans la rue. Mais pourquoi les hommes sont-ils violents?

Plusieurs facteurs concourent, semble-t-il, à produire la violence masculine dans notre société. Tout d'abord l'idéologie patriarcale, dont nous faisions état plus haut, qui est encore extrêmement répandue au Canada, fait croire à beaucoup de gens que les hommes doivent dominer les femmes, que c'est leur

[38] Huguette Clavette et Donald Poirier, *Familles, droit et société*, Moncton, Éd. D'acadie, 1990, p. 380.

rôle et que leur identité virile est reliée à cette domination. Cette conception est largement entretenue par la socialisation aux rôles sexuels dans l'enfance, confirmant les petits garçons dans des modèles agressifs et compétitifs de comportement, alors que l'on assigne aux petites filles des attitudes de compréhension, de patience, de tolérance et de soumission. Les stéréotypes sexuels ainsi construits font donc croire qu'il est légitime pour les hommes d'attendre des femmes qu'elles leur obéissent. De plus, ces stéréotypes sont reproduits à la grandeur de la société, par exemple, dans les médias où la publicité est largement basée sur cette conception des rôles sexuels, dans les séries télévisées, les romans Harlequin, les films populaires (*Rambo, Superman*, etc.), sans parler de toute la pornographie, qui, de surcroît, est la plupart du temps violente à l'égard des femmes.

Il y a donc une culture générale de la violence masculine dans notre société. Mais tous les hommes ne commettent pas des actes de violence. En plus de ces facteurs sociaux facilitant la violence, il y a donc des facteurs individuels, liés à la vie et à la personnalité de chaque homme, qui feront de tel homme un individu violent. Les recherches récentes sur les hommes violents ont démontré qu'ils avaient fréquemment été victimes de violence physique ou sexuelle dans leur enfance et qu'une très grande proportion d'hommes violents ont eux-mêmes grandi dans un foyer violent; la violence est un comportement appris qui devient une réaction automatique pour résoudre des problèmes émotionnels ou surmonter le stress. Finalement, il semble aussi que les hommes violents ont en commun des problèmes émotionnels graves: ils se sentent démunis et constamment menacés.

VIOLENCE CONJUGALE

Les enquêtes récentes sur la violence conjugale montrent qu'une femme sur dix au Canada est victime de violence. Ces mêmes enquêtes signalent, de plus, que les femmes enceintes et les femmes qui viennent de quitter un conjoint violent sont celles pour lesquelles le risque d'être victime de violence grave est le plus élevé.

Source: *L'actualité,* «Violence: y a-t-il un "backlash"», vol. 15, n° 10, 15 juin 1990, p. 26.

Y a-t-il des femmes qui violentent leur mari ou leur conjoint? Assurément, mais les données dont nous disposons pour analyser ce phénomène sont encore rares: un tabou entoure encore ce genre d'actes, car peu d'hommes portent plainte. Il semble toutefois que les femmes soient susceptibles de devenir violentes en réaction à un comportement violent déjà amorcé ou pour éviter qu'il se déploie (légitime défense). Généralement, on croit aussi qu'à cause des stéréotypes sexistes, les femmes auraient plus tendance à retourner la violence contre elles-même que contre un partenaire.

L'inceste est un autre phénomène de violence familiale, lié à la domination masculine et aux stéréotypes sexistes dans la société. Bien que les femmes commettent aussi des crimes d'abus sexuels sur des enfants, ce sont

majoritairement des hommes qui sont «abuseurs». Les victimes sont des enfants des deux sexes, mais ce sont surtout les filles qui subissent cette exploitation sexuelle. Une fille sur dix serait victime d'abus sexuel de la part de son père au Canada et la proportion est plus grande dans certaines régions: huit filles sur dix et cinq garçons sur dix en sont victimes dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces statistiques sont probablement en dessous de la réalité, puisque tous les abus ne donnent pas lieu à des plaintes: en effet, il est particulièrement difficile pour les enfants de dévoiler la vérité, soit que la famille, lorsqu'elle est au courant, entoure ce genre d'acte d'un mur de silence, soit que le père menace l'enfant qui vit dans la terreur constante que cela soit découvert. C'est ce que rapporte la Commission sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes au Canada, dans son rapport, publié en 1984[39], qui déclare que l'inceste marque profondément les personnes qui en sont victimes et que les effets psychologiques en sont aggravés par le secret qui entoure la relation incestueuse.

C'est pourquoi il faut en parler. Il y a actuellement une prise de conscience sociale suffisante pour que des centres de services sociaux et des dispositifs d'aide aux enfants victimes de violence et d'abus sexuels soient disponibles dans les écoles. Il existe plusieurs centres d'hébergement pour les femmes violentées et, quoique timidement encore, en plus des services psychothérapeutiques existants, des groupes de conscience pour les hommes violents sont organisés.

Au Canada, les lois relatives au viol et aux agressions sexuelles ont dû être amendées à quelques reprises pour être en mesure de répondre à cette problématique sociale.

Les préjugés sur les victimes de viol

«Il est pratiquement impossible de violer une femme non consentante.»

«Ce préjugé implique que le viol n'existe pas, que la pénétration est impossible sans le consentement de la femme. Or, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme estime que 62 % des victimes de viol sont blessées physiquement et que 9 % d'entre elles subissent des sévices graves. Beaucoup de violeurs sont armés et menacent leur victime de violence et même de mort. Nous savons aussi que près de la moitié des agressions sexuelles déclarées sont perpétrées par deux agresseurs ou plus, alors que la victime, elle, est seule. Les femmes sont par ailleurs moins bien préparées à se défendre physiquement puisqu'elles n'ont pas été incitées depuis leur enfance à développer à la fois leurs réflexes de défense et leur force physique.»

Huguette Clavette et Donald Poirier, *Familles, droit et société*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1990, p. 403-404.

[39] *Infractions sexuelles à l'égard des enfants*, Ottawa, Comité (sous la présidence de Robin F. Badgley) nommé par le ministre de la Justice, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être, 1984.

2.3 Les nouvelles technologies de reproduction

Un autre phénomène relié à la famille soulève de graves questions auxquelles notre société n'est pas toujours en mesure de répondre: la maternité assistée, c'est-à-dire tout ce qui est touché par les nouvelles techniques de reproduction. Les nouvelles découvertes médicales dans ce domaine recouvrent une vaste étendue de possibilités qui n'étaient pas envisageables il y a à peine vingt ans. Bien que ces techniques aient d'abord été développées en réponse à des problèmes de stérilité dans le couple, elles ont pris une ampleur imprévisible dans notre société, non seulement en nous forçant à requestionner le rapport que nous entretenons avec ce que l'on considérait comme de «vrais» parents — un père géniteur, une mère génitrice et porteuse —, mais aussi en nous confrontant à de nouveaux dangers: la médicalisation à outrance de la maternité et la commercialisation des embryons humains. Ni le droit, ni la morale ne sont actuellement en mesure de nous éclairer sur ces questions tant elles révolutionnent nos conceptions génétiques et sociales.

Il y a d'abord eu l'insémination artificielle, commercialisée à partir des années 1970, qui a entraîné la création de banques de sperme et leur multiplication. Déjà cela soulevait certaines questions d'ordre à la fois éthique et juridique, concernant les droits de la personne: doit-on conserver en dossier la trace des donneurs pour pouvoir informer de son origine l'enfant devenu adulte, si tel est son désir? Mais alors, *quid* de l'anonymat des donneurs? Et *quid* encore du choix, par la future mère, du donneur pour fabriquer un enfant «sur mesure», comme dans le cas de la banque de sperme des prix Nobel en Californie?

Puis se sont développés tous les secteurs liés à la maternité d'emprunt, à la fécondation *in vitro* et aux manipulations génétiques. La fertilisation ou **fécondation *in vitro*** est la technique chirurgicale qui permet le prélèvement d'ovules chez la femme et leur fécondation en éprouvette par des spermatozoïdes; une fois la fécondation réussie, on implante un certain nombre d'ovules fécondés (appelés gamètes) dans l'utérus et on congèle les autres. C'est un processus plus complexe, plus douloureux, plus risqué que l'insémination artificielle. De plus, cette opération est coûteuse (entre 3 000 $ et 8 000 $ par essai) et les résultats sont loin d'être assurés: le taux de réussite se situe entre 5 et 9 % par tentative dans les meilleures cliniques. Une moyenne de trois tentatives sont nécessaires pour qu'une femme devienne enceinte et les risques de fausse couche sont élevés.[40]

La maternité d'emprunt recouvre diverses possibilités, par exemple:

- le cas d'une femme féconde inséminée par le sperme du mari d'une femme stérile, et ayant accepté d'assumer la grossesse et de donner l'enfant au couple après l'accouchement;
- le cas d'une femme acceptant de porter l'embryon résultant de la fécondation *in vitro* de l'ovule et du sperme du couple stérile et devant donner l'enfant après la naissance.

[40] Louise Vandelac, «Sexes et technologies de procréation: "mères porteuses" ou la maternité déportée par la langue», *Sociologie et Sociétés*, vol. 19, no. 1, 1987, p. 98-99; Albert Richard Allgeier et Elizabeth Rice Allgeier, *Sexualité humaine: dimensions et interactions*, Montréal, Centre éducatif et culturel, 1989, p. 337; Huguette Clavette et Donald Poirier, *Famille, droit et société*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1990, p. 177.

Dans ces deux types de cas, les femmes sont appelées mères porteuses ou mères de substitution, et elles établissent en général un contrat spécifiant les conditions et le prix de leurs services (actuellement entre 10 000 $ et 20 000 $). C'est pourquoi l'on parle de commercialisation de la reproduction, de ventre à louer, de prêt d'utérus.

Les questions que cela soulève sont multiples: les contrats entre futurs parents et mère porteuse sont-ils légaux? Jusqu'où le fœtus appartient-il aux donneurs? Qu'arrive-t-il si la mère porteuse décide à la naissance de refuser l'argent et de garder l'enfant? Y a-t-il une «vraie» mère de l'enfant? Il y a donc dissociation désormais entre mère génétique, la femme fournissant l'ovule, mère porteuse, celle qui assure le processus de la grossesse, et mère sociale, celle qui élève effectivement l'enfant; de même pour le père, entre géniteur et père social.

Autre type de question éthique: doit-on détruire les embryons congelés non utilisés? À qui appartiennent-ils: à la clinique où ils sont conservés ou aux couples dont ils sont issus et, dans ce cas, lors d'un divorce, à qui reviennent-ils, au mari ou à la femme? S'il faut les détruire, qui est habilité à prendre une décision? La femme, comme dans le cas de l'avortement? Les deux donneurs? Les responsables de la clinique?[41]

Dans le cas d'expériences non réussies, peut-on utiliser les embryons défectueux pour diverses expérimentations scientifiques? Et encore plus grave: les manipulations sur des embryons humains permettent désormais de choisir non seulement les caractéristiques génétiques de l'enfant, blond aux yeux bleus, par exemple, mais aussi son sexe. Cela risque-t-il de nous conduire vers une société où l'on produirait, sur mesure, des bébés parfaits, en éliminant d'emblée tous ceux qui ne correspondent pas à la définition idéale d'un «beau bébé»? Et, en définitive, n'y a-t-il pas là aussi un danger pour l'équilibre du «sex-ratio»?

Ainsi, depuis Louise Brown, premier bébé-éprouvette né en 1978, plus de 2 000 bébés sont nés à partir de cette technique, et il existe plus de 200 centres de fécondation *in vitro* au monde.

Bien que ces techniques ne soient encore utilisées que par une très petite proportion de la population, elles soulèvent des questions graves que nous ne pouvons plus éviter. Il devient dès lors urgent non seulement de légiférer sur chacune de ces questions, mais aussi de nous demander, en tant que société, quelles sont les limites que nous n'acceptons pas de dépasser en ce qui a trait aux manipulations génétiques et jusqu'où nous semble-t-il important de respecter les différences dans tout ce que nous sommes comme humains.

[41] Margrit Eichler, *Families in Canada Today: Recent Changes and their Policy Consequences*, Toronto, Gage Educational Publishing, p. 283-286.

En bref

- Plusieurs stéréotypes sexuels sont véhiculés dans notre société. Ils sont inculqués à travers la socialisation et reproduits par la culture et les diverses structures sociales. Ils deviennent des stéréotypes sexistes lorsqu'ils dénigrent un sexe par rapport à l'autre ou lorsqu'ils créent des empêchements aux actions ou aux comportements d'un sexe par rapport à l'autre.

- Les stéréotypes sexuels se manifestent particulièrement à travers la division sexuelle du travail dans la société, qui procède à partir des rôles sexuels. Les rôles dévolus aux femmes dans la famille — s'occuper du bien-être de chacun, avoir des enfants et accomplir les tâches domestiques —, sont dévalorisés par rapport aux rôles masculins. Ces mêmes rôles sont reportés dans le marché de l'emploi où l'on s'attend à ce que les femmes occupent des emplois reliés à leur rôle de sexe; la plupart des emplois majoritairement féminins sont «ghettoïsés» et sous-payés.

- On peut identifier trois modèles de répartition des tâches entre les sexes dans les couples canadiens: pourvoyeur-ménagère, double-salaire, double-carrière. Ce dernier modèle est celui qui semble le plus égalitaire.

- Le nombre de divorces n'a cessé d'augmenter au Canada depuis les années 1970. En 1985, 50 % des divorces ont impliqué des enfants.

- Bien que la plupart des enfants impliqués dans un divorce vivent cette transition comme une expérience traumatisante, des recherches ont démontré que les réactions des enfants varient énormément selon divers facteurs: leur âge, leur sexe, leur personnalité, la qualité de la relation entre les deux parents séparés et leurs conditions de vie. Après la séparation, la plupart des enfants tentent de maintenir une bonne relation avec les deux parents.

- Il y a près de 13 % de familles monoparentales au Canada et elles sont majoritairement dirigées par des femmes. Cela implique souvent que les conditions de vie de la famille sont difficiles. En 1986, 56 % de ces familles vivaient sous le seuil de pauvreté. On parle de féminisation de la pauvreté pour faire voir que les femmes représentent une proportion de plus en plus grande de la population à faible revenu.

- Depuis les années 1980, on parle de plus en plus de violence sexuelle. On estime qu'au Canada environ une femme sur dix est victime de violence.

- La violence familiale est majoritairement perpétrée par les hommes sur les femmes et les enfants. Dans les familles où s'exprime la violence, les enfants sont souvent, en plus, victimes d'inceste. Les recherches récentes sur les hommes violents tendent à démontrer qu'ils ont été fréquemment victimes d'abus physiques et/ou sexuels dans leur enfance.

- La violence sexuelle a des causes sociales: l'idéologie patriarcale, la socialisation aux rôles sexuels et particulièrement à la définition de l'identité masculine, la reproduction de stéréotypes sexistes par les médias et la culture générale.

- Les nouvelles technologies de reproduction posent de graves questions éthiques à notre société, particulièrement en ce qui a trait aux dangers qu'elles représentent pour les femmes, à la sélection possible des êtres humains qu'elles permettent et aux limites à imposer à la recherche scientifique.

Pour discuter ou explorer

1) Dans quel genre de couple vivent les conjoints que tu connais? Précise ta réponse en énumérant les genres de couple et en montrant leurs caractéristiques.

2) Identifie trois répercussions de la violence contre les femmes
   a) dans le foyer familial;
   b) dans la société.

3) Dans ta classe, combien de personnes vivent
   a) dans leur famille d'origine?
   b) dans une famille dont les parents se sont séparés?
   c) dans une famille recomposée?

4) La société devrait-elle encourager le développement des nouvelles techniques de reproduction? Donne des raisons à l'appui de ton opinion.

5) Quels sont les cas de maternité d'emprunt dont tu as entendu parler? Que faut-il penser des cas où les «mères d'emprunt» refusent de remettre le bébé aux «parents demandeurs»?

6) À ton avis, ces nouvelles découvertes changeront-elles la définition de ce qu'est «un parent»? un «père»? une «mère»?

Références

ALLGEIER, Albert Richard et Elizabeth Rice ALLGEIER, *Sexualité humaine: dimensions et interactions*, Montréal, Centre éducatif et culturel, 1989.

BÉLISLE, Diane, «Un peu d'histoire: une histoire de ménagères», *in* Louise Vandelac (dir.), *Du travail et de l'amour: les dessous de la production domestique*, Montréal, Saint-Martin, 1985, p. 69-97.

CLAVETTE, Huguette et Donald POIRIER, *Familles, droit et société,* Moncton, Éditions d'Acadie, 1990.

GUNDERSON, Morley et Leon MUSZYNSKI, *Vivre ou survivre? Les femmes, le travail et la pauvreté*, Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1990.

JOYAL-POUPART, Renée, «La garde partagée» *in Le droit de la famille au Canada: nouvelles orientations*, Elizabeth Sloss (dir.), Ottawa, CCCSF, 1985, p. 115-134.

Statistique Canada, *Portrait statistique des femmes au Canada*, deuxième édition, Ottawa, Catalogue 89-503, février 1990.

Bibliographie

BADGLEY, Robin F., *Infractions sexuelles à l'égard des enfants,* Rapport du comité spécial sur la prostitution et la pornographie au Canada, ministère de la Justice, 1984.

CCCSF, *Mémoire à la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction*, Ottawa, 1991.

Conseil national du Bien-être social, *Profil de la pauvreté*, Ottawa, avril 1988.

EICHLER, Margrit, *Families in Canada Today: Recent Changes and their Policy Consequences*, Second Edition, Toronto, Gage, 1988.

MELVILLE, K., *Marriage and Family Today*, Third Edition, New York, Random House, 1983.

MacLEOD, Linda, *Pour de vraies amours... Prévenir la violence conjugale*, Ottawa, CCCSF, 1987.

NETT, Emily M., *Canadian Families: Past and Present,* Toronto et Vancouver, Butterworths, 1988.

VANDELAC, Louise, «Sexes et technologies de procréation: «mères porteuses» ou la maternité déportée par la langue», *Sociologie et Sociétés*, vol. 19, n° 1, 1987, p. 97-115.

Plan

Chapitre X
Les relations sexuelles aujourd'hui

1 Libre, la sexualité au Canada?

2 Les interdictions juridiques

2.1 Les partenaires

2.2 L'âge du consentement

2.3 Un endroit privé

3 Les interdictions morales et religieuses

3.1 Le double standard social et religieux

3.2 L'âge du jugement

4 Les jeunes et la sexualité: la réalité

4.1 La sexualité adolescente: un profil

4.2 La non-prévention

4.3 L'éducation sexuelle

4.4 L'avortement

5 La sexualité et le troisième âge

6 Les modèles sexuels

6.1 Stéréotypes mass-médiatiques

6.2 Le prix de la beauté

6.3 Des femmes jeunes et des hommes de pouvoir

6.4 La pornographie

En bref

Pour discuter ou explorer

Références

Bibliographie

Chapitre X

Les relations sexuelles aujourd'hui

«Aucune société ne confie au hasard l'accouplement et la reproduction de ses membres. Seul le degré de réglementation varie.»

Andrée Roberge[42]

1 Libre, la sexualité au Canada?

Nous avons vu que toutes les sociétés ne réglementent pas de la même manière les relations entre les hommes et les femmes, et que certains comportements considérés comme acceptables dans certaines sociétés sont strictement interdits dans d'autres. Ce genre d'interdictions ou de restrictions concerne en général les règles régissant les relations sexuelles, que ce soit entre personnes du même sexe ou de sexes opposés. Les interdictions sociales quant aux relations sexuelles proviennent de différentes sources: juridiques, religieuses, culturelles.

Bien que notre société semble maintenant parler plus ouvertement de sexualité que par le passé, il n'en reste pas moins que les interrelations que la sexualité implique sont soumises, chez nous aussi, à certaines réglementations explicites et implicites. Les règles explicites sont d'ordre juridique et elles portent sur trois aspects:

- les partenaires avec lesquels on peut avoir des relations sexuelles;
- l'âge à partir duquel cela est permis;
- l'endroit dans lequel l'acte peut avoir lieu.

Les interdictions implicites sont davantage d'ordre moral ou religieux, chaque religion déployant ses propres interdits. Signalons toutefois que, pour les personnes mineures, les jeunes habitant chez leurs parents, ce sont encore les parents qui demeurent la première source d'interdits, interdits qu'ils établissent généralement en fonction de leurs principes moraux. Et même si la société est devenue globalement beaucoup plus permissive quant aux relations sexuelles prémaritales, avoir une sexualité active lorsque l'on est adolescent ou adolescente et que l'on habite chez ses parents reste une source de conflits et d'incompréhension entre les deux générations.

[42] «Familles, mariage et parenté», *in* Jean Lafontant (dir.), *Initiation thématique à la sociologie,* Saint-Boniface (Manitoba), Éditions des Plaines, 1990, p. 78.

2 Les interdictions juridiques

2.1 Les partenaires

On a déjà identifié au chapitre VIII travers les règles de la prohibition de l'inceste au Canada qu'elles sont les personnes touchées par ce genre d'interdictions: essentiellement les personnes mineures ou apparentées par le sang et l'alliance. Rappelons aussi que la société canadienne est monogame et n'autorise donc pas plusieurs partenaires *légitimes* dans le mariage; cependant, le droit n'intervient en aucune façon quant au nombre de partenaires *sexuels* permis. En fait, certains parlent même de polygamie à la chaîne, plutôt que simultanée comme c'est le cas dans d'autres cultures, ou de monogamie sérielle, à cause des séparations et des «remariages» auxquels on assiste depuis quelques années. Ajoutons à cela le fait que la Charte des droits et libertés du Canada protège le libre choix en matière d'orientation sexuelle, ce qui signifie que l'homosexualité, qu'elle soit masculine ou féminine, n'est pas prohibée dans notre société.

Mais il y a aussi d'autres types d'interdictions, liés à l'âge du consentement, qui touchent plus particulièrement les jeunes.

2.2 L'âge du consentement

Au Canada, le droit n'intervient plus dans les relations sexuelles entre personnes consentantes depuis le changement de loi de 1968. Cependant, certains flottements demeurent, surtout quant à la définition de ce qu'est une personne consentante et quant à l'âge à partir duquel une personne est habilitée à donner son consentement. Plusieurs sondages et enquêtes ont démontré qu'il n'y a pas de consensus parmi les Canadiens et les Canadiennes quant à ce que devrait être l'âge légal de consentement aux relations sexuelles. Aussi, en 1987, le droit dut trancher. Les articles de loi traitant de l'âge du consentement n'interdisent plus les relations sexuelles entre adolescents consentants mais, dans le but d'éviter les abus sexuels, ils prévoient certaines restrictions:

- les enfants âgés de moins de douze ans ne peuvent jamais être réputés consentants à une activité sexuelle; par conséquent, avoir une relation sexuelle avec un enfant de moins de douze ans, c'est commettre une agression sexuelle, c'est-à-dire un crime d'exploitation sexuelle, dans tous les cas;
- les enfants de douze ans et plus, mais de moins de quatorze ans, sont considérés comme trop jeunes pour donner leur consentement à une activité sexuelle; mais s'il s'agit d'une relation sexuelle entre deux adolescents de plus de douze ans et de moins de seize ans, on ne considérera pas qu'il y a acte répréhensible s'il n'y a pas plus de deux ans de différence entre les partenaires et s'il n'y aucune relation hiérarchique ou d'autorité de l'un à l'autre;
- les adolescentes ou adolescents âgés de quatorze ans ou plus, mais de moins de dix-huit ans, peuvent, aux termes de la loi, consentir à une activité sexuelle, à condition qu'aucune des deux personnes impliquées ne soit en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis de l'autre.

Ces limitations à la liberté sexuelle ont pour objectif de criminaliser l'exploitation sexuelle et les agressions sexuelles envers les enfants ou les adolescents, sans pour autant empêcher les relations librement consenties entre adolescents.

2.3 Un endroit privé

Il peut sembler étrange qu'on pense à définir spécifiquement l'endroit où l'acte sexuel peut avoir lieu, mais cela n'est pas dénué de sens. En fait, le droit indique surtout les lieux où l'acte sexuel ne peut avoir lieu, principalement à cause de la prostitution de rue, que l'on veut, de cette façon, limiter. Selon le droit canadien, on ne peut avoir de rapports sexuels dans un endroit public, c'est-à-dire dans tout lieu où le public a un droit d'accès direct ou qui est à la vue du public, y compris dans un véhicule automobile stationné dans la rue ou dans un stationnement. Les relations sexuelles sont d'ordre privé et doivent avoir lieu en privé.

UNE SOCIÉTÉ PLUS PERMISSIVE

Aujourd'hui au Canada les rencontres amoureuses entre adolescents sont beaucoup plus tolérées que par le passé. Imaginez-vous ces deux amoureux surveillés par un chaperon, comme au siècle dernier?

Source: *La Revue de l'Impérial*, «Montréal, mes amours», Pauline Couture, vol. 76, n° 407, hiver 1992, p. 15.

3 Les interdictions morales et religieuses

3.1 Le double standard social et religieux

Le droit n'est pas la seule institution à vouloir réglementer les relations sexuelles, particulièrement chez les jeunes. Les religions auxquelles on adhère ont aussi leurs propres prescriptions, leur morale sexuelle. Ainsi, pour la religion catholique (qui reste la croyance religieuse la plus répandue au Canada et chez les francophones), toute relation sexuelle qui n'est pas sanctifiée par les liens du mariage et qui n'a pas pour but la procréation est à proscrire, étant contraire à la volonté de Dieu. Cela entraîne l'interdiction de relations sexuelles prémaritales et extra-maritales, quel que soit l'âge des personnes concernées, ainsi que le rejet du libre choix en matière d'orientation sexuelle. Cela entraîne aussi l'interdiction de l'emploi de tout moyen contraceptif autre que naturel, puisque toute conception est décidée par Dieu et doit être reçue comme un cadeau. Conséquemment l'avortement sera considéré comme un acte immoral.

Cette morale, encore très répandue au Canada, a été souvent utilisée de façon discriminatoire à l'égard des filles, exigeant qu'elles préservent leur virginité jusqu'au mariage, alors que l'on fermait les yeux sur les expériences sexuelles des garçons, les considérant même, à la limite, comme une bonne chose: les

garçons vivant leur «jeunesse» avant le mariage avaient plus de chance de devenir de bons et fidèles maris.

Ce double standard en matière de morale sexuelle porte son poids d'incohérence. D'une part, il autorisait les garçons à vivre leur sexualité dans un monde où non seulement les filles devaient rester vierges jusqu'au mariage, mais en plus où la prostitution était moralement interdite (mais non juridiquement), ce qui soulève aujourd'hui la question: avec qui avaient-ils des relations sexuelles? D'autre part, il faisait croire que seules les filles étaient responsables du développement de la relation amoureuse; non seulement les non-vierges devenaient des filles que l'on n'épousait pas, mais davantage: si par malheur une grossesse non voulue se déclarait, la fille devenait responsable de sa «faiblesse» pour toute la vie, c'est-à-dire aux prises avec un enfant dont elle avait la charge, si elle ne le donnait pas en adoption; à cela s'ajoutait le traumatisme social d'être perçue comme une fille-mère, ce qui, jusqu'à tout récemment, était souvent source de discrimination.

Les féministes ont beaucoup dénoncé ce genre de double standard. Heureusement, l'évolution des mentalités fait qu'aujourd'hui on considère comme évident le fait qu'autant les filles que les garçons ont droit à une sexualité épanouissante, celle-ci étant rendue possible grâce aux découvertes du XX^{e} siècle en matière de contraception. La libération des femmes a commencé avec la libération de la maternité non désirée, même si cela pose encore à un autre niveau la question de la responsabilité non partagée: pourquoi, en effet, les femmes seraient-elles seules responsables de la contraception puisque l'on est deux pour faire l'amour et même deux à être parents, lorsque naît l'enfant, c'est-à-dire deux à avoir des droits sur l'enfant?

3.2 L'âge du jugement

Au-delà des choix religieux, un autre courant moral pose aussi la question du jugement chez le ou la jeune. Beaucoup de parents et d'éducateurs croient que les adolescentes et les adolescents manquent trop de maturité pour que des relations sexuelles précoces ne leur portent pas préjudice d'une manière ou d'une autre. Il y a d'abord les risques de grossesse non désirée et de maladies transmissibles sexuellement (MTS), dont il est question un peu plus loin; mais en plus de ces problèmes, il semble que les motivations qui poussent à devenir sexuellement actif ne sont pas toujours très claires: emprise des amis, faire plaisir au petit ami, ne pas être en reste par rapport aux autres, essayer par curiosité, etc. Finalement, le rapport du jeune ou de la jeune à son corps, à son désir, à une découverte de la sexualité dans des conditions de respect mutuel et d'égalité des deux partenaires ne semble pas être au rendez-vous des premières expériences. C'est ce genre de constat qui fait penser qu'à quatorze, quinze, seize et même dix-sept ans, les jeunes ne sont pas prêts à vivre une sexualité active. Au cœur du débat, se trouvent la question de l'instabilité de leurs relations amoureuses, de leur rapport à l'amour et de la peur des séquelles émotives que des séparations et des ruptures répétitives leur font vivre.

4 Les jeunes et la sexualité: la réalité

Un regard sur la sexualité des jeunes nous en apprend beaucoup sur les nouveaux comportements à cet égard. Ainsi, alors que les expériences sexuelles

commencent de plus en plus tôt et que les jeunes se déclarent relativement bien informés sur la sexualité et les MTS, deux conclusions se dégagent des diverses enquêtes et recherches produites sur le sujet: non seulement les différences traditionnelles de conceptions de la sexualité entre hommes et femmes se maintiennent encore parmi les garçons et les filles d'aujourd'hui, mais en plus, les jeunes utilisent peu de moyens pour se protéger lors des relations sexuelles.[43]

4.1 La sexualité adolescente: un profil

Dans une enquête nationale menée en 1988, *L'Étude sur les jeunes Canadiens face au SIDA*, on constate qu'à la question interrogeant les jeunes au sujet de la principale raison motivant leur première relation sexuelle, les réponses demeurent extrêmement stéréotypées selon les sexes; en effet, une grande proportion des garçons ont donné la curiosité comme facteur principal, alors qu'en ce qui concerne les filles, c'est encore l'amour qui vient en tête de liste. Cela nous indique clairement que, bien que les adolescents et les adolescentes d'aujourd'hui aient des relations sexuelles plus précoces et de façon plus libre que dans les générations précédentes, ils en reproduisent cependant les préjugés sexistes, considérant le rapport de la fille à la sexualité comme nécessitant un engagement émotif, alors que celui du garçon semble encore être un acte de plaisir dénué d'engagement.

Cette enquête nous apprend aussi que l'âge moyen du début des expériences sexuelles est de quatorze ans; que près de 50 % des élèves de onzième année ont eu des relations sexuelles au moins une fois; de même, pour 26 % des répondants et des répondantes de neuvième année et pour 12 % des garçons et 8 % des filles de septième année. La proportion est encore plus élevée chez les jeunes décrocheurs et les jeunes décrocheuses (plus de 75 %) qui déclarent avoir des relations sexuelles fréquentes ou de façon régulière. Ainsi les jeunes canadiens ont accès de plus en plus tôt à des expériences sexuelles. Un panorama général de la population canadienne démontre qu'actuellement 70 % des Canadiennes et des Canadiens de dix-huit à vingt-quatre ans ont eu des relations sexuelles avant dix-huit ans, alors que cela n'a été le cas que pour 15 % des Canadiennes et des Canadiens âgés de soixante-cinq ans et plus et pour 40 % des vingt-cinq à quarante-quatre ans.

Cet abaissement de l'âge des premières expériences crée divers problèmes et suscite, dans la population, des craintes justifiées, semble-t-il. En effet, bien que les jeunes se disent communément bien informés en matière de sexualité, il semble qu'une bonne proportion (70 %) d'entre eux n'utilisent pas de moyens de contraception, malgré leurs craintes face à la grossesse, ni de condoms comme protection contre les maladies transmises sexuellement. Les conséquences sont désastreuses.

4.2 La non-prévention

En ce qui concerne les grossesses précoces (grossesses enregistrées chez les adolescentes non mariées, jusqu'à dix-neuf ans), deux phénomènes nouveaux apparaissent depuis le début des années 1980.

---

[43] Janelle Holmes et Éliane L. Silverman, *J'ai des choses à dire... écoutez-moi! Sondage auprès des adolescentes du Canada*, Ottawa, CCCSF, 1992, p. 39-41.

Les adolescentes deviennent enceintes de plus en plus jeunes. Alors que le taux de fécondité diminue pour l'ensemble des Canadiennes depuis plusieurs années, il augmente chez les jeunes filles; chez les adolescentes de dix à quatorze ans, il a presque doublé depuis 1971. On évalue qu'actuellement, au Canada, environ 1 000 adolescentes par semaine, provenant de tous les milieux sociaux, deviennent enceintes, ce qui signifie dans la réalité que plus de 50 000 jeunes filles ont, chaque année, à prendre des décisions, souvent extrêmement douloureuses, quant à leur grossesse: se faire avorter ou accoucher et alors choisir de donner le bébé en adoption ou de le garder.

GROSSESSE À L'ADOLESCENCE

On évalue qu'actuellement au Canada, environ 1000 adolescentes par semaine deviennent enceintes. Pour celles qui décident de garder leur bébé, il apparaît souvent difficile de concilier études et responsabilités parentales.

Source: «Babies having babies», *Maclean's*, 22 février 1993, vol. 106, n° 8, p. 32-33.

Tableau 17

NAISSANCES VIVANTES ET AVORTEMENTS THÉRAPEUTIQUES DE FEMMES CÉLIBATAIRES ÂGÉES DE 15 À 19 ANS CANADA, 1975-1986

pour 1 000 femmes célibataires âgées de 15 à 19 ans

année	naissances*	avortements	total des naissances et des avortements
1975	14,3	13,5	27,8
1976	15,2	14,3	29,5
1977	16,2	15,1	31,3
1978	15,9	16,2	32,0
1979	15,6	16,9	32,5
1980	16,0	16,8	32,8
1981	16,9	16,8	32,8
1982	17,5	15,7	33,2
1983	17,0	14,1	31,1
1984	17,2	14,1	31,3
1985	17,3	14,2	31,5
1986	17,7	14,6	32,3

* À l'exception de Terre-Neuve.

Statistique Canada, ***La conjoncture démographique***, *Nouvelles tendances de la famille*, Aspects démographiques, Ottawa, Catalogue 91-535F, Hors série, mars 1990, p. 33.

En 1975, 1,4 % (13,5 sur 1 000) des adolescentes célibataires avaient subi un avortement; en 1986, cette statistique s'était accrue à 1,5 % (14,6 sur 1 000). (Si l'on prenait en considération toutes les adolescentes, ces statistiques seraient à peu près identiques — 13,7 et 15,0 sur 1 000 — puisque la plupart des adolescentes ne sont pas mariées.) Cette tendance, qui va en s'accroissant, nous indique à quel point il est urgent qu'un effort de conscientisation soit réalisé auprès des jeunes.

Une deuxième constatation est liée au fait que de plus en plus d'adolescentes gardent leur bébé. Depuis une dizaine d'années, de 80 à 90 % des adolescentes canadiennes qui décident de mener leur grossesse à terme gardent leur enfant. Mais cela ne va pas sans mal. Même si de nos jours les grossesses de mères célibataires sont nettement mieux acceptées, il n'en demeure pas moins que la mère adolescente doit prendre certaines décisions radicales qui orientent tout son avenir: continuer ses études ou travailler, par exemple, pour faire vivre l'enfant, payer le logement, les frais de garde, etc. Et advenant ce dernier choix, la question des possibilités d'emploi se pose avec gravité: quelle espérance de travail l'avenir réserve-t-il à une femme n'ayant pas achevé ses études de base? Les prestations d'aide sociale ne résolvent pas tous les problèmes économiques et sociaux et finissent souvent par être un engrenage dont on se sort difficilement. Les jeunes mères se découragent rapidement devant l'ampleur des problèmes. De plus, cela signifie fréquemment, pour l'enfant, un début de vie dans une famille monoparentale dirigée par une femme,

ce qui revient à dire dans des conditions économiques précaires, les jeunes pères assumant peu leurs responsabilités dans le cas des grossesses précoces.

Les jeunes et leur situation familiale

La grande majorité des jeunes âgés de 15 à 19 ans vivent au domicile de leurs parents (90,3 %). Une petite proportion d'entre eux vivent avec des personnes apparentées ou non, dans des ménages soit familiaux (3,7 %) soit non familiaux (2,6 %). On en compte peu qui vivent seuls (0,7 %). Une statistique, toutefois, mérite d'être soulignée: 2,7 % des jeunes de moins de vingt ans sont époux, épouse ou parent seul. Mais ce qu'il importe davantage de relever, c'est que seulement 0,8 % des garçons sont dans cette situation par rapport à 4,6 % des filles.

Données tirées du Recensement de 1986, ***Le Canada à l'étude***, *Les jeunes au Canada*, Ottawa, septembre 1989, Catalogue 98-124, p. 20-21.

L'autre question majeure liée à la sexualité chez les jeunes concerne les MTS. Il y a eu suffisamment de publicité ces dernières années pour que tout le monde ait entendu parler du danger représenté par le sida, surtout en Ontario, qui s'avère être la province au Canada où l'on a enregistré le plus de cas (plus de 1 500). Mais il n'y a pas que le sida. Chez les jeunes particulièrement, depuis une dizaine d'années, il y a une recrudescence de maladies sexuelles comme la chlamydia, la blennorragie (gonorrhée) et l'herpès génital, qui sont très dommageables. Dans le cas de la chlamydia, dont les conséquences à long terme sont graves puisqu'elles entraînent l'infertilité chez les femmes, les spécialistes de la santé parlent même d'une épidémie.

4.3 L'éducation sexuelle

Aussi, la question se pose: les jeunes seraient peut-être moins informés qu'ils le prétendent ou alors les informations qu'ils possèdent seraient partielles et peut-être même erronées. En fait, on réalise que les amies ou amis sont une des principales sources d'information sexuelle chez les jeunes. Cela ramène le débat de la nécessité préventive de cours d'éducation sexuelle dans les écoles primaires et secondaires; n'appartient-il pas, en effet, aux éducateurs et éducatrices de dispenser cet enseignement, comme toute autre discipline, et de contribuer à développer chez le ou la jeune une responsabilité en matière sexuelle, sans minimiser toutefois la part des parents? Mais ce sujet est délicat: les parents ne reconnaissent pas tous cette nécessité, soit à cause de valeurs religieuses, soit parce qu'ils sont eux-même mal à l'aise face à ce sujet qui demeure pour eux quelque chose de tabou. Il y a de fortes probabilités que les parents qui refusent l'éducation sexuelle dans les écoles soient ceux-là même qui sont le moins disponibles pour discuter de sexualité avec leurs enfants.

Quoi qu'il en soit, les données récentes nous obligent à admettre que les jeunes font peu de cas de la prévention. Pour beaucoup d'entre eux, il semble que les diverses conséquences liées aux relations sexuelles leur sont suffisamment connues, mais qu'à cause d'une certaine «pensée magique», ils

ont l'impression que ça ne pourra pas «leur arriver à eux». Cette attitude est particulièrement développée chez les jeunes vivant dans la rue, les jeunes décrocheurs et décrocheuses, avec des conséquences connues: plus de filles deviennent enceintes et plus de jeunes des deux sexes contractent une MTS.

On sait pourtant que les condoms sont en vente libre à peu près partout et qu'il y a de moins en moins de restrictions quant à l'âge à partir duquel on peut s'en procurer. Aussi c'est désormais à certaines barrières sociales qu'il faut s'attaquer: une certaine gêne, disent les jeunes, à aller en acheter et l'idée encore persistante que les gestes liés à la sexualité doivent être spontanés, non prémédités.

Par ailleurs, en ce qui a trait à la contraception, il est actuellement possible au Canada, pour les jeunes de seize ans et plus, de se procurer des pilules contraceptives sur ordonnance ou de se faire poser un stérilet, cela n'étant pas contraire à la loi et ne nécessitant pas le consentement d'un parent. Par contre, pour obtenir les mêmes services, les adolescentes de moins de seize ans ont besoin, en vertu de la loi, de la signature d'un parent, faute de quoi, aucun ou aucune médecin ne peut délivrer d'ordonnance ni pratiquer une intervention. Comme généralement l'adolescente ne tient pas à ce que ses parents connaissent ses activités sexuelles, on comprend les difficultés auxquelles elle fait face. Il faut cependant ajouter que, particulièrement dans les grands centres urbains, des cliniques offrent aux jeunes, de façon très ouverte, des services spécifiques de consultation et d'information en matière sexuelle.

4.4 L'avortement

Au Canada, l'avortement n'est plus considéré comme une pratique illégale depuis le 26 août 1969 s'il est autorisé par un comité thérapeutique dans un hôpital. C'est à ce comité, généralement constitué de trois à cinq médecins de l'hôpital, que revient la décision de permettre l'avortement, s'il considère, entre autres raisons importantes, que l'enfant peut mettre en danger la santé ou la vie de la mère. Bien que depuis le début, la pratique médicale ait donné une interprétation assez large de ce que recouvre «la santé de la mère», toutes les Canadiennes n'ont pas accès à ce service au même titre si elles en ont besoin, puisque les hôpitaux ayant un comité thérapeutique ne sont pas également répartis dans le pays. Par exemple, alors que l'Ontario (95), la Colombie-Britannique (52) et le Québec (38) sont relativement bien desservis, les provinces maritimes et les provinces des prairies, à l'exception de l'Alberta (22), ont moins de dix comités thérapeutiques: l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest n'en ont qu'un seul. C'est sur cette base qu'en 1988, la Cour suprême du Canada a jugé que les provisions de la loi quant à l'avortement entraient en contradiction avec la Charte des droits et libertés. S'ensuivit un vide juridique de quelques années pendant lequel les principaux groupes de pression ont tenté de faire valoir leur point de vue. Alors que la majorité des groupes féministes, alliés au mouvement Pro-choix, défendent le droit des femmes à la libre décision quant à leur corps, le mouvement Pro-vie, lié à des groupements religieux, promeut le droit du fœtus à la vie et décide de considérer l'avortement comme un crime, quelles que soient les conditions de conception (viol, inceste, accident, etc.). Actuellement, la possibilité d'obtenir un avortement au Canada relève encore de la décision des médecins.

Les taux d'avortement thérapeutique ont légèrement diminué entre 1980 et 1988, passant de 11,5 à 10,6 pour 1 000 femmes âgées de quinze à quarante-quatre ans. En 1985, le taux d'avortement était de 14,5 pour le groupe d'âge des quinze à dix-neuf ans comparativement à 17,3 pour les vingt à vingt-quatre. Ces données, parlant d'elles-mêmes, ne sont pourtant pas exhaustives, car elles ne comprennent que les avortements effectués dans les hôpitaux et excluent donc ceux qui ont eu lieu en clinique privée ou ailleurs qu'au Canada (aux États-Unis, par exemple). Le Québec se singularise en ce qu'il a des cliniques d'avortement libre, c'est-à-dire dans lesquelles les patientes ne passent pas par un comité thérapeutique. La première de ces cliniques fut instaurée à Montréal, en 1968, par le Dr Henry Morgentaler, qui fut pendant plusieurs années accusé de pratique médicale illégale. Il existe deux autres cliniques Morgentaler, l'une à Toronto et l'autre à Winnipeg, qui sont encore aujourd'hui constamment en butte aux menaces et au harcèlement de la part des groupes Pro-vie.

La question du droit des femmes à l'avortement n'est pas une question réglée, au Canada, pas plus que dans la majorité des autres pays occidentaux. Alors que les années 1970 avaient donné gain de cause à plusieurs revendications, à cet effet inscrivant le droit à l'avortement presque partout dans des textes de loi, les années 1980 montrent, au contraire, le retour d'un certain moralisme conservateur ayant pour conséquence un recul qui remet en cause plusieurs des droits obtenus (notamment aux États-Unis, en France et en Angleterre).

5 La sexualité et le troisième âge

Un des préjugés les plus tenaces à notre époque concernant la sexualité veut qu'à partir d'un certain âge, il ne soit plus convenable d'avoir des rapports sexuels. Dans une société qui survalorise les qualités physiques liées à la jeunesse — une certaine beauté du corps, une allure sportive —, on croit facilement que ces qualités sont essentielles pour avoir des relations sexuelles saines et satisfaisantes.

On pense souvent que les différentes transformations physiologiques provoquées par la ménopause chez la femme (vers la cinquantaine) et l'andropause chez l'homme (vers soixante ans) sont susceptibles de diminuer, voire d'éliminer le désir sexuel. Sans nier que ces divers changements ont un impact sur la façon dont la personne se perçoit, il est maintenant démontré qu'ils ne réduisent en rien les besoins liés à la sexualité: contacts physiques, rapprochements, tendresse, plaisir.

Cela vaut tout autant pour la croyance populaire à l'égard des personnes de soixante-dix ans et plus: on s'imagine facilement qu'elles n'ont plus de besoins sexuels. Pourtant, des recherches récentes ont démontré qu'une certaine proportion de la population a une sexualité active jusqu'à un âge avancé et que, de plus, cela est un des facteurs qui aident la personne vieillissante à garder une bonne santé physique et psychologique.

La plus vaste enquête américaine menée sur la sexualité des personnes âgées était basée sur les réponses à un questionnaire publié dans la revue *Consumer Reports* et fut très révélatrice du potentiel sexuel des personnes du troisième âge. Elle a révélé, entre autres, que 59 % des hommes et 65 % des femmes de

S'AIMER À PLUS DE 60 ANS

Un des préjugés les plus tenaces, à notre époque, veut que la sexualité soit réservée aux jeunes et qu'à partir d'un certain âge, il ne soit plus convenable d'avoir des rapports sexuels.

Source: «Aging Matters», *Nursing Times*, 3-9 février 1993, vol. 89, n° 5, p. 53-57.

soixante-dix ans s'adonnaient régulièrement au coït, même si la fréquence de leur activité sexuelle globale décroissait graduellement. Elle a aussi confirmé que, dans les couples mariés, les hommes sont plus susceptibles que leur épouse de vouloir cesser plus tôt l'activité sexuelle. Une des hypothèses explicatives veut que ce phénomène soit lié aux sentiments vécus par l'homme lors de la mise à la retraite. De nombreux hommes, en effet, considèrent que la retraite menace leur identité masculine; ceux qui ont l'impression de perdre leur puissance sociale en prenant leur retraite sont susceptibles de perdre aussi leur puissance sexuelle.[44] Par ailleurs, les femmes âgées, de leur côté, sont aux prises avec le manque de partenaires disponibles. En effet, non seulement les hommes meurent plus tôt que les femmes (138 femmes pour 100 hommes de soixante-cinq ans et plus en 1986), mais la grande tendance sociale veut qu'ils choisissent des femmes plus jeunes qu'eux; cela a pour conséquence qu'un grand nombre de veuves ne pouvant trouver un nouveau conjoint vivent soit seules, soit en institution, ce qui ne leur permet pas de conserver une sexualité active.

Ainsi la sexualité n'est pas le propre de la jeunesse. C'est une fonction vitale de l'humain qui, au même titre que les autres, doit être développée et utilisée pour le bien-être de l'individu.

[44] Albert Richard Allgeier et Elizabeth Rice Allgeier, *Sexualité humaine: dimensions et interactions*, Montréal, Centre éducatif et culturel, 1989, p. 521.

6 Les modèles sexuels

6.1 Stéréotypes mass-médiatiques

L'attirance sexuelle, quoique l'on soit convaincu du contraire, ne relève qu'en partie du libre choix. Il entre plusieurs facteurs dans le fait que nous trouvions une personne à notre goût. On a déjà signalé (Chapitre VIII, paragraphe 2.2) certaines composantes de l'homogamie: classe sociale, religion, âge, langue, etc. Mais, en plus de ces caractéristiques sociologiques, d'autres facteurs liés aux valeurs culturelles ambiantes, développées par la société dans son ensemble, structurent nos conceptions de ce que sont «un bel homme» ou «une belle femme». Ces modèles, tous créés par les médias dans nos sociétés occidentales, ont pour caractéristique commune de reproduire les stéréotypes sexistes déjà existants. Que cela soit en publicité, à travers les feuilletons télévisés, les romans Harlequin ou encore les best-sellers, tout ce qui produit un regard sur les relations entre hommes et femmes dans notre société nous inculque des images très précises sur ce que chaque individu doit être pour être apprécié sur le marché du sexe:

- un homme doit être dynamique, flegmatique, maître de lui, puissant; on ne lui pardonne que ses faiblesses amoureuses et ses incapacités temporaires;
- une femme doit être «sexy», grande, jeune, mince, souvent blonde, la plupart du temps de peau blanche; on ne lui pardonne ses traits de génie et sa force physique que s'ils sont passagers et s'estompent devant l'énergie masculine.

Bien que l'on tente depuis quelques années de transformer les modèles féminins en «superwomen» dans les séries télévisées, on réalise très vite, en y regardant de plus près, que plusieurs des aspects des stéréotypes sexistes sont préservés et qu'ils n'ont que changé de forme.

6.2 Le prix de la beauté

Ces normes esthétiques de beauté standardisée sont extrêmement pénalisantes, particulièrement pour les femmes: elles sont une des causes majeures de l'insatisfaction généralisée des femmes à l'égard de leur apparence physique, ce qui a pour résultat une augmentation notable des cas d'anorexie et de boulimie: soit qu'on arrête de manger, soit qu'on se promène d'un régime amaigrissant à l'autre avec des conséquences graves pour la santé.

«**L'anorexie** et la **boulimie** sont deux désordres alimentaires, souvent liés dans la pratique. Alors que la personne anorexique vit une peur maladive de devenir grosse, la personne boulimique aura des périodes de consommation incontrôlée de nourriture, suivies de périodes de purgation violente, pour retrouver le poids antérieur. Ces deux maladies d'ordre psychologique touchent surtout les adolescentes (pour ce qui est de l'anorexie) et les femmes adultes (pour ce qui est de la boulimie) des pays riches et industrialisés.

6.3 Des femmes jeunes et des hommes de pouvoir

L'âge est aussi très présent dans les représentations mass-médiatiques: alors qu'un homme d'âge mûr est quelqu'un qui a réussi, qui est à la tête d'une entreprise ou auquel on fait appel dans des situations complexes pour mettre à profit son expérience, les femmes d'âge mûr sont souvent présentées comme des incapables et sont rarement attirantes. On fait beaucoup appel en publicité à des femmes aux formes adolescentes, voire à des petites filles rendues sensuelles pour rendre les produits plus désirables. Cette association enfance-sexualité, cet idéal de beauté surfaite par les techniques modernes de maquillage et d'éclairage donnent une idée fausse des femmes réelles tout en constituant un danger pour les enfants.

Les images reproduisent aussi des normes de comportement: on présente encore majoritairement les femmes de tous âges comme intéressées avant tout par leurs histoires d'amour, leurs enfants, leur beauté; alors que les hommes sont encore majoritairement définis comme cherchant le pouvoir, la puissance, s'intéressant aux choses politiques, internationales, industrielles. Le travail des femmes reste globalement un prétexte à leurs relations avec les hommes, le travail des hommes étant évidemment essentiel à la nation et à leur identité masculine. Dans ces conditions, comment peut-on produire une idée juste du travail des femmes et de leur identité? Et comment peut-on avoir une autre idée de l'identité masculine que celle qui se base sur la compétitivité, la puissance, le contrôle, voire la violence, toutes qualités qui semblent conduire vers la réussite sociale et amoureuse?

6.4 La pornographie

Tous ces constats s'aggravent encore lorsqu'il s'agit de pornographie. Dans les représentations pornographiques, non seulement la sexualité des femmes est-elle totalement niée en tant qu'elle est livrée en proie à celle de l'homme mais, en plus, une bonne proportion de matériel pornographique (vidéo ou revue) associe plaisir et violence, laissant croire que les femmes jouissent davantage lorsqu'elles sont soumises à la douleur, qu'elles appellent le viol, que leur souffrance augmente l'intensité du plaisir masculin. Dans ce modèle de sexualité où les fantasmes masculins sont représentés comme nécessairement violents et les fantasmes féminins comme nécessairement masochistes, on ne parle pas d'amour partagé, ni même d'érotisme entre partenaires consentants et échangeant de l'affection, de la tendresse et du plaisir, ce qui est le propre d'une sexualité égalitaire entre partenaires amoureux. Comment, en effet, peut-on aimer des êtres humains que l'on présente ligotés, tuméfiés, stupides et masochistes? La pornographie ne parle pas d'amour ni même de sexualité, mais de pouvoir. Toute forme de pornographie, même celle qui est dite douce, dégrade les femmes et témoigne du sexisme de notre société. Ces images de violence sexuelle, facilement accessibles à tous, jouent un rôle certain dans la violence familiale et dans le maintien de la discrimination à l'égard des femmes.

Bref, les stéréotypes sexistes et «âgistes» véhiculés, tant dans la publicité que dans l'ensemble des médias, créent des conceptions fausses sur les deux sexes dans notre société et présentent des modèles de comportement sexuel qui ne peuvent promouvoir une sexualité égalitaire et satisfaisante pour les deux partenaires.[45]

[45] Christiane Bernier, «La pornographie: théories, débats, actions», *in Relevons le défi! Actes du colloque en intervention féministe dans le Nord-Est de l'Ontario,* Ottawa, Presses de l'université d'Ottawa, 1992, p. 67-95.

En bref

- Les relations sexuelles au Canada sont soumises à des interdictions d'ordre juridique, culturel, religieux.

- Les réglementations juridiques codifient le choix des partenaires, l'âge à partir duquel on peut avoir des relations sexuelles et les endroits où l'acte sexuel est interdit.

- Les limitations à la liberté sexuelle, dans le droit canadien, ont pour objectif de criminaliser l'exploitation sexuelle et les abus envers les enfants et les adolescents ou adolescentes ainsi que de restreindre la prostitution de rue.

- Les interdictions morales et religieuses quant aux relations sexuelles prémaritales ont toujours été établies à partir d'un double standard sexuel exigeant des filles une virginité non requise au mariage chez les garçons.

- Bien que les jeunes soient actifs sexuellement de plus en plus tôt au Canada, ils ne semblent pas accepter d'utiliser des moyens pour se préserver des maladies transmises sexuellement. Ils ne semblent pas utiliser non plus de moyens contraceptifs pour éviter des grossesses non désirées.

- Les relations amoureuses entre garçons et filles semblent se développer selon les modèles stéréotypés traditionnels: les filles ont des relations sexuelles à cause d'engagements amoureux; les garçons, pour le plaisir ou par curiosité.

- Les filles au Canada deviennent enceintes dans une proportion grandissante et de plus en plus jeunes: on estime à 1 000 par semaine le nombre d'adolescentes, provenant de tous les milieux, qui deviennent enceintes. Bien que beaucoup d'entre elles se fassent avorter, un nombre important gardent cependant leur bébé. Bon nombre de mères adolescentes se voient alors aux prises avec de multiples difficultés d'ordre, entre autres, psychologique et économique. Il semble que les garçons n'assument pas plus que par le passé leur part de responsabilité face à la contraception ou à la grossesse.

- La bataille pour l'avortement libre et gratuit n'est pas réglée au Canada. Les groupes d'opinion Pro-choix et Pro-vie tentent tous deux d'influencer les décisions juridiques sur cette question. En attendant, la possibilité d'obtenir un avortement au pays relève encore de la décision de médecins et non uniquement de la femme enceinte, ou du couple.

- La sexualité n'est pas le propre de la jeunesse. Des recherches ont démontré qu'une sexualité active au troisième âge est un des facteurs qui aident la personne vieillissante à garder une bonne santé physique et psychologique.

- Vouloir correspondre aux stéréotypes de beauté présentés par les mass media peut être extrêmement nocif pour les femmes; cela peut conduire à des maladies graves comme l'anorexie et la boulimie.

- Les modèles sexuels véhiculés par la publicité, les téléromans, les films, la littérature, la pornographie sont extrêmement simplistes, sexistes et réductionnistes: on présente trop souvent des femmes jeunes ou tentant de le rester et des hommes de pouvoir ou tentant de le devenir.

- La pornographie produit des idées fausses sur la sexualité

  a) des femmes, en faisant croire qu'elles aiment la violence et que la douleur augmente leur plaisir sexuel;

  b) des hommes, en faisant croire que la sexualité masculine en est une de domination et qu'infliger de la douleur augmente leur plaisir sexuel.

La pornographie est un des véhicules privilégiés du sexisme dans notre société.

Pour discuter ou explorer

1) Penses-tu qu'il soit important que la société réglemente l'âge du consentement aux relations sexuelles? Pourquoi?
2) Penses-tu qu'il soit nécessaire d'interdire les relations sexuelles dans les endroits publics? Pourquoi?
3) Dirais-tu que, dans ton environnement, l'attitude des filles à l'égard de la sexualité est comparable à celle des garçons ou qu'elle est différente? Justifie ton opinion.
4) Y a-t-il, autour de toi, des adolescentes
   a) qui ont subi un avortement?
   b) qui ont eu un enfant? Si oui, ont-elles gardé leur enfant ou l'ont-elles donné en adoption?
5) Que penses-tu de l'avortement?
6) Dirais-tu que l'attitude des garçons et des filles que tu connais diffère à l'égard des moyens de contraception? Justifie ta réponse.
7) As-tu des amies ou des amis qui consomment de la pornographie? Dirais-tu que la proportion de garçons qui en consomment est plus grande que celle des filles? Penses-tu que la pornographie peut être nocive?

Références

ALLGEIER, Albert Richard et Elizabeth Rice ALLGEIER, *Sexualité humaine: dimensions et interactions*, Montréal, Centre éducatif et culturel, 1989, p. 521.

CLAVETTE, Huguette et Donald POIRIER, *Familles, droit et société,* Moncton, Éditions d'Acadie, 1990.

Bibliographie

BERNIER, Christiane, «La pornographie: théories, débats, actions», *in Relevons le défi! Actes du Colloque en Intervention féministe dans le Nord-Est de l'Ontario*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1992, p. 67-95.

HOLMES, Janelle et Eliane L. SILVERMAN, *J'ai des choses à dire... écoutez-moi! Sondage auprès des adolescentes du Canada*, Ottawa, CCCSF, 1992.

Statistique Canada, ***La conjoncture démographique,*** *Nouvelles tendances de la famille*, Aspects démographiques, Ottawa, Catalogue 91-535F, Hors série, mars 1990.

Statistique Canada, *Le Canada à l'étude, Les jeunes au Canada*, Ottawa, septembre 1989, Catalogue 98-124.

Cinquième partie

Théorie des groupes sociaux

Théorie des groupes sociaux

Ce ne sont pas tant les individus pris isolément qui changent le monde que les actions des groupes sociaux. Mais qu'est-ce qu'un groupe? Est-ce que tous les groupes ont le même statut et le même pouvoir dans la société? Est-ce que l'on fait tous et toutes partie de groupes?

Doit-on penser que du seul fait qu'un groupe existe et qu'il agit et milite pour un changement, les choses changeront? Est-ce parce que le mouvement «Green Peace» réussit à sensibiliser les gens à la protection de l'environnement, que l'environnement est enfin protégé? Le changement social ne serait-il pas plutôt lié à un ensemble de facteurs, à des dialectiques intervenant successivement dans plusieurs domaines? Par exemple, un certain développement des idées dans une société entraînant celui des moyens technologiques qui donneront forme à ces idées, puis le développement de l'économie qui permettra le développement technologique, puis la constitution d'une volonté politique pour instaurer le nouveau modèle, puis l'adoption de ces valeurs par un plus grand nombre de personnes dans la population, et ainsi de suite?

De ce point de vue, les groupes n'auraient pas autant de pouvoir ou de jeu ou de liberté dans leurs actions que l'on aimerait bien le croire. Et de même pour les individus.

Alors, dans ces conditions, est-ce que cela vaut la peine de croire en des idées ou de militer pour un devenir meilleur? Est-ce que toute action politique ou communautaire serait inutile?

Plan

Chapitre XI
Les groupes sociaux et la liberté d'action

1 Reproduction sociale et changement social

2 La dialectique des structures sociales et des individus

3 Le rôle des groupes

4 Les types de collectifs

4.1 Les collectifs au statut théorique

4.2 Les autres collectifs

5 L'existence sociale des collectifs

5.1 L'existence en intériorité

5.2 L'existence en extériorité

5.3 L'existence en intériorité et en extériorité

6 La durée des collectifs

7 Changement social et action collective

En bref

Pour discuter ou explorer

Bibliographie

Chapitre XI

Les groupes sociaux et la liberté d'action

1 Reproduction sociale et changement social

Si un être social est déterminé par sa société, en retour, il détermine sa société. Grâce à cette dialectique, les sociétés peuvent se maintenir dans le temps, selon une structure continue, tout en se transformant. L'action humaine, par exemple, est telle que, d'un côté, des structures familiales, économiques et politiques restent en place: un fils ou une fille grandit dans un milieu semblable à celui de ses aïeules et de ses aïeux, fonde comme eux une famille, travaille comme eux après avoir festoyé et prié lors de rites identiques. Mais grâce à cette dialectique également, d'un autre côté, ces mêmes structures sociales peuvent être transformées: des descendants et des descendantes ne parlent plus la langue de leurs ancêtres, n'ont plus les mêmes occupations, ni la même vie émotive, ni la même religion, ni le même contexte politique. Perennité et changement sont les deux pôles de la dynamique de l'histoire des sociétés.

2 La dialectique des structures sociales et des individus

L'histoire de toute société résulte de la dialectique entre les structures sociales et les individus: des individus influencent des structures qui, elles, influencent des individus. Par exemple, une personne est déterminée par l'institution familiale de sa société en en intériorisant les valeurs et les normes et agit en même temps sur cette institution en s'y conformant ou en se rebellant.

3 Le rôle des groupes

Mais, en fait, cette dialectique procède moins des individus en tant que tels que des groupements sociaux plus ou moins définis; c'est-à-dire que la société agit moins sur des individus que sur des ensembles d'individus et est moins animée par des personnes isolées que par des **collectifs**.

> **Collectif** est le terme générique qui désigne toutes les formes de groupements de personnes: foule, parti, clan, communauté, association, peuple, etc.

La société n'est société que dans la mesure où elle donne lieu à des activités collectives, à des opinions communes, à des consciences étendues. Et de la même manière, elle ne se transforme que si des collectifs en modifient la forme. Les actions collectives n'ont même pas besoin d'être concertées pour organiser ou désorganiser la société. Ainsi les étudiantes et les étudiants ne se concertent pas pour aller étudier; les divers couples d'amoureux ne s'entendent pas entre eux pour donner forme à leur vie commune ou pour augmenter les taux de divorce; les catholiques du Sud de l'Ontario ne se concertent pas avec ceux et celles du Nord pour pratiquer leur religion ou pour atténuer leur foi; ou encore, les consommateurs et les consommatrices de l'Ouest canadien ne discutent pas avec ceux et celles de l'Est avant d'acheter ou avant de cesser d'utiliser un produit. Les sociétés comportent une multitude de gestes de cet ordre, gestes de groupements de personnes qui, sans être «organisés» comme tels, participent cependant de et à l'organisation générale. Les groupes, les collectifs, ont donc un rôle dont ils ne sont pas toujours conscients.

4 Les types de collectifs

Si tous les collectifs déterminent les configurations d'une société, tous ne sont pas du même type.[46] Il y a des collectifs au statut théorique, c'est-à-dire qui sont le résultat d'un construit analytique de la part des chercheurs et des chercheuses qui tentent de donner des explications sur la société. Et il y a tous les autres types de collectifs qui ont un référent empirique dans la société, soit parce qu'ils se constituent eux-mêmes en groupes ou parce que d'autres groupes les constituent en réalité visible.

4.1 Les collectifs au statut théorique

Certains collectifs n'ont qu'un statut théorique, c'est-à-dire qu'ils sont construits par des chercheurs qui les associent avec un phénomène: ainsi sera créé un ensemble comprenant les gens les plus instruits et la préférence pour tel genre de musique, ou encore un ensemble associant les locataires à tel type de comportement économique. Le statut de ces collectifs est théorique non pas parce qu'ils n'ont pas de référent réel dans la société (il y a bien des gens instruits et des locataires), mais parce qu'ils ne sont pas «pensés» dans la pratique sociale, parce qu'ils ne sont pas constitués formellement en groupes définis ou circonscrits: il n'existe pas de militants pour les droits des personnes instruites qui apprécient telle musique ou des défenseurs des locataires qui achètent tel type de bien de consommation.

Une société compte une multitude de ces collectifs qui n'ont pas conscience d'eux-mêmes en tant que groupes ou dont les actrices et les acteurs sociaux n'ont pas conscience et qui néanmoins contribuent à sa formation: les décrocheuses et les décrocheurs, les jeunes franco-ontariennes qui ont des aspirations occupationnelles élevées, les personnes qui échangent des biens, les cousins croisés, etc.

---

[46] Serge Moscovici, préface de *La psychologie sociale: une discipline en mouvement* (Denise Jodelet, Jean Viet et Philippe Besnard), Paris, La Haye, Mouton, Les textes sociologiques III, 1970; Jean-Paul Sartre, *Critique de la raison dialectique* précédé de *Question de méthode*, tome I, Théorie des ensembles pratiques, Paris, Gallimard, Bibliothèque des Idées, 1960.

4.2 Les autres collectifs

Mais il en va différemment des regroupements qui sont perçus comme tels dans la société, c'est-à-dire comme groupes constitués, soit par eux-mêmes, soit par d'autres groupes, ou les deux à la fois. Par exemple, le groupe constitué des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes. Ceux-ci et celles-ci ont une existence en dehors de l'analyse que peuvent en faire les démographes ou les sociologues. Les Franco sont regroupés en une ou plusieurs associations visibles, connues, voire souvent reconnues.

5 L'existence sociale des collectifs

L'existence sociale d'un collectif autre que théorique est de différents ordres. On parle alors de:

- *groupes ayant une existence en intériorité*; c'est-à-dire lorsque les membres du collectif savent qu'ils font partie du même groupe;
- *groupes ayant une existence en extériorité*; c'est-à-dire lorsque les personnes qui font partie du collectif ne savent pas qu'elles constituent un groupe ou un ensemble quelconque, mais que d'autres groupes le pensent;
- *groupes ayant une existence en intériorité et en extériorité*; c'est-à-dire lorsque les membres d'un collectif non seulement ont conscience d'être un groupe, mais qu'en plus il est reconnu comme tel par le reste ou du moins une bonne partie de la société.

5.1 L'existence en intériorité

Lorsqu'un collectif a une existence en **intériorité**, les membres ont alors conscience de leur groupe; ils le font être à travers leurs activités communes, leurs intérêts communs. Il y a alors collectif parce que des individus partagent des préoccupations, réalisent qu'ils ont une situation semblable et se lient les uns aux autres, structurant leur union. En matérialisant ainsi leur groupe, ils parviennent à coordonner leurs activités, c'est-à-dire à encadrer leurs actions particulières dans une pratique collective. *La collectivité franco-ontarienne a une existence en intériorité; elle puise en elle-même, dans ses membres, les raisons de son existence.* Un syndicat trouve aussi en son sein ses motifs; les travailleurs, les travailleuses qui en font partie ont conscience de leur association et de ses causes.

Mais toutes les personnes qui ont des choses en commun ne font pas partie de groupes qui ont conscience d'eux-mêmes de l'intérieur; les groupes ne sont pas non plus tous animés par l'ensemble des individus qui, dans une population donnée, possèdent des caractéristiques semblables. Ainsi tous les Franco-Ontariens et toutes les Franco-Ontariennes ne sont pas militants et militantes de la cause ontarienne; certains et certaines ne conçoivent qu'à peine leur état. Mais si le groupe existe, c'est précisément que cet état est concevable. S'il n'y avait pas de situation franco-ontarienne, il n'y aurait pas d'action concertée franco-ontarienne. Mais, là encore, la situation franco-ontarienne n'est pas vécue partout de la même manière. Ce vécu dépend des âges, des régions, des niveaux d'éducation, des contextes politiques.

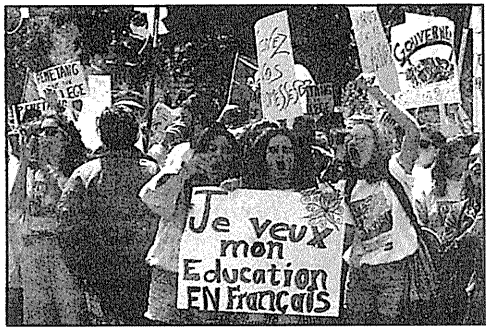

REGROUPEMENT DE JEUNES FRANCO-ONTARIENS

La collectivité franco-ontarienne a une existence en intériorité. Elle a des associations et des revendications liées à la conscience de sa situation comme groupe spécifique. Ici, de jeunes franco-ontariens exigeant l'éducation en français.

Source: *Clik*, «Un réseau de collèges de langue française: une question urgente pour les franco-ontariens», Karine Lajoie, n° 31, octobre 1992.

Tous les groupes qui ont conscience d'eux-mêmes n'ont pas forcément une conscience uniforme et ne rassemblent pas nécessairement tous leurs membres. Plus un groupe est complexe et étendu, moins il est possible à ses membres de développer une vision synthétique de leur état.

Aussi on peut dire qu'en général, plus le groupe est étendu, plus les conditions de sa variation sont nombreuses et que, par conséquent, moins les facteurs pouvant servir de ralliement sont apparents. Par contre, quand quelque chose menace un groupe et que cette menace porte sur un élément qui apparaît essentiel aux membres, sa conscience tendra à se concentrer; les facteurs de sa diversité prendront alors moins d'importance. Par exemple, une population, si complexe soit-elle, finit par s'uniformiser lorsqu'elle est victime d'une déclaration de guerre; tous les sous-groupes deviennent un seul groupe, une seule population, une seule nation. Rien n'unit autant qu'une menace commune ou un ennemi commun; la conscience du groupe, alors, se «dépluralise» et s'uniformise.

5.2 L'existence en extériorité

Lorsqu'un collectif a une existence en **extériorité**, cela signifie que l'on en a conscience en dehors de lui, que ce sont d'autres personnes ou groupes que ses membres qui lui donnent une identité. On se le représente au sein d'une autre formation sociale. C'est l'autre: un collectif ennemi, un collectif à persuader. Il n'a pas nécessairement conscience de lui-même. Exemple: une nation s'apprête à attaquer les pays voisins. Ces pays n'en sont pas informés. Dans la nation belliqueuse, on nomme «ennemi» l'ensemble des peuples à conquérir. Ces peuples n'ont pas conscience d'être l'«ennemi». Ils n'ont même pas conscience d'être liés les uns aux autres. Ils ne forment une entité que dans le regard et le projet de leur envahisseur prochain. Ne leur donnent existence que les projets des actrices et des acteurs qui les conçoivent.

Mais bien qu'il n'ait pas conscience de lui-même, ce groupe a bien une existence réelle: elle est à ce point réelle qu'il sera victime d'un assaut. Dès que des individus réunissent dans leur esprit des personnes autres, celles-ci ont une existence collective en extériorité; ceux-là qui les «pensent» en vue d'une action sociale, les font être comme groupe: ainsi les consommateurs et les consommatrices de tel produit pour une campagne de marketing ou les citoyens et les citoyennes de tel type pour une campagne politique deviennent des «publics cibles». De la même manière, les jeunes auxquels on destine telle

émission de télévision n'ont pas conscience de former un groupe. Ils l'écoutent chacun et chacune chez eux. Pourtant, les concepteurs de l'émission les unissent dans leur esprit, se mettent à leur place et se disent: «ils vont aimer ceci, ne vont pas aimer cela» et les producteurs livrent à tous le produit.

Règle générale, l'existence qu'un groupe ou qu'une partie de la population confère à un collectif qui n'a pas conscience de lui-même a pour objectif une pratique sociale quelconque. Or, cette pratique finit souvent par faire naître une conscience interne dans le collectif extérieurement défini. Pour reprendre l'exemple vu précédemment, les peuples attaqués en viennent à se liguer contre leur agresseur commun parce qu'ils deviennent conscients de leur situation semblable. C'est d'ailleurs ainsi que les Noirs d'Afrique du Sud sont parvenus à développer une «conscience noire». Plusieurs ethnies noires (Zoulous, Bochimans, Hottentots, etc.) vivaient sur un territoire, s'identifiant les unes par opposition aux autres. Leur spécificité leur était révélée par leurs caractéristiques intraraciales — us, coutumes, langue. Ces ethnies étaient séparées malgré elles, de la même manière que les Blancs ne forment pas qu'un seul peuple. Dans certains cas, elles étaient aussi divisées par la couleur de la peau: tous les Noirs ne sont pas pareillement noirs. Or, toutes ces ethnies ont subi les mesures ségrégationnistes des Blancs d'Afrique du Sud, presque comme si elles ne constituaient qu'une seule population. Le «Blanc» avait créé en extériorité le «Noir». Cette discrimination généralisée a révélé aux diverses ethnies qu'elles avaient une situation commune: l'exclusion, et un exploiteur commun: le Blanc. La conscience de cette exploitation commune à fait surgir la conscience d'un peuple unique: le peuple Noir. Évidemment, les différences entre les Noirs sont tellement grandes que cette «conscience noire» est loin d'être unique dans les ethnies autochtones de l'Afrique australe et la division, ici, profite au Blanc. Il n'empêche que de nombreux Noirs, aux origines ethniques variées, se sont regroupés dans un même esprit et que cette union aurait été impossible si «l'identité noire» n'avait d'abord été inventée par les auteurs du régime de l'apartheid.

5.3 L'existence en intériorité et en extériorité

Un collectif peut ainsi avoir une existence en intériorité et en extériorité à la fois. Ce collectif est constitué dans l'esprit de ses membres de même que dans la conscience d'autres personnes. Le fait que l'on ait conscience de lui ailleurs qu'en lui-même le consolide. Non seulement, alors, a-t-il conscience de lui, mais, en plus, il a conscience que l'on a conscience de lui. Il devient pour lui-même d'autant plus réel qu'il est concrétisé dans les pensées des autres. Les *skinheads* se savent *skinheads*; ils sont d'autant plus fondés de le savoir qu'ils savent ce qu'ils représentent dans l'esprit des *non-skinheads*. Plus encore, le fait que l'on ait conscience de soi depuis l'extérieur rend souvent l'existence en soi plus nécessaire. Les militants et les militantes de Pro-vie ont conscience de leur groupe. Ils ont aussi conscience de l'existence du groupe Pro-choix. Le groupe Pro-choix leur oppose ses idées et lutte contre eux. Cette lutte les oblige à persister dans leurs idéaux, à s'acharner contre les Pro-choix. Il est d'autant plus important d'exister et de s'affirmer comme groupe qu'un autre groupe soutient des idées antagonistes.

Mais la conscience qu'un groupe a de lui-même n'est normalement pas conforme à celle qu'a de lui un autre groupe, son adversaire. Les *skinheads* veulent qu'on les craigne et l'on a effectivement peur d'eux. Ce qu'ils pensent d'eux-mêmes, à cet égard, est comparable à ce que l'on pense d'eux. Mais ce n'est pas toujours le cas. S'il est évident que la conscience intérieure d'un groupe est raffermie par les impressions qu'il provoque à l'extérieur, cela n'implique pas que la conscience externe ne soit que le reflet de la conscience interne. L'image qu'ont d'eux-mêmes les membres de Pro-choix ne correspond nullement à celle qu'en donnent les membres de Pro-vie. De même pour les Québécois et les Québécoises francophones: ils ne se perçoivent pas comme des enfants gâtés, qui en veulent toujours plus, qui ne réclament que des privilèges, qui refusent le principe de l'égalité des personnes. C'est pourtant cette caricature que leur renvoie un discours canadien-anglais. À l'inverse, les Canadiens anglais et les Canadiennes anglaises ne se considèrent pas comme un peuple désireux de dominer les francophones, de les contrôler, de les assimiler, en recourant à toutes les manigances possibles. C'est pourtant ainsi que les dépeint un discours franco-québécois. Et cette distorsion même des représentations justifie l'existence et la pratique des formations antinomiques. Il est d'autant plus important de s'opposer à l'autre qu'on se le dépeint comme méchant. Il est d'autant moins nécessaire de le comprendre qu'on croit l'avoir compris. Ces déformations peuvent même sembler justifiées jusqu'à un certain point parce qu'elles résultent toujours de conflits réels. Il est vrai que, dans un Canada où toutes les provinces seraient égales, les Canadiens français et les Canadiennes françaises, et particulièrement le Québec, y perdraient. Il est vrai que, dans un Canada aux sociétés distinctes, les provinces ne seraient pas toutes traitées de la même façon. Mais les discours antagonistes caricaturent souvent l'adversaire: plus l'autre paraît injuste, plus il est normal et nécessaire de s'y opposer, et plus il est facile de rallier des forces contre lui.

MILITANTES PRO-CHOIX

Des femmes américaines militent pour le droit à la libre disposition de leur corps. Comme dans plusieurs pays occidentaux, elles réclament le droit à l'avortement. Elles constituent un collectif à la fois en intériorité, pour elles-mêmes, et en extériorité, pour les groupes Pro-vie.

Source: *Newsweek*, «Women on the Run», 4 mai 1992, p. 25.
PHOTO: Robert Maass-Sipa.

6 La durée des collectifs

Dans une société, on observe plusieurs formes de collectifs: la foule, le mouvement social, le parti politique, le gang, la masse, le syndicat, la nation, les couples, les familles, etc. Comme on l'a vu, ces collectifs peuvent être classés selon qu'ils sont constitués en intériorité ou en extériorité. Ils peuvent l'être aussi selon leur durée. Certains, comme la foule, sont ponctuels. À l'occasion d'un événement — spectacle, célébration d'une victoire, etc. —, bon nombre de

personnes se rassemblent. L'événement terminé, les personnes se dispersent. D'autres collectifs, comme le syndicat, demeurent et traversent plusieurs générations. Ils font corps avec la structure sociale; leurs membres voient continûment en eux leur raison d'être: d'une génération à l'autre, par exemple, des travailleurs et des travailleuses s'unissent pour défendre leurs intérêts.

7 Changement social et action collective

Toute société est un composé de collectifs de tous ordres. Toute société constitue un ensemble structuré de collectifs. Tout individu communique, évolue à l'intérieur de plusieurs structures sociales. Mais cela ne signifie pas, comme il a été démontré précédemment, que les sociétés sont invariables, que tout collectif tend à maintenir un ordre établi. Parfois, la seule introduction d'un nouveau facteur parvient à transformer les attitudes des individus. Pensons, par exemple, à la machine à vapeur qui est fortement responsable de l'industrialisation, puis de l'urbanisation de l'Occident. Pensons aussi à la presse, grâce à laquelle les idées ont pu circuler dans de vastes populations, découverte qui a contribué à l'essor des mouvements nationalistes à partir du début du XX^{e} siècle.

Pourtant, et il importe de le signaler, ces découvertes ne provoquent pas en elles-mêmes le changement social; ce changement dépend plutôt de l'usage qu'en fait un peuple. C'est ainsi, par exemple, que la poudre inflammable a permis aux Chinois de s'amuser avec des feux d'artifices et aux Européens de se doter de canons. S'il est vrai que la simple insertion d'un nouveau facteur peut provoquer des modifications dans les structures sociales et dans les consciences collectives, il n'est pas moins vrai que *la plupart des changements sociaux procèdent de la dynamique entre les structures et les consciences.* Ces changements ne s'effectuent pas mécaniquement. Dans la plupart des cas, des collectifs les accélèrent ou les freinent par leur action. C'est ainsi que, dans tel groupement, on luttera pour l'industrialisation parce qu'elle crée des emplois et est importante pour l'économie, alors que, dans tel autre, on luttera contre l'industrialisation parce qu'elle pollue et qu'il ne donne rien de développer l'économie si elle contribue à détruire l'environnement.

L'imprimerie: découverte en deux endroits, développée de deux façons

«Le papier comme d'ailleurs le principe des caractères mobiles qui est à la base du système technique de l'imprimerie n'étaient pas connus qu'en Occident. Ces inventions avaient été importées — on en est sûr au moins pour le papier — d'Orient et en particulier de Chine. On ne peut manquer de se poser, à la suite de Joseph Needham, la question de savoir pourquoi l'imprimerie s'est développée et a connu le succès que l'on sait en Occident et pas en Chine. L'analyse comparative nous montre bien que l'existence du procédé technique n'est en rien une condition suffisante à son développement social. Il lui faut non seulement des conditions sociales, culturelles et économiques propices, mais il semble en plus que

ces conditions multiples jouent un rôle non négligeable dans le processus d'invention lui-même.»

Philippe Breton et Serge Proulx, *L'explosion de la communication: La naissance d'une idéologie*, Paris et Montréal, La Découverte et Boréal, 1989, p. 46-47.

Les sociétés contemporaines sont dynamisées par plusieurs de ces groupements aux tendances diverses, souvent conflictuelles: mouvement antinucléaire, mouvement féministe, mouvement syndical, mouvement pour le libre-échange, mouvement contre le libre-échange, mouvement nationaliste, mouvement étudiant, mouvement pour le bilinguisme, mouvement contre le bilinguisme, mouvement Pro-vie, mouvement Pro-choix, association des consommateurs, regroupement patronal, etc. Au cœur de chacun de ces groupements, on remarque une explication cohérente qui indique comment le passé a créé le présent, qui veut expliquer ce présent, qui révèle ce que doit être l'avenir. Les membres d'un groupement orientent leur action grâce à cette analyse explicative. Bon nombre de projets de société s'entrechoquent ainsi. L'évolution de la société se fait à travers les actions que commandent ces projets. Mais elle n'est à peu près jamais la réalisation d'un seul de ces projets.

Malgré tout, les interventions de tout mouvement social dans le cours de l'histoire d'une société marquent celle-ci et cette histoire n'est jamais achevée, elle est toujours le cadre de luttes pour son orientation. Tous les mouvements sociaux entendent donner son sens à l'histoire et veulent contrôler le destin d'une population. Mais il va sans dire que tous les mouvements sociaux n'ont pas le même impact. Certains bénéficient de plus de ressources que d'autres: soit que leurs idées sont plus populaires et mobilisent davantage d'individus, soit qu'ils peuvent jouir de plus grands moyens financiers ou qu'ils peuvent avoir plus de sympathisants parmi les autorités publiques. Malgré ces différences, rares sont les luttes absolument vaines ou qui n'auront aucun impact. Par exemple, on peut se rappeler qu'à ses débuts, le féminisme comptait peu de disciples, disposait de peu de moyens, n'était appuyé par aucune autorité publique, n'avait pas bonne presse dans les médias. Ne constitue-t-il pas pourtant le mouvement social qui, au cours du XX^{e} siècle, a le plus changé les structures sociales et les mentalités?

Source: *La Gazette des femmes*, «La ville qu'il faut changer», CSF, vol. 14, n° 5, janvier-février 1993, p. 11.

FEMMES, LA NUIT, SANS PEUR

Manifestation pour dénoncer les risques que représente le fait de se promener le soir ou la nuit, pour une femme. Ces manifestations ont lieu une fois par année, depuis 10 ans, dans la plupart des villes nord-américaines. Elles ont permis de faire prendre conscience à l'ensemble de la société de la réalité des agressions sexuelles et de la peur que cette réalité fait vivre aux femmes.

Que le projet de société qui est conçu au sein d'un mouvement social ne voit pas le jour en pure conformité avec les rêves de ses membres, cela ne signifie pas que la société n'en a pas pris l'empreinte. Les sociétés contemporaines ne peuvent devenir la réalisation d'un seul projet parce qu'elles sont foncièrement des lieux où s'affrontent plusieurs positions qui leur sont consubstantielles. Les sociétés contemporaines sont intrinsèquement multiples.

À quelque niveau que ce soit — qu'il s'agisse de l'école, de la municipalité ou de toute la nation — l'influence de tout projet social est à la mesure de la population qu'il peut mobiliser et de la détermination de cette population. Dans la mesure où ce projet peut être accessible à un grand nombre d'individus — et ce nombre ici dépend du cadre à l'intérieur duquel la mobilisation doit être établie —, où il peut correspondre à leurs aspirations, il saura s'imposer à l'histoire. Il est des actions peu bruyantes qui n'en marquent pas moins le destin des peuples. L'histoire des peuples est faite de toutes les actions qu'elle rend possibles.

En bref

- Un être social est déterminé par sa société mais en retour, il détermine sa société.

- Les individus agissent sur les sociétés et sont déterminés par elles beaucoup plus en tant que membres de groupes sociaux qu'en tant qu'individus.

- Il y a différents types de collectifs:

  ceux dont le statut est théorique;
  ceux qui sont conçus en intériorité;
  ceux qui sont conçus en extériorité;
  ceux qui sont conçus en intériorité et en extériorité.

- Le changement social est le produit de l'action collective. Mais plusieurs groupes cherchent à changer la société. Le changement social résulte de la combinaison de toutes les actions de tous les groupes qui agissent dans la société. Il n'est pas la concrétisation du projet de chacun d'eux, mais la résultante de leurs actions diverses.

Pour discuter ou explorer

1) En groupe, faites une liste des opinions que vous avez sur le monde. Demandez-vous, par exemple, si vous êtes pour le droit des animaux, pour l'avortement, pour le droit de s'habiller comme on veut à l'école, et ainsi de suite. Identifiez une vingtaine d'opinions différentes.

2) Est-ce que tu fais partie de collectifs qui ont conscience d'eux-mêmes? Si oui, donne des exemples. Sinon, explique pourquoi.

3) Est-ce que tu fais partie de collectifs qui n'ont pas conscience d'eux-mêmes? Si oui, donne des exemples et explique ta réponse. Sinon, explique pourquoi.

4) Quand tu réfléchis sur la société ou quand tu discutes avec tes amis ou amies, t'arrive-t-il de constituer des collectifs en extériorité? Donne des exemples.

5) As-tu déjà fait partie d'un collectif qui voulait changer quelque chose ou qui militait activement? Si oui, à quoi a abouti l'action de ce collectif? Sinon, pourquoi?

6) Crois-tu qu'il appartient aux jeunes d'apporter des changements dans la société? Explique ta réponse.

Bibliographie

BRETON, Philippe et Serge PROULX, *L'explosion de la communication: La naissance d'une idéologie*, Paris et Montréal, La Découverte et Boréal, 1989.

MOSCOVICI, Serge, préface de *La psychologie sociale: une discipline en mouvement*, de Denise Jodelet, Jean Viet et Philippe Besnard, Paris, La Haye, Mouton, Les textes sociologiques III, 1970.

SARTRE, Jean-Paul, *Critique de la raison dialectique* précédé de *Question de méthode*, tome I, Théorie des ensembles pratiques, Paris, Gallimard, Bibliothèque des Idées, 1960.

TOURAINE, Alain, *La voix et le regard*, Sociologie permanente I, Paris, Seuil, 1978.

Conclusion générale

Il n'est certes pas facile d'accéder à une vision de son environnement, de ses relations et même de ses opinions, différente de celle qu'on a toujours connue. Oui, c'est vrai qu'il est difficile d'établir une distance par rapport à ce qui paraît évident pour accéder au réel analysé. Mais lorsqu'on accepte de le faire, pour pouvoir regarder le monde de façon plus conceptuelle, rien n'est plus jamais pareil; c'est en cela que réside le plaisir d'apprendre: voir autrement.

Si, au terme de cette démarche de compréhension de la société, il ne fallait retenir que quatre éléments fondamentaux, quels seraient-ils?

1. *Toute société est historique*, c'est-à-dire qu'elle est le résultat de relations, d'événements, de savoirs qui sont advenus en elle et qui lui ont donné sa forme.

2. *Toute société est diversifiée et en changement*, c'est-à-dire que, grâce à son historicité, la société s'est développée de diverses manières et qu'elle est donc constituée de plusieurs groupes sociaux ayant des intérêts, des idées et des façons de faire qui, tout en étant différentes, se rejoignent sur certains points. Ce sont les relations entre les personnes, dans ces groupes et entre ces groupes, qui produisent le changement social.

3. *Toute société a des règles de fonctionnement*, c'est-à-dire que, sur le plan social, toutes les sociétés ont des structures familiales, des formes de gestion de l'autorité et une organisation de la répartition des richesses et que, sur le plan individuel, elles assurent toutes la transmission des normes et des valeurs à travers la socialisation.

4. *Il y a une dynamique de relations entre individus et société*, c'est-à-dire que, pour toutes les raisons énumérées plus haut, toute société détermine, jusqu'à un certain point, les individus et les groupes qui la composent. Les idées, les attitudes, les actions produites par les personnes dans une société sont en bonne partie le reflet de son historicité. Mais elles le sont jusqu'à un certain point seulement: l'individu n'est pas seulement une victime passive de l'imposition du social. Il y a une dynamique de relations entre l'individu et les divers éléments de la société, entre l'historicité de la société et celle de la personne. Cette conjugaison permet aux sociétés de ne pas banalement se reproduire telles quelles, permet aux individus d'être spécifiques et fait que l'humanité ne peut jamais être la pure reproduction de ce qu'elle a été auparavant.

Ce qui fait et fera toujours la différence, c'est la façon dont les personnes vivent émotivement leurs relations, ce sont les possibilités d'émotions investies dans les rapports entre les gens, ce sont les diverses façons personnelles d'aimer et de se laisser émouvoir; ce sont aussi les connaissances qui sont acquises et développées à un moment particulier de l'histoire d'une société.

Index des mots définis dans le texte

affinité 152
agents communicants 46
agent de socialisation 17
alliance 151
allophones 127
anorexie 202
a-normaux 65
assimilation 108
boulimie 202
bourgeois 117
capitaliste 117
classe sociale 117
code 44
collectif 215
consanguinité 152
décrochage 137
démographie 95
dialectique 47
échantillons 88
effet de parenté 152
émigration 98
endogamie 153
espérance de vie 102
étiquette 69
exogamie 153
famille 149
fécondation *in vitro* 183
féminisation de la pauvreté 178
femme battue 180
filiation 151
force de travail 118
historicité 28, 29
homogamie 153
hypothèse 32
idéologie 58
immigration 98
inceste 153
inférables 88
langage 25
liberté 191
macrosociologie 43
mariage 163, 164
mass media ou moyens de communication de masse 61
média 44
médium 44
microsociologie 43
modes de connaissance 31
monogamie 156
mouvement social 85
moyens de production 118
normes 29, 65
occupation 120
opinion 83
patriarcat 158
polyandrie 156
polygamie 156
polygynie 156
pornographie 203
prohibition de l'inceste 153
résidence 156
revenu moyen 121
rôles sexuels 17
rôles sociaux 17
scientificité 33
secteurs primaire, secondaire, tertiaire 120
ségrégation sexuelle 12
sexage 118
sexe biologique 172
sexe social 172
socialisation 17
socialité 16
société simple 15
société complexe 15
stéréotype 171
stratification 118
symbole 29
univers symbolique 31
valeurs 29
vision du monde 58

Achevé d'imprimer
en l'an mil neuf cent quatre-vingt-quatorze
sur les presses des ateliers Guérin,
Montréal (Québec)

0 27601 33974 2
ISBN 2-7601-3397-4